

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DE LA GUYANE
N° D'INVENTAIRE :
0000000000

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

DE LA GUYANE

N° D'INVENTAIRE: 1108

COTE: 8° Rés 88 (2/4)

80004731

VOYAGE

DU CHEVALIER
DES MARCHAIS

EN GUINÉE, ISLES VOISINES, ET A CAYENNE,

Fait en 1725, 1726 & 1727.

Contenant une Description très exacte & très étendue de
ces Pais, & du Commerce qui s'y fait.

*Enrichi d'un grand nombre de Cartes & de Figures
en Tailles douces.*

PAR LE R. PERE LABAT.

De l'Ordre des Freres Prêcheurs.
TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Aux dépens de la COMPAGNIE.org
M. DCC. XXXI. Conseil général de la Guyane



T A B L E

DES CHAPITRES.

T O M E S E C O N D.

- CHAP. I. **D**E la Riviere de Volta. Bornes anciennes & nouvelles du Royaume d'Ardes. pag 1
- CHAP. II. Du Royaume de Juda. Sa situation, son étendue. Qualité du Pais. 9
- CHAP. III. De la Barre de Juda. Du Village de Gregoué & des Forts François & Anglois. 23
- CHAP. IV. De la Ville de Xavier. 36
- CHAP. V. Des Rois de Juda. Leur éducation, leur couronnement, leurs occupations, leurs revenus & leur mort. 41
- CHAP. VI. Du Commerce du Royaume de Juda. 83

Trai-

T A B L E D E S C H A P I T R E S.

*Traité de Paix ou de neutralité
entre les quatre Nations d'Eu-
rope qui trafiquent à Juda,
tant à terre qu'en rade, & mê-
me à la vuë de la rade.* 88

C H A P. VII. *De la Religion du Ro-
yaume de Juda.* 127

C H A P. VIII. *Mœurs & Coutumes
du Royaume de Juda.* 161

C H A P. IX. *D'un Peuple appelé
Malais.* 218

C H A P. X. *Du Royaume d'Ardres.*
226

C H A P. XI. *Difficultez qui arrivè-
rent entre les François & les
Hollandois.* 267

C H A P. XII. *Abregé de ce qui se
passa en France à l'occasion de
l'Ambassade du Roi d'Ardres.*
274

F I N de la Table du Tome II.

REMARQUES

*Sur la Carte de la partie de la Guinée,
située entre Issini & Ardra.*

On n'a point encore donné au Public un aussi grand détail sur cette partie de la Guinée. On auroit même exprimé avec plus de circonstances la Côte qui est entre Axim & Acara, si la grandeur de cette Carte avoit pû être suffisante.

Les personnes habiles remarqueront dans l'examen de cette Carte, que par un raccourcissement considerable, elle se trouve contenue entre Est & Ouest, dans l'espace de cinq degrés d'un grand cercle, encore que les Cartes y aient employé jusqu'à présent six degrés & demi pour le moins; car il y en a qui s'étendent jusqu'à sept degrés & un quart. Cependant on peut assurer, qu'on a été déterminé dans le travail de la présente Carte par des observations tout-à-fait positives, & par des Cartes particulieres très précises; & d'un caractère d'autorité fort supérieur à celles qui exagerent. Il ne faut pas compter sur d'aussi grandes

des

R E M A R Q U E S

des lumieres pour toute l'étendue de la Guinée : mais il n'est pas surprenant qu'on les ait sur une partie aussi fréquentée comme est la Côte d'Or.

On va reconnoitre une autre réforme à faire dans les Cartes. C'est qu'en prolongeant trop la Côte sur le même Rhumb de Vent, qui est environ Est-Nord-Est, il s'ensuit qu'elles rendent l'extrémité de cette Côte trop Septentrionale. Ainsi on trouve dans toutes ces Cartes l'entrée de la Riviere de Volte sur six degrés de Latitude, au lieu qu'elle est ici sur cinq degrés trente-huit minutes. A la suite de cela, & par une convenance manifeste, on a eu la détermination de l'atterrage de Juda à six degrés vingt minutes, tandis qu'ailleurs le même endroit de la Côte est porté à quarante & quelque minutes audelà du même degré. De là il s'ensuit, que le Golfe, au fond duquel sont les entrées de Rio de Lagos, & de Rio Formoso ou Riviere de Benin, a été jusqu'à présent trop profond dans les Cartes d'environ trente minutes, ce qui ne paroitra pas peu de chose en Latitude. Mais, on a
sou-

Sur la Carte de Guinée.

souvent observé, que ces fortes de réformes, qui diminuent l'étendue de l'objet, sont presque toujours en Géographie le fruit d'un travail mieux instruit & plus scrupuleux.

Quant au détail de la Carte présente, on a pris un soin particulier à marquer sur la Côte les endroits où les Européens abordent & sont établis pour leur commerce. On sçait qu'ils en tirent de l'Or, & des Esclaves. Il y a de l'Or dans plusieurs des pays qui sont à la Côte même, mais la plus grande quantité est apportée du fond des terres par les Negres. Les Portugais ne possèdent plus les Etablissements de cette Côte. Les Hollandois & les Anglois y tiennent aujourd'hui un assés grand nombre d'endroits fortifiez. On trouvera ici les Etablissements des Hollandois marquez par un H. ceux des Anglois par un A. Outre cela, les Brandebourgeois sont établis en deux endroits près du Cap des trois Pointes, & les Danois ont un établissement à Acara. Les François ont abandonné celui qu'ils avoient formé à Issini. Ils en ont un à Juda, & les Anglois y ont le leur tout auprès. On

REMARQUES &c.

On est entré dans l'intérieur du pays autant que les connoissances qu'on en a peuvent y conduire. Comme les Européens ne fréquentent que la Côte, il ne faut pas croire qu'on puisse aller bien avant, & avec beaucoup de précision, sur les seules informations des Negres. Il est même à propos de remarquer, que les fréquentes guerres qui sont entre eux, apportent souvent de grands changemens dans la situation des Etats & Provinces de ce pays-là.

Juda est un pays naturellement agréable & fertile, prodigieusement peuplé. Les Negres y sont aussi plus civilisez & plus laborieux qu'ailleurs. Ce Royaume, & celui de *Popo*, sont des démembrements du Royaume d'*Ardre*. Mais la destruction de *Juda* a suivi celle d'*Ardre*, & ces Etats si considérables chés les Negres ont été envahis & saccagez par *Dada*, Roi de *Dahomé*, dont le pays est fort avant dans les terres. Les François, les Anglois, les Portugais, se sont neantmoins maintenus à *Juda*, où le commerce des Esclaves est considerable.



On assure que la Riviere d'Issini ou d'Asbini comme elle se nomoit autrefois, vient de fort loin dans le fond des terres. On dit qu'elle fait un Saut entre des rochers à environ cinquante Lieues de la Mer.

On n'a aucune connoissance de ce qui est plus avant dans les terres

la Riviere de Volta a été ainsi nommée des Portugais par rapport à l'impetuosité avec laquelle elle se décharge dans la Mer. On ne remonte point dans cette Riviere et son cours nous est inconnu.

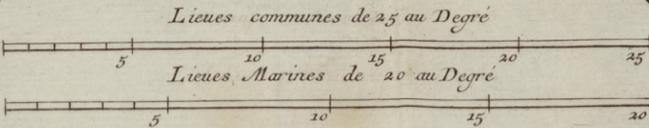
Alorient de la R^{re} de Volta jusqu'à Juda, le pays est sans montagnes et tout uni, sablonneux et sec nud et stérile, différent en tout de celui qui est à l'Occident.



CARTE PARTICULIERE DE LA PARTIE PRINCIPALE DE LA GUINEE
SITUÉE ENTRE ISSINI ET ARDRA

PAR LE S^r D'ANVILLE
Geographe Ord^{re} du Roi
Avril 1729.

ECHELLE



On ne met point icy les Lieues de 15 au Degre, quoiqu'elles soient toujours marquées dans les Cartes Hollandoises: C'est qu'on n'a point reconnu d'aussi grandes Lieues dans aucune relation du pays, même Hollandoise, en les comparant avec les espaces de la Carte.



VOYAGE

DU CHEVALIER

DES M.***

EN GUINÉE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA RIVIERE DE VOLTA.

*Bornes anciennes & nouvelles du Royaume
d'Ardra ou d'Ardres.*

LE Chevalier des M.*** se trou-
va par le travers de la riviere
de Volta environ à dix lieues
au large le neuvième Janvier
1725. Cette riviere est la ve-
ritable borne de la côte d'Or à l'Est. Le Ro-

1725. neu-
vième Jan-
vier.

yaume ou Seigneurie d'Abrampour termine ce riche païs. La ville ou village de Pomi est le lieu le plus confiderable de cet Etat; il est à treize lieues à l'Oüest de la riviere de Volta.

Riviere de Volta.

L'on ne convient pas du nom que portoit cette riviere avant que les Portugais lui eussent donné le nom de Volta qu'elle porte aujourd'hui, & sous lequel elle est connuë de tous les Européens qui trafiquent sur les côtes d'Afrique.

C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a obligé les Portugais à lui donner ce nom; elle est telle qu'on connoit aisément ses eaux à plus de deux lieues dans la mer, & qu'on les distingue de celles de la mer: elles sont blanches & douces, pendant que celles qui les environnent sont verdâtres & salées. Son embouchure qui est extrêmement large, est coupée dans son milieu par une petite Isle escarpée de tous côtez, déserte & couverte d'arbres. Elle est couverte d'un banc qui avance environ deux lieues en mer, contre lequel son courant se rompt avec impetuosité, & rejette ses eaux du côté de l'Est.

Embouchure de la Volta.

Elle vient de fort loin, mais on ignore la longueur de son cours, aussi bien que les païs par lesquelles elle passe; on sçait seulement que ses débordemens causent bien du ravage. Cela paroît par les gros arbres que le courant entraîne à la mer, elle est alors impraticable; il n'y a point de Negres assez hardis pour oser la traverser en canot. La saison des pluyes étant passée, on la peut passer plus aisément, parce qu'alors la rapidité de son courant étant

dimi-

diminuée, le choc que font ses eaux avec celles de la mer étant bien moindre, le clapotage l'est aussi. Je crois que si le país étoit plus riche qu'il n'est, & que le commerce y attirât plus de Négocians, on trouveroit les moyens de faire des passages, & de remonter cette riviere.

Le país ou Royaume de Coto ou de Lampi, commence au bord Oriental de cette riviere. On compte treize à quatorze lieues de la Volta au Village de Coto, c'est la résidence du Roi; ce Prince étoit autrefois assez puissant, & le seroit encore, si la guerre continuelle que lui fait le Roi de Popo ne le reduisoit souvent à de grandes extrêmités. Il auroit peut-être déjà entièrement exterminé ces peuples, si le Roi d'Abrampour ne les avoit soutenus en leur envoyant des troupes auxiliaires, mais plutôt par politique que par amitié. En effet il craint également ceux de Popo & ceux de Coto, & il est persuadé que si un des deux se rendoit absolument le maître de tout le país qui compose les deux Royaumes, il ne passât la Volta, & ne vint l'attaquer & se rendre maître de son país; que les mines d'or qui y sont rendent infiniment plus riche que ceux de Coto & de Popo. Son interêt est donc de tenir l'équilibre entre ces deux Royaumes, d'y entretenir la guerre, afin qu'ils se consomment peu à peu sans souffrir qu'un parti détruise entièrement l'autre, parce qu'alors il seroit à craindre qu'il ne portât la guerre chez lui, & qu'il ne le chassât de son país. C'est pour cela que quand les troupes auxiliaires qu'il a envoyées

Royaume
de Coto ou
de Lampi,

Politique
des Rois
Negres.

au Roi de Coto lui ont fait remporter quelque avantage sur celui de Popo, il ne manque pas de faire une querelle au vainqueur, de prendre le parti du vaincu, & de lui envoyer du secours par le moyen duquel il remet la balance en équilibre, & leur donne le moyen de se faire une guerre continuelle qui les ruinera à la fin, ou du moins qui les affoiblira de maniere qu'il n'aura rien à craindre d'eux.

Pais de Coto.
10.

Les pais de Coto & de Popo sont tous differens de ceux de la côte d'Or. Ceux-ci sont pleins de montagnes, & les autres sont des terres unies, sablonneuses, seches, arides, infertiles. On n'y voit presque d'autres arbres que des palmiers; à peine y trouve-t-on du bétail suffisamment pour la nourriture des habitans; ils seroient fort à plaindre si leurs rivieres étoient moins poissonneuses; c'est leur unique ressource, car la côte, quoique très poissonneuse, leur est inutile à cause de la barre, qui est plus difficile à passer que dans tout le reste de la côte jusqu'au Royaume d'Ardres.

Tout leur commerce se réduit à la vente des esclaves, c'est-à-dire, des prisonniers de guerre qu'ils font les uns sur les autres, & qu'ils enlèvent dans leurs courses & brigandages continuels. Le nombre des captifs que l'on tire de chez eux est quelquefois très considerable, mais comme ce commerce n'est pas réglé, & qu'il se passe souvent des années entieres sans qu'on en trouve à traiter, les Européens n'ont fait aucun établissement dans leur pais.

Les Européens qui ont commercé avec

ces

ces peuples se loüent beaucoup de leurs bonnes manieres, ils disent qu'ils sont civils, seruiables, & qu'ils aiment les étrangers; mais ils conviennent qu'on peut les regarder, sans se tromper, comme les Normands de l'Afrique, c'est-à-dire, qu'ils sont interessez, dissimulez, fourbes, & traitres au souverain degré. Ils sont menteurs & parjures, & quand un Européen a été assez simple pour se livrer entre leurs mains avec ses marchandises, il est rare qu'il en sorte sans perdre au moins ses marchandises; il lui en coute souvent la vie, après quoi ils ne manquent jamais de rejeter le vol & l'assassinat qu'ils ont commis sur les partis ennemis qui courent dans le país, dont ils n'ont pas été les maîtres d'arrêter la violence.

Il n'y a qu'une chose de laquelle les Negres de Coto & de Popo sont très-bien pourvûs, c'est des Fetiches, du reste ils sont très-pauvres. Ce sont de tous les Negres de la côte, ceux qui ont le plus grand nombre de Dieux, il faut qu'un Negre soit bien pauvre quand il n'en a qu'une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins, les champs, tout en est plein, & ils n'en sont pas plus riches, ni plus heureux, ni plus honnêtes gens.

On compte dix lieues ou environ de Coto à Popo, la force de ce village consiste dans sa situation, il est bâti dans une Isle au milieu d'une riviere considerable qui porte le même nom. C'est, de tout cet Etat, le seul endroit qui mérite le nom de Village, tout le reste n'est composé que de petits hameaux

Religion
des Negres
de Coto.

Royaume
de Popo.

de dix ou douze cases, dont les habitans se retirent au village du Roi dès qu'ils ont avis que leurs ennemis sont en campagne. Leur côte est presque inaccessible, la mer y brise pendant la plus grande partie de l'année d'une manière qui ne permet pas aux plus habiles canotiers d'en approcher. Leur commerce, par une suite nécessaire est très peu de chose, & leur pauvreté les rend âpres au gain, fripons, fourbes & intéressés au dernier point. Les courses continuelles qu'ils font sur leurs voisins, les mettent en état d'avoir assez souvent des captifs; c'est ce qui oblige la Compagnie de France d'avoir une case ou petit comptoir à Popo, où elle entretient deux Commis & quelques Negres qui dépendent du Directeur Général de Juda, de qui ils reçoivent les marchandises de traite, & à qui ils envoient les captifs qu'ils traitent. Ce petit commerce se fait par terre, avec les précautions nécessaires pour n'être pas dévalisé en chemin, car la sûreté de ces transports ne consiste que dans le pouvoir, où on se trouve de repousser la force par la force, quand on est attaqué par ces gens sans foi & sans honneur. Il est vrai qu'on exige d'eux pour l'ordinaire, qu'ils escorteront les traitans & leurs marchandises jusqu'aux frontieres de Juda, & cela suffit parce que l'on est dans une sûreté entière dès qu'on est sur les terres de ce Royaume.

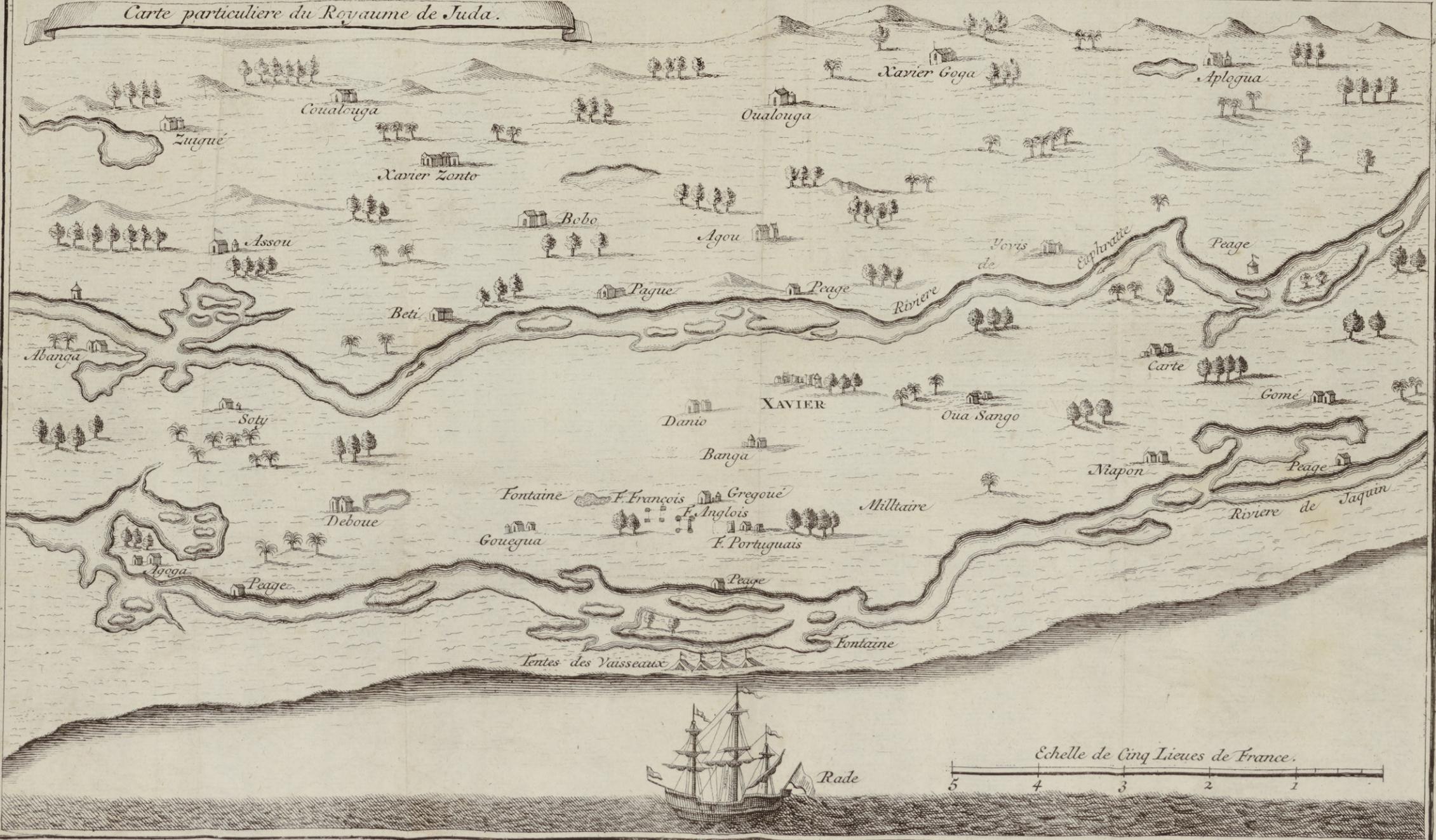
Quelques Voyageurs ont prétendu que l'Etat de Popo a été autrefois si puissant, que celui de Juda en relevoit. C'est une erreur,

reur, ces deux Royaumes, aussi bien que celui de Coto, sont des démembrements de celui d'Ardra, contre lequel ils sont souvent en guerre, & presque toujours entre eux, avec des succès différens qui n'ont pas été assez avantageux à l'un d'eux pour assujettir entièrement l'autre; mais qui ont extrêmement diminué leurs forces, & sur tout celles de Popo, qui sont à présent si peu de chose, qu'ils ne doivent leur conservation & leur liberté, qu'à la situation avantageuse de leur village principal.

Il y a vingt-cinq à trente ans que le Roi de Coto, nommé *Aforri*, étoit un brave du premier ordre, & de plus, très entreprenant. Il portoit la guerre de tous côtez, & condui-
Royaume du Roi de Coto.
 soit ses entreprises avec tant de valeur & tant de sagesse, qu'il réussissoit toujours; il étoit devenu la terreur de tous ses voisins. Le Roi d'Ardra l'engagea de déclarer la guerre au Seigneur d'Offra & au Roi de Juda, qui s'étoient soustraits de son obéissance, & qui avoient maltraité ses gens dans quelques occasions. Il vint assez facilement à bout de ceux d'Offra, il les défit à plate couture, prit leur chef qu'il envoya au Roi d'Ardra, ravagea le país, & s'avança jusqu'aux frontieres du Royaume de Juda; mais comme il manquoit de poudre, il fut obligé de suspendre sa marche en attendant que le Roi d'Ardra lui en eût envoyé comme il le lui avoit promis. Ce Prince n'y manqua pas, il lui en envoya un convoi très considérable & bien escorté, mais le Roi de Juda en ayant eu avis, alla au-devant du convoi, l'enleva

& défit l'escorte, & marcha sur le champ à Aforri, qui ayant été averti par quelques fuyards de la perte du convoi qu'il attendoit, décampa sur le champ fort à propos, & se retira. Il apprit en chemin que le Roi de Popo venoit au secours de celui de Juda. Il crut qu'il pourroit défaire ce Prince aussi aisément qu'il avoit fait dans plusieurs autres occasions, & sans considerer qu'il manquoit de poudre, il le chercha, le trouva, & l'attaqua. Par malheur pour lui, il le rencontra posté très avantageusement, & dès le premier choc il perdit beaucoup de monde. Cette perte le mit en fureur, il se jetta sur ses ennemis & fit des prodiges de valeur, il demeura enfin sur la place avec presque toute son armée. Son frere lui succeda, mais n'étant pas, à beaucoup près, si brave ni si entreprenant, & se trouvant d'ailleurs fort affoibli par la perte des meilleures troupes de son Etat qui étoient périés dans cette bataille, il fit la paix avec les Rois de Popo & de Juda à la maniere des Negres, c'est-à-dire, sans cesser de faire des courses les uns sur les autres quand ils en trouvent l'occasion favorable.

Carte particuliere du Royaume de Juda.



CHAPITRE II.

DU ROYAUME DE JUDA.

Sa situation, son étendue. Qualité du País.

Les Hollandois appellent Fida, le Royaume que nous appellons Juda ou Juida. Il est difficile de décider qui a plus de raison d'eux ou de nous.

Il est certain que cet Etat faisoit partie du Royaume d'Ardra, dont il releve encore aujourd'hui, comme nous le ferons voir dans la suite.

Si nous voulions suivre l'Abbé Baudran, nous dirions comme lui que le Royaume d'Ardra ou d'Ardres, est situé entre celui de Benin à l'Orient, & la riviere de Benin à l'Occident, qui le sépare de la côte d'Or. Ce que nous avons dit ci-devant, nous empêche de suivre ce sentiment dans toute son étendue. Nous convenons bien que le Royaume d'Ardra est borné à l'Orient par celui de Benin; mais le bon sens & la raison nous empêchent de convenir que la riviere de Benin soit celle qui le sépare de la côte d'Or: Celle qui lui sert de borne de ce côté-là, est la riviere de Volta. Celle de Benin est réellement celle sur laquelle est située la ville de Benin. C'est une erreur de près de cent lieues que le Public ne nous passeroit pas, quand

même nous aurions assez de politesse pour la passer à ce Géographe.

Le Royaume de Fida ou de Juda, commence à cinq ou six lieues du village de Popo. On distingue communément deux villages de ce nom, le grand & le petit, peut-être y en avoit-il deux de ce nom dans les temps passez. On en chercheroit en vain deux à présent; il n'y en a plus qu'un seul, & c'est celui que nous avons dit être situé dans une Isle de la riviere qui porte le nom du village, ou qui lui donne le sien.

Situation
de Juda.

Le Royaume de Juda n'a que quatorze à quinze lieues d'étenduë le long du bord de la mer, il est par les six degrez vingt minutes de latitude septentrionale, & par les... degrez de longitude. Sa largeur ou son étenduë dans les terres n'est que de huit à neuf lieues.

Ses bornes.

Ses bornes au Nord-Oüest sont le Royaume de Popo, & au Sud-Est celui d'Ardres, dont on appelle le Prince le grand Roy, parce qu'en effet ses Etats sont très considerables, & l'étoient bien davantage lorsqu'ils s'étendoient jusqu'à la riviere de Volta, qui étoit sa borne du côté de l'Oüest, avant que les Provinces de Coto, de Popo & de Juda se fussent soustraites de son obéissance, & se fussent érigées en Royaumes.

Riviers.

Il n'y a que deux rivieres assez considerables dans tout cet Etat pour mériter ce nom. Les fontaines qui y sont en assez grand nombre ne font que de très-petits ruisleaux, qui se perdent dans ces deux rivieres; elles viennent toutes deux du Royaume d'Ardres, soit qu'elles y aient leurs sources, soit qu'elles n'y fassent

que

que passer. Celle qui est la plus voisine du bord de la mer, dont elle n'est qu'à une demie-lieue ou environ, se nomme la riviere de Jaquin, parce qu'elle passe par la ville de ce nom qui est dans le Royaume d'Ardres, & le lieu du plus grand commerce de cet Etat. L'eau en est jaunâtre; elle ne peut porter que des canots, parce qu'il y a plusieurs endroits où elle est gueable, n'ayant qu'environ trois pieds d'eau & souvent moins.

On a donné le nom d'Eufrate à la seconde; elle passe par la ville d'Ardres, & elle est éloignée d'environ une demie-lieue de la ville capitale du Royaume de Juda, appelée Xavier ou Sabié. Cette riviere est plus considerable que la premiere, elle a beaucoup plus de profondeur, son eau est excellente; elle porteroit d'assez gros bâtimens si elle n'avoit pas des hauts fonds, qui la rendent gueable en quelques endroits.

Les Rois de Juda ont établi depuis bien longtems des Peages à ces guez. Tous ceux Peages. qui y passent sont obligez de payer deux bouges ou cauris. Personne n'est exempt de ce droit que les grands du pais & ceux de leur suite, & les Européens & leurs domestiques.

Cet Etat tout petit qu'il est, est divisé en vingt-fix Provinces qui font autant de Gouvernemens, qui sont donnez aux grands du pais & héréditaires dans leurs familles. Le Roi est à la tête de ces Gouverneurs & a le Gouvernement de la Province Xavier, Ville capitale & premiere Province de ses Etats.

Voici les noms des autres Provinces dont le Village principal donne le nom à la Province & à celui qui en est Gouverneur.

Les 26.
Gouverne-
mens.

- 1 Le Roi.
- 2 Xavier Goga. Le Gouverneur a la qualité de Prince & de Vice-Roi.
- 3 Beti, Sacrificateur.
- 4 Aploga, Prince.
- 5 Niapon, Prince.
- 6 Xavier Zonte, Prince.
- 7 Gregoire Zonte, simple Gouverneur.
- 8 Abinga, Gouverneur.
- 9 Gourga, Gouverneur.
- 10 Doboé. Gouverneur.
- 11 Abingato, Gouverneur.
- 12 Carté Gouverneur.
- 13 Agou, Interprète & Gouverneur.
- 14 Affou, Prince.
- 15 Ouffaga, Gouverneur.
- 16 Pagne, premier Valet & Gouverneur.
- 17 Ovalonga, Gouverneur.
- 18 Danio, Gouverneur.
- 19 Zingua, Gouverneur.
- 20 Coulafouto, Gouverneur.
- 21 Zoga, Gouverneur.
- 22 Hamar, Capitaine & Gouverneur.
- 23 Couagouga, Commandant des Fuseliers du Roi.
- 24 Agricoquouïé, Tambour-Major.
- 25 Guiaga, Boureau & Gouverneur.
- 26 Babo, Oncle du Roi.

Il ne faut pas croire que ces vingt-six Gouvernemens ne consistent que dans les vingt-six villages qui donnent les noms à ces Provinces & à leurs Gouverneurs. Chacun de ces villages en a plusieurs qui dépendent du principal, & quoique l'étendue du Royaume, & par conséquent de chaque Province ne soit pas bien considérable; le pais est tellement peuplé & rempli de tant de hameaux, que tout l'Etat ne paroît que comme une très-grande ville, divisée en plusieurs quartiers, séparés les uns des autres par des terres cultivées avec soin, qui semblent n'être que des jardins, dont le sol est d'une si prodigieuse fécondité, qu'à peine une recolte est-elle faite, que la même terre est semée ou plantée sur le champ d'autre chose, de maniere qu'on y fait trois ou quatre recoltes par an. Les pois succedent au ris, le millet suit les pois, le mahis ou bled de Turquie prend la place du millet, les patates & les ignames suivent le mahis, & le bord des hayes, les revers des fosses, les pieds des murs de cloture sont employez à planter les melons de différentes especes & quantité d'autres legumes. Il n'y a pas un pouce de terrain inutile ou negligé, & cela sans discontinuer & sans donner à la terre le moindre relâche. Les Negres sont tellement ménagers de leur terrain, que les grands chemins ne sont presque par tout que des sentiers étroits. On ne connoît point en ce pais fertile la nécessité de laisser reposer la terre.

Bonté du terrain.

Ils la cultivent très-proprement par fillons; ceux des terres du Roi sont plus élevez que

Culture de
la terre.

ceux des particuliers. Ces petites montagnes, si on peut se servir de ce terme, & les vallons qui sont entre deux augmentent la superficie du terrain presque de la moitié. Les pluyes & les rosées qui tombent abondamment toutes les nuits, pénètrent plus aisément la terre, l'humectent & l'engraissent, & la chaleur du Soleil l'échauffant plus aisément de tous côtez, fait germer, croître & meurir les fruits plutôt & plus aisément que dans une terre unie & toute plate.

Le terrain de toute la longueur du Royaume depuis le bord de la mer, jusqu'à une lieue ou environ au-delà de l'Euphrate, est tout uni & sans la moindre coline ou élévation; c'est une plaine de quinze lieues de longueur, sur trois lieues ou environ de largeur.

Bornes du
Royaume
de Juda au
Nord-Est.

Quand on est au de-là de cette borne, le terrain s'éleve insensiblement en pente douce, qui ne finit qu'à six ou sept lieues plus haut, où l'on se trouve au pied des hautes montagnes qui font une chaîne qui borne le Royaume au Nord-Est, qui l'enferme & qui le sépare des autres Etats qui sont de ce côté-là, & en particulier du Royaume d'Ardres, qui s'étend au-dessus de ceux de Juda, de Popo & de Coto, jusqu'à la riviere de Volta. Cela lui donne une étendue très-considérable de l'Est à l'Oüest.

Il y a très
peu d'arbres,
on les regard
de comme
des divinité
tez.

On voit très-peu d'arbres depuis le bord de la mer, jusqu'au-delà de l'Euphrate, encore font-ils steriles, ils ne rapportent aucun fruit, & ils tombent d'eux-mêmes sans qu'il paroisse aucune raison de leur chute imprévue; cependant tout inutiles qu'ils sont, ils ne laissent

font pas d'être respectez comme des divinitez. Abbatre un arbre ou couper ses branches, est un crime irremissible, il ne peut s'expier que par la mort de celui qui l'a commis & de ceux qui y ont eu part. Cette loi est non seulement pour les naturels du pais, mais encore pour les étrangers. Quelques Hollandois s'étant un jour avisez d'abbatre un arbre, le peuple s'émut, il prit les armes, courut sur eux, les massacra & pillà tous les effets qu'ils avoient à terre, apparemment par maniere d'interêts civils.

Je ne saurois me persuader que cette terre ait toujours été destituée d'arbres, pendant que toutes les autres côtes de la Guinée en sont toutes chargées. Je serois assez porté à croire qu'elle en avoit autant que les autres, mais qu'ayant été abbatus sans discretion, ou par les naturels ou par les étrangers qui jugeoient peut-être qu'ils les empêchoient de jouir des vents & du frais qui vient de la mer, sur tout le soir & la nuit, le Roi jugea à propos de conserver ce qui en restoit, & pour le faire plus aisément on insinua au peuple que les arbres étoient des divinitez qu'il falloit bien se donner de garde de maltraiter, de crainte d'attirer des malheurs extrêmes sur le pais & sur le peuple. Les Marabous eurent soin d'appuyer cette fourbe, & ils n'eurent pas grande peine de l'inculquer dans les esprits timides, ignorans & superstitieux. On mit donc les arbres au nombre des divinitez tutelaires du pais, & on ordonna la peine de mort contre les impies qui les insulteroient.

Cette loi est observée dans toute sa vigueur
depuis

depuis un tems immémorial, personne n'en est exempt.

Serpens
venimeux.

Mais ces divinitez font des plus malfaisantes, outre qu'ils tombent souvent sans qu'on ait pu prévoir leur chute & s'en garantir, ils servent de repaires aux serpens venimeux qui y sont toujours en grand nombre, qui se laissent tomber sur ceux qu'ils voyent au pied, qui les piquent & répandent dans les playes qu'ils font, un venin qu'il est presque impossible d'empêcher de causer la mort.

Serpens
sans venin.

Nous parlerons dans un autre endroit d'une autre espece de serpens, qui bien loin d'être mal faisans, sont honorez comme des divinitez bien-faisantes, à qui on prétend que le país a d'extrêmes obligations.

Rien n'est plus agréable que ce país à ceux qui viennent de dehors, & qui ont eu le bonheur de passer la barre, c'est un païsage charmant; de petits bouquets d'arbres de haute futaie répandus d'espace en espace, des amas de bananiers & de figuiers, au travers desquels on voit les sommets d'une infinité de cases, qui, pour être la plûpart en cônes & couvertes de paille ou de feuilles de palmier, ne laissent pas de diversifier agréablement cette vaste plaine.

Le tout est d'aborder & de descendre à terre sans autre inconvenient que d'être mouillé, ce contre-tems est si ordinaire, qu'on n'y prend seulement pas garde. On en est quitte en changeant seulement d'habits, mais tout le monde n'a pas ce bonheur, bien d'honnêtes gens y ont perdu la vie. Il est vrai, & il en faut convenir, qu'il y a eu souvent de leur
faute,

faite, & que leur précipitation & leur témérité à vouloir aller à terre dans des tems trop rudes, contre la volonté & l'expérience des canotiers, leur a attiré ce malheur.

L'atterrage de Juda est très-difficile, ce n'est qu'une rade foraine qui n'a aucune marque pour être distinguée du reste de la côte, à moins qu'on n'en soit assez proche pour voir quelques bouquets d'arbres assez hauts à la vérité & éloignez les uns des autres, placez sur un terrain bas & tout uni, au coin d'un desquels; qui est le plus gros & le plus élevé, on apperçoit le pavillon qui est élevé sur la pointe d'un des bastions du Fort François; mais il faut pour cela avoir bonne vûe & que le tems soit bien clair. Ce qui indique plus sûrement le mouillage, ce sont les vaisseaux que l'on voit mouillez en rade; il est rare que l'on n'y en trouve pas toujours. Le meilleur endroit pour mouiller est par le travers du gros bouquet de bois à une lieue ou environ de terre sur douze brasses d'eau fond de vase. On affourche Est & Oüest, & quand il y a des vaisseaux de sa nation, l'ordinaire est de mouiller auprès d'eux, afin d'être plus en état de se secourir dans le besoin.

Le Chevalier des M. * * * mouilla à la rade de Juda le 11. Janvier 1725. Il y trouva un navire de la Compagnie, nommé l'*Avanturier*, qui le salua de cinq coups de canon, & qui amena la flamme qu'il avoit au grand mât, parce que le Chevalier étant plus ancien Capitaine, c'étoit à lui à la porter & à commander les vaisseaux de sa nation dans la rade.

On donne ici une vûe de la côte vis-à-vis
du

du mouillage des vaisseaux. Elle est d'une si grande exactitude, qu'il est presque impossible de s'y méprendre,

On ne manqua pas de saluer le Fort François, & comme en ce país on aime fort le bruit, & que l'on juge de la consequence des gens par les coups de canon qu'ils tirent pour saluer, & qu'on leur rend exactement, le Chevalier des M.*** en fit tirer onze, que le Fort rendit aussi-tôt coup pour coup.

Difference
des Saluts.

Il est bon de savoir que les vaisseaux qui saluent une forteresse, ne le font qu'après qu'ils sont mouillez, & que quand ils saluent un vaisseau qui est mouillé, ils le font étant sous voile. Il faut encore remarquer que les vaisseaux qui saluent, soit avec le canon, soit de la voix, le font toujours en nombre impair. Le salut de la voix se fait par un cri de vive le Roi, qu'on repete selon l'honneur que l'on veut rendre. Les Galeres saluent du canon ou de la voix en nombre impair, & leur cri est *Hou*, qu'on repete plus ou moins, selon que l'on veut honorer les personnes, & toujours en nombre pair.

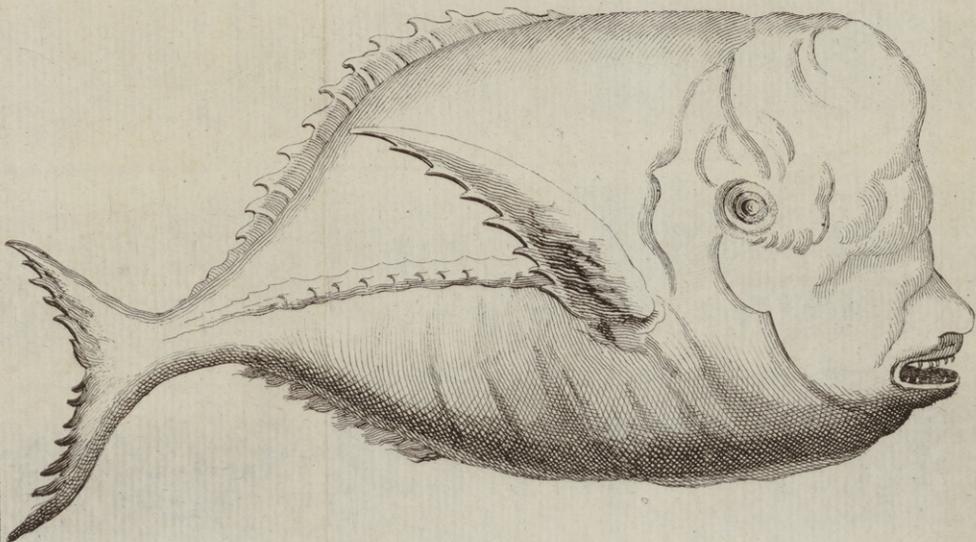
La rade
de Juda est
fort poisson-
neuse.

Quoique la mer soit très grosse à la côte, la rade ne laisse pas d'être très poissonneuse. Les Negres canotiers & pêcheurs, bravent cet obstacle. & pendant qu'ils font un mystere aux blancs de la maniere de surmonter cette difficulté, il ne paroît pas qu'il y en aye pour eux, quand il s'agit d'aller à la pêche ou de venir à bord des vaisseaux pour leur intérêt; ce que nous dirons dans la suite, justifiera ce que j'avance ici.

Differentes

La mer est trop grosse à la côte pour qu'on
pûis-

Poisson apellé Lune.



puisse employer la senne ou d'autres filets pour la pêche quand on est obligé de tirer le filet à terre. Il n'y a point non plus de tartanes ou barques avec les instrumens nécessaires à cet exercice. Elle ne se fait qu'à la ligne & ne laisse pas d'être bonne, & le seroit beaucoup davantage, si les Requins & autres poissons carnassiers, qui sont en grand nombre sur la côte, ne venoient pas, sans en être priez, partager la proye avec les pêcheurs.

Dès qu'un vaisseau est mouillé, les matelots n'oublient pas de jeter leurs lignes, les Officiers, en cas de besoin, les en feroient souvenir. C'est un rafraichissement considerable pour les équipages, & une épargne encore plus grande pour la Compagnie.

Entre une infinité de poissons que les gens du Chevalier des M. *** prirent à la rade de Juda, je n'en rapporterai que deux.

On a donné au premier le nom de Lune, parce qu'il a quelque rapport avec un poisson de ce nom que l'on trouve dans les mers de l'Amérique. Ceux qui voudront prendre la peine de lire le premier Tome de mon Voyage des Isles, page 312. verront la figure & la description de la Lune de l'Amérique & la différence qu'il y a entre elle & le poisson de Guinée, à qui on a donné le même nom dont on donne ici la figure. Cette dernière a 18. à 20. pouces de la tête à la queue, douze à treize pouces de large, près de deux pouces de épaisseur; c'est un poisson plat qui feroit un ovale sans sa queue qui est assez large & échancrée; sa peau est blanche & argentée; sa face si on peut se servir de ce terme, est plate, sa gueule est petite & armée

Poisson extraordinaire
appelé Lune.

mée de deux rangs de dents ; une avance mediocre qui est au-dessus marque assez bien un nez avec deux narines, & tout ce qui est au-dessus qu'on pourroit regarder comme son front est partagé par plusieurs rides saillantes ; ses yeux sont ronds, assez grands & fort rouges. Il n'a que deux nageoires assez grandes, elles sont à côté des oüies & une empennure qui commence environ à la moitié du dos, & qui finit à la naissance de la queue ; il en a une plus petite sous le ventre.

La chair de ce poisson est blanche, ferme, grasse, délicate, d'un fort bon goût & très-nourrissante. Ce poisson ne mord point à l'hameçon à l'Amérique, il y mord à la côte de Guinée. S'il étoit moins gourmand, il ne seroit pas pris, car comme j'ai dit il n'y a point de filets en ce pais-là, & la mer est trop rude à la côte pour qu'on s'y puisse servir de la senne.

On a donné le nom de Singe au poisson dont je vais parler. Je ne ferai point de procès à ceux qui lui ont donné ce nom, il lui convient, on le pêche à la ligne quand il juge à propos de mordre à l'hameçon, ou on le harponne quand il vient assez près des Vaisseaux pour se mettre à portée de la varre. C'est un très gros poisson, on en voit de dix pieds de longueur, sur trois ou quatre pieds de circonference depuis le défaut du col jusqu'aux deux tiers de sa longueur ; il diminue ensuite insensiblement & se termine en une queue longue & ronde. C'est cette longue queue & sa tête qui lui ont fait donner le nom de Singe ; il a la tête ronde, la gueule assez grande.

Description
du poisson
appellé Sin-
ge.

grande, les yeux petits, des poils sur la levre supérieure en maniere de mouftaches, le menton abbatu, le col bien diftingué du corps, & fur le haut de la tête une empennure ronde qui fait une efpece de couronne; il a quatre nageoires & deux empennures, la plus grande de ces empennures eft au defaut du col, elle refsemble à une spatule, elle eft forte, longue & large; celle qu'il a à la naiffance de la queue eft un peu moindre: fes quatre nageoires font comme des fanons de baleine; les deux anterieures pourroient s'appeller des bras à caufe des mouvemens finguliers que la nature leur a donné; il les peut joindre fous fon ventre & fur fon col, & il pourroit s'en fervir à retenir ce qu'il voudroit porter à la gueule, fi les extrêmitéz étoient partagées en plufieurs doigts & qu'elles euflent des articles. Les deux nageoires pofterieures font placées vers le milieu du ventre, elles font un peu moins grandes que les premieres, & n'ont que les mouvemens ordinaires de celles des autres poiffons; il eft très-vif & très-vîte. Quand il s'éleve affez à la furface de l'eau pour qu'on le puiſſe voir, les differens mouvemens qu'il fait avant de mordre à l'hameçon donnent du plaifir. Il s'en approche, il le confidere, il le goûte de l'extrêmité des levres, il le quitte, il lui donne des coups avec fes nageoires ou avec fa queuë, il s'en éloigne, il y revient, & après avoir bien marchandé, il fe jette enfin fur l'appas & l'avale; mais quand il fent l'hameçon qui le pique & qu'il eft contraint de fuivre la ligne qui le tire, c'eſt alors qu'il

Pêche du
Singe.

fait

fait des sauts & des bonds qui donnent un plaisir infini à ceux qui le regardent. Il prend la ligne avec ses nageoires, il la tire de toutes ses forces pour la porter à sa gueule, & ne manqueroit pas de la couper avec ses dents, si on lui en donnoit le tems. Sa queue est à craindre quand il est sur le pont, non qu'il l'ait assez forte pour l'enfoncer comme feroit un puissant Requin, mais comme elle est longue & forte, il blefferoit d'une étrange maniere ceux qu'il en frapperoit.

Ce poisson n'a point d'écaille, il est couvert d'une peau chagrinée à petits grains, à peu près comme celle du Requin; elle est toute noire & lustrée comme du geais pendant que le poisson est vivant, elle cesse d'être lustrée dès qu'il est mort. Sa chair est bonne, mais elle n'est pas délicate, parce que pour l'ordinaire elle n'est pas bien grasse. On peut la comparer à celle d'un bœuf qui n'est pas gras; les jeunes sont beaucoup meilleurs. Ce poisson vit de proye & des herbes qui sont au fond de la mer, car on trouve de tout cela dans son ventre. Je m'étonne que, se trouvant sur les côtes de la Guinée & étant noir comme les habitans, on ne lui ait pas donné le nom de Negre plutôt que celui de Singe.

CHAPITRE III.

DE LA BARRE DE JUDA.

Du Village de Gregoné & des Forts François & Anglois.

DES qu'un vaisseau est mouïllé, les Negres se pressent d'y aller & d'y porter du poisson & des fruits quand ils en ont. Ils sont assurez d'en être bien payez & de boire de l'eau de vie, il n'en faut pas davantage pour les engager à tout risquer, plutôt que de manquer une si bonne occasion. Les Capitaines des vaisseaux leur font amitié, les font boire sur toutes choses, & se servent d'eux pour écrire au Directeur du commerce de leur nation, & lui donner avis de leur arrivée.

Dans un país d'un accès moins difficile, on ne manqueroit pas d'envoyer la chaloupe à terre, prendre langue & porter les paquets, cela n'est pas praticable à la côte de Juda. Le Chevalier des M.*** après avoir donné les ordres nécessaires aux Officiers qu'il laissoit à bord, & être convenu des signaux, pour se faire entendre à ceux qui demeuroient dans les tentes qu'on fait sur le bord de la mer, se mit dans sa chaloupe le douze sur les trois heures après midi, & vint mouïller à cent pas ou environ du lieu ou commencent les grosses lames. Il y trouva un canot de Negres qui l'y attendoit & qui le porta à terre. Les gens sa-
ges

Risques au
passage de
la barre.

ges se mettent en camisolle & en calleçon, il y auroit de l'imprudence à se charger d'habits. Le moins qu'il puisse arriver, c'est d'avoir le chagrin de les voir gâtez d'eau de mer, parce qu'il est très-rare qu'on ne soit pas bien mouillé quand on franchit ce dangereux passage. Il le fut en effet depuis la tête jusqu'aux pieds, & malgré l'adresse des canotiers & les précautions qu'ils prirent, ils ne purent empêcher que la troisième lame ne se répandit sur le canot, & ne le couvrit d'un bout à l'autre. Le bonheur qu'il eut, fut que le canot toucha le fond & ne tourna point, & que les canotiers s'étant jettés à l'eau & étant secondez des autres Negres qui les attendoient au bord de la mer, ils enleverent le canot & ceux qui étoient dedans, & le mirent à terre.

Avant de passer outre, je crois qu'il est bon d'expliquer ici ce que c'est que la barre qui regne tout le long de la côte de Guinée, & qui est plus ou moins grosse, & par conséquent plus ou moins dangereuse, selon l'exposition & le gissement des côtes & les vents qui soufflent.

Ce qu'on
entend par
le nom de
barre.

On entend par barre l'effet que produisent trois lames qui viennent se rompre à terre l'une après l'autre, dont la dernière est la plus à craindre, parce qu'elle est cabanée, c'est-à-dire, qu'elle fait une espece de voute assez haute & d'un diamètre assez grand pour couvrir un canot tout entier de l'arrière à l'avant, & pour le remplir d'eau, le submerger ou le tourner sans dessus dessous quand elle se rompt & se brise dessus avant qu'il ait touché la terre.

Les

Les deux premières lames ne cabanent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de voute en s'approchant de terre; la première, parce qu'elle ne trouve point le retour des eaux d'une autre qui l'ait précédée, y ayant eu une espace de tems assez considerable pour que les eaux de celle qui l'a précédée se soient écoulées & mises de niveau, après avoir frappé la terre & s'y être rompuës; la seconde cabane un peu, parce qu'elle trouve les eaux de la première, qui, retournant au large, la frappent & l'obligent de s'élever, mais la troisième, rencontrant les eaux de la seconde, déjà enflées de celles de la première, elle est contrainte de se replier sur elle-même, ce qu'elle ne peut faire qu'en s'enflant considerablement & faisant une voute ou arcade d'autant plus haute, qu'elle se trouve frappée à son pied par le retour des eaux de la seconde. Voilà ce qui fait cette barre si terrible, sur laquelle il s'est perdu tant de monde.

Ces lames commencent environ à une portée de fusil de terre, parce que la mer trouve à cette distance un haut fond plat, lequel étant passé, on n'a plus à craindre que la houle qui porte le canot à terre d'une vitesse extraordinaire. L'adresse des canotiers consiste à se jeter tous à la mer & tout d'un coup, & de soutenir le canot des deux côtez, de maniere qu'il arrive à terre & qu'il la touche sans s'y briser & sans tourner. Dans un instant les personnes qui sont dedans, & les marchandises dont il est chargé sont débarquées & mises en sûreté, quelques pesans que soient les fardeaux.

Adressés des
Canotiers.

Les Negres canotiers se sont tellement familiarisez avec la barre, depuis que les Européens trafiquent à Juda, qu'il est à présent aussi rare que les canots qu'ils conduisent périssent dans cet endroit dangereux, qu'il étoit autrefois commun de les y voir périr avec les blancs qui y étoient embarquez; car pour eux, ils savent fort bien se tirer d'affaire, ce sont d'excellens nageurs, qui savent si bien se faire porter sur le dos d'une lame, ou plonger sous une autre, qu'ils gagnent toujours la terre, & comme ils sont nuds, ils s'embarassent peu d'être mouillez.

C'est ce dangereux passage qui favorise le pillage qu'ils font des bouges & de l'eau de vie, qu'ils portent à terre quand il n'y a point de blanc dans le canot pour avoir l'œil sur les marchandises. Dans ces occasions, ils cessent de nager ou de pagayer quand ils se trouvent entre deux lames, ils se contentent de soutenir le canot avec leurs pagalles, pendant que quelques-uns des plus adroits percent les barils d'eau de vie & emplissent les bouteilles de toute la troupe, & après qu'ils ont fait leurs affaires, ils se mettent à pagayer d'une grande force & viennent à terre: disant aux Commis qui se plaignent de leur retardement, qu'il y avoit une voye d'eau dans le canot qu'il a fallu raccommoder, & que ce n'est pas sans peine qu'ils en sont venus à bout & qu'ils ont échappé le danger où cet accident les avoit exposez.

Les canots de barre sont tout d'une piece. Ils sont faits d'un arbre creusé fort léger; ils ont pour l'ordinaire quinze à dix-huit pieds de longueur, sur trois pieds de large & autant

Figures
des canots
& des pagalles.

autant de profondeur. Ils y font ordinairement au nombre de dix, chacun une pagalle à la main, Les pagalles font comme des pelles à four, longues de quatre à cinq pieds, la pelle a quinze pouces de longueur fur huit de large; elles font toutes d'une piece d'un bois bien liant. Les Negres font deux à deux dans le canot, le visage tourné vers le lieu où ils vont, celui qui gouverne l'arriere répond à la voix de celui qui est à l'avant qui sert de pilote, c'est le plus habile de la troupe qui occupe ce poste. Ceux qui nagent ou qui pagallent n'ont point d'autres sièges pour s'asseoir que des bambous ou gros roseaux qui traversent le canot, & qui sont attachez par leurs extrêmités aux côtes oppozées du canot. Ils nagent au bruit d'un certain ton que le pilote donne, qui marque s'il faut nager de force, ou plus lentement. C'est un plaisir de voir comme ils employent toutes leurs forces lors que le pilote le juge à propos. Ils se plient en deux, & donnent au canot un mouvement extraordinaire.

Lorsqu'ils conduisent des blancs à terre, ils les font asseoir dans le fond du canot les uns derriere les autres à l'avant du canot. Si au contraire ils les conduisent de terre aux Vaisseaux, ils les font mettre à l'arriere. Cette conduite est sage, on est moins exposé en allant à terre étant à l'avant, parce que la lame prend le canot par l'arriere, & qu'en cet endroit on est bien plutôt débarqué; au contraire en allant aux Vaisseaux, la lame rencontre l'avant du canot, s'y brise & peut y faire plus de mal qu'à l'arriere. Ils donnent en ces occasions

casions tous leurs soins pour sauver les blancs qu'ils portent, & pourvû qu'on s'en rapporte à eux, qu'on les laisse faire & qu'on ne les ait pas maltraitez, il est rare qu'il arrive rien de fâcheux aux personnes.

Il n'en est pas de même des marchandises; quelque soin que les Capitaines se donnent pour empêcher leurs pillages, il est presque impossible d'y réussir entierement, les Negres en fait de vol feroient des leçons aux plus habiles Meuniers, Tailleurs & filoux qui soient en Europe, & quand on les observe si bien, ou qu'on a pris des mesures si justes que leur adresse est à bout, ils font tourner le canot dans les endroits où les barils ou caisses de bouges qui ne flottent point vont à fond, & où ils les viennent repêcher pendant la nuit.

Dès que les marchandises sont à terre, on les met dans les tentes que les Capitaines ont soin de faire dresser au bord de la mer. Ces tentes ont un ou plusieurs batons de pavillon avec des pavillons, & des flammes qui servent à donner aux chaloupes mouillées hors des lames & de la barre, les signaux de ce que l'on veut faire savoir; car on est hors de la portée de la voix humaine, & quand on se serviroit des meilleurs porte-voix, le bruit des lames & de la houle empêcheroit de pouvoir rien entendre.

Ce n'est pas seulement dans le passage de la barre que les Negres font leurs pillages, ils en font encore dans le transport des marchandises depuis les tentes jusqu'à la ville capitale où est la résidence du Directeur général, & les magasins de la Compagnie. On ne se sert en ce

ce país ni de charettes ni de chevaux, ni d'autres sortes de voitures, tout se porte sur la tête des Negres. C'est pour cela que tous les porteurs ont de gros bonnets de jonc assez hauts pour contenir une bouteille platte de gros verre, ou calebasse de la même figure contenant environ une pinte mesure de Paris, ou un sac dans lequel ils mettent les bouges qu'ils ont pillés; car c'est principalement ces deux sortes de marchandises qui les tentent le plus, & ils n'ont que ce seul bonnet dont ils puissent couvrir leurs vols étant du reste tous nus, & n'ayant qu'un très petit morceau de toile pour couvrir leur nudité.

Lors donc qu'on a mis à terre une quantité suffisante de marchandises pour faire un convoi & les transporter au magasin général, on fait venir les porteurs avec leur chef qui ne manque pas de promettre que ses gens feront fideles. Malgré ces assurances auxquelles tout homme sage ne doit jamais s'arrêter, on met cinq ou six blancs armez qui les conduisent, qui empêchent que les porteurs ne s'écartent les uns des autres, & que chemin faisant ils ne percent les barils d'eau de vie ou ceux qui renferment les bouges.

Le Chevalier des M.*** qu'une longue expérience avoit instruit de l'adresse des Negres, & du penchant prodigieux qu'ils ont à voler, ayant un assez grand convoi à faire conduire à Xavier, ordonna à six de ses gens de l'accompagner, de voltiger sur les ailes, & de ne pas perdre un moment de vûe ses porteurs. Il fut exactement obéi, le convoi avoit

Stratage-
me des Ne-
gres.

déjà passé les trois rivieres, c'est ainsi qu'on appelle

appelle les trois bras que fait la riviere de Jaquin à l'endroit du gué où on la passe, sans que les porteurs eussent pû trouver une occasion un peu favorable de piller, parce qu'ils étoient éclairez de trop près par les gens qui les conduisoient, lorsqu'il s'éleva tout d'un coup une querelle entre deux porteurs qui mirent aussi-tôt leur charge à terre, & commencerent à se battre d'importance; les autres porteurs de concert avec les deux combattans quitterent aussi les leurs, quelques-uns prirent parti dans la querelle, & les blancs qui les conduisoient ayant voulu faire cesser le desordre, se trouverent dans un instant environnez de tout le reste des porteurs qui les prioient d'empêcher qu'il n'arrivât quelque meurtre. Les François qui ne connoissoient pas encore ce piège, y donnerent entierement, ils firent des efforts extraordinaires pour arrêter les combattans, mais ils y employerent plus d'une heure sans en pouvoir venir à bout. La querelle ne fut apaisée que quand ceux des porteurs qui étoient demeurez auprès des barils de bouges, qui les avoient entrouverts adroitement, & en avoient tiré pour eux & pour leurs compagnons, rejoignirent la troupe. Leur présence apaisa la querelle, chacun reprit sa charge, & on continua le voyage en paix comme s'il ne fût rien arrivé; les porteurs disparurent dès qu'ils eurent mis leurs charges au magasin, & les conducteurs blancs ayant raconté au Directeur général & au Chevaliers des M.*** ce qui étoit arrivé dans le chemin, ces Messieurs se douterent qu'il y avoit eu du dessein dans cette querelle. On

examina de plus près les barils de bouges, & on trouva que plusieurs avoient été ouverts & qu'on y avoit beaucoup volé. On s'en plaignit au Capitaine Assou, mais il étoit trop tard, les porteurs étoient échapez & leur vol en sûreté, parce qu'en arrivant chez eux ils avoient pris d'autres bonnets; de sorte que la perte tomba sur le Chevalier des M.*** La Compagnie, toujours attentive à ses intérêts & peut-être dans la vûe de rendre ses Officiers plus vigilans, rend les Capitaines responsables en leur propre & privé nom du coulage des eaux de vie, & de ce qui se trouve de manque dans les barils de bouges.

On croit pourtant qu'elle diminueroit beaucoup de cette conduite sévère, si elle consultoit là-dessus ses Directeurs, & qu'elle fût convaincuë comme elle le devoit être de l'impossibilité où sont ses Capitaines d'empêcher entierement les pillages des Negres.

On avoit cru y remedier en mettant les bouges & l'eau de vie dans de double fusts, les Negres ont trouvé le secret de rendre cette précaution inutile.

Les Anglois font cercler leurs barils d'un bout à l'autre avec des cercles de fer qui se touchent & qui ne peuvent s'éloigner les uns des autres, parce que les premiers sont cloüez; cette précaution n'a servi qu'à leur causer de plus grandes pertes, les Negres faisant tourner les canots sur la barre, & allant repêcher pendant la nuit les marchandises qui sont demeurées au fond de la mer, car ils ont l'adresse de ne faire tourner que dans les endroits

où ils favent fort bien qu'ils les pourront pêcher.

On avoit encore proposé de mettre les bouges dans des caiffes qui en puffent contenir cent livres qui fuffent garnies de trois bandes de fer. Comme il y auroit moins de joints qu'à un baril, les Negres auroient moins de facilité à les entrouvrir. Cela pourroit réüffir une fois ou deux, mais fi les Negres se trouvoient courts de ce côté, ils ne manqueroient pas de les faire tomber à la mer, & la perte feroit encore plus confiderable. Ce qu'on peut faire de mieux, est d'avoir toujours des blancs dans les canots qui portent les marchandifes à terre, & de faire efcorter les convois qui les portent à la ville par des gens habiles, qui dans des occasions pareilles à celle dont je viens de parler, laiffent battre les Negres tant qu'il leur plaira & qui fe tiennent auprès des marchandifes tant que la querelle dure.

Bouges ou
Canots,
monnoye
du pais.

Je crois avoir dit dans un autre endroit, que les bouges font des coquilles blanches qui fe pêchent aux environs des Isles Maldives. C'est l'argent monnoyé du Royaume de Juda, & de beaucoup d'autres lieux de la côte; on les appelle auffi Cauris.

Quarante bouges font ce qu'ils appellent une toque de bouges, cinq toques ou 200. bouges font une galine, vingt galines ou quatre mille bouges font une cabeche.

Selon le prix du marché, un captif ou efcave vaut dix-huit à vingt cabeches, 70000. à 80000. bouges qui pefent environ 180. livres poids de Paris.

Le Village de Gregoué, qui donne le nom Village de Gregoué. à une des 26. petites Provinces du Royaume de Juda, est environ à une lieue & demie de la mer, après qu'on a passé la riviere de Jaquin. Il est assez considerable & ses habitans riches, tant parce qu'ils sont tous pêcheurs & canotiers, que parce qu'ils sont voisins des Forts François & Anglois qui en sont à une très petite distance. Les maisons sont de terre ou de branchages d'arbres entrelassés de roseaux avec un enduit de terre grasse de près d'un pied d'épaisseur. Chaque famille a plusieurs cases, jamais un mari ne met deux de ses femmes ensemble sous le même toit, Maisons des Negres. elles sont logées séparément. On croit que cela est nécessaire pour conserver la paix entre elles, car là, comme par tout ailleurs, les femmes sont jalouses, criardes, soupçonneuses, impatientes & de fort mauvaise humeur, quand elles s'imaginent que leur mari partage inégalement son cœur entre elles. Il est vrai que la premiere qu'il a épousé y a de droit une double portion, & quelquefois davantage, quand elle est féconde & qu'elle a des enfans mâles. Nous traiterons cette matiere plus amplement dans la suite. On voit qu'il faut beaucoup de cases à un homme qui a bien des femmes, toutes ces cases sont renfermées dans une enceinte de murs de terre de sept à huit pieds de hauteur, & de dix-huit à vingt pouces d'épaisseur, dont le chaperon est couvert de paille ou de feuilles de palmier, de crainte que l'eau de pluye ne s'insinuë dans le mur, ne le détrempe & ne le fasse tomber.

Fort des
Français à
Gregoué.

Les Français & les Anglois ont chacun un Fort à l'Oüest de ce village. Celui des Français est le plus à l'Oüest; il est composé de quatre bastions, avec des fossez larges & profonds, sans chemin couvert, glacis ni palissades, excepté à un ouvrage en forme de demie lune qui couvre la porte, qui, outre les ventaux se ferme avec un pont levis. Il y a trente canons montez tant sur les bastions que sur les courtines, & principalement sur celle qui regarde le Fort des Anglois. Les quatre corps de logis, qui forment une grande place d'armes quarrée, servent de magazins, de logement pour les Officiers & la garnison, & de captiverie; c'est ainsi qu'on appelle le lieu où l'on garde les captifs, en attendant le moment de les embarquer. Il y a au milieu de cette place une chapelle, où l'on dit la messe quand il y a un Aumônier. Ce Fort est sous le commandement du Lieutenant du Directeur général qui réside à Xavier, ville capitale du Royaume. La garnison n'est que de dix soldats blancs, deux sergens, un tambour, deux canoniers, & trente esclaves Bambaras qui appartiennent à la Compagnie.

Fort des
Anglois à
Gregoué.

Le Fort des Anglois est à l'Est de celui des Français, à une grande portée de fusil; il est quarré; au lieu de bastions ses angles sont couverts de boulevards avec des fossez secs, larges & profonds, sans palissades & sans chemin couvert. Il y a un pont levis & vingt-six canons, ils y ont une garnison à peu près comme celle du Fort Français, commandée par le Lieutenant de leur Directeur général qui réside aussi à Xavier. Son logement,

dans

*Explication de la planche des
Forts des Européens à Jûda.*

- A. Grand Serail.
- B. Petit Serail.
- C. Salle d'Audience.
- D. Cabinet du Roy.
- E. Salle d'Entrée.
- F. Logement de la Mere du Roy.
- G. Cour.
- H. Corps de Garde.
- I. Cour des Coûtumes.
- L. Première Cour.
- M. Corps de Garde.
- N. Salle.
- O. Cuiſine du Roy.
- P. Logement du premier Valet de
Chambre.
- Q. Logis des Hollandois.
- R. Logis des Anglois.
- S. Hôtel de la Compagnie des In-
des Françoise.
- T. Logement des Portugais.
- V. Cour

V. Cour du Couronnement du
Roy.

X. Canons du Roy.

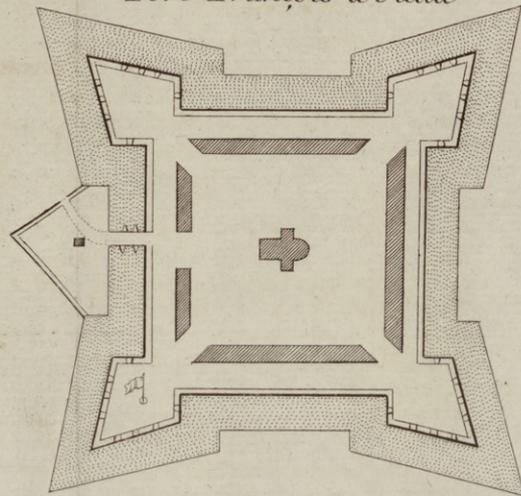
Y. Place.

Z. Grande Place:

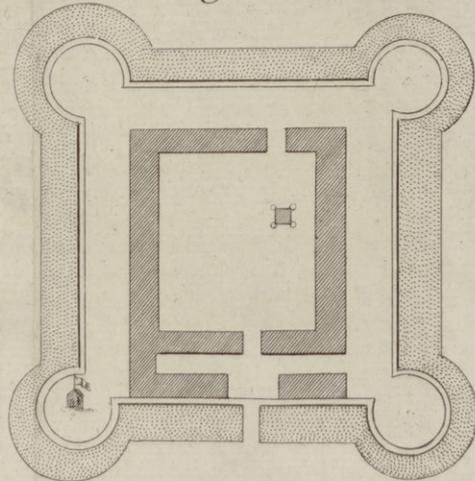
& la Ville.

* Porte de derriere du Serail.

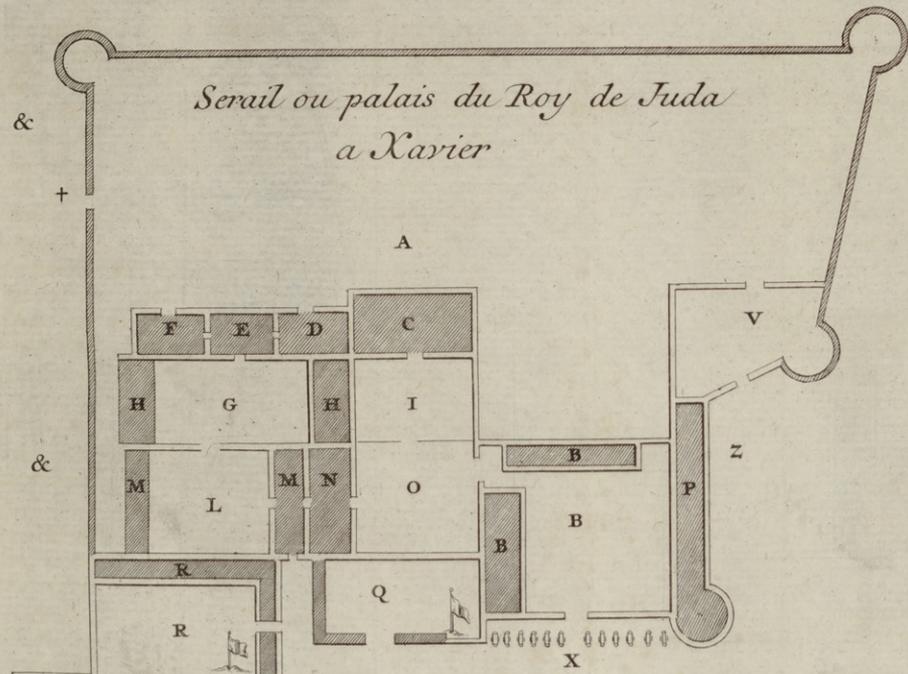
Fort François a Juda



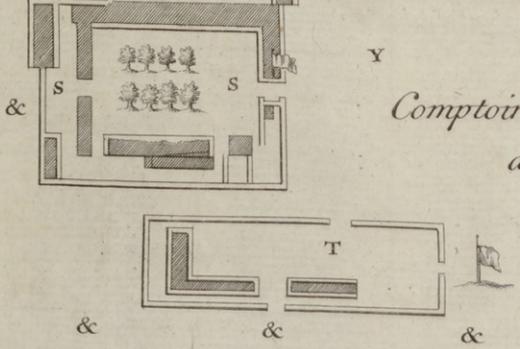
Fort Anglois à Juda



Seraïl ou palais du Roy de Juda a Xavier



Comptoirs des Européens a Juda



dans cette ville, est à côté de celui des François, il n'en est séparé que un par mur qui est mitoyen.

Les Portugais n'ont point de Forteresse à Gregoué. Le Roi de Juda leur a donné un terrain à quatre portées de fusil, au Sud de celui des Anglois pour y en bâtir une, ils ont eu des raisons pour ne le pas faire jusqu'à présent. Leur Directeur demeure à Xavier, dans une assez grande maison, à côté de celle des François.

Terrain accordé aux Portugais à Gregoué.

Mais les Hollandois n'ont point de Forteresse dans cet Etat. Les Rois de Juda n'ont jamais voulu leur permettre d'y en avoir aucune, ils connoissent ces peuples, & sçavent trop bien comment ils traitent ceux qui ont eu la facilité de les laisser bâtir des Forts sur leurs terres, pour s'exposer eux & leurs peuples à un esclavage, dont ils ne seroient pas maîtres de se délivrer quand le joug leur en paroîtroit trop pesant. Ils ont une maison à Xavier attenant le Palais du Roi, où leur Directeur demeure avec ses Commis.

Les Hollandois n'ont point de Fort à Juda.

Au reste, les Forts de Gregoué ne servent qu'à mettre à couvert les marchandises, & empêcher qu'elles ne soient pillées par les Negres qui vont souvent en maraude, & qui ne reconnoissent ni amis ni ennemis dès qu'ils trouvent l'occasion de piller.

C H A P I T R E IV.

De la Ville de Xavier.

Xavier,
ville capita-
le de Juda.

Xavier, Xabier ou Sabié, sont les noms que les Européens & les Negres donnent à la Ville capitale du Royaume de Juda ou Fida. Elle est à deux lieues au Sud-Est de Gregoué, & par conséquent à trois lieues & demie ou environ de la mer; elle est dans une plaine unie à une lieue ou environ au Sud-Est de l'Eufrate.

Incommo-
dité des rues.

Ceux qui ont donné le nom de ville à cet amas de maisons qui porte le nom de Xavier, lui ont fait le plus grand honneur qu'ils lui pouvoient faire, car assurément il ne mérite pas ce titre. Je ne laisserai pas cependant de le lui donner. C'est la résidence du Roi & des Directeurs des Compagnies des Européens qui trafiquent dans le pais. C'est quelque chose, mais aussi c'est tout, car on n'y voit aucun alignement de rues. Chaque famille est renfermée dans une enceinte de murailles qui est plus ou moins grande selon le nombre des cases dont elle a besoin, & toutes ces enceintes sont isolées. Ils laissent des espaces entre ces Isles que l'on pourroit regarder comme des rues, ou plutôt comme des chemins dont les unes sont assez larges, & les autres si étroites que deux personnes n'y peuvent passer de front, on a même assez de peine à passer par les plus larges, à cause des trous
dont

dont elles sont remplies qui rendent le passage difficile, & même dangereux & sur tout la nuit. Comme les Negres ne bâtissent que de terre, ils la tirent le plus près qu'ils peuvent des lieux où ils veulent s'établir, & font des trous dont tous les dehors de leurs enceintes sont environnez. Ils y jettent ensuite toutes sortes d'immondices, qui causent une puanteur insupportable à ceux qui n'y sont pas accoutumés comme eux; à quoi il faut ajouter qu'ils font leurs nécessitez dans les rues, & que si on sort le matin avant que les cochons soient lachez & qu'ils ayent fait leur curée de toutes ces ordures, l'odeur qu'elles rendent est capable de faire soulever le cœur à ceux même qu'une longue demeure dans le pais devoit en rendre moins susceptibles.

J'ai remarqué dans mon voyage aux Isles de l'Amérique, que les cochons qu'on y élève sont infiniment plus propres & plus délicats; ils ne touchent jamais aux ordures, aussi leur chair est-elle plus propre & plus saine que celle des cochons de Guinée, qui quoique grasse & bien entrelardée est indigeste, & peut causer des maladies dangereuses à ceux qui en feroient leur nourriture ordinaire; cela se doit entendre des blancs, car les Negres sont d'un temperamment bien différent. Ils ont l'estomach si chaud qu'ils digerent tout, même les viandes crues, & il est à croire qu'ils vivoient bien plus qu'ils ne font sans les excès qu'ils font d'eau de vie & des femmes qui les énervent, & leur causent des maux qui deviennent à la fin tout à fait incurables.

Difference de la chair des cochons des Isles de l'Amérique avec celle des cochons de Guinée.

Il a plû aux blancs établis dans le païs, de donner le nom de Serail aux bâtimens que le Roi occupe. L'enceinte est fort grande, elle est fermée par un mur de terre de huit à dix pieds de hauteur, le chaperon de ces murs est couvert de paille, afin que les pluyes ne les détrempent pas, & ne les fasse pas ébouler. Les angles sont couverts de tours rondes de la même hauteur & de la même matière que les murs; elles servent à mettre les sentinelles. Le plan que l'on en donne ici est juste, & marque exactement toutes les parties de ce Serail.

On le distingue en grand & petit Serail; ce dernier sert d'entrée au grand. C'est une grande cour environnée de bâtimens de trois côtez; le quatrième n'est fermé que par une muraille, au milieu de laquelle est la grande porte, à laquelle il y a toujours deux sentinelles. Il y a au dehors douze pieces de canon sur des affuts de marine à platte terre sans embrasure. Vis-à-vis la tour du coin il y a une autre batterie de neuf canons semblable à la première. Le logement du premier valet de chambre du Roi, que l'on appelle communement le maître-valet, occupe l'aile droite de cette cour. On entre de cette cour dans celle des cuisines du Roi, & de celle-ci dans une troisième qu'on appelle la cour des coûtumes, parce que c'est dans celle-ci que l'on paye les droits du Roi, tant ceux qu'il exige de ses sujets, que ceux que les Européens se font obliger de lui payer pour avoir la liberté de commercer dans ses Etats, que pour jouir de sa protection. Le

fond

Serail ou
Palais du
Roi à Xa-
vier.

Description
du Palais du
Roi de Juda.

fond de cette cour est occupé par un grand salon, qui sert de Sale d'audience. Le Trône du Roi est un grand fauteuil posé sur une large estrade couverte d'un tapis de Turquie; il y a des nattes sur tout le reste du plancher, & des fauteuils pour les blancs qui vont à l'audience. La coutûme n'est pas qu'ils entrent dans l'interieur du Palais, mais cette règle n'est pas si générale qu'elle n'ait quelque exception, puisque le Chevalier des M.*** en a levé le plan qu'on voit ici. Les curieux y trouveront de quoi se contenter & s'instruire, en suivant les chiffres & les lettres qui marquent la distribution & l'usage de toutes les pièces qui le composent. On doit seulement sçavoir, que tous ces bâtimens n'ont que l'étage du rez de chaussée, qu'ils sont tous bâtis de terre grasse & rouge qui fait de bons murs, & qu'ils sont tous couverts de paille ou de feuilles de palmier, nattées proprement & d'une épaisseur à ne pouvoir être pénétrés de la pluye ni de la chaleur du soleil, qui est extrême en ce pais-là.

Les comptoirs des Directeurs des Com-
pagnies sont à la gauche du Palais du Roi. On leur a donné le nom d'Hôtel ou de Palais.
Maisons
des Direc-
teurs du com-
merce.

Celui des François est le plus grand & le mieux bâti, il consiste en une grande cour plus longue que large, fermée par des corps de bâtimens uniformes, au milieu de laquelle il y a un jardin potager avec quelques gros pieds d'orangers en pleine terre. Il y a un corps de logis au-dessus de la grande porte,
 &

& un corps de garde avec le pavillon de la nation. Il y a encore un jardin dans la basse-cour, derrière le corps de logis du fond, une forge, des cuisines, des offices, & les autres pièces nécessaires à une grande maison. Le Directeur tient ordinairement une grosse table pour les Capitaines de vaisseaux & pour les Officiers, où il invite souvent les grands du pais & les Officiers du Roi, dont le credit est nécessaire aux affaires de la Compagnie.

Comptoirs
des Anglois.
Hollandois
& Portugais.

Le comptoir des Anglois est à côté de celui des François; le mur qui les sépare est mitoyen.

Et celui des Portugais est à côté de celui des François, dont il est séparé par une rue.

On tient tous les jours un marché à côté de la porte de l'Hôtel de France.

Les maisons des particuliers qui composent la ville, sont répandues autour de ces comptoirs & des Serails du Roi.

On en voit assez dans le dessein que l'on en donne ici, pour faire juger de tout le reste.

Comptoir des Européens à Xavier.

- A. Hôtel de la Compagnie des Indes de France.
- B. Salle.
- C. Logement du Directeur.
- D. Logement du sous-Directeur.
- E. Magazins.
- F. Logement des Employez.
- G. Logement des domestiques.
- H. Pavillon de France.
- I. Forge.
- L. Cuiſine.
- M. Commodité.
- N. Magasin au Vin.
- O. Jardins potagers.
- P. Porte ſur le Bourg.
- Q. Grande porte.
- R. Grand Trou d'où l'on a tiré de la terre pour bâtir.
- S. Ariere-Cour.
- 1. Comptoir Anglois.
- 2. Cuiſine.
- 3. Logement des Employez.

4. Pavillon du Directeur.
aa. Loge Hollandoise.
bb. Logement du Directeur.
cc. Logement des Employez.
dd. Jardins.
ee. Basse Cour & Pavillon Hollandois.
aaa. Comptoir Portugais.
bbb. Logement du Directeur.
ccc. Logement des employez.
ddd. Basse Cour.
eee. Logement des Captifs.
fff. Pavillon Portugais.
hhh. Caze du Serpent qui va faire ses
petits. Sitôt que les Negres voyent
un Serpent prêt à faire ses petits,
ils lui bâtissent de semblables Cazes
même dans les rues.
a. Grande Cour du Serail & Mur.
b. Seconde Cour à gallerie.
c. Cour des Cuifines.
d. Cour du petit Serail.
e. Logement des fervantes du petit
Serail.
f. Pavillon où la Roy & les femmes
du

du Roy voyent le peuple.

- g. Caze du premier Valet du Cham-
bre du Roy.
 - h. Canons du Roy.
 10. Marché à la porte du Comptoir
François.
 12. Bourg de Xavier.
 13. Grandé place du Marché qui se
tient de 4. en 4. Jours. Marché
du Directeur François avec le Ca-
pitaine Negre protecteur de la
Nation.
 14. Le Directeur François porté dans
un Serpentine.
 15. Le Capitaine Affou dans un Ha-
mac couvert.
 16. Le Pavillon François.
 17. Porte d'entrée du grand Serail du
côté des Européens.
- Le Serpentin est un Imperial léger de
la longueur du Hamac, garni de ri-
deaux de taffetas richement paré.
- Le Hamac d'Affou est couvert d'une
Indienne riche.
5. Pavillon Anglois.



Comptoirs des Européens a Xavier.

CHAPITRE V.

DES ROIS DE JUDA.

Leur éducation, leur couronnement, leurs occupations, leurs revenus & leur mort.

LE Royaume de Juda est héréditaire; l'aîné succede à son pere, à moins que les Grands n'ayent de très-fortes raisons pour priver l'aîné de la Couronne, & de la mettre sur la tête d'un de ses freres, comme il est arrivé en 1725.

J'ai remarqué dans la Relation du Sénégal & des autres Royaumes de l'Afrique occidentale, que le Trône est toujours occupé par un Prince du Sang Royal, & que pour être assuré qu'il en est du moins du côté de sa mere, les enfans des Rois en sont exclus, & qu'on y eleve les enfans de sa soeur, à moins que le Roi n'ait eu pour femme la Princesse dont les enfans auroient été Rois, quand même elle n'auroit pas été femme du Roi. Cette Loi est presque universellement reçue dans toute la Guinée, jusqu'à la riviere de Volta, apparemment parce qu'on doute assez de la vertu des Reines, pour ne pas croire que les enfans qu'elles mettent au monde, appartiennent tout entiers au Roi.

On a meilleure opinion des femmes dans le Royaume de Juda, soit qu'on les croye plus

plus sages, soit qu'on s'assure de leur vertu d'une manière à ne pas leur permettre de faire prendre le change dans cette occasion.

C'est donc le fils aîné du Roi qui est héritier présomptif de la couronne, mais il faut que ce soit celui qui est né depuis que le Roi est couronné; car ceux qu'il a eu avant d'être monté sur le Trône n'ont rien à y prétendre. On les regarde comme de simples particuliers, à qui leur pere, devenu Roi, peut faire du bien & donner des emplois, mais qui sont regardez comme exclus par les loix de pouvoir prétendre à la couronne.

L'héritier
présomptif
est élevé
loin de la
Cour.

Mais voici une autre cérémonie bien plus extraordinaire, & qui ne laisse pas d'être comme une Loi dont il n'y a point d'exemple qu'on se soit encore écarté, c'est que dès que l'enfant qui doit succéder à la couronne est né, les Grands du Royaume le prennent & le font porter dans la Province de Zingué sur la frontiere du Royaume, où ils le font élever comme un simple particulier, sans lui donner aucune connoissance de sa naissance, sans lui faire connoître le rang auquel il doit être élevé, & sans lui donner la moindre teinture des affaires de l'Etat. Aucun d'eux ne le visite, ce seroit un crime d'Etat de l'aller voir ou de recevoir sa visite, s'il lui prenoit envie d'en aller voir quelqu'un. Il doit demeurer à Zingué, chez le particulier à qui on l'a donné à élever, qui, à la verité, a le secret de sa naissance, mais qu'il n'ose lui reveler sous peine de la vie, & qui le traite, sans distinction, comme un de ses enfans. Celui qui est à présent Roi de Juda, gardoit les

les cochons de son pere putatif, lorsque les Grands le vinrent chercher pour le faire asseoir sur le Trône de son pere qui venoit de mourir.

On voit assez quel est le motif des Grands dans cette maniere d'élever l'héritier présomptif de la couronne. Comme ils le font monter sur un Trône dont il ne connoît ni les interêts ni les maximes, il est obligé de s'en rapporter à eux, & de leur abandonner le gouvernement de l'Etat & à leurs Successeurs, dans les postes qu'ils remplissent; car leurs gouvernemens & leurs dignitez sont héréditaires, & c'est toujours l'aîné de la famille qui succede au titre & à la plus grande partie des biens de son pere.

Cet état d'ignorance & d'abaissement, dans lequel le Prince présomptif héritier de la couronne est élevé, lui fait goûter à longs traits le plaisir de la Royauté, quand il se voit assis sur le Trône; & assurément il a lieu d'être bien content, puisque dès que cet heureux moment est arrivé, il n'est plus regardé comme un homme, il devient dans un instant une espece de divinité, de laquelle on ne s'approche jamais qu'avec un si profond respect, qu'il tient du culte qu'on rend aux divinitez du país, encore faut-il être appelé ou en avoir fait demander la permission, pour pouvoir être admis en la présence du Roi. Dès qu'on est arrivé à la porte de la Sale d'audience, on se prosterne le ventre à terre, on s'avance en rampant, & quand on est arrivé à une certaine distance du Trône & qu'il a donné la permission de parler, en frappant legere-

Maniere de
parler au
Roi.

ment

ment ses mains l'une dans l'autre, on lui parle d'un ton bas, en peu de paroles, & toujours la face contre terre. Personne n'est exempt de la loi incommode & humiliante de ce cérémonial, les plus grands Seigneurs du Royaume y sont sujets comme les autres. Il n'y a que le Capitaine du Serail & le grand Sacrificateur, qui puissent entrer au Palais sans en demander permission; mais s'ils veulent parler au Roi, ils sont obligez, comme tous les autres, de le faire dans la posture que je viens de marquer.

Audience
d'un Grand.

Lorsqu'un Grand veut parler au Roi & qu'il en a obtenu la permission, il va au Palais accompagné, ou pour mieux dire, escorté de tous ses gens armez, de ses tambours, de ses trompettes & de ses flutes. Lorsqu'il arrive à la porte du petit Serail, ses gens font une décharge de coups de fusil, ses tambours, flutes & trompettes se font entendre, & tous ses gens poussent de grands cris. Il entre ainsi avec tout son monde dans la première cour, & là il se dépouille de toutes ses pagnes, & ne met sur lui qu'une seule pagne d'herbes. Il n'est permis à qui que ce soit de paroître devant le Roi avec des pagnes de soye; il ôte aussi ses brasselets, ses colliers, ses bagues, & généralement tous ses bijoux. Dans cet état, il est conduit par les gens du Roi jusqu'à la porte de la sale d'audience. Il s'y prosterne, s'avance en rampant jusqu'au pied du Trône du Roi, lui parle le visage contre terre, & quand son audience est finie, il se retire à reculons sans changer la posture qu'il a prise en entrant.

Pen-

Pendant l'audience, tous les gens l'attendent dans la première cour, & sont prosternés pendant tout le tems qu'elle dure. Mais s'il leur semble qu'elle soit trop longue, & qu'ils craignent qu'il soit arrivé quelque chose fâcheux à leur maître, ils forcent les Gardes & vont chercher leur maître. Ils perdent tout le respect dû à la Majesté Royale si on ne le leur représentoit pas; & si le Roi s'étoit mis en devoir de le faire arrêter ou de le faire tuer, ils mettroient le feu au Palais, & feroient main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient; la présence du Roi ne les arrêteroit pas, il pourroit même lui en coûter la vie; & s'il s'étoit sauvé, tout seroit mis au pillage.

Fidélité des
serviteurs des
Grands.

Ces Grands sont toujours très-bien accompagnés, il y en a qui ont six ou sept cents hommes armés à leur suite, au lieu que le Roi n'en a pas cent dans son Palais, & qu'il n'est servi & gardé dans son Serail intérieur, que l'on appelle le grand Serail, que par des femmes, qui ne seroient pas capables de s'opposer à la fureur des gens d'un Grand qui auroit été maltraité ou tué.

Les exemples qu'on ait fait violence à un Grand dans le Palais du Roi sont si rares, qu'on ne se souvient point que cela soit arrivé. Les Grands ont intérêt de se soutenir tous, & quand même ils auroient des différens entre eux, des querelles, & même qu'ils seroient en guerre ouverte, car ils se la font sans demander congé à personne quand ils le jugent à propos, ils oublient tous leurs ressentiments, pour courir à la défense de leurs privilèges.

vileges, aufquels ils ne souffrent jamais que le Roi donne la plus legere atteinte.

Lorsque le Grand, qui a été à l'audience, a rejoint ses gens qui l'attendoient dans la cour du petit Serail, il reprend ses habillemens & ses bijoux, & donne avis au Roi de sa sortie, par quantité de coups de fusil que ses gens tirent, & par le bruit de ses tambours & autres instrumens entremêlé de cris de joye des plus éclatans.

Ce cérémonial incommode est cause que les Grands ne vont que très-rarement au Palais, à moins qu'ils n'ayent des affaires bien pressantes & qu'il faille nécessairement communiquer au Roi, ils se tiennent chez eux, & vacquent aux affaires de leurs Gouvernemens & de leur commerce.

Les Directeurs des Compagnies, les Capitaines des Vaisseaux, & généralement tous les blancs qui ont affaire au Roi, ou qui le viennent saluer en arrivant à Xavier, ou à leur départ, ne sont point sujets à ces cérémonies. Ils ont audience dès qu'ils la demandent, ils saluent le Roi comme on saluë les grands Seigneurs en Europe, il leur donne la main, les fait asseoir, boit des liqueurs avec eux, & quand c'est une premiere visite qu'ils lui rendent, sur tout si ce sont des Directeurs ou des Capitaines de Vaisseaux, il les fait saluer de cinq ou sept coups de canon quand ils sortent du Palais.

Il en usa ainsi avec le Chevalier des M.*** quand il l'alla saluer le 12. de Janvier 1725. il lui donna la main, le fit asseoir, but des liqueurs avec lui, & le fit saluer de sept coups de

de

Honnêteté
du Roi de
Juda pour
les blancs.

de canon quand il sortit du Paiais.

L'habillement du Roi & des Grands, est à peu près le même. Il consiste en une piece de toile blanche d'environ trois aulnes de longueur, dont ils se ceignent les reins, & qui leur tombe jusqu'aux pieds comme une juppe. Ils mettent sur cette toile une piece de soye de même grandeur, qui fait le même effet que la première, & sur celle-ci une autre piece d'étoffe de soye plus riche de six à sept aulnes de longueur, ils la lient sur leurs reins par les deux bouts, & font avec le reste un gros rouleau sur leur hanche droite, & laissent pendre le reste à terre, ce qui fait une queue fort longue. Ils portent des brasses & des colliers de perles, d'or, de corail & d'autres bijoux avec des chaînes d'or. La plupart vont la tête nue, quelques-uns ont des chapeaux à la Françoisé avec des plumes, & une canne à la main; la figure que l'on donne ici, représente un Grand en habit de cérémonie.

Habillement
du Roi &
des Grands.

Le peuple est pour l'ordinaire tout nud, & n'a qu'un morceau de pagne d'herbes ou de coton de la largeur & longueur d'une serviette, nouée sur les reins pour couvrir ce que la pudeur défend de laisser voir.

A l'égard des femmes de la même condition, elles ont sur les reins cinq ou six pagnes les unes sur les autres, dont la plus longue leur couvre la moitié des jambes, & les autres vont toujours en diminuant, ce qui fait comme une juppe prétintaillée, comme les femmes en portoient ces années passées en France. Peut-être que la mode des falbalas

Habillement
des femmes
du commun.

&

& des prétintailles étoient venuë de Juda en France.

Habillement
des femmes
du Roi &
des Grands.

Les femmes du Roi & des Grands, sont comme les autres, nuës de la ceinture en haut, & de la ceinture en bas, elles ont deux ou trois pagnes de toile de cotton & de soye, dont la plus longue leur tombe jusqu'à la cheville des pieds, les autres sont un peu plus courtes; elles sont toutes fort amples, & font un bourelet autour des reins qui donnent à celle de dessous un air de panier, que l'on ne mépriseroit pas, à présent que cet habillement ridicule est si fort à la mode. Elles ont des chaînes de pied comme au Senegal, plusieurs rangs de brasselets au col, & au-dessus des poignets & des coudes, & sur la tête un panier de jonc très-proprement travaillé, peint & léger, qui est fait comme une ruche, ou si l'on veut une comparaison plus magnifique, comme la Thiare du Pape. Leur cheveux sont tresséz proprement & avec art, & ornez de menilles d'or & de grains de corail ou de rassade.

Tems du
couronne-
ment du Roi.

Le Roi n'est pas couronné aussi-tôt qu'on l'a amené de Zingué & qu'on l'a mis en possession du Palais & du Trône, il se passe bien des mois & souvent des années avant qu'on fasse cette cérémonie. Les Grands en réglent le tems selon leurs interêts particuliers, & le reculent tant qu'ils peuvent, quelquefois jusqu'à sept ans, mais c'est le plus long terme qu'ils peuvent donner au délai de cette cérémonie. Pendant tout ce tems-là, le gouvernement est plus entre les mains des Grands, qu'en celles du Roi, il ne laisse pas d'être servi

servi

fervi en Roi, d'être visité & respecté comme s'il étoit Roi, excepté qu'il ne lui est pas permis de mettre le pied hors du Palais.

A la fin, quand les Grands sont convenus entre eux du jour de cette cérémonie, ils en donnent avis au Roi, qui les assemble tous dans son Palais où l'on tient un grand Conseil, où ce que les Grands ont résolu entre eux est déterminé d'un consentement universel, dont le Roi fait donner avis à ses peuples par une décharge de dix-sept coups de canon, qu'il fait tirer sur les onze heures du soir à la sortie du Conseil.

Le peuple de Xavier en témoigne sa joye par des cris qui s'entendent de village en village, parce qu'ils sont fort proches les uns des autres, de maniere qu'en moins d'une heure tout l'Etat en est averti.

Le grand Sacrificateur que l'on nomme toujours *Beti*, ne manque pas d'aller le lendemain au Palais sur les dix heures du matin, & d'ordonner au Roi de la part du grand Serpent, les offrandes qu'il doit faire en cette occasion. Comme cette prétendue divinité ne parle point, son Sacrificateur qui est l'interprète de ses volontez ordonne ce qui lui plaît, & quand même il ordonneroit l'offrande des femmes que le Roi aime le plus, il faudroit en passer par là & les immoler. Je ne sçais s'il s'est jamais porté à une telle extrémité. Il fut assez raisonnable au couronnement d'Amar Roi de Juda à présent regnant, qui fut couronné au mois d'Avril de l'année 1725. en présence du sieur Derigouin, Directeur général de la Compagnie de Fran-

ce, du Chevalier des M.*** & de plusieurs autres Officiers François, & des Directeurs Anglois, Hollandois & Portugais. Il n'en coûta la vie qu'à un bœuf, un cheval, un mouton & une poule. Ces quatre animaux furent égorgés dans le Palais, & ensuite portez en cérémonie au milieu de la place publique, & posez proprement sur des nattes. On mit à côté des victimes neuf petits pains de mil bien frotez d'huile de Palme, après quoi le grand Sacrificateur planta en terre une gaulle de neuf à dix pieds de longueur, au haut de laquelle il avoit attaché un morceau de toile en guise de pavillon ou d'étendart.

Ces victimes demeurèrent exposées en cet endroit jusqu'à ce que les oiseaux les eussent dévorées, sans qu'il fût permis à personne de les changer de place, encore moins d'en emporter quelque morceau pour en manger, il y va de la vie. On se met peu en peine si la puanteur que ces corps morts rendent, incommode les voisins ou les passans. Toute cette cérémonie se fait au bruit des tambours, des flutes, des trompettes & des cris de joye, que le peuple pousse tout de son mieux.

Aussi-tôt que la cérémonie de l'exposition est achevée, les femmes du Roi de la troisième classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par quelque autre raison, ne sont plus propres aux plaisirs du Roi, sortent du Palais au nombre de dix-huit, elles marchent gravement deux à deux. Elle ont à leur tête les flutes du Roi avec quatre de ses tambours, elles sont escortées de vingt fusiliers; la plus considérable d'entre elles marche la dernière,

Sacrifice
pour le couronnement.

Les femmes du Roi portent une idole.

& porte une figure de terre cuire qui représente grossièrement un enfant assis qu'elle pose & qu'elle laisse auprès des victimes; elles chantent, tant en venant qu'en s'en retournant, une chanson, & s'accordent très-bien avec les instrumens.

Tous ceux qui se trouvent sur le chemin de cette troupe se retirent pour lui faire place, se prosternent & poussent de grand cris de joye, ce qu'ils continuent jusqu'à ce que ces femmes soient rentrées dans le Serail. On fait alors une décharge de vingt boîtes, pour avertir le Roi & le peuple qu'elles sont rentrées.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands vont au Palais. Ils sont alors vêtus de leurs bijoux les plus précieux, ils sont accompagnés de leurs tambours, flutes & trompettes, & escortés de tous leurs gens armés. Ils entrent sans se dépouiller, parce que le Roi n'est pas présent, & vont se prosterner les uns après les autres devant le Trône qui est vuide, & sortent dès qu'ils ont rendu les hommages.

Hom
na-
ges que les
Grands ren-
dent au Trô-
ne du Roi.

La cérémonie de l'hommage au Trône dure quinze jours, pendant lesquels les femmes du Roi ne cessent de faire des cris de joye dans le Palais, qui sont accompagnés de décharges de boîtes. Le peuple qui est hors du Palais repete ces cris, & les accompagne de coups de fusil; & les Grands, qui sont alors dans la ville, ne manquent pas de faire tirer bien des boîtes; & de trois jours en trois jours le Roi ordonne des décharges de canon dès que le Soleil est couché. On

n'entend que des cris, & des coups de fusil, de boëtes & de canon jour & nuit pendant tout ce tems-là. Alors, dort qui peut, la chose n'est pas impossible, mais on a beaucoup de peine à s'y faire: & cependant tout ce bruit est de l'essence de la cérémonie, on augureroit mal du regne du Roi, si on manquoit à la moindre circonstance.

Grand du
Royaume
d'Ardres,
qui a droit de
couronner le
Roi de Juda.

L'hommage des Grands étant achevé, ils députent un d'entre eux pour aller à Ardres avec un très-grand cortège, & en amener un des Grands de ce Royaume-là, qui de tems immémorial a droit de couronner les Rois de Juda. Cette prérogative est affectée au chef d'une certaine famille. On l'amène donc avec toute sa suite, on le défraye par le chemin, & on lui fait tous les honneurs imaginables.

Lorsqu'il est arrivé à deux lieuës de Xavier, il trouve des logemens neufs qu'on lui a préparé, où on le prie de se reposer avec toute sa compagnie, & comme s'il avoit besoin d'un grand repos, après avoir fait un voyage de quinze à vingt lieuës, on l'y laisse pendant quarante jours, après qu'on lui a déclaré qu'il ne doit point venir à Xavier ni pas un de sa suite, jusqu'à la fin de ce terme.

Pendant ce tems-là, il est visité & regalé par les Grands du Royaume, qui lui font des présens, & qui le divertissent de leur mieux. Le Roi lui envoie à manger deux fois le jour, avec une abondance & une magnificence toute Royale. Ce sont les femmes du troisième ordre qui portent les plats, elles sont précédées des tambours, flutes & trompettes

tes du Roi, & escortées par dix de ses fusiliers.

Les quarante jours expirez, le Roi envoie un Grand pour le convier de venir à Xavier, & l'assure qu'il y fera reçu avec le respect qui lui est dû, & qu'on lui a préparé des logements & à toute sa suite, à côté des murs du Palais.

Le Grand d'Ardres reçoit en cérémonie l'Envoyé du Roi, & après qu'il a entendu le compliment qu'il lui fait, il répond qu'il est prêt à faire ce que le Roi de Juda demande de lui, mais qu'avant toutes choses, il faut qu'il soit assuré de la part du Roi d'Ardres son maître, que le Roi de Juda a fait réparer la porte principale de la ville d'Offra, capitale du Royaume d'Ardres, comme le Roi de Juda y est obligé selon les anciennes conventions des deux Royaumes.

Le Royaume de Juda relève de celui d'Ardres.

Ce seroit en vain que les peuples du Royaume de Juda prétendroient ne point dépendre de celui d'Ardres, leur dépendance est trop marquée par ces deux Actes. C'est un hommage qu'ils lui rendent à chaque mutation de Roi, & dont on ne voit point qu'ils aient jugé à propos de se dispenser jusqu'à présent, quoi qu'ils soient fort en état de le faire, & que tout le monde convienne, que le Royaume de Juda, quoique bien plus petit que celui d'Ardres, lui est pourtant supérieur en valeur & en nombre de troupes. Mais ils tiennent religieusement les traités qu'ils ont fait, & en cela ils sont très-loüables & peuvent être proposés pour exemple à des peuples, qui, éclairez des lumières de l'E-

vangile, devroient les surpasser en bonne foi & en bien d'autres choses.

Le Roi de Juda ayant reçu cette réponse, envoie des Experts à Offra pour faire les réparations nécessaires à la porte de cette Ville. Ils les font en diligence, & reviennent avec un Officier du Roi d'Ardres, qui assure de la part de son maître, le Grand qui doit faire le couronnement, que la porte est réparée; & que rien ne l'empêche d'achever la fonction pour laquelle il a été appelé.

Dès que cette réponse est arrivée, les Grands de Juda, accompagnés de leur suite ordinaire, & d'un concours prodigieux de peuple, vont chercher en cérémonie le Grand d'Ardres, & le conduisent à Xavier. Il y est reçu au bruit du canon & aux cris de joye des femmes du Serail, auxquels le peuple ne manque pas de répondre de son mieux.

On conduit le Grand d'Ardres aux logemens qu'on lui a préparé à côté du Serail. Il y est traité magnifiquement par le Roi, qui l'envoie complimenter dès qu'il est arrivé, & qui ne manque pas d'envoyer tous les matins sçavoir de ses nouvelles. Il peut alors sortir de sa maison, & aller voir ses amis & les Grands dont il a reçu les visites, mais il ne va voir le Roi que le troisième jour. Il entre au Palais avec les principaux de sa suite, sans quitter ses habits ni ses bijoux, & il parle au Roi debout & sans se prosterner. La coutume est qu'il demeure cinq jours dans ce nouveau logement.

Ces cinq jours sont employez par les Grands & par le peuple, à faire des processions à la maison du grand Serpent, pour lui demander que le Prince qu'on va couronner soit aussi bon & aussi équitable que son prédecesseur, qu'il fasse fleurir le commerce, qu'il soit un religieux observateur des Loix, & qu'il les maintienne dans leurs privileges & dans leurs libertez. Le jour entier, depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher, est employé à ces actes de religion, & la nuit à faire grand chere, à se faire des festins les uns aux autres, à danser, à pousser des cris de joye, à faire des décharges de mousqueterie, à remplir l'air du bruit des tambours, des flutes & des trompettes; & en un mot, à faire un tintamare si grand, qu'on auroit peine à entendre le tonnerre.

Préparation
pour le cou-
ronnement.

Le Soleil n'est pas plutôôt couché le cinquième jour, que le Roi fait tirer neuf coups de canon, pour annoncer qu'il sera couronné le lendemain, qu'il se fera voir à son peuple assis sur son Trône dans la Cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes du Palais, seront ouvertes à tout le monde. Il fait avertir par un de ses Officiers, les Directeurs François, Anglois, Hollandois & Portugais du tems & du lieu de la cérémonie, & les convie de s'y trouver.

Cette agréable nouvelle est reçue du peuple avec des grands cris de joye, & un redoublement de coups de fusil. Les Grands de Juda vont passer la nuit chez celui qui doit faire la cérémonie du couronnement;

ils s'y entretiennent, ils font des prieres en silence, ils boivent quand ils sont las de prier, ils fument pour s'empêcher de dormir: tout cela est de l'essence de la cérémonie.

Habits du
Roi & de ses
femmes.

Enfin le sixième jour sur les cinq heures du soir, le Roi sort de son Serail, accompagné de quarante de ses favorites, superbement couvertes des plus belles pagnes de soye qu'on ait pû trouver dans les magasins du Roi & des marchands Européens. Elles sont encore chargées plutôt que parées de colliers d'or, de pendans d'oreilles, de brasselets & de chaînes de pied d'or, d'argent & de bijoux des plus riches.

On peut croire sans que je le dise, que le Roi est paré des étoffes les plus riches qu'il a pû trouver, qu'il a des chaînes, des colliers & des bagues des plus précieuses. Il a sur la tête un casque doré couvert de plumes rouges & blanches.

En cet équipage & environné de ses Gardes, il traverse à pied les cours du Palais, & va s'asseoir sur son Trône, posé devant un grand bâtiment en forme de vestibule, qui est dans une cour qui fait un angle du côté de l'Est de l'enceinte du Palais, & qui ne sert qu'à cet usage. On l'appelle à cause de cela, la cour du couronnement. Son Trône est un grand fauteuil de bois doré, au derrière duquel sont les armes de France, marque assurée que c'est un présent qui lui a été fait par les François. Il y est assis sur un coussin de velours galonné d'or, il a un semblable coussin sous ses pieds.

L'ef-



Couronnement du Roy de Suda a la Coste de Guinée au Mois d'Avril 1725.

*Couronnement du Roy de Juda
à la Côte de Guinée au Mois
d'Avril 1725.*

1. Cour du Serail où s'est faite la Cérémonie.
2. Le Roy.
3. Grand du Pays tenant un Parasol.
4. Femmes du Roy.
5. M. Derigouin Directeur François.
6. Directeur Anglois.
7. Directeur Hollandois.
8. Directeur Portugais.
9. Nains du Roi.
10. Grand du Pays qui Evente le Roy.
11. Grands du Pays.
12. Tambours & Trompettes.
13. Grand d'Ardres qui fait le Couronnement.
14. Suite du Grand du Royaume d'Ardres.
15. Porte

15. Porte de la Place du Serail.
16. Canoniers du Roy.
17. Le Peuple.
18. Salle d'entrée.
19. Cazes du Serail.
20. Gardes du Roy.
21. Suite du Directeur François
& son Pavillon.
22. Domestiques des Nations.
23. Caze pour un Serpent prêt à
faire ses petits.
24. Le Serpent.

L'estampe qu'on en donne ici, represente au juste la disposition du lieu, & des personnes qui assistent à cette cérémonie.

Trône du Roi pour le couronnement.

Les quarante femmes du Roi qui sont venues avec lui du Serail, sont assises par terre à sa gauche. Les Européens sont assis sur des fauteuils à sa droite. Le Directeur François, c'étoit en 1725. le sieur Derigouin, occupoit la premiere place, & la plus proche du Roi. Le Chevalier des M.*** étoit assis auprès de lui, & tout de suite les principaux Officiers du Comptoir. Au-dessous d'eux étoit le Directeur Anglois, après lui le Directeur Hollandois. Tous ces Messieurs étoient assis & couverts. Le Directeur Portugais & ses Officiers occupoient les dernieres places, & étoient debout & découverts.

Rang des Européens à la cérémonie du couronnement du Roi.

Comment accommoder cela avec le faste & la hauteur qui n'abandonne jamais les Portugais? Ne feroient-ils pas mieux de ne se point trouver à cette cérémonie, que d'y assister d'une manière si humiliante? Si j'avois un conseil à leur donner, ce seroit d'abandonner plutôt le pais & le commerce qu'ils y font, que d'être ainsi exposés au mépris des Negres & des autres Européens. Il faut qu'ils ayent tout à fait changé de nature en ce pais-là. Ce changement va si loin, que s'ils reçoivent quelque affront d'un Negre, ils n'osent pas le frapper, de crainte de recevoir sur le champ le double des coups, & peut-être quelque chose de pis, pendant qu'ils voyent les François respectés à un point, que si un Negre qu'ils ont maltraité avoit la hardiesse de lever la main sur eux, il leur est permis de le tuer, sans

Situation humiliante des Portugais dans cette cérémonie.

Respect qu'on porte aux François.

qu'ils

qu'ils soient obligez à autre chose que d'en aller donner avis au Roi, & d'affirmer qu'il les a maltraitez, ou qu'il s'est mis en devoir de le faire. Je ne fais pas si les Anglois & les Hollandois jouissent d'un semblable privilège, & comme je ne trouve rien là-dessus dans mes memoires, je prie le public de m'excuser de ne pouvoir satisfaire sa curiosité. Ce que je sçais très-certainement, c'est que les François ont le pas sur tous les Européens, que le Roi les reçoit avec une distinction toute particuliere, & que dans toutes les cérémonies où les nations Européennes se trouvent, le pavillon de France a le rang d'honneur, & marche toujourns le premier. Les déferences que l'on a pour la nation s'étendent jusqu'au Capitaine Affou, qui en est le protecteur, il est assis à terre selon le rang qu'il tient dans le Royaume, pendant que tous les autres Grands & Princes, sans excepter même le grand Sacrificateur, & les Protecteurs des autres nations sont prosternez tous de leur long le visage contre terre.

Il y a à côté du Roi un Grand qui est debout, & qui tient un parasol. On voit bien que ce n'est que par grandeur ou par parade, car la cérémonie ne se faisant que de nuit, il n'y a pas danger que le Roi soit incommodé du Soleil. Ce parasol a dix pieds de diametre; il est d'une étoffe d'or très-riche, la doubleure est brodée d'or, la pente est garnie de franges & de glans d'or. Il est surmonté d'un coq de bois doré gros comme nature, & le baton qui le soutient a six pieds de haut & est doré. Celui qui le tient le fait tourner continuel-

Privilege
du Capitaine
Affou Pro-
tecteur des
François.

Parasol du
Roi.

tinuellement, afin de rafraichir le Prince qui est dessous.

Outre cet Officier il y a un Grand à genoux devant le Roi, qui l'évente avec une pagne de soye de la largeur d'une serviette ordinaire.

Officier
qui évente
le Roi.

Deux nains du Roi sont debout à quatre pieds du Trône; ils lui representent l'un après l'autre les bonnes qualitez de son prédécesseur, sa justice, sa liberalité, les bontez qu'il avoit pour ses peuples, ils l'exhortent à l'imiter, & même à le surpasser. Ces deux petites créatures finissent leurs harangues par des vœux qu'ils font pour sa prospérité, & pour la longue durée de son Regne.

Nains du
Roi & leur
office.

Ces harangues étant achevées, on va querir le Grand d'Ardres qui doit couronner le Roi: on le conduit en cérémonie, le canon & la mousqueterie le saluent, les cris de joye redoublent, & on n'entend de tous côtez que le bruit des Tambours, des Flutes & des Trompettes.

Il entre dans l'assemblée avec toute sa suite. Ses gens l'escortent à une certaine distance, lui seul s'avance jusqu'au Trône du Roi, le saluë avec une profonde inclination, mais sans se prosterner. Il fait un petit discours au Roi sur la cérémonie qu'il va faire, & lui ôte le casque qu'il a sur la tête, & le tenant entre ses mains, il se tourne du côté du peuple. On fait alors un signal, & dans l'instant les instrumens & les cris de joye cessent, il se fait un profond silence. Alors le Grand dit à haute voix: voilà votre Roi, soyez lui fideles, & vos prieres seront écoutées du Roi

Cérémonie
du couron-
nement.

d'Ardres mon maître. Il repéte trois fois ces paroles & remet le casque sur la tête du Roi, & lui fait une profonde révérence.

L'artillerie & la mousqueterie se font entendre aussi tôt. Les instrumens & les cris de joye recommencent tout de plus belle, & pendant que quelques Grands reconduisent le Grand d'Ardres à son logement, le Roi accompagné de ses Femmes, de ses Gardes & des Européens qui ont assisté à la cérémonie, rentre dans son Sérail. Les Européens lui firent leurs complimens à la porte. Il y répondit gracieusement & rentra chez lui. Tout le monde se retira, & on passa le reste de la nuit en festins & en danses, pendant lesquels la poudre ne fut pas épargnée; on n'entendoit que des coups de canon & de fusil, & des cris de joye.

Droits du
Grand qui a
fait le couronnement.

Tous les habillemens & tous les bijoux que le Roi avoit sur lui en cette occasion, appartiennent de droit à celui qui l'a couronné; mais comme cela tire à conséquence, il se contente d'un présent magnifique que le Roi lui envoie le lendemain avec quinze captifs, ou leur valeur en or ou marchandises, après quoi il faut qu'il s'en retourne chez lui, il ne lui est pas permis de demeurer plus de trois jours dans le Royaume.

Si les Negres savoient écrire les annales de leur Etat, ce seroit une piece curieuse, que le traité fait entre les Rois d'Ardres & de Juda, par lequel toutes ces cérémonies sont prescrites; mais au défaut d'écriture ils ont la memoire si heureuse, que la moindre circonstance des événemens les plus reculez leur

est

est aussi présente, que si les choses venoient de se passer, & qu'elles leur fussent encore présentes.

On voit par tous les actes de cette cérémonie que le Roi de Juda relève de celui d'Arbres, & on s'apperçoit en même tems que ces peuples sont aussi jaloux de leur liberté & de leurs privilèges, qu'ils sont fideles observateurs de leurs traitez.

Le Roi ne manque pas d'envoyer des présens à tous les Grands de son Etat le lendemain de son couronnement, & ces Grands ne manquent pas aussi de l'en aller remercier les uns après les autres, & de lui en présenter de bien plus riches & de plus magnifiques. On peut regarder ce que le Roi fait à ces Grands comme un acte de bonté, de générosité & de reconnoissance, & ce que les Grands présentent au Roi comme un hommage qu'ils font à leur Prince, & un tribut qu'ils lui payent.

Les fêtes qui suivent le couronnement du Roi, durent encore quinze jours après que la cérémonie est faite. Elles finissent par une procession solennelle que l'on fait à la case, maison ou temple du grand Serpent, qui est la principale divinité du pais, quoiqu'elle soit la plus nouvelle. Je parlerai de cette procession, & du Serpent à l'honneur duquel elle se fait dans un chapitre particulier où je traiterai de la religion du pais.

Les Rois de Juda sont assez desœuvrez dans leur Palais. Ce qu'il y a de commode, c'est qu'on est sûr de les trouver toujours, ils n'en sortent qu'une seule fois qui est trois

Occupations du Roi de Juda.

mois après leur couronnement ; ils vont en cérémonie rendre leurs respects au grand Serpent. Comme c'est la même que j'ai promis d'écrire en traitant de la religion du pais, je ne fatiguerai pas mes Lecteurs par la répétition de la même chose.

La plûpart des affaires se traitent au coucher du Soleil, à moins qu'elles ne soient d'une conséquence qui demande une prompte expedition, & qui ne puisse souffrir de retardement ; il est rare qu'on aille importuner le Roi pendant le jour, c'est ordinairement le soir qu'il donne audience aux Directeurs Européens & à ses principaux Officiers & aux Grands, quand ils ont quelque chose à lui communiquer ou à lui demander ; hors les cas d'une nécessité absolüe, ils ne s'empresent gueres de lui aller faire la cour. Le cérémonial tel que nous l'avons décrit ci-devant est trop humiliant, & comme personne ne s'en peut dispenser, ils tachent tous d'avoir peu à communiquer avec le Roi.

Monfieur
Derigouin
Directeur de
la Compagnie de
France,

Le sieur Derigouin Directeur général de la Compagnie de France, faisoit presque toutes les affaires de l'État ; il passoit souvent les nuits tête à tête avec le Roi à regler une infinité de choses que les Grands lui recommandoient, & il vivoit avec le Roi, pere & prédecesseur de celui qui fut couronné en 1725. & avec celui qui regne à présent, & qui lui est redevable de la Couronne, il vivoit, dis-je, avec ces Princes dans une si grande union, qu'il pouvoit passer non-seulement pour leur premier Ministre, mais pour leur ami intime, pour le dépositaire

re de tous les secrets de l'Etat; sans l'avis duquel les Rois ne faisoient pas la moindre chose: aussi son autorité étoit-elle montée au point, que connoissant le mauvais naturel du fils aîné du Roi qui devoit lui succéder, il fit mettre sur le Trône le cadet, & obligea tous les Grands à consentir à ce changement, dont il n'y avoit jamais eu d'exemple depuis le commencement de la Monarchie.

Le Roi ne vient dans la salle d'audience que quand les Directeurs des Compagnies où les Grands ont des affaires à lui communiquer, & sur lesquelles il faut recevoir ses ordres, ou quand il faut écouter les différens de ses sujets, & leur rendre justice. Il passe le reste du tems dans l'intérieur du Serail accompagné de ses femmes, dont il y en a toujours six du premier ordre habillées magnifiquement, & parées à l'envi les unes des autres, qui sont à genoux à ses côtés & la tête baissée presque jusqu'à terre. En cette posture elles l'entretiennent & tachent de le divertir, ce sont elles qui l'habillent & qui le servent à table; elles n'oublient rien pour s'en faire aimer.

Lorsqu'il veut demeurer seul avec une de ses femmes, il la touche legerement, & fait un peu de bruit en frappant ses mains l'une dans l'autre, aussi-tôt les cinq autres se retirent, & après avoir fermé les portes du lieu où le Roi est demeuré avec leur compagnie, elles les gardent jusqu'à ce que cette heureuse sorte d'avec le Roi. Alors six autres prennent les places des premières, & se relevent

vent ainsi les unes les autres quand le Roi en fait le signal.

Femmes
du Roi dif-
tribuées en
trois classes.

Il y a trois classes ou trois ordres des femmes du Roi. Celle qui lui a donné le premier enfant mâle est à la tête de la première classe. C'est la Reine, ou comme ils disent, la grande femme du Roi. Toutes les autres la respectent, elle commande dans le Serail, & n'a au-dessus d'elle que la mere du Roi, dont le credit est plus ou moins grand selon que le Roi l'aime, ou qu'elle a de talens pour manier l'esprit de son fils. On peut dire qu'elle n'est d'aucune classe, elle a un appartement séparé dans le Palais, des esclaves de son sexe pour la servir, des revenus pour son entretien; & quand elle a beaucoup de credit, elle reçoit beaucoup de présens de ceux qui ont besoin de sa protection, mais il faut qu'elle garde le célibat. Quoique veuve, il ne lui est pas permis de se remarier, il est vrai qu'elles sont alors hors d'état d'y penser.

La mere
du Roi.

Le premier ordre des femmes du Roi est composé des plus jeunes personnes & des plus belles qui soient dans le Serail. Le nombre n'est pas fixe.

Le second ne l'est pas davantage, il n'est rempli que de celles qui ont déjà eu des enfans du Roi, ou que l'âge ou quelque maladie a mis hors d'état de pouvoir servir aux plaisirs du Prince.

Le troisième enfin n'est que de celles qui ne sont entrées dans le Serail que pour le service du Roi & de ses femmes. Elles ne laissent pas d'être regardées comme femmes du Roi, & en cette qualité il ne leur est pas permis
d'en

d'en sortir ni d'avoir commerce avec aucun homme, sous peine de la vie pour elles & pour l'homme avec lequel elles auroient eu quelque galanterie.

Elles sont aussi recluses que nos Religieuses en Europe, & dès qu'elles sont une fois entrées au Serail, il faut qu'elles gardent le célibat aussi sévèrement que si elles avoient fait un vœu solennel, aussi n'y a-t-il pas presse à jouir de l'honneur d'être femme du Roi. Le temperament des filles de ce pais, y est directement opposé & le climat qu'elles habitent ne l'est pas moins. On n'en voit gueres qui ne fuyent cet honneur.

Condition
des Femmes
du Roi.

Il est arrivé plus d'une fois que les Officiers qui ont soin de fournir des filles pour le service ou pour les plaisirs du Roi, en ayant enlevé quelques-unes, celles qui ont pû s'échaper de leurs maisons ont mieux aimé se précipiter dans des puits & se tuer, que d'entrer dans ce lieu qu'elles regardent comme un enfer, quoi qu'elles y soient bien vêtues & bien nourries, mais où il leur manque absolument ce qu'elles regardent comme l'unique félicité dont elles puissent jouir en ce monde, car pour l'autre, elles s'en mettent peu en peine & n'ont là-dessus que des idées confuses & très peu intéressantes.

Les Rois, les Grands, & même le commun peuple n'entendent point raillerie sur cet article, ils sont jaloux à l'excès. Si un homme est surpris avec une femme du Roi, il en coûte la vie à tous les deux, rien ne peut les en délivrer. Il est vrai qu'il arrive rarement qu'elles soient surprises, car comme elles sont

toutes

toutes dans le même besoin, elles s'aident les unes les autres, elles se secourent, & comme elles ont la garde de l'intérieur du Serail, elles prennent si bien leurs mesures, que les hommes qu'elles y font entrer déguisez en femmes ne seroient jamais surpris, si la jalousie, dont le sexe n'est pas plus exempt en ce pais-là que dans tous les autres, ne leur faisoit pas découvrir ces mysteres d'iniquité.

Supplice
d'un hom-
me & d'une
femme a
dultere.

Si l'homme & la femme sont pris, le Roi prononce sur le champ la Sentence de mort contre l'un & l'autre. Les Officiers du Serail font aussitôt creuser deux fosses de six à sept pieds de longueur, quatre de largeur & cinq de profondeur, assez près l'une de l'autre pour que les patiens se puissent voir & se parler. On plante un poteau au milieu d'une de ces fosses, auquel on attache la femme les bras liez derrière le poteau, elle est assise toute nue au fond de la fosse, elle est encore liée au-dessus des genoux & des chevilles des pieds.

On plante deux fourches de bois aux deux extrémités de l'autre fosse, & l'homme, dépouillé tout nud, est attaché sur une grosse barre de fer comme sur une broche avec des chaînes de fer, de manière qu'il ne se peut remuer. En cet état, & avant qu'on le pose sur les deux fourches qui sont plantées dans la fosse, les femmes du troisième ordre apportent des paquets du menu bois qu'elles étendent dans le fond de la fosse. Avant d'y mettre le feu, l'homme attaché à la broche est posé sur les deux fourches comme sur deux landiers, & on met le feu au bois, de manie-



Supplice d'un homme et d'une femme adulteres a Juda.

re qu'il n'y a que la pointe des flammes qui arrive jusqu'à son corps. On le fait ainsi brûler à petit feu, supplice cruel & qui seroit très long si on n'avoit pas la charité de le tourner, de sorte qu'il a le visage en bas, & dans cette situation la fumée l'étouffe avant qu'il soit entièrement grillé. Quand il ne donne plus aucun signe de vie, on détache les chaînes, le corps tombe dans la fosse & on le couvre de terre, le bois est trop rare en ce país pour reduire le corps en cendres.

On dit qu'un homme déguisé en femme ayant été surpris dans l'intérieur du Serail, sans qu'on eût découvert à laquelle des femmes il avoit rendu service, fut condamné à ce supplice, & ne voulut jamais découvrir celle ou celles dont il avoit eu la compagnie. Comme on le pressoit de les découvrir lorsqu'il étoit attaché à la fatale broche, & que pour l'y exciter on lui faisoit remarquer l'empressement que ces femmes témoignent à apporter le bois qui le devoit brûler, on ne put jamais rien tirer de sa bouche, il se contenta de dire en souriant, elles ont raison de faire les empressées, on les soupçonnera moins d'avoir eu besoin de mes services, mais je leur suis inutile à présent.

Lorsque l'homme est mort les femmes du Roi de la troisième classe sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante parées comme en un jour de fête, elle sont escortées des Fusiliers du Roi, & accompagnées de ses Tambours & de ses Flutes; elles ont toutes sur la tête un grand pot de terre plein d'eau bouillante qu'elles versent l'une après l'autre

Histoire
d'un hom-
me condam-
né au feu.

sur

sur la tête de celle qui est attachée dans la fosse, & quand elles ont versé l'eau, elles lui jettent leur pot sur la tête de toute leur force. Morte ou non, il faut que toute l'eau & tous les pots qui sont sortis du Serail tombent sur la tête & sur le corps de cette misérable, après quoi, morte ou non, on coupe les cordes qui l'attachoient au poteau, on arrache le poteau & on comble la fosse de terre & de pierres.

Punition
de l'adultère
pour les
Grands.

Lorsque la femme d'un Grand est surprise en adultère, il est permis au mari outragé de la vendre aux Européens ou de la faire mourir; s'il prend ce dernier parti, il lui fait couper la tête, ou la fait étrangler par le boureau du pais. Il en est quitte en dénonçant le fait au Roi, & en payant le salaire de cet officier: mais comme il n'a point de pouvoir sur l'homme qui l'a deshonoré, à moins qu'il ne l'ait pris en flagrant délit, auquel cas il peut le tuer avec sa femme sans autre forme de procès, il faut, quand il ne l'a pû prendre, qu'il demande justice au Roi, qui ne manque jamais de condamner le coupable à la mort.

Execution
d'un adulte-
re.

Le Chevalier des M.*** fut témoin d'une execution de cette espece en 1725. peu de tems après le couronnement du Roi à présent regnant. Un Grand se plaignit au Roi, qu'un particulier avoit abusé d'une de ses femmes & prouva ce qu'il avançoit; le Roi ordonna que le coupable fût assommé à coups de baton en quelque endroit qu'on le pût trouver, & & qu'on le laissât sur la place pour servir de pâture aux bêtes & aux oiseaux; les satellites du Gouverneur de Xavier se mirent aussitôt

à le chercher, ils le trouverent prêt à rentrer dans sa maison; il ne fut pas plus loin, ils l'assommerent à coups de bâton, & laisserent le cadavre au même lieu selon l'ordre du Roi. Les voisins allerent représenter au Capitaine du Serail que ce corps mort infecteroit tout le quartier avant que les animaux l'eussent dévoré, & le prièrent d'obtenir du Roi qu'ils le pussent enlever de là, & le jeter à la voirie dans quelque lieu où il n'incommoderoit personne. Cet officier préalablement bien payé de ses peines présenta leurs raisons au Roi, & le Prince lui répondit: si je ne punissois pas l'adultere avec toute la severité que je fais, il n'y auroit personne en sûreté dans mon Royaume. Le cadavre restera où il est jusqu'à ce que les bêtes l'ayent dévoré; le peuple le verra & se fera sage aux dépens de ce miserable, & il apprendra à ne pas regarder les femmes d'autrui: si la puanteur incommode les passans & les voisins, ils n'ont qu'à passer par un autre chemin ou à changer de quartier. Tout ce que je puis faire à votre recommandation, c'est de permettre qu'on mette pendant le jour une natte sur le corps, mais de telle sorte que le visage soit découvert, afin qu'on le connoisse tant qu'il sera connoissable.

Le Roi n'en demeura pas là, il donna au Grand qui avoit été offensé tous les biens du mort avec ses femmes & ses enfans, pour les retenir comme esclaves ou les vendre aux Européens, en un mot en disposer comme il lui plairoit.

Malgré ces châtimens rigoureux les femmes

mes enfermées dans le Serail du Roi, & celles dont les maris en ont un si grand nombre qu'ils ne peuvent pas les contenter toutes, aiment mieux courir les risques d'être surprises & châtiées, que de se passer d'hommes. On feroit de gros volumes de leurs histoires galantes & de leurs intrigues.

Privileges
des Filles.

Cette loi dure & raisonnable n'est que pour les femmes mariées. Les filles n'y sont point sujettes, on ne court aucun risque quand on est surpris avec une fille; son pere, sa mere, sa famille entiere n'ont rien à lui dire, parce qu'elle est maîtresse de son cœur & de son corps. Bien loin que ce soit une infamie pour elle d'avoir eu des enfans avant d'être mariée, elle est assurée d'être plutôt recherchée en mariage, parce que ces marques de fécondité font esperer à ceux qui la rechercheront qu'elle leur donnera des enfans; chose très-estimable dans ce país où les peres regardent les enfans, & sur-tout les mâles comme les plus grandes richesses qu'ils puissent avoir, & le soutien de leurs familles. Les femmes ne sont pas fort fécondes, à peine en trouve-t-on qui ayent plus de deux ou trois enfans. On ne sauroit croire à quel point on estimeroit une femme qui en auroit cinq ou six. C'est aux Phisiciens à nous dire la raison pourquoi ces femmes qui recherchent avec tant d'empressement la compagnie des hommes, mettent si peu d'enfans au monde & soient fitôt hors d'état d'en avoir. En effet dès l'âge de 24. à 26. ans elles ne deviennent plus meres.

On souhai-
te un grand
nombre
d'enfans
dans les fa-
milles.

La nécessité d'avoir beaucoup d'enfans est
une

une raison pour les Negres d'avoir le plus grand nombre des femmes qu'il leur est possible, & cette raison sera toujours un obstacle invincible à la conversion de ces peuples au Christianisme.

Le Roi est meublé à peu près comme on l'est en Europe. Les Grands & les Marchands riches tâchent de l'imiter, ils ont en cela bien mieux profité que les autres Negres du commerce des Européens. Le Palais du Roi est bien distribué, on y voit des lits magnifiques, des fauteuils, des canapez, des miroirs; en un mot, tout ce qui peut orner une maison selon le climat du pais.

Meubles du Roi & des Grands.

Ils ont des cuisiniers qu'ils ont fait instruire par ceux des Européens, & qui réussissent à merveille, de sorte que les Européens, à qui ils donnent à manger, ne trouvent aucune différence des tables de ces Seigneurs Negres à celles des gens les plus délicats d'Europe.

Il n'y a que les habits dont ils n'ont pu s'accommoder jusqu'à présent, peut-être que cela viendra dans la suite, & que nos modes passeront chez eux comme nos meubles & nos manieres d'accommoder les viandes.

Maniere de vivre du Roi & des Grands.

On leur porte des vins d'Espagne, de Canarie, de Madere, & même des vins François; ils aiment les liqueurs & l'eau de vie, & il leur faut de la meilleure, des confitures, du thé, du café & du chocolat; leurs tables, du moins quand ils donnent à manger, n'ont plus rien qui ressent la barbarie ancienne du pais. Le linge est beau, ils ont de la vaisselle d'argent & des services de porcelaine. Ce sont à présent des hommes, & même des hom-

hommes polis. Je parle des Seigneurs & des gens riches, car le peuple est toujours le même, & n'a pas encore fait de grands efforts pour se dégrader.

Le Roi n'est servi que par des femmes, elles sont chargées de tout ce qui regarde sa personne; il est pour l'ordinaire seul dans l'intérieur de son Serail. Quand les Directeurs des Compagnies ou les Capitaines des vaisseaux le vont voir, il les reçoit dans sa Salle d'Audience, leur fait donner des fauteuils, les fait couvrir, leur fait présenter des liqueurs, boit aussi & fume avec eux; & quand c'est une première audience, il les fait saluer en sortant de quelques coups de canon.

Les Negres sont pour l'ordinaire d'un temperament extrêmement fort & robuste & sans les excès auxquels ils s'abandonnent, ils arriveroient à une extrême vieillesse. On en voit quelques-uns qui y parviennent, mais cela est rare, & l'est beaucoup depuis que le commerce des Européens y a introduit les eaux de vie & autres liqueurs fortes. Il est vrai qu'avant ce tems-là ils ne laissoient pas de faire des excès de vin de palme, mais ces excès leur étoient moins funestes que ceux d'eau de vie. Ils en conviennent sans s'en corriger, & leur passion pour les liqueurs fortes est au delà de tout ce qu'on se peut imaginer.

Mort du Roi de Juda. Lorsque le Roi de Juda est mort, c'est à la Reine ou à la grande femme du Roi défunt à le faire savoir aux Grands. Ils sont obligés à garder le secret de cette mort pendant trois mois. Ils s'assemblent pendant ce tems & conviennent de celui des enfans du Roi

Roi

Roi qu'ils mettront sur le Trône, quand l'aîné, à qui la couronne appartient de droit, n'est pas jugé digne de la porter, comme il est arrivé à l'aîné de celui qui est assis aujourd'hui sur le Trône.

Les trois mois étant passés, on rend la mort du Roi publique par tout le Royaume.

Désordre après la mort du Roi.

Cette déclaration est comme un signal & une permission générale à tout le peuple de faire tout ce que bon lui semble. Les loix, la police, la justice semblent être mortes avec le Roi. Ceux qui ont des ennemis prennent ce tems-là pour se venger & pour commettre toutes sortes d'excès. Les gens sages s'enferment & se baricadent dans leurs maisons; ceux qui ne prennent pas ces précautions sont exposez à être volez, maltraitez, souvent même à être tuez s'ils ont des ennemis qui en veulent à leur vie. Il n'y a que les Européens & les Grands qui puissent sortir de chez eux en sûreté, encore ne l'osent-ils faire qu'avec des gardes & des gens armez en assez grand nombre pour n'avoir rien à craindre de la licence effrenée d'un peuple tumultueux, & qui ne cherche qu'à mal faire. Les femmes se tiennent renfermées dans les maisons, elles s'exposeroient à être outragées si elles paroissent en public, Tout est dans un désordre affreux, mais ce tems de trouble ne dure que cinq jours depuis celui qu'on a déclaré la mort du Roi. Il faut ces cinq jours pour aller chercher le Prince qui doit remplir le Trône & le mettre en possession du Palais. On tire un nombre de coups de canon pour avertir le peuple qu'il a un Roi,

Les Blancs & les Grands ne sortent point sans Gardes.

& aussi-tôt tout le desordre cesse, la tranquillité & le bon ordre paroissent de nouveau; le commerce recommence, les marchez s'ouvrent, & tout le monde vacque à ses affaires avec la même paix & la même sûreté qu'auparavant.

On abat le Palais du Roi défunt. La coûtume du país étant de renverser de fond en comble le Palais où le Roi est decédé, on employe les trois mois qui ont suivi sa mort à en édifier un autre où le nouveau Roi doit faire sa résidence, & on y transporte toutes les femmes du Roi défunt; le nouveau Roi en hérite, elles deviennent les siennes. Il n'y a que la mere du défunt & celle du Roi regnant qui soient exemptes de cette loi.

On annonce les funeraillles du Roi. Le nouveau Roi étant en possession du Palais, ordonne les funeraillles du défunt. Il les fait annoncer au peuple par cinq coups de canon qu'on tire au point du jour, cinq à midi, & cinq au coucher du soleil.

Le bruit de ces derniers est suivi de cris & de hurlemens effroyables qui retentissent dans tout le Palais, d'où il n'est plus permis à aucune femme de sortir.

Le grand Sacrificateur, qui a l'intendance des funeraillles; fait faire une fosse de quinze pieds en quarré, & de cinq de profondeur, au milieu de laquelle on creuse un caveau ou fosse beaucoup plus profonde de huit pieds en quarré. On met en cérémonie le corps du Roi dans le milieu de ce caveau. Le grand Sacrificateur choisit huit des favorites du dé-

Caveau où l'on met le funt pour l'aller servir en l'autre monde. On les fait parer de leurs plus beaux habillemens,

& on les charge de viandes & de boiffons pour porter au Roi défunt. Sous ce prétexte on les conduit au caveau, dans lequel on les enferme toutes vivantes, & on les y laisse mourir; ce qui est bien-tôt fait, parce qu'on les accable de terre. Quelque amour qu'elles ayent témoigné pour le Prince quand il étoit vivant, il s'en trouve peu qui aillent de bon cœur le servir en l'autre monde. Il s'en voit pourtant qui ont assez de générosité pour s'offrir d'elles-mêmes; c'est un honneur pour elles & pour leur famille.

corps du
Roi avec
huit fem-
mes vivan-
tes.

Après la mort de ces femmes, on amene les hommes qui doivent aussi aller servir le Roi défunt; le nombre n'en est pas fixe, il dépend de la volonté du Roi vivant & du grand Sacrificateur. Comme on ne fait pas sur qui le sort tombera, les domestiques du Roi défunt, tant hommes que femmes, tâchent de s'enfuir ou de se cacher, & ne paroissent que quatre ou cinq jours après que la cérémonie est achevée; ils en sont quittes pour effuyer les reproches qu'on leur fait d'avoir mangé le pain du Roi pendant qu'il étoit vivant, d'en avoir reçu une infinité de graces, & de n'avoir pas eu le courage de l'accompagner en l'autre monde. Ils répondent que l'idée de la mort les a effrayez, & qu'étant dans un âge à jouir encore des plaisirs de la vie, ils n'ont pû se résoudre à la quitter si-tôt. On se paye de ces excuses, on leur fait grace, ils rentrent au service du Roi vivant, & promettent que s'il vient à mourir, ils le suivront avec plus de fidélité qu'ils n'ont suivi son prédecesseur; bien entendu que si le

cas arrive & qu'ils soient du nombre des victimes destinées à la mort, on les observera de si près, qu'elles ne trouveront pas le moyen de s'échapper, & comme on a veillé les femmes qui ont été immolées, on ne s'en tiendra point du tout à leurs paroles.

Celui de tous les Officiers ou domestiques du Roi qui doit infailliblement le suivre en l'autre monde, est son favori. Celui que le Favori du Roi. Roi honore de ce titre n'a aucune fonction particuliere dans sa maison, il ne lui est pas même permis d'y entrer lorsqu'il a même quelque chose à lui demander; il doit s'adresser au grand Sacrificateur, qui expose ses demandes au Prince, & qui ne lui refuse jamais rien, quelque chose qu'il lui demande. Il a droit de prendre dans les marchez tout ce que bon lui semble, il n'est permis à qui ce soit qu'aux Européens de l'en empêcher. Il est vêtu d'une robe longue avec de grandes manches, & un capuchon, à peu près comme celles que portent les Benedictins; il la peut faire de toile blanche ou d'indienne à fleurs, ou d'étoffe de soye, & quand il paroît en public, il a une canne à la main. On le respecte, il est exempt de toutes sortes de contributions, de corvées, de peages, d'impositions, sa vie est des plus heureuses; mais elle finit avec celle du Roi, rien ne le peut dispenser d'accompagner son maître en l'autre monde. Il est gardé à vûe dès que le Roi est mort, & il est le premier à qui on coupe la tête après que les favorites du Roi sont étrouffées dans le caveau. Tous ceux qui sont destinez à servir le Roi défunt, ont aussi la tête

Favory du Roy



tête coupée & suivant l'ordre du grand Sacrificateur, leurs corps sont couchez ou assis avec leurs têtes à côté d'eux, & sont enterrez autour du caveau du Roi.

Lorsque tous ces corps sont couverts de terre on éleve dessus une grosse motte de terre terminée en pyramide, au sommet de laquelle on plante les armes dont le Roi avoit coûtume de se servir, & on les environne de quantité de fetiches ou petites figures de terre qui en font comme les divinitez tutelaires & qui les gardent.

Cela fait, on cullebute tout le Palais du Roi défunt; il ne reste que l'enceinte, au dedans de laquelle on a bâti un Palais neuf pour le logement du Roi regnant. On brûle tout ce qui se trouve combustible, sauf à reparer dans la suite ces mêmes logemens, ou comme ils étoient, ou d'une autre maniere selon le goût du Roi.

La couleur rouge est tellement affectée au Roi, qu'il n'y a que lui, ses femmes & ceux de sa famille qui la puissent porter, soit en foye, en coton, en laine & en fil; les femmes du Roi portent toujours une écharpe de cette couleur large de six doigts, & de deux aulnes de longueur, elles portent cette écharpe autour des reins dessus leurs pagnes, la lient par devant & laissent tomber les bouts.

Couleur du Roi.

Echarpes des femmes du Roi.

Ce sont celles du troisième ordre dont le Roi se sert pour executer ses jugemens dans la ville de Xavier. Lorsqu'il veut châtier quelqu'un, il les envoie avec chacune une gaule, elles ne manquent pas d'être suivies du peuple qui les respecte infiniment, & qui

trouve toujours quelque chose à gagner dans ces occasions; lorsqu'elles sont arrivées à la maison de celui qu'elles doivent châtier, elles lui déclarent la volonté du Roi, & aussitôt elles se mettent à piller, briser ou brûler tout ce qu'elles y rencontrent. Il ne faut pas songer à s'y opposer; outre que ce seroit un crime d'Etat d'empêcher l'exécution des ordres du Roi, c'est un crime irremissible de toucher à une femme du Prince. Les Negres ont poussé si loin la délicatesse sur ce point, que si en passant dans une rue un homme touche par un pur hazard une femme du Roi, elle ne peut plus rentrer au Serail, l'un & l'autre sont vendus dans l'instant; que si on avoit lieu de croire qu'ils se fussent touchés à dessein, ce qu'on ne manqueroit pas de regarder comme un commencement ou une suite d'une intrigue criminelle, la femme est vendue sur le champ, & l'homme est exécuté à mort, & tous ses biens confisqués au profit du Roi.

Delicatesse
des Negres
sur leurs
femmes.

Aussi les hommes qui veulent entrer dans les cours du Palais, où l'on rencontre des femmes du Roi plus souvent que dans les autres lieux de la ville, ne manquent pas de crier plusieurs fois *Ago*, c'est-à-dire, gare, retirez-vous, prenez garde, afin d'avertir les femmes de se retirer; ce qu'elles ne manquent pas de faire aussitôt.

On voit par-là, que le Roi ne peut choisir de meilleurs exécuteurs de ses ordres, que ses femmes; tout leur cede, rien ne leur résiste, un particulier chez qui elles entrent est ruiné en peu de momens.

Les

Les Rois de Juda se font servis quelquefois de ce moyen pour châtier les Grands qui avoient eu le malheur de leur déplaire, mais cela est arrivé très-rarement; les Rois, quoique très absolus, craignent les Grands, il faut, quand ils en viennent là, qu'ils prennent bien leurs mesures & qu'ils soient bien assurez auparavant, que les autres Grands ne le trouveront pas mauvais, qu'ils approuveront leur conduite, & qu'ils ne prendront le parti du Grand qui aura été maltraité; car s'ils le prennent & s'ils s'unissent pour en tirer vengeance, le Roi est détrôné, & sa vie est en grand danger.

Les Rois de Juda craignent les Grands.

On observe en entrant chez les Grands de crier *Ago*, pour faire retirer les femmes, comme on fait en entrant chez le Roi, il est vrai que la peine n'est pas la même, mais le Grand est en droit de faire donner des coups de bâton à un imprudent qui entreroit chez lui sans prendre cette précaution; & si malheureusement & sans dessein il avoit rencontré quelqu'une de ses femmes, & qu'il l'eût touchée en passant, qu'il l'eût vûe ou regardée avec un peu d'attention, il ne peut éviter au moins d'être ruiné & bien maltraité, si le Grand en porte ses plaintes au Roi.

Coutumes observées quand on entre chez les Grands.

J'ai marqué ci-devant que les terres du Roi se cultivent sans qu'il lui en coûte rien, & par corvées tellement gratuites, qu'il ne leur donne pas seulement de l'eau à boire. Il faut ajouter ici que ses terres sont labourées & ensemencées avant qu'aucun de ses sujets ait la permission de labourer & de semer un pou-

Cultures des terres du Roi.

ce des fiennes. Ces travaux se font trois fois l'année; les Grands conduisent leurs gens devant le Palais du Roi au point du jour, ils y dansent & chantent pendant un bon quart d'heure; la moitié de ces gens est armée comme dans un jour de bataille, l'autre moitié n'a que ses instrumens de labourage. Il vont tous ensemble chantant & dansant sur le lieu du travail, & là, au son des instrumens, ils labourent en cadence avec une vitesse & une propreté qui fait plaisir. La journée achevée, ils reviennent danser devant le Palais du Roi. Cet exercice les délasse & leur fait plus de bien que tout le repos qu'ils pourroient prendre.

Les terres du Roi ne sont pas toutes aux environs de Xavier, il en a en différentes Provinces. Les Gouverneurs ont soin de les faire cultiver, de faire faire la moisson, & de faire porter les fruits dans les magasins du Roi, & tout cela gratis & avant que qui que ce soit puisse faire travailler pour soi. C'est aussi par de semblables corvées que l'on bâtit & que l'on entretient les logemens du Roi & ceux du grand Serpent.

Le produit de ces terres est un des meilleurs revenus de la couronne. Comme le Roi ne peut pas consommer dans sa maison, quoique très nombreuse, tout ce qu'il recueille, il en vend pour de grosses sommes qui entrent dans ses coffres.

Le Roi retire cinq galines de bouges de chaque tête de captif qui se vendent dans ses États, ce qui fait une somme considérable.

Autres revenus du Roi.

Il retire encore dix pour cent ou le dixième de tout ce qui se vend dans les marchez, & de tout ce qui entre dans le Royaume, de quelque nature que ce soit.

Les six peages qu'il a sur les passages des rivières & aux avenues de l'Etat, lui rendent de très grosses sommes, quoiqu'on ne paye que deux bouges par tête à chaque passage des rivières. Ceux que l'on paye aux frontières de l'Etat ne sont pas fixes, les Commis à la recette de ces droits les font monter le plus haut qu'ils peuvent. C'est une incommodité très-grande pour les voyageurs & les négocians, personne n'est exempt de payer ces droits que les Européens, les Grands, & leurs domestiques.

On peut regarder les amendes & les confiscations, comme les parties casuelles du Roi; elles produisent de très-grandes sommes, selon que le Prince est plus ou moins sévère l'administration de la justice & des ordres qu'il donne. La faute d'un particulier s'étend quelquefois sur toute sa famille, & comme ces familles sont pour l'ordinaire fort nombreuses, à cause du grand nombre de femmes & d'enfans dont elles sont composées, le Roi se trouve tout d'un coup avoir un grand nombre d'esclaves à vendre, & n'est jamais embarrassé de trouver des marchands, parce que les Directeurs des Compagnies d'Europe sont toujours en état de les acheter, quelque nombre qu'il y en ait à vendre.

Ajoutez à cela que quand les prisons du Roi manquent de captifs à vendre, il prend

Le Roi vend
ses propres
femmes.

fans façon tel nombre qu'il juge à propos de ses propres femmes, & les envoie aux comptoirs des Européens, où elles sont sur le champ marquées de la marque de la Compagnie qui les achette, & envoyées dans les colonies de l'Amerique.

Tel nombre qu'il en vende, il ne craint point que son Serail diminuë. Les Grands sont obligez de lui fournir dequoi remplacer celles qui sont sorties, il ne fait aucune dépense pour cela. Ils enlevent les filles qu'ils trouvent dehors, dès qu'ils les jugent propres aux plaisirs du Prince, les parens n'osent s'y opposer.

Les coûtumes ou présens ordinaires que les Européens font au Roi, pour être assurez de sa protection & avoir la liberté du commerce, lui produisent encore un revenu considerable; de sorte qu'on peut dire, qu'un Etat des plus petits de la côte de Guinée, sans mines d'or ou d'autre métal, sans trafic de cuirs, d'ivoire, de maniguette, de bois, de plumes d'autruches, de gomme, ou des autres marchandises que l'on trouve dans le reste de l'Afrique, ne laisse pas de faire un Royaume très-riche, & un Roi des plus puissans, seulement par le commerce des esclaves, qui est le plus considerable de toute la côte.

C H A P I T R E VI.

Du Commerce du Royaume de Juda.

ON s'étonnera avec raison qu'un aussi petit Royaume que celui de Juda, fournisse tous les ans seize à dix-huit mille esclaves, cela est pourtant exactement vrai.

Il ne paroît pas que nos premiers navigateurs Normands, qui ont découvert les côtes de l'Afrique, & qui ont frayé aux autres nations Européennes le chemin des Indes Orientales par le cap de Bonne-Esperance, aient établi aucun commerce dans les Royaumes d'Ardres & de Juda. Nous n'avions point alors de colonies à l'Amerique, où nous eussions besoin d'esclaves pour les faire valoir. Les Compagnies de Dieppe & de Rouen ne s'attachoient qu'au commerce de la maniguette, de l'ivoire, de la poudre d'or & de la gomme, que l'on ne trouve plus dès qu'on a passé la riviere de Volta. Ils négligerent par ces raisons ces deux Royaumes, & n'établirent leur commerce que dans les Royaumes qui sont à l'Oüest de la Volta, & ensuite dans ceux de Benin & de Congo, où ils trouverent de l'or & de l'ivoire.

Les Portugais qui profiterent de la deroute de nos Compagnies & de notre commerce, ayant aussi profité de nos établissemens dans le Bresil, comprirent qu'ils avoient besoin d'esclaves pour les faire valoir, d'autant que les

Etablis-
ment du
commerce
des Esclaves.

Indiens, ne se trouvoient pas propres à ces fortes de travaux. Il en firent venir des endroits de l'Afrique où il avoient des établissemens. Les François, les Anglois & les autres Européens firent la même chose, & c'est ainsi que le commerce des esclaves s'est établi en Afrique, & que ces peuples se sont formé la mauvaise habitude de se voler les uns les autres, de se faire des guerres qui n'ont pour but que d'enlever des captifs, & que la passion des boiffons fortes, & des autres marchandises d'Europe les a portez à faire un trafic indigne de leurs semblables.

Les François & les Anglois s'étant établis dans l'Isle de saint Christophle en 1626. & n'ayant dans ces commencemens que de leurs compatriotes engagez à leur service pour un nombre d'années, se virent bientôt obligez d'aller chercher des esclaves aux côtes d'Afrique. Sans ces secours les colonies seroient tombées, ou si elles s'étoient augmentées en nombre d'hommes blancs, elles n'auroient pas pû entreprendre les manufactures de Sucre, qui font les richesses du païs, mais qui demandent un grand nombre d'hommes, & d'hommes capables de resister à ces travaux.

Les Anglois devancerent les François dans le trafic des esclaves aux côtes d'Afrique, les François les suivirent; il se forma des compagnies pour cette traite. Les premiers esclaves Afriquains vinrent du Senegal, du Cap Verd, de la riviere de Gambie, de celle de Serrelionne, & enfin de la côte de Guinée. On reconnut bientôt à quoi ces differens es-

cla-

claves étoient propres, & ce que les uns valoient plus que les autres, & on poussa la traite de ceux qui réussissoient d'avantage au travail de la terre que des autres. Nous donnerons dans cette relation les marques qui font connoître les pais differens dont on les tire, & nous aurons soin de marquer leurs bonnes & leurs mauvaises qualitez.

Le commerce des esclaves à l'Est de la riviere de Volta, n'étoit ouvert que dans le Royaume d'Ardra ou d'Ardres, vers l'année 1660. Les François ne s'étoient point établis à Juda avant ce tems-là. Les peuples de ce Royaume les reconnoissent comme ceux à qui ils doivent tout ce qu'ils font par rapport au trafic: & par un retour de reconnoissance qu'on ne croioit pas trouver parmi des gens qu'on regarde comme des barbares, on voit des sentimens aussi vifs & aussi marquez d'une parfaite gratitude, qu'on en pourroit exiger de la nation du monde la plus polie. Ils donnent le pas & la préférence à la nation Françoisse, ils la distinguent en toutes les occasions, ils lui donnent autant qu'il est en leur pouvoir, tous les avantages du commerce; & si nos Compagnies n'y ont pas mieux fait leurs affaires jusqu'à présent, c'est assurément leur propre faute.

Il y a quatre Nations Européennes établies dans le Royaume de Juda.

Les François.

Les Anglois.

Les Portugais.

Et les Hollandois.

Les François & les Anglois ont des Fortesses dans la Province de Gregoué à une lieuë & demie de distance du bord de la mer.

Les Portugais ont un emplacement pour en bâtir une à quatre portées de fusil au Sud-Est du Fort Anglois, ils ont eu des raisons pour ne la pas bâtir jusqu'à présent.

Le Roi de Juda a eu les siennes & très-bonnes pour ne pas souffrir que les Hollandois en eussent sur ses terres. Ce qui est arrivé à ses voisins lui a fait craindre un pareil sort.

Mais ces quatre Nations ont des Comptoirs à Xavier auprès du Palais du Roi; j'en ai donné la description au commencement de ce volume.

La guerre qui s'éleva entre ces Nations au commencement de ce siecle ayant fait craindre au Roi de Juda que son país n'en devînt à la fin le théâtre, & que son commerce ne fût détruit, ou qu'il ne souffrît beaucoup; ce Prince fit assembler dans son Palais au mois de Septembre 1714. les chefs & les principaux de ces quatre Nations, & leur dit qu'il ne vouloit point entendre parler de leurs differens chez lui; qu'il prétendoit que le commerce fût libre à tous ceux à qui il l'avoit ouvert, non seulement à terre, mais encore en rade & même à la vuë de la rade; qu'il falloit s'ils vouloient continuer leur commerce, qu'ils convinssent d'une parfaite neutralité dans les lieux que je viens de marquer, & qu'ils s'engageassent solidairement pour les armateurs de leurs nations.

Cette proposition déplût infiniment aux Portugais, aux Anglois & aux Hollandois; comme ils étoient tous trois liguez contre la France, ils se croyoient assez forts pour ruiner absolument le commerce qu'elle faisoit dans le país. Ils voulurent d'abord faire croire au Roi, qu'il aimoient mieux abandonner le commerce de son país, que de ne pas poursuivre les François leurs ennemis par tout où ils les trouveroient. Le Roi leur donna le choix ou de quitter le país, ou d'accepter la neutralité qu'il propofoit, & voyant qu'ils ne se rendoient pas, il leur dit d'un ton fort haut que s'ils n'acceptoient pas sa proposition dans une heure, il ne leur seroit plus libre d'y revenir, & qu'il se feroit de tous leurs effets, & peut-être de leurs personnes, jusqu'à ce qu'ils satisfissent aux autres Rois Negres ses alliez.

Ces menaces qui auroient été suivies des effets, intimiderent ces trois nations. Ils se retrancherent à dire que n'ayant pas de pouvoirs de leurs Princes pour une affaire de cette conséquence, ils demandoient du tems pour recevoir leurs ordres. Le Roi repondit qu'il n'empêchoit point qu'ils n'écrivissent à leurs maîtres, mais qu'en attendant leurs réponses, & telles qu'elles pussent être, il vouloit que le traité de neutralité fût conclu sur le camp, & qu'il fût inviolablement observé.

La fermeté de ce Prince les obligea d'y donner les mains: on en dressa les articles qui furent signez, & qui ont été depuis ratifiez par tous les nouveaux Directeurs & au-
tres

tres principaux Officiers qui viennent dans le pais. Les voici.

Traité de Paix ou de neutralité entre les quatre Nations d'Europe qui trafiquent à Juda, tant à terre qu'en rade, & même à la vuë de la rade.

LE Roi de Juda ayant fait assembler dans son Palais les Chefs des Nations d'Europe qui ont des Forts ou des Comptoirs dans l'étenduë de son Royaume & tous les Grands de son pais.

Traité de
neutralité.

Leur a déclaré qu'il veut qu'indépendamment des guerres qu'ils ont à présent en Europe, ou qu'ils pourront avoir les uns contre les autres, ils conviennent ensemble en sa présence d'une paix ferme & durable dans toute l'étenduë de son Royaume, à sa rade & même à la vuë de sa rade, & que chaque Chef de Nation d'Europe signera le présent Traité, & que si aucun refuse de le signer & de l'exécuter dans tous les points, il déclare qu'il le fera sortir de ses Etats avec tous ses gens, sans esperance d'y revenir jamais, & il en jure par le grand Serpent.

A R T I C L E I.

Il ne sera permis de prendre aucun Navire en rade de Juda, ni même à la vuë de Juda, ni de s'inquieter ou insulter dans ladite rade, à peine de payer par le Directeur de la Nation.

contrevenante huit captifs mâles à l'offensé, & à son choix.

Ceci se doit entendre, si deux Navires venoient de la mer, & que l'un prît l'autre à la vuë de la rade.

Comme aussi s'il arrivoit quelque dispute en rade entre deux Navires de différente nation qui y feroient mouillez.

A R T I C L E II.

Si un Navire étant en rade apperçoit un Navire à la vuë qui viendroit pour mouiller, appareilloit pour courir dessus & le prendre, & qu'il le prît & l'amenât en rade, le Directeur de la Nation de l'agresseur sera obligé de payer huit captifs mâles au choix de l'offensé pour chaque pied de quille du Vaisseau de la Nation de l'offensé pour dommage, suivant la visite qui en sera faite par gens connoisseurs, en présence d'un valet du Roi, qui rapportera la mesure au Roi.

A R T I C L E III.

Que tous les Capitaines de vaisseaux qui viendront en rade, seront obligez de signer le présent Traité avant que d'y faire aucun commerce, ou le Directeur de leur Nation pour eux, à peine de payer un captif mâle au Roi.

A R T I C L E IV.

Si un Capitaine fait quelque pillage en rade, soit en tems de guerre ou de paix en Europe, lorsqu'il sera prêt de partir pour l'Amérique après avoir fait sa traite, le Directeur de l'a-

l'agresseur payera le dommage à l'offensé, sur le rapport qu'il fera avec son équipage.

A R T I C L E V.

Voulons que toutes les Nations d'Europe vivent en paix & en bonne intelligence en terre & en rade, sans retenir aucun domestique, esclave ou gens des équipages des vaisseaux, à peine de payer par les contrevenans, au profit des plaignans, quatre écus d'or par jour par homme, pendant tout le tems de la détention.

Et si aucuns de nos Sujets insultent ou volent aucuns des Européens, permettons à ceux qui les prendront sur le fait, de les tuer ou les prendre pour captifs, à condition qu'ils nous informeront des cas.

A R T I C L E VI.

En temps de guerre en Europe, aucun navire ne partira de la rade en même tems qu'un autre, mais vingt-quatre heures après; en cas que l'on contrevienne à cet article, le Directeur de la Nation contrevenante payera dix captifs mâles aux Roi.

Tous les Articles ci-dessus, au nombre de six, ont été arrêtez chez le Roi, en sa présence, celle des Grands de son pais & des Directeurs des Nations, Capitaines & Officiers qui ont été appelez, & ce pour le tems de vingt-quatre mois, à commencer de ce jour, afin que chaque Directeur ait le tems d'en informer son Roi, & afin de faire sçavoir au Roi de Juda si les puissances d'Europe agréent ce Traité. Le Roi de Juda se faisant fort cependant de maintenir tout en paix pen-

pendant ce terme. La minute du présent Traité restera entre les mains du Roi. Fait à Xavier, Royaume de Juda, dans la grande Salle d'Audience, le sixième Septembre 1704. Signé AMAR, Roi de Juda. Gomel Wembrock, Duficle, Perrere, Doublet, Feron-dat, Adrien, Demont, le Chevalier des M.*** le Chevalier du Tot.

Et plus bas, ce Traité a été renouvelé par les sieurs Dufert, Bourgolle, Noircourt & Derigouin, Directeurs François, avec Jean Bodin, le Prince, Abraham Ingol Grafe, & Brugement.

Ce Traité a été exécuté si exactement par toutes les Nations établies à Juda, que depuis ce tems-là elles ont vécu ensemble dans une grande union, sans qu'il se soit passé entre elles la moindre chose qui ait troublé leur commerce.

Or, comme tout le commerce ne regarde que l'achat des captifs que l'on transporte aux Isles & terre ferme de l'Amerique, pour faire valoir les manufactures qu'on y a établies, il est à propos de faire connoître les marchandises & la quantité que l'on en donne par tête de captifs.

Prix des Captifs.

| | |
|---|-----------|
| Bouges ou Cauris, le poids de cent quatre-vingt livres pour | un homme. |
| Eau de vie en ancre, quatre jusqu'à cinq pour | un homme. |
| Toilles platilles, quarante à cinquante pieces Pour | un homme. |
| | Pou- |

| | |
|--|-------|
| Poudre de guerre, 300. liv. | Idem. |
| Fufils ordinaires, vingt-cinq à trente pour un homme. | |
| Barre de fer longues, quarante à quarante-cinq pour un homme. | |
| Chittes de Ponticheri, dix à douze pour un homme. | |
| Guinées bleues, douze pour un homme, & dix pour une femme. | |
| Guinées blanches, | Idem. |
| Salampouris blancs, | Idem. |
| Salampouris bleues, | Idem. |
| Pipes à fumer de Hollande longues, vingt grof-fes pour un homme. | |
| Tapfols, feize pieces pour un homme, & dix pour une femme. | |
| Nicanés, | Idem. |
| Baftas, | Idem. |
| Limineas, | Idem. |
| Mouchoirs de Ponticheri, | Idem. |

Les Bouges ou Cauris, qui font des coquilles que l'on pêche aux Isles Maldives, font la monnoye courante du païs: Voici comme on les compte.

On appelle une toque de Bouges le nombre de quarante Bouges enfilés.

Une galline de Bouges vaut cinq toques ou deux cens Bouges.

Une cabeche de Bouges, vaut vingt gallines ou quatre mille Bouges.

Il faut, fuivant le cours du marché, dix-huit à vingt cabeches de Bouges, pour faire le prix d'un captif, c'est-à-dire, 70000. ou 80000. mille Bouges, qu'on estime peser 180. liv. poids de Paris.

Avant de commencer la traite des captifs pour en charger un vaisseau, il faut payer certains droits sous le nom de coutumes, tant au Roi qu'aux Grands du pais, & prendre d'eux un certain nombre de captifs, dont même on n'a pas le choix. Ces droits ou coutumes ne changent jamais & personne n'en est exempt.

Droits du Roi & des Grands.

| | |
|---|----------|
| Au Roi, 24. mesures de Bouges, qui pèsent ensemble, | 1080. l. |
| Aux Capitaines ou Grands, | 225. l. |
| Au Tonnelier du Roi, deux poignées, | 5. l. |

en tout 1310. l.

Plus à celui qui annonce la permission de traiter, un pot d'eau de vie.

| | |
|--|-------------|
| Après quoi on est obligé de prendre & de marquer au Roi, | 3. captifs. |
| Au Capitaine Carte, | 2. |
| Au Capitaine Agou, | 2. |
| Au Capitaine Affou, | 2. |

9. captifs.

Pour l'ordinaire, ces neuf captifs n'en valent pas un bon étant tous vieillards ou vieilles femmes; mais c'est une nécessité de les prendre & de les payer comme bons,

Après avoir marqué ces neuf captifs, on est encore obligé de donner un pot d'eau de vie à celui qui a annoncé que la traite est tout-à-fait

à-fait ouverte. C'est ce qu'on appelle le Droit de Gongon.

Marque des
captifs.

On se sert, pour marquer les captifs qu'on achete, d'une lame d'argent mince, contournée de maniere qu'elle représente les lettres ou les armes de la Compagnie, ou des particuliers qui traitent les captifs; elle a un manche d'argent ou de fer, enchassé dans une poignée de bois; on la fait chauffer, on frotte avec du suif l'endroit où on la veut appliquer, & on met dessus un papier graissé ou huillé, & on applique dessus legerement l'estampe. La chair s'enfle aussi-tôt & cause de la douleur comme une brûlure, qui est bientôt guérie, & alors les lettres ou les armes paroissent en relief & ne s'effacent jamais. On choisit pour cette application, ou le gras du bras ou le côté de l'estomac. Chaque Nation ou chaque particulier acheteur a sa marque & le lieu pour l'appliquer.

Autres droits qu'il faut payer après que la traite est achevée.

Au Roi, pour ses prisons où il fait garder les captifs qu'on a marquez & dont il répond, pour ce droit, un captif.

Aux trois Capitaines marquez ci-dessus, chacun une piece de soye, contenant six à sept aulnes, on appelle ce présent la Pagne.

Au Capitaine Agou, interprête, un captif.

Au Conducteur des Marchandises, un captif.

Au

Au Conducteur des captifs, un captif.

A la blanchisseuse, un demi captif.

Ces quatre captifs & demi se payent en marchandises de moindre prix, aussi bien que les pagnes de soye, lorsqu'on n'en a point pour les donner en especes.

Plus au Capitaine de l'eau, un captif.

Aux rouleurs d'eau, quarante Bouges par barrique.

Aux porteurs de marchandises, cent & vingt Bouges par homme.

Et par hamar deux gallines & deux toques, ou quatre cens quatre-vingt Bouges.

Ces droits étant payez on peut partir.

Traite à Jaquin.

Lorsqu'on fait la traite des captifs à Jaquin, lieu dépendant du Royaume d'Ardres à sept lieues au Sud-Est de la rade de Xavier, voici les coutumes que l'on paye au Roi d'Ardres. Coutumes
du Roi d'Ar-
dres à Ja-
quin.

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Au Roi, | 6. captifs. |
| Au Capitaine Grand, | I. |
| Au Capitaine Blanc, | I. |
| Au Fidalque ou Viceroi de Jaquin, | 4. |
| Au Capitaine de terre, | I. |
| Aux autres Capitaines du pais, | I. |
| Aux Conducteurs des marchandises | I. |
| Au Capitaine de l'eau, | I. |

Prix de ces coutumes en marchandises.

En Bouges six mesures ou 120. l.
En

| | |
|------------------------------|-------------|
| En Plattes, | 25. pieces. |
| En Fusils, | 15. |
| En poudre de guerre, | 120. l. |
| En eau de vie, | 3. ancrs. |
| En Salampouris bleu & blanc, | 6. pieces. |
| En barres de fer, | 30. |
| En Indiennes, | 6. pieces. |
| En Liminéas, | Idem. |
| En Baftas, | 6. pieces. |
| En Calogis Anglois, | 10. pieces. |
| En Serviettes, | 20. pieces. |

Sur quoi il faut remarquer que le Roi, le Fidalque, ni les Grands du país ne peuvent exiger qu'on paye leurs coútures en une seule espece de marchandise; ni obliger qu'on leur en prête à credit, ni qu'on marque des captifs pour leur compte comme on est obligé de faire à Juda.

Avis aux
Navires de
permission.

Les Vaisseaux de permission, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie, mais qui vont avec sa permission faire la traite, doivent avant de payer les coútures ci-dessus, convenir du prix du loyer d'une maison à Jaquin ou Xavier, avec quelque Grand du país pour y mettre en sûreté leurs marchandises, en suite de quoi il faut qu'ils choisissent les courtiers & les domestiques pour le service du magazin.

On n'est obligé de payer autre chose aux domestiques qu'une ou au plus deux tocques de Bouges par jour pour leurs salaires & leur nourriture.

A l'égard des courtiers on ne les paye que quand la traite est achevée.

Sur

Sur toutes choses il ne faut pas oublier que les Negres sont tous voleurs par nature, & des plus adroits qu'il y ait au monde, c'est pourquoi on ne peut prendre trop de précautions contre leur subtilité, soit pour la décharge des chaloupes dans les pirogues au passage de la Barre, soit pour la décharge à terre, soit pour le transport à Xavier, soit pour leur conservation dans les tentes & dans les magasins. C'est principalement à l'eau de vie & aux bouges que les Negres en veulent. Il ne trompent que rarement aux autres marchandises qui sont en balots ou dans des caisses ou dans des coffres, & cela n'arrive que quand les caisses ou les coffres sont mal fermés ou entr'ouverts pour avoir été déchargés rudement à terre.

Le Chevalier des M.*** propose une manière de décharger les ancrs d'eau de vie d'une manière plus sûre que celle dont on se sert ordinairement, en les chargeant dans les pirogues ou canots des Negres, & dont il assure s'être servi très-utilement. C'est de les amarrer ensemble & d'en faire un ras qu'on laisse flotter après en avoir attaché le bout à l'arrière de la pirogue. Ils passent ainsi sans danger les trois grosses lames, & la pirogue ayant touché terre & étant tirée à sec, il est aisé d'y tirer ensuite les ancrs d'eau de vie qui se tiennent tous les uns aux autres.

Je me suis servi indifferemment des noms de canot & de pirogue en parlant des petits bâtimens dont les Negres se servent. Il y a pourtant de la différence entre ces deux es-

peces de bâtimens; le canot n'est pointu que par un bout, l'autre est coupé quarrément afin d'y pouvoir appliquer un gouvernail, quoiqu'on le puisse aussi gouverner avec une pagalle.

La pirogue est pointuë par les deux bouts; elle ne peut porter de gouvernail, il faut de nécessité la gouverner avec une pagalle. C'est une incommodité, car il est plus aisé de tenir la barre d'un gouvernail qu'une pagalle. Mais la pirogue a cet avantage sur le canot, que ses deux bouts sont également, son avant & son arriere, sa prouë & sa poupe: qu'il n'est pas besoin de virer pour changer de route, & que celui qui est à l'arriere pour gouverner peut renouveler autant qu'il le juge à propos, le mouvement qu'il imprime au bâtiment sans crainte de diminuer ou de rompre le mouvement qu'il lui a imprimé, de maniere que dans un besoin on peut faire tourner une pirogue autour d'un point, comme on feroit tourner un cheval autour d'un piquet.

Avantage
de la pirogue
sur le canot.

Les Negres ne se servent que de pirogues, elles sont faites d'un seul arbre creusé, dans le fond duquel ils mettent quelquefois des courbes pour renforcer le fond & les côtez. On les achette toutes faites à la côte d'or à l'Oüest de la riviere de Volta; car comme j'ai remarqué ci-devant, les arbres sont rares à l'Est de la riviere de Volta, & dans les Royaumes de Coto & de Juda, ou pour conserver le peu qu'il y en a, on en a fait des divinitez.

Les barils de bouges ne peuvent point être mis

mis en ras; c'est une marchandise pesante qui ne flotte pas. Il faut donc nécessairement la confier aux Negres, & la mettre dans leur pirogue, mais il faut mettre un Blanc dans chaque pirogue, & au lieu qu'ils font mettre les Blancs à l'avant de la pirogue quand ils vont à terre, afin qu'ils soient moins exposez à être mouillez par les lames, & plus aisément sauvez, en cas d'accident, il faut les placer à l'arriere, afin qu'ils ayent les yeux sur les barils des bouges, & qu'ils empêchent ainsi les Negres canottiers de les entr'ouvrir, & d'en faire sortir la marchandise.

Il faut encore faire escorter les porteurs qui vont à Xavier par un nombre suffisant de Blancs, pour obliger les Negres à marcher tous ensemble, & s'il arrive des différens entre eux, les laisser se battre & faire bonne garde autour des Bouges. L'histoire que j'ai rapporté ci-devant doit être une leçon pour les Européens qu'ils ne doivent jamais oublier.

Après que les coütumes sont payées & qu'on a marqué les captifs qu'on est obligé de prendre du Roi & des Grands, le Prince fait tirer trois coups de canon sur les sept heures du soir. C'est le signal que la traite est ouverte, & que tous les marchands de captifs peuvent exposer leur marchandise en vente. Avant cette permission ceux qui en vendroient s'exposeroient à être vendus eux-mêmes. Le Roi n'entend point de raison là-dessus; il faut même que la permission ait été annoncée par le Gongon après les trois coups de canon.

Description
du Gongon.

Le Gongon est une espece de cloche de fer à peu près semblable à ces grosses sonnaillles qu'on met au col des mulets, excepté qu'elle a un manche aussi de fer; elle est longue de dix-huit pouces, & elle a six pouces de large dans son plus grand diametre, la baguette dont on se sert pour frapper dessus est de fer, elle est d'un pied de longueur & de six lignes de diametre. Le crieur tient le Gongon de la main gauche & la baguette de la droite. Il y a differentes manieres de la frapper. Le peuple s'assemble autour du crieur, dès qu'il entend le son & écoute le commandement qu'il fait au nom du Roi. Il ne faut pas craindre que qui que ce soit y contrevienne, le châtiment suit de près la desobéissance, dont le moindre est d'être vendu pour esclave, avec la confiscation de tous ses biens au profit du Roi. On ne sçait en ce país ce que c'est que d'accorder des graces, aussi n'y a-t'il point de Princes au monde plus absolus que les Rois des Negres.

Tous les Negres de quelque país qu'ils soient, sont marquez-au visage & souvent en d'autres parties de leurs corps. C'est la premiere chose qu'on fait aux enfans dès qu'ils ont 12. ou 15. jours. Ces marques se font avec la pointe d'un couteau, & ne s'effacent jamais si entierement qu'il n'en reste assez de vestiges pour les distinguer, & pour faire connoître de quel país ils sont.

Il ne faut pas s'imaginer que tous les captifs qu'on traite à Juda & à Ardres, soient originaires de ces deux Royaumes. Ces deux Rois ne vendent leurs sujets que dans les cas
que

que nous avons marquez ci-devant, & que nous pourrons marquer dans la suite. Ils auroient bientôt depeuplé leurs Etats s'ils en tiroient tous les ans seize à dix-huit mille esclaves. Ils y sont emmenez des environs, & souvent de quatre & cinq cens lieues dans les terres.

Tous ces esclaves ne sont pas également bons pour le travail, il s'en faut bien; les colonies de l'Amérique ont appris à les connoître par une longue experience. Il est à propos d'en instruire ceux qui n'ont pas acheté cette connoissance aussi cherement que nos Américains Européens.

Les Aradas sont les meilleurs esclaves que l'on traite au Royaume de Juda & d'Ardres; ils ne faut pas les confondre avec les naturels du Royaume d'Ardres, ils n'en viennent point. Ils sont amenez dans celui de Juda d'un pais qui en est au Nord-Est, environ à cent ou cinquante lieues. Ils sont bonnes gens, dociles, adonnez au labourage, affectionnez à leurs maîtres; l'esclavage ne leur fait que très peu de peine, parce qu'ils y sont nez, & pour peu qu'on ait de douceur & de bonnes manieres pour eux, on peut s'attendre d'en être très-bien servi. Les hommes, les femmes & les enfans à la mamelle sont marquez de petites incisions aux joües. Ceux qui sont esclaves des Grands de leurs pais, ont des découpures autour du front.

On reconnoît les Negres de cette Nation à de longues rayes qu'ils ont au front, dont l'assemblage forme grossièrement les figures de quelques animaux. Ces Negres sont bons

Negres A.
radas.

Negres
Nago.

pour le travail, il y a peu de difference entre eux & les Aradas.

Negres
Foin.

Les esclaves de cette Nation sont mauvais; ils sont sujets à s'étouffer, à manger de la terre pour se faire mourir; ils se chagrinent aisément, ce que les Levantains appellent prendre fantaisie. Ils n'aiment point le travail, & y sont lâches quand ils y sont obligez. Ce sont des gourmands, des paresseux & des voleurs en titre d'office. On les reconnoît à plusieurs scarifications qu'ils ont aux temples.

Negres
Tebou.

Ceux de cette Nation sont encore plus mauvais que les précédens, ils ne valent absolument rien, à moins qu'on ne les prenne quand ils n'ont que dix ou douze ans; pour lors on les élève comme on le juge à propos, & on les rend propres au service de la maison, & à quelque métier. On les reconnoît à plusieurs grandes scarifications qu'ils ont sur les joüies, ils en ont aussi de travers sur la poitrine & sur le ventre.

Negres
Guiamba.

Ceux-ci approchent si près des deux Nations dont nous venons de parler, qu'on peut les regarder comme n'en faisant qu'une, par leurs mœurs & par leurs inclinations; c'est pourquoi il ne faut s'en charger que le moins qu'il est possible. Ils ont les mêmes marques que les Tebou; ce sont de mauvais esprits qui mettent le chagrin dans la tête des autres, il n'en faut pas davantage pour porter toute une cargaison d'esclaves à se désespérer & à se laisser mourir de faim. Dès que le chagrin s'empare de l'esprit des Negres, ils s'assoient par terre les coudes sur les genoux & la tête entre leurs mains & en trois ou quatre jours ils

meu-

meurent; supposé même qu'ils ne prennent pas le parti de se renverser l'extrémité de la langue dans la trachée artère, & de s'étouffer.

On a donné le nom de Mallais aux esclaves que les Mallais amènent vendre à Juda. Negres
Mallais. Nous parlerons des Mallais en un autre endroit. Ce que nous pouvons dire ici des esclaves qu'ils amènent à Juda, Ardres & Jaquin, c'est qu'ils ne sont pas de la Nation des Mallais, car ces peuples ne se vendent point les uns les autres. Ils achètent ceux qu'ils amènent des Royaumes où ils vont trafiquer, & quelques marques qu'ils aient, pourvu que ce ne soient point celles des Tebou & des Guiamba, on peut les prendre en assurance. Ils viennent de fort loin, il y en a qui ont été trois mois entiers en chemin avant de se rendre au bord de la mer. Ces Negres sont forts, accoutumés au travail & aux plus grandes fatigues. Il faut les traiter humainement, & on est assuré d'en tirer tout ce qu'on veut. Les Marchands de Juda & d'Ardres les savent bien distinguer des autres, & les tiennent toujours à plus haut prix.

Les Negres de cette Nation sont tous guerriers, hardis, braves, entreprenans; ils sont robustes, ils aiment le travail & le supportent plus qu'aucune autre nation. On les reconnoit à des rayes qui commencent aux yeux & qui finissent aux oreilles, qui les rendent effroyables. Tous les Negres les craignent; quand on en a dans un vaisseau, il faut se défier d'eux, un seul est capable de faire soulever tous les autres & d'exciter une revolte. Negres
Ayois.

d'autant plus à craindre qu'elle est difficile à appaiser, parce que ces gens méprisent les plus grands périls, ne se soucient point de leur vie, & poussent les choses aux dernières extrémités sans s'embarasser des conséquences. Il y a des vaisseaux de toutes les Nations qui en ont fait la triste expérience, dont les Capitaines & les Equipages ont été massacrés, après quoi les vaisseaux sont venus s'échoier en pleine côte avec la perte des Negres qui étoient dessus.

Negres
Minois.

On appelle Minois, les Negres qui sont du Royaume de Saint George de la Mine; pour l'ordinaire ils ne sont pas propres au travail de la terre, parce qu'ils n'y sont pas élevez dans leurs pais, mais ils sont excellens pour domestiques & pour des métiers. Ils ont de l'honneur, de la raison, du bon sens, ils sont fideles à leurs maîtres, braves & intrépides dans les plus grands dangers; s'il faut se battre, ils ne savent ce que c'est que reculer. Ceux qui sont assez vieux pour avoir de la barbe, se font un honneur de la porter longue. Ils n'ont que le défaut de fantaisie, & quand cela leur arrive, ils se pendent ou se poignent aussi tranquillement qu'ils boiroient un verre d'eau de vie: il faut les traiter avec douceur & par raison, ils souffrent patiemment le châtiment quand ils ont manqué, mais ils se portent aux dernières extrémités quand ils ont affaire à des Maîtres brutaux & capricieux. On a vû des exemples terribles de ce que je dis aux Isles de l'Amerique.

Negres
Aqeras.

Les Negres de cette Nation sont de très bons

bons sujets, & capables de tout ce à quoi on les veut employer; il sont fort affectionnez à leurs maîtres. On les connoît à des découpures qu'ils ont sur le dos & sur la poitrine en forme de lézards & de serpens.

Voilà à peu près les différentes Nations des Negres qu'on traite à Juda & à Jaquin; ceux de ces deux païs ont les joües pointillées, qui paroissent à la fin comme des marques de petite verolle. Ils sont laboureurs de profession, d'un grand travail; ils ont de la politesse, mais ce sont de grands voleurs, du reste fort adroits pour les métiers & fort affectionnez aux Maîtres qui les traitent avec humanité.

Ce n'est pas assez d'avoir connu de quel païs sont les Negres qu'on présente à vendre, il faut les visiter ou les faire visiter; c'est l'office des Chirurgiens. Ils doivent examiner leurs yeux, leurs dents, leurs parties nobles; il faut les faire marcher, courir, remuer & étendre les bras & les jambes, les faire toulser violemment, en tenant la main sur l'aîne, & quand on est content de la marchandise, il faut se débattre du prix avec les vendeurs; surtout, il faut bien se garder de donner toute l'espece de la marchandise qu'ils demandent, on gâteroit ses assortimens, & quand ils s'apercevraient qu'on n'auroit plus d'une forte de marchandise, ce seroit uniquement de celle-là qu'ils voudroient avoir, afin de vendre plus cher leurs captifs. Il est de la prudence d'un acheteur de pousser toujours d'abord sa plus mauvaise marchandise, & de ne

Examen
des esclaves
avant de les
acheter.

acheter, surtout quand on lui présente des femmes & des petits enfans.

Il faut observer dans une cargaison de captifs, de ne prendre au plus que le tiers de femmes, elles sont moins recherchées aux Isles que les hommes, dont le travail est bien plus nécessaire & plus recherché que celui des femmes.

Attention
des Portu-
gais sur le
choix des
captifs.

Les enfans de dix à quinze ans sont les meilleurs captifs que l'on puisse conduire à l'Amérique. Les Portugais n'en prennent que de cet âge; quand ils n'en peuvent pas trouver & qu'ils sont forcez de prendre de plus vieux, ils examinent avec une attention, dont eux seuls sont capables, quel âge ils peuvent avoir, car les vendeurs mettent tout en usage pour les tromper sur cet article. On fait par exemple que la barbe ne commence à pousser aux Negres qu'à vingt-quatre ans ou environ, ils rasent de très près ceux à qui elle a poussé, & quand le rasoir ne peut plus en tirer, ils passent dessus la peau une pierre ponce, qui rend le cuir uni & doux comme s'il n'y avoit jamais eu de poil, la vûë ni le toucher n'y peuvent rien connoître, les plus habiles Barbiers y seroient trompez. Que font les Portugais? ils passent leur langue sur les endroits où le poil a pû croître, & ils distinguent par cet attouchement, ce qui auroit échappé aux yeux, à la main, & peut-être au microscope.

Avantages
qu'il y a d'a-
voir de jeu-
nes esclaves.

Or il est certain que quoique des enfans de dix à quinze ans ne soient pas capables d'un grand travail en arrivant à l'Amérique, on a au moins l'avantage de les élever comme on

veut.

veut, on leur fait prendre tel pli & telles alleures qui conviennent à leurs maîtres, ils apprennent plus aisément la langue du pais & les coûtumes, ils sont plus susceptibles des principes de la Religion, ils oublient plus aisément leur pais natal & les vices qui y regnent, ils s'affectionnent à leurs maîtres, sont moins sujets à aller marons, c'est-à-dire, à s'enfuir que les Negres plus âgez, ils apprennent aisément le service des maisons & des métiers, & ne prennent pas fantaisie; ce qui porte souvent les grands à se désespérer.

Il est vrai que pour se charger de ces fortes de Negres, il faut être déjà en état de faire rouler son habitation par d'autres qui soient plus capables de travailler, ils ne conviennent donc pas à des personnes qui ont un pressant besoin de gens. Cependant un colon qui connoît bien ses interêts & qui est en état de se passer du gros travail, qu'il ne peut esperer de quelques années de ces jeunes Negres, ne peut mieux faire que d'en acheter, & de les dresser tout doucement au travail auquel il les destine, étant très-lûr qu'il en fera infiniment mieux servi que de ceux qui seront plus âgez. Outre que dans une habitation il y a une infinité de travaux, où un enfant de quinze ans en fait autant qu'un homme de trente. Ceux qui voudront se convaincre de cette verité, n'ont qu'à lire ce que j'ai écrit des manufactures de l'Amerique dans mon voyage des Isles.

Les Capitaines & les Commis qui sont chargez de conduire à l'Amerique des cargaisons de Negres, ne sauroient assez s'étudier à les

traiter humainement pendant la traversé, c'est ainsi qu'on appelle le trajet de l'Afrique en Amerique, & de leur faire oublier au moins en partie leur pais & leurs parens qu'ils quittent, ce qui les accable souvent d'un chagrin si noir, qu'il en tombent malades & qu'ils meurent. Ils doivent avoir des tambours & d'autres instrumens, les faire monter sur le pont les uns après les autres, afin qu'ils dansent & qu'ils se divertissent; mais sans oublier qu'il faut se défier d'eux, & ne leur donner de la liberté qu'autant qu'il est nécessaire pour leur santé, sans courir les risques d'une revolte qu'il seroit difficile de reprimer, & dont les suites seroient funestes à eux-mêmes, & ensuite aux Negres mêmes.

Outre le désespoir auquel les captifs s'abandonne souvent, & sur tout quand ils sont longtems en rade & fermez entre les ponts d'un Vaisseau: ils sont encore sujets à plusieurs maladies. Les plus ordinaires sont la verette ou petite verolle & les vers cutanez, c'est-à-dire qui viennent entre cuir & chair.

Maladies
des Negres.

La petite
verolle ou
verette.

La verette se manifeste par un dégoût de tout aliment accompagné de fièvre violente, grand mal de tête avec envie de vomir. Comme ces pauvres gens sont enchaînez deux à deux par un pied & si pressez dans les entreponts, qu'ils sont les uns sur les autres, si on ne sépare pas promptement les malades d'avec les sains, le mal se répand bientôt par tout le Vaisseau, & la mort en emporte la plus grande partie. Les Négocians en cette sorte de marchandise qui entendent leurs intérêts doivent avoir un endroit séparé pour ser-

vir

vir d'infirmerie, où ils fassent conduire ceux qu'ils voyent attaquez de ce mal, & sur le champ leur fassent prendre un gros & demi de bonne Thériaque dans du bon vin, ou même dans de l'eau de vie; ce qu'on doit continuer tous les jours jusqu'à ce que la verolle soit tout à fait sortie. Ils doivent aussi les nourrir beaucoup mieux qu'à l'ordinaire, leur donner de la soupe, & leur faire boire leur ptisane chaude. Dès que la verolle commence à secher, il faut les purger avec un gros & demi de poudre Cornachine, pour éviter les dépôts que la maladie pourroit faire sur quelque membre, ce qui estropieroit les malades. Quelques jours après cette purgation violente, on les purge plus doucement, & on leur donne de l'huile de Palme, dont ils se frottent eux-mêmes.

Sur tout il ne faut pas oublier que ces pauvres gens étant tous nus & couchez sur les planches du Vaisseau, les gales de la verolle s'y attachent par la chaleur, & ils s'écorchent depuis la tête jusqu'aux pieds pour peu qu'ils se remuent, d'où il leur vient des ulceres si malins, qu'ils sont presque incurables, ou toujours très-difficiles à guérir. Pour éviter cet inconvenient, on doit avoir fait une bonne provision de morceaux de grosse toile vieille, & leur en donner de quoi s'envelopper, car enfin ce sont des créatures humaines, cette raison seule doit porter les Capitaines & leurs Officiers, à les traiter comme ils voudroient être traités eux-mêmes; mais si cette raison ne fait pas assez d'impression sur leurs esprits & sur leurs cœurs, qu'ils se souviennent au

moins que ce sont des marchandises précieuses que leurs commettans leur confient, dont ils sont obligez d'avoir un soin encore plus particulier, que des bales de marchandises seches, des ancrs d'eau de vie & des quartes de bouges dont leurs vaisseaux ont été chargez, dont ils doivent répondre, & dont la perte est sur leur compte quand elle arrive par leur faute.

Vers cutanez.

Les vers cutanez est la seconde maladie dangereuse, à laquelle les blancs & les noirs sont sujets quand ils ont fait quelque séjour en Guinée.

On en attribüë la cause aux eaux croupissantes & de mauvaise qualité qu'on y boit. Peut-être a-t'elle d'autres causes que l'habileté des esculapes qu'on envoyé en ce pais-là n'a pû encore découvrir.

Cette maladie des plus douloureuses & qui peut avoir de plus fâcheuses suites, se manifeste par une tumeur pour l'ordinaire de la grosseur d'une noisette, qui vient aux endroits charnus, comme aux cuisses, au gras des jambes & des bras, à l'estomach, aux fesses.

La tumeur est accompagnée d'une douleur très-vive, avec une grosse fièvre, un grand mal de tête, & une insomnie très-fâcheuse.

Traitement de cette maladie.

Dès qu'on s'apperçoit de ces simptomez, il faut mettre sur la tumeur un emplâtre émollient pour la faire meurir & pour déterminer le ver à percer le cuir en cet endroit. On leve l'emplâtre au bout de 24. heures; si en levant l'emplâtre on apperçoit quelque chose de blanc de la grosseur d'un gros fil ou d'une corde

corde de violon, c'est la tête du ver; on la doit prendre doucement, l'attacher autour d'un bourdonnet de charpie & la tirer en la roulant jusqu'à ce qu'on sente de la résistance; dès qu'on s'en apperçoit, il faut cesser de rouler, appliquer le bourdonnet sur le trou, & le couvrir du même emplâtre ou d'un semblable, & n'y point toucher de 24. heures. On recommence alors la même opération & on la continuë tous les jours jusqu'à ce qu'on ait tiré le ver tout entier.

Cette cure est longue, car on a tiré de ces vers qui avoient jusqu'à six aulnes de longueur, & toujours d'une égale grosseur, c'est-à-dire, comme une corde de violon. Si on est assez habile ou assez heureux pour le tirer ainsi peu à peu & tout entier, il est aisé d'achever la guérison, il n'y a qu'à laver la playe avec de l'eau de vie, & mettre dessus un emplâtre de diapalme ou d'onguent brun, avec du précipité.

Mais si par malheur, par précipitation ou par mal-adresse on vient à rompre le ver avant qu'il soit tout à fait sorti, la partie qui en est restée entre la peau & la chair s'y corrompt, & on ne peut empêcher la gangrène qu'elle ne manque pas d'y causer qu'en suivant le ver par des ouvertures douloureuses, souvent dangereuses & très-difficiles à guérir. Bien des gens des deux couleurs en sont morts avec d'étranges douleurs, après avoir souffert les opérations les plus douloureuses de la chirurgie.

On en a vû en qui ces vers ne se sont manifestez qu'un an après avoir quitté la Guinée, Necessité
d'avoir de
bons reme-
on

des & d'habiles Chirurgiens.

on prétend qu'ils font alors plus difficiles à guérir; c'est sur quoi on me dispensera de porter mon jugement, mais on me permettra d'inférer de cette maladie & des autres, auxquelles les Negres sont sujets comme tous les autres hommes, qu'on ne peut avoir trop d'attention pour pourvoir les vaisseaux Negriers de bons & d'habiles Chirurgiens & des meilleurs remedes.

Ceux qui ont soin des armemens font en cela très-blamables, quand, par une œconomie mal entendue, ils ne mettent sur un vaisseau, qui, avec un équipage de plus de cinquante hommes, se trouve chargé de cinq ou six cens Negres, qu'un Chirurgien si peu habile pour l'ordinaire qu'il ne seroit qu'un médiocre garçon barbier dans une boutique de Ville; mais il a une bonne recommandation, il se donne à bon marché, en voilà plus qu'il n'en faut pour le faire mettre sur le rôle de l'équipage en qualité de Chirurgien major. Deux Chirurgiens des meilleurs & des plus experimentez trouveroient encore plus d'ouvrage qu'ils n'en pourroient faire, quand même nous supposerions qu'ils jouïroient d'une parfaite santé pendant toute la campagne.

Un autre défaut qui est aussi ordinaire dans les armemens des Compagnies qu'il est préjudiciable à leurs interêts, c'est le peu de remedes qu'elles mettent dans leurs vaisseaux & leurs mauvaise qualité. Je fais qu'elles ne laissent pas de faire des dépenses considerables pour cela, mais je suis persuadé que ceux qu'elles employent pour en faire le choix, manquent de connoissance ou de bonne volonté,

&

& de-là vient, que les coffres de leurs Chirurgiens sont mal pourvûs, & n'ont que des médicamens surannez & des restes de boutiques, plus propres à faire du mal qu'à guérir ceux pour lesquels on les employe.

Cependant, la vie des équipages & des captifs est entre les mains de ces ignorans & exposée à ces remedes, qui méritent plutôt le nom de poisons. Voilà une des causes des mortalitez qui arrivent dans le transport des captifs.

Deux causes de la mortalité des captifs.

La seconde est la mauvaise qualité des vires qu'on embarque en Europe pour eux.

On se persuade que les grosses feves sont une nourriture suffisante & excellente pour les Negres, & on se trompe. Les grosses feves sont bonnes, je l'avouë, pour ceux qui y sont accoutumez, mais les Negres n'y sont pas faits. Ils s'en rebutent bien-tôt, & comment ne s'en rebuteroient-ils pas? n'ayant pour tout aliment qu'une petite quantité de ces feves cuites à l'eau & au sel, qu'on leur donne deux fois par jour. On sait ou l'on doit savoir que cette nourriture est très-pesante par elle-même, & qu'étant cuite comme on vient de le dire, elle est extrêmement indigeste & dégoûtante. Ne vaudroit-il pas bien mieux diversifier un peu ces vils alimens?

Le sentiment du Chevalier des M. *** à qui une expérience de plusieurs voyages avec des cargaisons de Negres, a appris les dommages que la Compagnie reçoit de cette oeconomie; son sentiment, dis-je, seroit de ne prendre de ces feves que le tiers de ce qu'il faut pour la nourriture des Negres, de prendre un autre tiers

tiers en ris, & le troisiéme en pois du païs. On pourroit prendre le ris & les pois au cap Mesurado, où ces legumes sont à très-bon marché; on pourroit même, au lieu de pois, prendre du mahis, que l'on feroit accommoder dans le vaisseau par les Negresses, & diversifier ainsi la nourriture des captifs. Si la Compagnie vouloit faire la dépense seulement de six barils de lard, & de deux ou trois cent livres d'huile de palme pour joindre au sel dont on assaisonne ces legumes, on peut l'assurer que ses cargaisons d'esclaves arriveroient bien plus entieres qu'elles ne sont aux Isles de l'Amérique, & que ce surcroît de dépense, si peu considerable en lui-même, seroit abondamment récompensé par le bon état où ses esclaves se trouveroient quand on les exposeroit en vente.

Suites fâcheuses de la mauvaise nourriture.

La mauvaise nourriture produit le chagrin dans les esclaves qui sont embarquez & les revoltent ou leur causent la mort, & souvent ces deux choses. Il faut pour les éviter bien nourrir les captifs, & les traiter le plus humainement qu'il est possible, sans cependant cesser d'être toujours sur ses gardes de jour & de nuit; la nuit sur-tout, parce que c'est ordinairement ce tems-là qu'ils prennent pour se soulever quand ils en ont formé le dessein.

Il faut en gagner quelques-uns de ceux qu'on remarque les plus indifferens pour leur liberté, observant que les autres n'ayent aucune connoissance du bien qu'on leur fait, de crainte d'exciter leur jalousie, & que se défiant d'eux ils ne cachent leurs projets, & qu'on en puisse être averti.

Il faut tous les soirs fermer les caillebotis avec des barres de fer, & ne laisser qu'un écoutillon ouvert, pour que les Negres qui sont enchaînez deux à deux puissent y passer & monter sur le pont quand ils en ont besoin pour quelque nécessité, & n'en laisser monter que deux ou trois couples à la fois, & quand ceux-là sont descendus en laisser monter d'autres.

Pendant le jour, on les peut laisser monter sur le pont, il faut même les y obliger afin de leur faire prendre l'air, les faire laver & les divertir, observant pourtant qu'ils ne doivent jamais passer du grand mât à l'arrière, à moins que ce ne soient des convalescens dont on n'ait rien à craindre.

Si pendant la nuit on entend du bruit entre les ponts, il ne faut pas s'alarmer ou du moins donner lieu aux Negres de croire qu'on craint leur revolte. Souvent ces bruits n'ont d'autre cause que la mauvaise humeur de quelques-uns, qui se trouvant trop pressés à leur gré battent leurs camarades pour se faire faire place. Dans ces occasions, il faut se contenter d'envoyer les Negres qu'on a choisi pour commander les autres, s'informer du fait & mettre le calme & la paix. L'Officier de garde doit leur parler avec douceur, & sur tout se bien garder de leur faire voir des armes, ce seroit augmenter le tumulte au lieu de l'appaïser. Dans ces occasions, ils se renversent les uns sur les autres, se blessent, & souvent il y en a d'étouffez, ce qui est fort facile, vû la situation où ils sont pressés les uns contre les autres à ne pouvoir presque pas

Avis aux
Capitaines
des vaisseaux
Negriers.

se remuer. Il est pourtant de la prudence que ceux de l'équipage qui sont de quart ayent leurs armes toutes prêtes, afin que s'ils veulent forcer les caillebotis & faire du desordre, on soit en état de les reprimer : car dans ces occasions, il ne faut pas les marchander, & il vaut mieux en écharper quelques-uns que de se laisser égorger, comme il arriveroit infailliblement s'ils se rendoient maîtres du vaisseau.

C'est principalement à la vûë de la terre, soit que l'on soit encore aux côtes de Guinée, soit que l'on soit en vûë des Isles, qu'on doit craindre les revoltes, parce que les Negres ont l'idée frappée qu'on ne les conduit aux Isles que pour les manger. Ils le croyent d'autant plus aisément, qu'il y en a parmi eux beaucoup d'antropophages & des pais entiers où l'on tient boucherie ouverte de chair humaine; surquoi il faut observer de ne permettre jamais aux Chirurgiens d'ouvrir & dissequer aucun de ceux qui viennent à mourir. Ces sortes d'opérations bonnes en elles-mêmes & souvent très-nécessaires, ne peuvent être si secrètes qu'elles ne viennent à la connoissance des Negres, & il n'en faut pas davantage pour fortifier leurs préjugés, & pour les obliger à tout risquer pour se délivrer de la prétenduë cruauté qu'ils croyent qu'on doit exercer sur eux.

On prétend que ce sont des Européens, jaloux de notre commerce, qui ont répandu ces faux bruits, dont il est bien difficile de faire revenir les Negres. Il est donc d'une conséquence infinie de ne rien faire qui puisse for-

Les Negres nous prennent pour des antropophages.

fortifier la mauvaise opinion qu'ils ont de nous; il faut dans les occasions les assurer qu'on ne les mène aux Isles que pour nous aider à faire valoir les terres; qu'ils y feront plus heureux que dans leur pays, qu'on leur enseignera à connoître le vrai Dieu, & qu'étant faits Chrétiens par le Baptême, ils jouiront des mêmes avantages que leurs maîtres. Quand ces discours sont accompagnez de traitemens humains, sur-tout quand ils sont malades, on ne peut croire les bons effets qu'ils produisent, & combien ils contribuent à conserver la santé des captifs.

Dès qu'on est à la vûë des terres de l'Amérique, il faut avoir soin de leur faire raser la tête & la barbe, leur faire donner de l'huile de palme pour se froter, augmenter leur nourriture & leur boisson, les faire danser & chanter, les caresser & mettre tout en œuvre pour les tenir dans la joye, & leur promettre qu'on ne les mettra qu'entre les mains de gens qui les traiteront bien.

Comme il n'est pas possible quand on a été quelque tems à la rade de Juda de faire la traversée de l'Amérique, sans être obligé de relâcher en quelque endroit pour faire de l'eau, du bois, & prendre des vivres & des rafraichissemens, parce que ceux qu'on doit avoir fait au cap Mesurado, sont pour l'ordinaire consummez, & qu'il ne faut pas compter sur ceux de Juda pour les raisons que nous avons dites ci-dessus; l'endroit le plus propre pour relâcher & pour trouver tout ce dont on a besoin, est l'Isle du Prince: Elle appartient à la Couronne de Portugal; l'eau y est excel-
lente

lente & se fait aisément, le bois y est commun, le ris, les pois, les poules, les moutons & les cabrittes sont à bon marché; les vaisseaux y font dans une sûreté entière, & dans quelque situation que soient les affaires en Europe, on y est bien venu, parce que c'est l'unique commerce que les Insulaires puissent faire, & le seul débouchement qu'ils ayent pour leurs denrées. Les Capitaines doivent avoir soin de faire écouler toute l'eau qu'ils ont prise à Juda, parce qu'elle est faumatre, & qu'elle engendre des vers & le scorbut, au lieu que celle de l'Isle du Prince est très-saine & se conserve très-bien & très-long tems. Nous donnerons dans la suite la route de Juda à cette Isle, dont nous ferons aussi la description.

Le commerce des esclaves est l'unique ou presque l'unique qu'on fasse à Juda. Le pais ne produit point d'or comme cette côte riche dont on a donné la description ci-devant; il y en a pourtant, mais il vient du Bresil, c'est la seule marchandise que les Portugais du Bresil y apportent pour la traite des esclaves. Ils n'ont point de marchandises d'Europe comme nous, si ce n'est quelques Indiennes & des Epiceries; on peut pourtant se persuader que le commerce que les Negres de Juda font au Nord & au Nord-Est de leur pais y apporte de l'or, vû la quantité que l'on y en voit qui est assez considerable pour que les Européens en enlevent assez souvent d'assez grosses parties.

Je crois qu'on peut regarder ce commerce de l'or, comme les parties casuelles des Di-

recteurs & des principaux Officiers, dont ils ne font part à la Compagnie qu'autant qu'ils le jugent à propos, pour lui persuader qu'ils ne profitent pas tous seuls.

Le Chevalier des M.*** avoit sur cela des lumieres dont il n'a pas jugé à propos d'instruire le public jusqu'à présent. Ce que j'en puis dire, c'est qu'il m'a assuré plus d'une fois, que ce commerce étoit si considerable & si lucratif, que ceux qui voudroient l'entreprendre avec lui y trouveroient cent francs de profit pour un sol de déboursé. C'est beaucoup, s'il ne se trompe point dans son calcul, voilà la Pierre Philosophale trouvée, il est inutile de tant souffler & de l'aller chercher autre part.

Pour ce qui est de l'ivoire, on en trouve peu & très-rarement à Juda, le país est trop découvert pour y attirer les Elephans, quoiqu'ils aiment les terres cultivées, parce qu'ils trouvent aisément & abondamment de quoi pâître; il leur faut des Forêts pour se mettre à l'ombre & à couvert des poursuites des hommes. Cela leur manque absolument dans le Royaume de Juda, qui est dépeuplé d'arbres & où on ne trouve des Forêts que sur les frontieres du côté du Nord & du Nord-Est. Les Negres qui vont traiter dans les terres apportent quelques dents que l'on employe presque toutes dans le país à faire des trompettes, des flutes & d'autres instrumens.

On y trouve quelques petites dents de chevaux marins blanches & saines à la verité, mais petites, encore est-il incertain si on trouve ces animaux dans les rivières de Jaquin & d'Eufrate, qui ne se jettent pas directe-

Dents de cheval marin, & leur usage.

ment dans la mer, mais dans la rivière de Volta. C'est au cap Mesurado qu'on trouve les belles dents de cheval marin, les plus blanches & les plus nettes.

Les Operateurs pour les dents les préfèrent aux belles dents d'Elephant, non seulement pour la blancheur, mais aussi pour la dureté, & parce qu'elles jaunissent bien moins que l'ivoire: deux qualitez absolument nécessaires pour les dents postiches.

Maladies
qui atta-
quent les
blancs à la
côté de Juda

Après avoir parlé des maladies des Negres, il me semble qu'il est juste de dire un mot de celles auxquelles les blancs sont sujets, soit que les emplois qu'ils ont au service de la Compagnie les attachent au pais, soit qu'ils n'y fassent que passer comme Officiers ou Employez dans les vaisseaux qui y font la traite des esclaves. On pourra me dire que cette digression ne convient gueres au titre de ce Chapitre, j'en conviens, mais j'aime mieux faire une faute en la mettant ici, que de l'omettre tout-à-fait.

Les vers cutanez attaquent les blancs comme les Negres, on prétend même que la cure est plus difficile, plus douloureuse & plus longue. Il y a des blancs en qui ces vers ne sont manifestez qu'un an ou quinze mois après leur retour en Europe; on doit les traiter comme nous avons marqué ci-dessus, il n'y a point de maniere plus expeditive & plus sûre, toutes celles que les Esculapes d'Europe voudroient mettre en usage sont sujettes à de grands inconveniens. Que ceux qui sont attaquez de cette maladie ne se livrent pas indiscrettement à des
gens

gens, dont l'expérience qu'ils feroient sur eux leur coûteroit cher & peut-être la vie.

Ces vers ne sont pas les seuls maux qui attaquent les blancs dans ce pais mal sain, & à bord des vaisseaux qui y font la traite.

Pourra-t-on douter que l'air n'y soit très mauvais? On peut dire même pestiféré, quand on sçaura que très souvent un peu avant que le Soleil soit levé, ou voit le serain ou la rosée, dont les ponts du vaisseau sont couverts, se changer en insectes très délicats comme des lézards, des crapaux & des serpens. Il est vrai que la chaleur du Soleil les dissipe en peu de momens, & que la vûe ne les apperçoit plus dès que les ponts sont secs: mais ces insectes n'auront-ils pas fait des impressions infiniment dangereuses sur les corps de ceux qui ont passé la nuit endormis sur les ponts pour jouir de la fraîcheur mortelle qu'ils y auront goûtée. Voilà une des causes des maladies que l'on contracte dans ce mauvais pais, en faut-il davantage? Quel remede à cela? Comment s'en préserver? Ne jamais dormir au serain, se renfermer entre les ponts où sont les gaillards, se bien couvrir la tête & la poitrine, s'abstenir de quelque débauche que ce puisse être, de femmes, de vin, d'eau de vie, ne point se charger l'estomac des fruits du pais ni d'une trop grande quantité de legumes, éviter autant qu'il est possible le travail rude étant exposé au Soleil. Les Negres y sont faits, ils en supportent toute l'ardeur la tête nuë; mais les blancs ont bien-tôt la tête en feu, il sem-

Corruption
de l'air à la
côte de Juda.

ble que leur cervelle est dans une fusion bouillante, d'où il survient des fièvres ardentes avec des transports furieux : les hommes les plus forts ont peine à y résister trois jours.

C'est aux Capitaines à veiller de bien près sur leurs équipages, s'il veulent les conserver.

Autres maladies de la côte de Juda.

Outre les fièvres chaudes qui sont toujours malignes, & les fièvres intermittantes qui sont difficiles à guérir, & qui mettent en peu de tems aux abois ceux qui en sont attaquez ; on est fort sujet aux dissenteries, on en attribue la cause aux fruits & aux eaux. Je crois que l'eau de vie y a plus de part que le reste.

Ces fortes de fièvres se font sentir vivement dans les mois de Juin, Juillet & Août, elles se manifestent par de grandes douleurs de tête & de reins, envie de vomir, émorrhagie par le nez, soif ardente & insupportable, & une secheresse de langue qui la rend toute noire.

Je ne fais pas profession de medecine, on s'en doit être apperçû dans ce que j'ai écrit jusqu'à présent ; on dit même que je n'aime ni les remedes ni ceux qui les ordonnent ; le Chevalier des M.*** n'est pas plus Medecin que moi, & pense encore moins favorablement que moi des Medecins ignorans & téméraires ; cependant la longue pratique qu'il a eu des maladies du país que je décris après lui, lui a donné des connoissances assez sûres des remedes dont on s'est servi avec succès pour en guérir ceux dont la dernière heure n'étoit point encore frappée. Voici donc de quel-

quelle maniere il les a vû traiter.

On commence d'abord par vuidier les premières voyes avec une infusion de fené & la collature de six grains de tartre stibié & une once de sirop de rose.

Remedes
ordinaires
pour ces ma-
ladies.

Après l'opération du remede, on doit user de fréquens lavemens rafraichissans, qu'il faut réiterer jusqu'à ce que le feu soit un peu calmé.

Dans l'intervale, il faut saigner du pied pour éviter le transport & le délire, qui ne manquent gueres d'arriver dans le troisiéme jour, on est même obligé quelquefois d'appliquer les vesicatoires ou des ventouses.

La boisson ordinaire doit être une décoction d'orge & de reglisse, dans laquelle on doit ajoûter le nitre purifié, & quand tous les accidens sont passéz ou qu'il n'y a plus lieu de les craindre, on doit purger le malade avec la manne & le sirop de rose en deux verres, que l'on doit prendre d'une heure à l'autre.

On traite les fièvres intermittantes comme en Europe.

Mais la plus fâcheuse de toutes les maladies, est la dissenterie; elle attaque les Européens dans toutes les saisons de l'année, d'ordinaire elle est une suite des fièvres intermittantes, c'est encore l'usage immodéré des fruits du país qui la cause, quelquefois l'eau de riviere & de fontaine que l'on boit, par excez & sans discretion, mais c'est encore plus souvent la débauche d'eau de vie & de liqueurs fortes qui la produit.

La première chose à quoi il faut penser,

c'est d'évacuer l'humeur peccante qui cause la dissenterie, & le faire sans perdre de tems, de crainte qu'elle ne prenne tellement le dessus, qu'elle ne devienne tout-à-fait pernicieuse.

Pour cet effet, il faut purger le malade de trois jours en trois jours avec la rhubarbe prise en substance, en bol ou dans du bouillon, & réiterer la purgation jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que l'humeur peccante est beaucoup diminuée: alors on doit ajoûter à la teinture de rhubarque six gros de catholicon fin, & ne pas oublier de donner tous les jours deux lavemens aglutinatifs & astringens.

Histoire &
propriété du
Simarouba.

On se sert avec un succès étonnant de la racine de Simarouba. C'est ainsi que les Sauvages, & à leur imitation les François habitans à Cayenne, appellent le bois que nous connoissons aux Isles du vent, sous celui de bois amer. On ne connoissoit d'autre propriété de ce bois quand j'étois dans ces Isles, que celle de n'être pas du goût des poux de bois ou fourmis blanches, son amertume les empêchoit de s'y attacher comme ils s'attachent à tous ceux qui sont doux; c'étoit pour cela & pour sa legereté, qu'on l'employoit à faire des lattes ou les planches à cloüer l'ardoise. Les Sauvages de Cayenne ont trouvé qu'il étoit bon à guérir les cours de ventre, les dissenteries & même les flux de sang. Un frere Jesuite en avoit envoyé de Cayenne au frere du Soleil, Apoticaire de leur College à Paris, & ce Religieux avoit fait un mystere de cette drogue, dont il se servoit avec un succès étonnant pour la guérison de ces fortes

tes de maux. Le mystere s'est à la fin dévoilé, on a connu la source des guérisons qui étonnoient tout le monde, & comme ce bois n'est ni si rare ni si cher que l'Ipecacuana, qu'on en peut avoir de recent plusieurs fois l'année, qu'il n'est point à beaucoup près si dégoutant, il est à croire qu'il fera tomber l'Ipecacuana, & qu'on s'en servira avec succès, jusqu'à ce que les Medecins, suivant leur pratique invariable, l'ayent tout-à-fait gâté par les différentes faulces auxquelles ils le mettront. On dit qu'ils ont déjà assez bien réuffi, & qu'au lieu de le donner de la maniere simple & naturelle dont les sauvages s'en servent, ils en ont fait des extraits qui sont infiniment moins bons, & dont la réuffite est bien plus sujette à caution. Il n'en faut pas d'avantage pour mettre ce remede aisé, infallible, prompt & à bon marché, au billon, & en revenir à la rhubarbe, au catholicon, au sené, à la manne, & autres remedes dégoutans, chers, longs dans leur operation & très-peu sûrs, mais approuvez dans la Faculté, & propres pour contenter l'avarice de ceux qui les vendent & de ceux qui les ordonnent.

Le Simarouba ou bois amer est un assez grand arbre, j'en ai trouvé de plus de deux

Description
du Simarouba.

pedes de diamètre; son écorce est brune, hachée & fort épaisse; sa feuille est longue & pointuë, d'un verd pâle, assez douce & peu épaisse; le bois est d'un jaune clair qui se décharge en séchant & devient presque blanc, il est filasseux & leger, son écorce est couverte d'une peau grisé & fort mince. Il faut observer quand on scie ce bois de se tenir

toujours au vent, c'est-à-dire, qu'il faut se mettre dans une situation que le vent ne puisse vous jeter la poussiere au visage. Sans cette précaution, la poussiere qui entre dans le nez & dans la bouche, y fait le même effet que si on avoit pris ou maché de la rhubarbe en guise de tabac.

Ce bois ne vaut rien à brûler, non plus que le cedre que les Sauvages appellent Acajou, non qu'il ne produise pas un feu vif, mais parce qu'il communique son amertume aux viandes qu'on y fait cuire, soit qu'elles soient dans une marmite, à la broche ou sur le gril.

Usage &
préparation
du Simarou-
ba.

C'est la racine & la peau qui la couvre, qu'on employe pour la guérison de la dissenterie, on les rape l'une & l'autre & on les reduit en poudre presque impalpable, & on en met le poids de vingt grains en infusion sur des cendres chaudes pendant dix à douze heures dans un petit verre d'eau.

Le malade ayant été saigné & purgé à l'ordinaire, on lui fait prendre le lendemain matin l'infusion dont nous venons de parler toute entiere, c'est-à-dire, avec la poudre, & on le fait demeurer au lit le plus chaudement qu'il est possible. Il arrive quelquefois qu'elle le fait vomir comme l'Ipecacuana, & pour lors on peut compter sur une très prompte & entiere guérison. On met la même quantité de poudre en infusion comme la première, qu'on lui fait prendre douze heures après, & dans l'intervalle des deux prises, on lui donne deux fois à manger du potage & des viandes rôties & legeres, & dans une quan-
tité

tité mediocre, observant de ne lui rien donner d'acide ou de haut goût; on peut lui donner de bon vin rouge bien trempé, il faut qu'il s'abstienne de fruit, de salade & de choses indigestes; il faut que la dissenterie soit bien opiniâtre & bien invétérée quand elle tient contre six prises de ce remede; il n'est point dégoutant, son amertume ne cause point de nausées ni de soulèvement de cœur, & pourvû qu'on le prenne comme on vient de le marquer, & qu'on s'abstienne de changer ses bonnes qualitez, on peut répondre qu'il produira toujours les mêmes bons effets.

CHAPITRE VII.

De la Religion du Royaume de Juda.

ON feroit affurement un très grand tort aux Negres de Juda, si on les accusoit de n'avoir point de Religion; ils en ont, non pas une, mais plusieurs, & quoiqu'elles ne soient que des superstitions ridicules & sans fondement, ils y sont attachez & s'acquittent des devoirs de leurs cultes avec une exactitude, qui devoit faire rougir ceux qui, étant éclairés des lumieres de l'Evangile & connoissant le seul & vrai Dieu, vivent comme s'il n'y en avoit point ou qu'il ne méritât aucun culte.

Ils pratiquent la Circoncision sans être Juifs ni Mahometans, il est vrai qu'ils n'y font pas grande façon; il s'en faut bien qu'ils la fassent

La circon-
sion est en
usage à Ju-
da.

avec les cérémonies que les Negres Mahométans du Senegal, & de quelques autres endroits de l'Afrique la pratiquent. Les plus habiles & les plus spirituels ne sçavent point qui en a établi l'usage chez eux, encore moins le tems & les raisons de cet établissement. Quand on les presse sur cet article, ils répondent que leurs peres & leurs grands peres l'ont vû pratiquer à leurs ancêtres, & que puisqu'ils l'ont pratiqué, ils la doivent aussi pratiquer après eux. Rien n'est plus simple que leur maniere de circoncire leurs enfans. Quand ils les jugent assez forts pour souffrir l'opération, ils les conduisent chez le Chirurgien Negre le plus en réputation pour cela, ou bien ils le font venir chez eux. Le pere prend l'enfant sur ses genoux, l'opérateur lui prend le prépuce & l'ayant bien dégagé du gland, il le lui coupe & le laisse seigner pendant quelques momens, après quoi il le lave d'eau fraîche, jusqu'à ce que le sang cesse de couler. Voilà toute la cérémonie & tout le remede qu'on applique sur la playe: en deux ou trois jours elle est guérie.

De quelle
maniere ils
la prati-
quent.

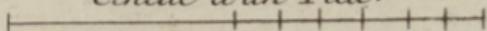
La Circoncision qu'ils pratiquent pourroit faire soupçonner qu'ils ont eu quelque connoissance de la Religion des Juifs. J'en donnerai encore quelques conjectures dans la suite, mais il paroît que le Mahometisme ne s'est point étendu de ces côtes-là: il y seroit encore à présent, s'il y avoit été autrefois, peut-être y seroit-il aussi défiguré qu'il l'est au Senegal, mais on en verroit encore des traces, au lieu qu'on ne trouve rien qui puisse nous faire soupçonner qu'il y ait jamais été.

Les

Agoye dieu des Conseils



Echelle d'un Pied.



Les Grands de Juda les plus spirituels ont quelque idée confuse de l'existence & de l'unité d'un Dieu, ils le placent dans le ciel, ils disent qu'il recompense les bons & punit les méchans, que c'est lui qui fait gronder le tonnerre, que les blancs qui le connoissent & qui le servent, sont plus heureux qu'eux qui servent le diable, qui est naturellement mauvais & qui ne fait que du mal, & cependant ils ne peuvent se résoudre de se faire instruire, craignant, disent-ils, que s'ils s'écartoient de la Religion du pais, le peuple ne les assommât & ne brûlât leurs maisons. On voit par-là combien il y a d'esperance pour les Missionnaires d'y faire jamais aucun fruit.

Les quatre principales Divinitez du pais, sont :

- Le serpent qui tient le premier rang.
- Les arbres qui occupent le second.
- La mer qui n'a que le troisième.
- Et Agoye qui est au quatrième.

Les quatre
Divinitez de
Juda.

Cette derniere Divinité est le Dieu des Agoye. Dieu
conseils, on la consulte avant de rien entre- des Conseils.
prendre ; rien ne se fait qu'après qu'elle a
donné son avis & qu'on a payé le Marabou
qui est son interprète.

Cette Divinité est un vilain petit magot de terre noire, qui ressemble plutôt à une grenouille ou à un monstre informe, qu'à toute autre chose ; il est assis ou accroupi sur une espece de pied d'estal de terre rouge, sur lequel il y a un morceau de drap rouge brodé de Bouges ; il a autour du col une bande

d'écarlatte d'un doigt de largeur d'où pendent quatre bouges; sa tête est couronnée de lezards & de serpens avec des plumes rouges, du milieu desquelles sort un fer de sague qui enfile un plus grand lezard, qui a sous lui un croissant d'argent. Voilà sa figure au naturel.

Ce magot est sur une table dans la case du grand Sacrificateur. On met devant lui trois moitez de calebasses ou des gamelles de bois, dans une desquelles il y a quinze ou vingt petites boules de terre.

Maniere de
consulter
Agoye.

Ceux qui le vont consulter s'adressent au Marabou, lui disent le sujet qui les amene, lui présentent ce qu'ils veulent donner à Agoye, & le prix de sa consultation. Si le Marabou est content, il prend les gamelles, & après quelques singerie, que le consultant regarde avec respect, il jette les boulettes au hazard d'une gamelle dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre impair se trouve dans toutes les trois. On recommence le manège un certain nombre de fois, & si le nombre impair arrive, il n'en faut pas davantage, l'oracle a prononcé, on entreprend hardiment l'affaire pour laquelle on a consulté, on est sûr du succès, & quoi qu'il arrive très-souvent le contraire, les Negres sont si entêtez de cette folle confiance, qu'ils se persuadent toujours qu'il n'y a point de faute du côté de leur Dieu, mais toujours du leur; ils croient qu'ils se font mal expliquer, ou qu'ils ont laissé passer le moment heureux, & sont toujours disposez à se laisser tromper une autre fois & à faire de nouvelles offrandes.

Les

Les femmes font les meilleures pratiques de ce Dieu, leur esprit foible & superstitieux y est encore plus porté que celui des hommes; de sorte que le Marabou de ce Dieu a toujours beaucoup d'occupation, & fait un profit considerable avec son magot, dont le corps n'a que dix huit pouces de hauteur, la couronne un pied, & le pied d'estal environ autant.

Nous avons dit que la mer est la Divinité du troisiéme ordre; lorsqu'elle est agitée extraordinairement & qu'elle empêche le débarquement ou l'embarquement des marchandises, on consulte le grand Sacrificateur, & selon l'oracle qu'il prononce, on égorge sur ce bord de la mer un bœuf ou un mouton, dont on fait couler le sang dans l'eau, & on jette un anneau d'or dans les flots le plus avant qu'il est possible de le faire avec la main. L'anneau & le sang sont perdus, les corps des bêtes immolées appartiennent au Sacrificateur, qui les porte chez lui & en fait son profit.

Sacrifice pour appaiser la mer.

Il n'en coûte pas tant pour se rendre favorables les arbres qui sont les Divinitez de la seconde espece. Ce sont d'ordinaire les malades qui ont recours à eux; leur pouvoir, comme tout homme de bons sens voit sans peine, est bien petit, ou plutôt n'est rien du tout, mais on se guérit l'imagination en leur faisant un sacrifice, & comme elle est souvent le siège de la maladie, dès qu'elle est guérie, il est immanquable que le malade se porte mieux. On ne sacrifie aux arbres que des pains de mil, de mahis ou de ris;

Sacrifice aux arbres.

le Marabou les met au pied de l'arbre auquel le malade a dévotion, & les y laisse quelque tems, après quoi il les emporte, à moins que le malade ne s'accommode avec lui pour les y abandonner jusqu'à ce que les chiens, les cochons ou les oiseaux s'en soient emparez.

Cruauté
pour les ma-
lades.

Au reste rien ne marque mieux la barbarie de ces peuples, que l'abandonnement où ils laissent les personnes qui leur doivent être les plus cheres quand elles sont malades. C'est un usage établi parmi eux de ne leur pas donner le moindre secours, les femmes abandonnent leur mari, les enfans leur pere, à moins qu'ils n'ayent des esclaves pour se faire servir ou de quoi payer ceux dont ils exigent quelque service. Cela, dis-je, est tellement d'usage parmi eux qu'ils ne s'en formalisent pas. Le hazard, leur forte complexion, ou les simples que l'on emploie ne les ont pas plutôt guéris, qu'ils vivent de la même maniere avec ceux qui les avoient abandonnez, comme s'ils en eussent été secourus avec la plus tendre affection.

Medecins
Negres.

Il ne faut pas oublier qu'il y a des Medecins & Chirurgiens Negres, qui, sans avoir fait leurs cours ni endossé la robe de Rabelais, ne laissent pas de faire des cures dont nos Esculapes d'Europe se feroient un honneur infini. Ils connoissent des simples admirables, dont les suc, les feuilles ou les écorces font des cures incroyables, mais ils en font un mystere que rien au monde n'est capable de pénétrer. Ils ne se font pas prier pour les employer pour les blancs, mais ils ont un soin extrême de les défigurer, de

maniere, qu'il est impossible de les reconnoître. Le Chevalier des M.*** avoit lié une étroite amitié avec un de ces Medecins, dans la pensée de découvrir quelque'un de ses secrets; il lui faisoit des présens, il le faisoit boire, il lui a fait plusieurs fois des offres très avantageux, sans en avoir jamais pû rien tirer; ils se laisseroient plutôt tuer que de rien découvrir. Les peres laissent leurs connoissances à l'aîné de leurs enfans, après en avoir exigé un serment solemnel sur ce qu'ils ont de plus sacré, qu'ils ne le déclareront jamais.

La principale Divinité du pais est le Serpent, quoiqu'on ne sçache pas dans quel tems on a commencé à le connoître, à lui rendre un culte; on sçait seulement très sûrement que cette prétendue Divinité vient du Royaume d'Ardres. Ceux de Juda étant prêts à donner bataille à ceux d'Ardres, un gros Serpent sortit de l'armée ennemie, & vint se rendre à celle de Juda. Mais il parut si doux que bien loin de mordre comme les autres animaux de son espece, il flattoit & caressoit tout le monde; le grand Sacrificateur se hazarda de le prendre & de l'élever en l'air pour le faire voir à toute l'armée, qui, étonnée de ce prodige, se prosterna devant cet animal débonnaire, & donna sur les ennemis avec tant de courage, qu'ils les défirent à plate couture. Ils n'eurent garde de manquer d'attribuer leur victoire à ce Serpent, ils l'emporterent avec respect, lui bâtirent une maison, lui porterent de quoi vivre, & en peu de tems ce nouveau Dieu éclipsa tous les autres, même les Fetiches qui étoient les

Origine du
culte du Serpent.

premiers & les plus anciens Dieux du païs. Son culte augmenta à mesure qu'on s'imagina qu'on en recevoit des graces & des faveurs. Les trois autres Divinitez avoient leurs districts reglez; on n'avoit pas recours à la mer, par exemple, pour guérir les maladies, ni aux arbres pour obtenir une bonne pêche, ni pour sçavoir les événemens bons ou mauvais des affaires que l'on projettoit; mais le Serpent préside à tout, à la guerre, au commerce, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité des femmes, aux recoltes de ris, de mil & des autres fruits de la terre. Aussi ne le laissa-t-on pas long-tems dans la première maison qu'on lui avoit bâtie, on lui en édifia une très spacieuse avec plusieurs cours, de grands logemens bien entretenus. Ceux du Roi manqueroient plutôt de couverture & d'entretien que ceux du Serpent. On y mit des meubles de conséquence, on lui donna un grand Sacrificateur & un ordre entier de Marabous pour le servir; on fit plus, on crut qu'il falloit que des femmes lui fussent dédiées, & en effet, on choisit les plus belles filles pour les lui consacrer, & on en choisit encore tous les ans, afin qu'il ne manque pas de servantes.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que les Negres les plus raisonnables disent fort sérieusement, que le Serpent qu'ils reverent aujourd'hui est réellement le même qui vint trouver leurs ancêtres, & qui leur fit remporter cette victoire célèbre qui les délivra de l'oppression du Roi d'Ardres.

Caractere La posterité de ce Serpent bien-faisant & dé-

débonnaire s'est extrêmement multipliée, & n'a point dégénéré des bonnes qualitez de son pere. Ils ne font de mal à personne, ils sont careffans, se laissent prendre, on les met dans son fein, autour de son col, dans son lit, ils n'ont de la colere & des dents que contre ces mauvais Serpens venimeux qui repairent sur les arbres, qui cherchent toujourns à mal faire, & dont les morsures sont toujours très dangereuses. Dès qu'ils les rencontrent, ils les attaquent, les étouffent ou les avalent, & semblent se faire un devoir d'en délivrer les hommes.

du Serpent
debonnaire.

Ce n'est pas seulement aux Negres qu'ils sont doux & débonnaires, ils le sont aussi aux blancs, qui les prennent, les mettent à leur col, leur ouvrent la gueule; en font tout ce qu'ils veulent, sans qu'il en soit jamais arrivé le moindre accident.

Au reste, il n'y a pas à craindre de s'y méprendre, les Serpens venimeux sont tous noirs, longs de deux brasses ou environ, & d'un pouce & demi de diamètre; ils sont méchans, vont toujours la tête levée & la gueule ouverte, se jettent avec fureur sur ce qu'ils rencontrent; ils ont la tête plate & deux grands crocs recourbez vers le palais. Je ne doute point que ce ne soient de véritables viperes, de la même espee que celles que l'on trouve à la Martinique, à Sainte Aloufie & Bégnia.

Distinction
des deux es-
pees de Ser-
pens.

Le Serpent reveré n'est pas si long pour l'ordinaire, il n'a au plus qu'une brasse & demie, ou sept pieds & demi de longueur, mais il est de la grosseur de la jambe. Je ne

Figure de

par-

Serpent re-
veré.

parle pas ici du pere de ces Divinitez. S'il est encore en vie, & qu'il ait toujours cru depuis qu'il s'est donné à ces peuples, il doit être d'une prodigieuse longueur & grosseur; mais il faut s'en rapporter à ce que ces peuples en disent, & en croire ce que l'on juge à propos; car il n'y a que le grand Sacrificateur qui ait le privilege d'entrer dans ses appartemens secrets, le Roi même ne le voit qu'une seule fois, lorsqu'il lui va présenter ses offrandes, trois mois après son couronnement.

Ces serpens ont la tête presque ronde & fort grosse, les yeux bien ouverts & fort doux, ils n'ont point de crocs, leur langue est assez courte, pointuë comme un dard, & à moins qu'il ne s'agisse d'attaquer un Serpent venimeux, elle n'a pas un mouvement fort vif, leur queue est menuë & pointuë, la peau est très-belle, le fond est un blanc sale, sur lequel on voit des marques ondées, où le jaune, le bleu & le brun sont mêlez fort agréablement.

Ces Serpens sont fort patiens, si par hazard on marche sur eux, ils se retirent doucement & ne se jettent jamais sur les personnes; aussi personne ne leur fait mal. Si un Negre ou un blanc en avoit maltraité ou tué un, il n'en faudroit pas davantage pour exciter un soulèvement général; si c'étoit un Negre, il seroit assommé sur le champ, ou brûlé; ses femmes, ses enfans & tous ses biens seroient confisquez; & si c'étoit un blanc & qu'on pût le sauver de la premiere fureur de la populace, il en couteroit beaucoup à la Nation.

L'histoi-

L'histoire d'un Portugais sur ce sujet est toute recente. Un curieux voulut faire voir ce Serpent au Bresil, son bâtiment étoit prêt à mettre à la voile, il prit un de ces serpens, le mit doucement & secretement dans une caisse, & s'embarqua avec sa caisse dans un canot de barre qui le devoit conduire à sa chaloupe qui l'attendoit au-delà des brisans, & le porter à son bord. La mer étoit telle qu'on la pouvoit souhaitter, cependant le canot fit gribou, c'est-à-dire, qu'il tourna, & le Portugais fut noyé. Les Canottiers ayant remis leur canot & repris la caisse revinrent à terre, & ne manquerent pas de la rompre pour voler les effets qu'ils y croyoient trouver. Mais quel fut leur étonnement, quand au lieu de marchandises ils y trouverent leur Dieu! Les cris ou plutôt les hurlemens qu'ils poufferent eurent bien-tôt appris à tout le monde le Sacrilege que le Portugais avoit commis, mais comme on ne pouvoit pas s'en vanger sur lui, parce qu'il ne paroissoit plus & que les requins l'avoient peut-être déjà dévoré, les Marabous & le peuple se jetterent sur les autres Portugais, pillerent leurs magasins, massacrerent ceux qui ne purent se sauver & se cacher chez les autres Européens, & on eut toutes les peines du monde à appaiser ces dévots irritez; encore fallut il du tems & des présens considerables avant qu'on pût se résoudre à les souffrir dans le pais.

Histoire d'un Portugais.

Il semble qu'après une pareille aventure les Portugais ne devoient plus songer à revenir à Juda, où le commerce qu'ils font leur doit être

être à charge, puisqu'ils ne changent aucune marchandise d'Europe, mais seulement l'or qu'ils tirent de leurs mines. Ils ont d'ailleurs des établissemens puissans dans les Royaumes de Benin, de Congo & autres lieux de cette côte, d'où ils peuvent tirer des esclaves tant qu'il leur plaît en échange des marchandises d'Europe & des Indes.

Pourquoi donc s'obstiner à un commerce aussi desavantageux que celui qu'ils font à Juda, où ils sont exposez aux avanies qu'ils reçoivent tous les jours des naturels du pais, & aux visites que les Hollandois prétendent être en droit de faire de leurs bâtimens, & à des confiscations quand ils y trouvent d'autres effets que de l'or, ou quand ils ont manqué à payer les droits qu'ils leur ont imposez? Il y a long-tems que les Portugais reclament contre ces voleurs; les memoires que j'attendois sur cette affaire ne m'étant pas venus assez tôt, ne peuvent être inferez dans cet endroit qui est leur lieu naturel. Je les placerai à la fin du troisiéme volume, afin que le Public n'en soit pas privé. Quelle est donc la raison qui

Pourquoi les Portugais achettent les esclaves à Juda.

les oblige à venir acheter des esclaves à Juda? Les voici: C'est que les Negres des Royaumes de Benin, de Congo & autres des environs ne valent absolument rien pour le travail. Ils sont lâches, & aiment mieux se laisser mourir de faim ou de chagrin, ou périr sous les coups, dont les Portugais ne leur font point avarer, que de travailler; au lieu que les esclaves que l'on tire de Juda sont très laborieux, durs au travail, plus dociles & moins sujets à se desesperer.

L'au-

L'autre fait que je vais rapporter est tout-à-fait surprenant. Un Anglois nouvellement débarqué, ayant trouvé un de ces Serpens sur son lit, & n'en connoissant point le bon naturel ni la conséquence qu'il y avoit de le maltraiter, le tua & le jetta dans un coin auprès de la chambre qu'il occupoit. C'étoit la nuit & personne ne l'avoit vû, cependant il n'y avoit point un demi quart d'heure que cela étoit arrivé, qu'on entendit des cris effroyables autour du comptoir. Le peuple attrouppé se mettoit en état d'enfoncer la porte, en criant qu'un malheureux impie avoit tué leur Dieu. Le Directeur s'étant levé se douta aussi-tôt de ce que ce pouvoit être. Le jeune homme déclara ce qu'il avoit fait, ne croyant pas que cela tirât à conséquence. Le Directeur le fit promptement sauver dans le comptoir des François, & alla parler à ce peuple mutiné pendant que l'on fit une fosse où l'on enterra ce Dieu mort. Il offrit de faire justice du blanc que l'on accusoit, si on pouvoit justifier qu'il eût tué le Serpent, & consentit qu'il entrât trois ou quatre Marabous pour en faire la recherche; le peuple étant toujours demeuré dehors, les Marabous entrèrent, & comme si eux-même eussent creusé la fosse où l'on avoit mis le Serpent, ils y allerent tout droit, le déterrèrent, & auroient fait un vacarme épouventable si on ne les avoit gagnez à force de présens. On tira la négociation en longueur, afin d'avoir le tems d'avertir le Capitaine Protecteur de la Nation & le Roi. Le Prince, persuadé par les raisons & par les présens des Anglois,

Autre his-
toire d'un
Anglois.

glois, fit battre le Gongon, & publier qu'il se reservoit la connoissance & la punition du crime, & en conséquence, que le peuple eût à se retirer dans ses cases. Il obéit, & quand tout fut tranquille, les Marabous emporterent avec respect le Serpent, l'allerent enterrer avec les cérémonies usitées en pareil cas.

Si on les en veut croire, le Serpent qui vint les trouver dans le moment de la bataille qu'ils livrerent aux Ardrenois vit encore, & c'est celui qu'ils reverent dans le Palais qu'ils lui ont bâti. Il est de la prudence des Européens, à qui ils débitent ce conte, de ne les pas contrarier. On peut croire que celui d'apresent est de la race de ce premier, aussi bien que tous ceux qui courent dans le país auxquels on ne rend pas tant d'honneur qu'à leur chef, mais que l'on ne laisse pas de reverer, de caresser, de loger & de nourrir. On s'estime même heureux quand quelqu'un de ces animaux veut honorer une maison de sa présence & y prendre gîte. On lui donne du lait, & si c'est une femelle qui veuille faire ses petits, on s'empresse de lui faire une petite case où elle se retire pour faire ses couches, & où on a soin de la nourrir elle & ses enfans, jusqu'à ce qu'ils soient assez grands pour pourvoir eux-mêmes à leur subsistance; alors on détruit la case qu'on leur avoit faite.

Soin qu'on
a des bois
Serpens.

En quelque endroit qu'on trouve une femelle dans ce besoin, on lui bâtit une case & on la nourrit; & ceux qui sont assez heureux pour trouver occasion de leur rendre ce ser-

vice

vice ne doutent point qu'ils en seront magnifiquement recompensez, & que toutes leurs affaires ne manqueront pas de réüssir à leur gré.

Tout le monde fait que les serpens peuplent beaucoup & qu'ils vivent long-tems, la terre par conséquent en devrait être couverte, car ils ne se mangent point les uns les autres comme les viperes de l'Amérique, & les habitans ne les détruisent pas. D'où vient donc qu'ils ne sont point en aussi grand nombre qu'ils le devroient être? Les serpens noirs ne leur donnent point de quartier, & sans respect pour leur divinité, ils les tuent & les mangent; les cochons en font autant, & voilà ce qui en diminue le nombre, mais aussi il en coute la vie à ces animaux quand ils sont pris sur le fait; rien ne peut les mettre à couvert de la mort, on n'a aucun respect pour ceux à qui ils appartiennent, fussent-ils au Roi ou aux Princes, ils sont tuez sur le champ & leur chair appartient à ceux qui les ont tuez, tout comme si leurs maîtres étoient les derniers du peuple.

Outre ces exécutions qui se font sans distinction de tems pendant toute l'année quand le cas y échet, il y a un tems où ceux qui ont des cochons sont obligez de les tenir enfermés s'ils se veulent épargner le chagrin de se les voir tuer sans profiter de leur chair, c'est celui où les mîls sont environ à un pied hors de terre. Ces animaux entrent dans les champs, les fouillent, brisent les tuyaux & détruisent route la recolte. C'est encore dans ce même tems que les Serpens reverez font ordinaire-

Les cochons qui tuent les bons Serpens sont punis de mort & confisque.

nairement leurs petits, & c'est dans les terres cultivées qu'ils ont accoûtumé de se retirer. Les cochons font deux grands maux dans ces occasions, ils brisent le mil, foulent aux pieds & dévorent les Serpens, il n'en faut pas davantage pour mériter la mort; aussi le Roine manque pas d'envoyer ses valets de tous côtez, qui exterminent sans misericorde tous les cochons qu'ils trouvent dehors, & en vendent les corps à leur profit. On peut croire qu'un Prince aussi absolu que le Roi de Juda, ne manque pas d'être bien obéi dans une occasion comme celle-là, où les exécuteurs de ses ordres trouvent sur le champ la récompense de leurs peines.

On dit que pendant le regne du dernier Roi, le grand Marabou vit un cochon qui mangeoit une de leurs Divinitez; son zèle s'enflamma d'une étrange maniere à ce spectacle, il courut en faire ses plaintes au Roi, & lui remontra si pathetiquement l'énormité de ce crime & les conséquences qui s'en pourroient suivre, que ce Prince prononça un Arrêt de mort contre tous les cochons de ses Etats.

L'exécution suivit aussi-tôt; on fit un massacre effroyable de tous les cochons, non-seulement de ceux qui se trouverent dans les ruës & à la campagne, mais de ceux qui étoient renfermez dans les parcs & dans les maisons. La race en alloit être éteinte, lorsque les peuples allerent représenter au Roi que pour un criminel il n'étoit pas de sa justice de punir une infinité d'innocens. On apaisa aussi le grand Marabou, il calma le zèle du Roi qu'il avoit enflammé. Le Prince fit
cesser

cesser le massacre, & les cochons qui restèrent eurent ordre d'être plus sages & plus respectueux à l'endroit des Divinitez du pais.

J'ai déjà remarqué que les Arbres, la Mer & Agoye, aussi-bien que les Feriches, étoient des Divinitez dont le pouvoir étoit renfermé dans des bornes assez étroites; aussi les offrandes qu'on leur fait sont-elles assez peu considerables. A tous Seigneurs tous honneurs, c'est un proverbe qui a lieu en Guinée comme dans le reste du monde, parce qu'on en reconnoît la justice également par tout.

Le Serpent est à Juda une Divinité d'un ordre excellent & supérieur à toutes les autres, il se mêle de tout, on a recours à lui pour les conseils, pour les maladies, pour les pluyes, pour le beau tems, pour la guerre, pour le commerce, pour les recoltes, pour les mariages. Aussi les offrandes qu'on lui fait aussi-bien que les sacrifices ne sont pas bornées à des bœufs & à des beliers, ni à des pains de mil, des fruits ou quelque anneau d'or. Le grand Sacrificateur prescrit souvent une quantité considerable de marchandises précieuses, des barils de bouges, de poudre, d'eau de vie, des hecatombes de bœufs, de moutons, de volailles; quelquefois mêmes des Sacrifices d'hommes & de filles qu'on égorge à son honneur. Cela dépend de la fantaisie de ce Sacrificateur, des besoins où il se trouve, de son avarice; car tout cela tourne à profit, le Serpent se contente de quelques volailles ou de quelques moutons, il n'a que faire des créatures humaines ni des marchandises, celles que l'on étale dans ses appartemens

temens n'y demeurent qu'autant de tems qu'il en faut au grand Sacrificateur pour les faire enlever, sans que les insensez qui les ont offertes s'en apperçoivent: ce qui lui est d'autant plus aisé qu'il n'est permis à personne de s'approcher de ce repaire qu'en compagnie des Marabous, & après en avoir obtenu & acheté la permission.

Tel est l'aveuglement de ce pauvre peuple d'autant plus à plaindre qu'il n'en veut pas sortir, & qu'il semble plus aimer la dure servitude où le démon & ses ministres le retiennent, que la liberté des enfans de Dieu, que les Ministres de l'Évangile lui ont offert tant de fois, sans avoir jamais pû faire ouvrir les yeux à pas un d'eux.

Le culte du grand Serpent est confié à une famille, dont le grand Sacrificateur, qui est un des Grands de l'État, est le chef. Tous les autres Marabous dépendent de lui, reçoivent ses ordres, lui obéissent.

Outre les hommes & les femmes de cette famille, on enleve tous les ans un certain nombre de jeunes filles pour les consacrer au Serpent, c'est pour l'ordinaire quand le mil commence à sortir de terre, que les anciennes prêtresses font leurs recrues. Elles forment des maisons qu'elles occupent à quelque distance de Xavier sur les huit heures du soir armées de bons bâtons, elles viennent dans la ville comme des furies, elles se séparent en bandes de vingt ou trente, courans dans tous les quartiers, crians comme des possédées, *Nigo Bodiname*, c'est-à-dire, *prends, attrape*, & elles enlèvent toutes les petites filles qu'elles

Comment
on enleve
les filles
qu'on veut
consacrer au
Serpent

trou-

trouvent hors des maisons depuis l'âge de huit ans jusqu'à douze. Il ne faut pas craindre qu'on les en empêche, on se mettroit en danger d'être assommé par ces furies, qui dans ces occasions sont soutenuës par des troupes de Marabous qui les suivent. Il est vrai qu'elles n'entrent point dans les maisons ni dans les cours; elles ne forcent ni les portes ni les murailles, mais elles prennent tout ce qui se trouve dehors, & aussi-tôt elles conduisent ces enfans hors de la ville dans les maisons où elles demeurent, & où il y a des endroits pour renfermer, instruire & marquer ces petites créatures. Elles ont pourtant la politesse d'avertir les parens afin qu'ils ne soient point en peine de leurs enfans: & comme les parens se font souvent un honneur d'avoir de leurs enfans consacrez au Serpent, ils les mettent à la porte de leurs maisons, afin qu'elles soient enlevées & consacrées à ce prétendu Dieu.

Elles courent ainsi par tout le Royaume, leurs courses durent pour l'ordinaire 15. nuits, à moins qu'elles n'ayent plutôt rempli le nombre de celles qu'on veut consacrer au Serpent cette année-là. Quand elles ne sont pas assez heureuses pour le remplir dans ce terme, elles continuent leurs courses jusqu'à ce qu'il le soit.

Lorsque ces enfans sont renfermez dans ces maisons, elles les traitent avec douceur pendant quelques jours, leur enseignent les danses & les chansons qu'elles doivent sçavoir pour honorer le Serpent, & puis elles les marquent. Cela se fait en leur déchiquetant tout le corps avec de petites pointes de fer, Comment on marque les enfans.

qui leurs font des incisions qui représentent des fleurs, des animaux, & surtout des serpens. On peut croire que cela ne se fait pas sans douleur & sans que ces enfans répandent beaucoup de larmes & de sang, & qu'ils n'aient la fièvre, mais ces cruelles mégeres n'ont aucune compassion de leurs cris & de leurs douleurs; elles y ont passé, il faut que les autres y passent, & comme personne n'ose approcher de ce lieu, il n'y a point de secours à esperer ni à attendre.

Il est vrai qu'elles ont des remedes infailibles pour guérir promptement ces playes sans que les cicatrices s'éfacent jamais; ces enfans paroissent alors vêtus d'un fatin noir moucheté qui fait un assez bel effet, & qui est une parure qui marque qu'ils sont consacrez au Serpent, ce qui leur attire le respect de tout le monde & leur donne de grands privilèges, sur-tout de faire enrager leurs maris quand il s'en trouve d'assez fols pour se charger de ces sortes de femmes, car elles sont fieres au dernier point; elles sont insolentes, paresseuses, elles n'obéissent que quand il leur plaît, ne font que ce qu'elles veulent & regardent leurs maris plutôt comme leurs esclaves que comme leurs maîtres, qui n'osent leur commander quoi que ce soit, les reprendre ni les menacer, encore moins les corriger; s'ils l'avoient fait, ils pourroient s'attendre de voir fondre sur eux une nuée de ces mégeres, qui, le bâton à la main, leur apprendroient à n'y plus retourner, & ils seroient heureux s'ils ne leur en coûtoit pas la vie.

On n'a dans tous les tems qu'un seul exemple

ple d'un homme qui ait eu assez de résolution & de bonheur pour corriger sa femme sans en avoir été puni. Cet homme avoit une femme de ce caractère, il en avoit souffert une infinité d'incartades, & avoit été près d'être assommé plusieurs fois par les compagnes de sa mégère; il s'avisa un jour de la conduire, sous un prétexte spécieux, dans un comptoir d'Européens. Dès qu'elle y fut entrée, il fit fermer la porte & proposa de la leur vendre; le marché fut bien-tôt conclu, parce qu'il convint de la donner pour le premier prix qu'on lui en offroit. Elle avoit d'abord témoigné de la fermeté, croyant que ce n'étoit qu'un jeu pour lui faire peur, mais quand elle vit que les Commis l'empoignèrent & que le marqueur s'approcha avec la marque toute rouge & le papier huilé pour l'estemper, son courage l'abandonna, la peur la prit, elle s'échappa des mains de ceux qui la tenoient, se jeta aux pieds de son mari, les embrassa, les arrosa de ses larmes, & lui promit de lui être à l'avenir si obéissante & si respectueuse, qu'il n'auroit jamais le moindre sujet de se plaindre. Le mari fut long-tems inexorable, la femme s'adressoit aux Commis, & les prioit d'interceder pour elle; elle prenoit le Serpent à témoin de la sincérité de ses promesses, elle jura à la fin de ne jamais parler à personne de ce qui se passoit, & fit les plus grands sermens qu'on peut exiger dans le pais. A la fin le Directeur qui étoit ami du mari, & qui étoit convenu de cette scene avec lui, parla en sa faveur, & s'offrit d'être caution pour cette pauvre fem-

Histoire
d'un Nègre
qui avoit épousé une
femme consacrée au
Serpent.

me. Le mari se laissa enfin toucher, pardonna le passé, & reçût le Directeur pour la caution de sa femme. Il la ramena donc bien contrite à sa maison, & eut lieu dans la suite d'être content de sa conduite; mais cet exemple est unique. Je reviens à ces jeunes filles que l'on a consacrées au grand Serpent.

Après qu'elles sont parfaitement guéries & qu'on leur a enseigné les danses & les chansons, qui font une partie du culte qu'elles doivent rendre au Serpent, on leur dit que c'est cette Divinité elle-même qui les a touchées & marquées; & quoi qu'elles soient persuadées du contraire, il faut qu'elles le croient ou fassent semblant de le croire. On leur dit encore que si elles disent ce qui s'est passé pendant qu'elles ont été dans cette maison, le Serpent les ira enlever, & les fera brûler toutes vives. Comme tous les Negres aiment la vie, & que ceux de Juda plus que tous les autres ne craignent rien tant que la mort, on est sûr que la crainte de la mort, & d'une mort aussi cruelle que celle dont on les a menacées, leur fermera entierement la bouche, malgré la démangeaison naturelle que ce sexe a de parler.

On les ramene alors à la maison de leurs parens, on prend pour cela une nuit obscure, on les met sur le feuil de la porte, & on leur dit d'appeller leurs parens. Ceux-ci ne manquent pas de les venir recevoir, de les introduire dans la maison, de les caresser, & quoi qu'ils sachent parfaitement comme les choses se sont passées, ils font semblant de croire ce que leurs enfans leur disent, & d'aller remer-

cier

cier le Serpent d'avoir fait l'honneur à leurs filles de les avoir admises à son service & de les avoir marquées à son coin.

Quelques jours après les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens la dépense que leurs enfans ont fait dans la maison où elles ont été pendant leur absence. Elles la taxent comme il leur plaît & toujours fort haut; il ne faut pas penser à vouloir en rien rabattre. Les hôtes de Suisse & d'Allemagne ne sont pas si inexorables, on double la somme ou on la triple, & il la faut payer. Le plus sûr & le plus court est de payer promptement & de bonne grace.

Quand ces Prêtresses ont amassé tout ce qu'elles ont jugé à propos d'exiger pour la nourriture & instruction de ces jeunes filles, elles en font une part pour le grand Sacrificateur, un autre pour les Marabous, & partagent le reste entre elles avec la fidélité & l'égalité que l'on admiroit autrefois dans les Flibustiers de l'Amerique.

Ces filles demeurent chez leurs parens, elles se rendent de tems en tems à la maison où elles ont été consacrées, & y repetent les danses & les chansons qu'elles y ont apprises, & quand elles sont en âge d'être mariées, ce qui est pour l'ordinaire à quatorze ou quinze ans, on fait la cérémonie de leur mariage avec le Serpent. Les parens qui se tiennent infiniment honorez de cette alliance, donnent à leurs filles les pagnes les plus belles & tous les ajustemens qu'ils peuvent selon leurs moyens. On les conduit en cérémonie à la maison du grand Serpent, & quand la nuit est

Mariage
du Serpent
avec les fil-
les consa-
crées.

venue, on les descend deux ou trois à la fois dans une fosse qui a des fouterains à droite & à gauche, où l'on dit qu'il se trouve deux ou trois Serpens comme Procureurs du grand Serpent; pendant qu'elles y sont, les vieilles Prêtresses & celles qui doivent aussi être mariées, dansent & chantent au son des instrumens autour de cette fosse, mais à une distance à ne pouvoir ni voir ni entendre ce qui se passe. Quand elles y ont passé une heure, on les en retire, & pour lors elles sont regardées comme femmes du grand Serpent. On dit qu'outre les Serpens, il y a d'autres animaux plus capables du mariage que ces reptiles; & en effet, il y a bien de ces filles qui ne sortent pas de ce trou aussi vierges qu'elles y étoient entrées, & qui mettent au jour au bout du terme marqué par la nature, autre chose que des serpens. Le jour étant venu, on reconduit ces filles mariées en cérémonie chez leurs parens, & pour lors elles sont tout-à-fait agrégées au corps des Prêtresses, elles jouissent de leurs privilèges, participent aux offrandes qu'on fait à leur mari Serpent, & si elles en trouvent un autre de leur espèce, elles ne se font pas beaucoup presser pour le prendre, & pour l'ordinaire elles le font enrager, car ce pauvre mari est obligé de les respecter, de les servir, de leur parler à genoux, de les laisser vivre à leur fantaisie, & de leur abandonner tout ce qui est dans la maison; on appelle ces femmes des *Beta*. Malgré cela, il est rare qu'elles n'en trouvent pas, surtout quand elles sont belles, car les belles sont estimées partout, & sans être des

Beta,

Beta, elles n'usent que trop souvent du pouvoir de ces Prêtresses. Combien y a-t-il de maris en Europe qui gémissent sous la tyrannie des *Beta* qu'ils ont fait la folie d'épouser? Quand elles ne sont pas assez heureuses pour cela, elles vendent leurs faveurs à qui les veut acheter.

Le grand Sacrificateur est le Chef d'une nombreuse famille divisée en plusieurs branches, dont tous les mâles ont le privilège d'être du corps des Marabouts. Il est aisé de les connoître par les cicatrices dont ils ont le corps tout couvert; on les leur fait avec la pointe d'un couteau quand ils sont jeunes, ou avec de petits ferremens comme ceux dont on se sert pour marquer les petites filles. Ils ne sont point distinguez des autres Negres par leurs habillemens: ce qu'ils ont de plus, c'est de pouvoir s'habiller comme les Grands quand ils en ont le moyen.

Le grand Sacrificateur & les Marabouts n'ont point de bien affectez à leurs emplois, ils trafiquent comme les autres, ils sont riches quand ils ont du bonheur & de l'adresse dans leur négoce, quand le nombre de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs esclaves les mettent en état de faire valoir beaucoup de terres, d'élever grand nombre de bestiaux, de porter beaucoup de marchandises dans les marchez qui se tiennent dans & dehors le Royaume, & d'en amener beaucoup de captifs, sur la vente desquels ils font un profit considerable. Mais leur revenu le plus clair & le plus grand, consiste dans l'industrie qu'ils ont d'abuser de la credulité & de la simplicité du

Revenus
des Mara-
bous.

peuple auquel ils font croire tout ce qu'ils veulent & dont ils extorquent, par une infinité de fourberies, des présens, des offrandes, des Sacrifices pour le grand Serpent & pour les autres Divinitez qui n'en peuvent faire aucun usage, & qui tournent ainsi au profit de ces fourbes. Les choses vont quelquefois si loin, que les familles sont quelquefois entièrement ruinées pour assouvir l'avarice de ces malheureux.

Les gens sages & les Grands, qui se piquent plus que les gens du commun d'être des esprits forts, ou pour parler plus juste, d'avoir peu ou point de religion, sont persuadés que leurs Marabouts sont des trompeurs & des fripons, ils l'avoient même aux blancs qui sont de leurs amis, mais ils sont obligés d'agir comme s'ils étoient véritablement dans les sentimens du vulgaire, de crainte de passer pour des impies, & que les Marabouts n'excitent quelque tumulte contre eux, dans lequel ils coureroient risque d'être assommés ou brûlés.

Il n'y a gueres de peuple plus superstitieux que celui de Juda, c'est une suite naturelle de son ignorance. Quelque pauvre que soit un pere de famille, il est rare qu'il laisse passer un jour sans faire des sacrifices ou des offrandes à ces Dieux que nous avons marqué ci-devant, qui sont les Dieux de toute la Nation, & à ceux qui sont particuliers à chaque famille & à chaque individu qui la compose. Ces Divinitez du bas étage sont les Fetiches, ils en ont de toutes les especes & de toutes les figures; les plus extravagantes sont les plus

ref-

Dieux du
bas étages
appellent Fetiches,

respectables. Ce sont pour l'ordinaire des petits marmousets de terre rouge ou noire de cinq ou six pouces de hauteur, ils les mettent à la tête & à la queue de leurs champs, aux portes de leurs maisons, dans leurs chambres, dans leurs cours, dans leurs parcs à cochons, dans leurs pouliers; le diable à ce qu'ils croient, feroit des dégats éfroyables par tout, s'il n'étoit arrêté par ces Divinitez; ce sont pour eux des gardiens, des fauve-gardes, à qui ils se croient redevables du bien qu'ils ont, & d'être à couvert des malheurs qu'ils craignent. Les Marabous les entretiennent soigneusement dans ces folles idées, parce qu'ils profitent seuls des offrandes & des sacrifices qu'ils leur font faire à ces marmousets.

On peut dire que si les Marabous de la côte du Senegal sont adroits à voler le bien des Negres Mahometans par le moyen de leurs *Grigris*, ceux de Guinée, & surtout de Juda, ne leur cedent en rien pour dépouiller ceux-ci par le culte des Fetiches & des autres Divinitez du pais.

La plus grande cérémonie qui se fait à l'honneur du Serpent, est la procession solemnelle après le Couronnement du Roi. C'est la mere du Roi qui y préside. Trois mois après il s'en fait une autre où le Roi assiste en personne. Outre ces deux processions, qui ne se font qu'une fois pendant chaque regne, il s'en fait une chaque année, où le Grand Maître de la Maison du Roi préside par son ordre, à moins qu'il n'arrive quelque calamité publique, comme des sécheresses ou des pluyes extraordinaires, des pestes ou autres maladies

Procession
à l'honneur
du grand
serpent.

qui emportent beaucoup de monde, il faut que le grand Serpent se contente du culte journalier que les Marabous & les Beta lui rendent, qui consiste en des chansons & des danses que l'on fait en son honneur en lui portant sa nourriture avec les présens & les offrandes du peuple.

Ce bon animal, qui n'a que la plus petite partie des vivres & des offrandes qu'on lui porte, vit en repos dans sa maison, & laisse vivre les autres dans les leurs. Comme le Doge de Gennes, il est toujours chez lui, on est toujours sûr de l'y trouver, avec cette différence toutefois que ce Prince sort quelquefois de son Palais en vertu d'un decret du Senat & accompagné de la Seigneurie, au lieu que le pauvre Dieu Serpent est entierement privé de ce privilège. Aussi dit-on qu'il est fort gros, & on n'en doit point douter puisqu'il est si sédentaire. Je m'étonne que parmi ses Officiers il n'y ait point de Medecin qui l'oblige à faire un peu plus d'exercice.

Le Chevalier des M.*** s'étant trouvé à la procession que l'on fait à l'honneur du Serpent après le couronnement du Roi, je la vais rapporter telle qu'il la laissée dans ses memoires & en donner l'estampe telle qu'il la dessinée avec beaucoup de soin. Elle se fit le 16. Avril 1725.

La Cafe, la Maison, le Palais, le Temple du grand Serpent, car tous ces noms sont sinonimes pour les bâtimens où loge ce Dieu bête, sont à une demie lieuë ou environ à l'Oüest de la ville de Xavier. Le chemin qui y conduit est sans contredit le plus grand du

Royau-

Procession Au grand Serpent pour le Couronnement du Roy de Juda fait le 15 Avril 1725.



K. De Putter fecit 1731.

A. Rade des Vaisseaux
 B. Tentés des Vaisseaux sur le bord
 de la Coste
 D. Mosquée du Grand Serpent
 E. Le peuple assis
 F. Six chasse Cocquins avec leurs
 Baguettes

G. 40 Mousquetaires
 H. 20 Trompettes
 I. 20 Tambours
 K. 20 Flutes
 L. 12 Femmes du Roy Portant des
 presens au Serpent
 M. Premier Valet de Chambre du
 Roy

N. 20 Trompettes
 O. 40 Mousquetaires
 P. 20 Tambours
 Q. 20 Flutes
 R. 12 Femmes du Roy Portans
 des Viures pour le Serpent
 S. 3 Nains du Roy

T. Maitre des Ceremonies
 V. 40 Mousquetaires
 X. 20 Tambours
 Y. 20 Trompettes
 Z. 20 Flutes
 1. 12 Femmes du Roy Portant
 les presens de sa mere

2. Trois Valets Portant la Chaise
 de la Mere du Roy
 3. Trois Nains du Roy
 4. La Mere du Roy
 5. 3 Dames du Palais
 6. Musique du Serail par des
 Femmes

7. Grand Sacrificateur
 8. 40 Mousquetaires

Royaume, quoi qu'il s'en faille beaucoup qu'il soit aussi large que nos grands chemins de France. S'il étoit pavé de grandes pierres à joints incertains, je croirois qu'il a été copié sur les restes de ces anciens chemins Romains qu'on voit encore en Italie, qui sont droits, tirés à la ligne & fort étroits; ce qui marque que les voitures dont on se servoit autrefois étoient fort étroites. Tel est le chemin qui conduit de Xavier à la maison du Serpent. Il seroit inutile qu'il fût plus large, il suffit qu'il y puisse passer cinq ou six hommes de front; & à l'égard des voitures, elles demandent encore moins de largeur. On ne se sert ni de chariots, ni de carosses, les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à pied, se font porter dans un hamac sur la tête de deux Negres. Ces voitures n'embarassent gueres les chemins; nous en parlerons dans la suite.

On a soin de faire savoir dans tout le Royaume le jour que ces processions se doivent faire, les peuples qui s'y rendent en foule, rempliroient tellement les chemins qu'il seroit impossible d'y passer si on n'avoit pas soin de les faire ranger.

Marche de
la Procession.

Pour cet effet, un nombre de chasse-coquins avec de grandes baguettes à la main marchent à la tête, ils frappent aussi impitoyablement que des Suisses ou des Archers de ville sur ceux qui ne se rangent pas assez vite, pour les contenir dans le respect & empêcher qu'ils ne troublent la cérémonie. On oblige les curieux & les spectateurs à s'asseoir sur leurs talons, & à demeurer dans le silence & recueillement.

Chasse-
coquins.

Mousquetaires. Quarante Mousquetaires le fusil sur l'épaule, ayant leur Capitaine à la tête, marchent ensuite quatre à quatre.

Trompettes. A une distance raisonnable marche le Trompette major, suivi de vingt Trompettes sonnans de leur mieux.

Tambours. Après les Trompettes viennent vingt Tambours précédés du Tambour major, ils battent de toutes leurs forces; il faut être fait à ce bruit pour n'en être pas étourdi.

Flutes. Les Flutes suivent les Tambours, ils sont aussi au nombre de vingt, & sont précédés de leur Chef. Tous ces instrumens sont de la musique de la Chambre du Roi, & se font entendre tantôt les uns après les autres, & tantôt tous ensemble.

Femmes du Roi portant les présens. On voit ensuite douze femmes du Roi de la troisième classe deux à deux, qui sont chargées des présens que le Roi envoie au Serpent. Ce sont des Bouges, de l'eau de vie, des pièces de toille, d'Indiennes & de soye.

Valet de Chambre du Roi. Le premier Valet de chambre du Roi suit ces femmes, il est vêtu comme les Grands, ses pagens traînent à terre, il marche seul la canne à la main & la tête nue.

Trompettes. Après lui viennent vingt Trompettes marchant trois de front & sonnans.

Mousquetaires. Quarante Mousquetaires le fusil sur l'épaule, marchant à quatre de front, suivent les Trompettes.

Tambours & Flutes. Après les Mousquetaires viennent vingt Tambours, & après eux vingt Flutes; les uns & les autres vont trois à trois.

Femmes du Roi portant les vivres. Douze femmes du Roi suivent ces deux troupes, elles sont aussi de la troisième classe, &

& portent sur leurs têtes de grandes corbeilles de jonc remplies de vivres que le Roi envoie au Serpent.

Après ces femmes viennent trois nains du Roi, ces petites créatures sont vêtues comme les Grands, on affecte même que leurs pagnes traînent beaucoup, ce qui les fait paroître encore plus petits. Nains du Roi.

Le grand Maître des cérémonies paroît après les Nains, il est vêtu comme les Grands, il a des pagnes magnifiques traînantes à terre, la tête nue & une canne à la main. Maîtres des cérémonies.

Il est suivi de quarante Mousquetaires, de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes; ces trois troupes marchent comme les précédentes & font grand bruit. Autres Mousquetaires, Trompettes, Tambours & Flutes.

Douze femmes du troisième rang les suivent & portent les présens que la mere du Roi fait au Serpent. Présens de la mere du Roi.

On voit ensuite trois valets de la mere du Roi qui portent son fauteuil; celui qui marche le premier a le dossier du fauteuil attaché à ses épaules, & les deux qui suivent soutiennent les pieds. Son fauteuil.

Trois autres Nains du Roi, habillez comme les premiers, suivent le fauteuil & précèdent de quelques pas la Princesse mere du Roi, qui marche seule, une canne à la main; elle est magnifiquement habillée, ses pagnes traînent à terre, elle a la tête couverte d'un chapeau de jonc très-bien travaillé. La Princesse en personne.

Elle est suivie de trois des premières Dames du Palais superbement vêtues; mais nue tête. Sa suite.

Après ces Dames, les femmes Musiciennes Musiciennes.

nes du Palais viennent en trois corps comme la musique des hommes, c'est-à-dire, des Tambours, des Trompettes & des Flutes.

Le grand
Sacrificateur.

Le grand Sacrificateur les suit après quelque distance, il est nuë tête, une canne à la main, habillé comme les Grands & très-magnifiquement, c'est lui qui ferme la marche, n'y ayant derriere lui qu'une compagnie de quarante Mousquetaires & quelques Chasse-coquins pour empêcher la foule du peuple qui pourroit troubler l'ordre de la marche de la procession.

Le Chevalier des M.*** qui se donna la peine de compter ceux & celles qui assistèrent à cette cérémonie comme acteurs, y trouva deux cens soixante & six hommes, & cent soixante & seize femmes, ce qui fait en tout quatre cens quarante-deux personnes, qui, marchaient assez éloignés les uns des autres, ce qui faisoit qu'il étoit facile de les compter.

A mesure que différentes troupes arrivoient au Palais du Serpent sans entrer dans la cour, elles se prosternoient le visage contre terre devant la porte, battoient des mains, se jetoient de la poussiere sur la tête, & pouffoient des cris de joye que l'on auroit pû prendre pour des hurlemens affreux.

Les Musiciens & Musiciennes rangez des deux côtez faisoient un bruit effroyable, & les Mousquetaires faisoient des décharges continues, pendant que les femmes, chargées des présens du Roi & de sa mere, rangées en haye dans la premiere cour, attendoient que la Princesse y fût entrée & qu'elle eût mis

entre

entre les mains du grand Sacrificateur les présens du Roi & les siens. Elle étoit aidée dans cette fonction par le premier Valet de chambre, le Maître des cérémonies & les trois Dames du Palais, qui furent les seules personnes qui eurent l'honneur d'entrer dans l'enclos du Palais du Serpent.

Je ne trouve point dans mes Memoires que cette Princesse vit le Serpent. J'ai de bonnes raisons pour croire qu'elle ne fut point admise à son audience, elle salua avec respect le pas de la porte de son appartement, & en demeurera là; & comment auroit-elle pû prétendre d'avoir plus de privilége que son fils, lui qui n'entre pas même dans la premiere Salle, & qui fait ses complimens au Serpent par le canal du grand Sacrificateur, qui lui sert d'interprète, & qui lui rapporte en secret les réponses vraies ou fausses que le Serpent daigne faire aux demandes que le Prince lui fait faire?

Après la reception des présens, la procession reprit le chemin de la Ville dans le même ordre, avec la même gravité & le même silence qu'on étoit venu. Chose étonnante que dans une cérémonie où il y avoit cent soixante & seize femmes, qui ne sont pas plus muettes dans ce pais-là que dans le reste du monde, on n'entendit d'elles que le bruit qu'elles faisoient avec leurs instrumens. Je compte que ce que je viens de dire à l'honneur du sexe babillard, fera ma paix avec celles qui se font plaintes de ce que j'avois parlé d'elles avec trop de sincérité.

Dans la procession où le Roi se trouve trois mois après son couronnement, il occu-

pe le poste que sa mere a occupé dans celle-ci. Il n'y a aucune difference, excepté qu'il est suivi par les cinq premiers Princes de son Etat, & que tous les présens sont à lui; ils lui appartiennent aussi tous dans toutes les autres processions. Le Grand qui y préside en son nom n'est suivi que de deux Capitaines. A tous Seigneurs tous honneurs. Tout le reste se passe comme nous l'avons marqué ci-devant.

Procession à
la Riviere.

Il se fait encore tous les ans une procession à l'Eufrate. C'est la principale riviere du pais qu'on regarde comme une Divinité. Mais comme elle est moindre que le grand Serpent, qui est sans contredit la premiere & la plus considerable; aussi le culte qu'on rend à cette riviere est bien moindre. Quarante Mousquetaires sont à la tête, & sont suivis de dix-huit femmes du troisieme ordre du Palais qui portent les présens du Roi. Le grand Maître des cérémonies qui y préside de la part du Roi vient seul après les femmes, il est accompagné de sa musique divisée en trois corps, & composée de vingt Tambours, vingt Trompettes & vingt Flutes. Le grand Sacrificateur, accompagné des Marabous, se trouve sur le bord de la riviere, il reçoit les présens que le Roi fait au Fleuve, il jette dedans, avec les cérémonies superstitieuses usitées en pareil cas, la part qui convient à cette Divinité, c'est-à-dire, quelques poignées de ris, de mahis & de mil, & garde le reste & ce qui ne peut convenir qu'aux Ministres de ce Dieu, dont en qualité de Chef il a la meilleure part.

La procession qu'on fait à la mer, est à peu près la même chose que celle de la rivière; l'anneau d'or qu'on y jette est des plus minces.

Pour ce qui est des Arbres & d'Agoye, on ne fait point de processions à leur honneur. Ceux qui en ont besoin les honorent en leur particulier, ou mettent leurs offrandes entre les mains des Marabous, qui savent trop bien leur métier pour surcharger de biens ces Divinitez, qui deviendroient d'un abord trop difficile si elles devenoient trop riches.

CHAPITRE VIII.

Mœurs & Coûtumes du Royaume de Juda.

ON a vû, par ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens, bien des choses qui marquent une bonne partie des mœurs & des coûtumes des peuples de ce Royaume. Je vais rapporter tout de suite ce qui m'a échappé ou qui n'a pû être placé commodément dans le fil du discours.

J'ai dit en passant que les Negres de Juda étoient ignorans, je le repete ici, & dois ajouter qu'ils le sont plus qu'on ne peut se l'imaginer: en voici une preuve évidente. Ils ignorent absolument la maniere de compter les années, les mois, les semaines; les plus habiles parmi eux, ne savent pas quel âge ils ont. Quand on leur demande quel âge ont leurs enfans, ils répondent, il est né quand

Ignorance:
des Negres
de Juda.

un tel Directeur - est arrivé de France, ou quand il est parti pour y retourner. Si on veut savoir dans quel tems de l'année, ils disent, c'est dans le tems qu'on sème ou qu'on recueille le ris ou le mahis. Après une réponse si instructive, c'est aux Curieux à chercher dans quelle année le Directeur est arrivé ou s'en est retourné, & dans quel mois on sème ou recueille le ris ou le mahis. Voilà les époques sur lesquelles roule toute leur cronologie, il ne leur en faut pas demander davantage. Ils connoissent pourtant parfaitement bien le cours des lunaisons, dans quel tems ils doivent faire leurs labours & leurs semailles. Ils savent encore que de quatre jours l'un, c'est un jour de marché.

Marchez
de Juda.

Ce marché se tient dans différentes places de la Ville de Xavier. Il s'en tient encore un de sept en sept jours dans la Province d'Aploga. Ce marché est célèbre, on y voit pour l'ordinaire cinq ou six mille Marchands.

On auroit de la peine à trouver en Europe des marchez mieux reglez & mieux policez, il ne s'y passe aucun desordre; les Marchands differens & les différentes marchandises sont séparés les uns des autres, chacun a son quartier marqué & sous peine de confiscation il n'est pas permis aux Marchands de s'établir dans un autre quartier que celui qui lui est marqué; les acheteurs marchandent tant qu'il leur plaît, mais il faut que ce soit sans bruit, sans fraude, sans supercherie. Pour contenir tout dans le devoir, le Roi entretient un Juge de police, qui accompagné de quatre valets armez, rode sans cesse dans tous les quartiers

Juge de
police.

tiers du marché, entend les plaintes des vendeurs & des acheteurs, prononce sommairement & souverainement sur leurs differens; & fait arrêter & vendre sur le champ pour esclaves, ceux qui sont surpris en volant ou en troublant la paix & la tranquillité des Marchands.

Outre cet Officier, il y a un Grand du Royaume nommé *Conagongla*, qui est, comme je l'ai dit ci-devant, visiteur des Monnoyes ou des Bouges. Elles doivent être enfilées jusqu'au nombre de quarante pour faire une Tocque. Il visite exactement toutes les cordes, & s'il s'en trouve auxquelles il manque seulement une Bouge, il la confisque sur le champ au profit du Roi & au sien.

Les femmes du Roi de la troisième classe ont un quartier séparé, elles y vendent plusieurs sortes de marchandises, & sur tout des paniers de jonc très fins & tout-à-fait bien travaillés. On peut toucher les marchandises, mais sous peine de la vie ou de la liberté, il est défendu de toucher les Marchandes.

Marchandes de paniers de jonc.

Les environs des marchez sont bordez de petites baraques occupées par des Gargotiers, qui donnent à manger pour de l'argent à ceux qui s'adressent à eux, mais ils ne peuvent vendre autre chose que de la viande, soit bœuf, cabrites, cochons ou chiens.

Gargotiers.

Que la chair de chien ne fasse mal au cœur à personne, elle n'est pas seulement en usage chez les Negres; elle l'est chez nos Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Un chien gras rôti ou bouilli, est la meilleure pièce d'un repas. Aussi quand les Sauvages veulent aver-

On mange des chiens en Afrique en Asie &

tir

en Ameri-
que.

tir ceux qu'ils ont invité qu'il est tems de se mettre à table, ils disent simplement le chien est cuit. C'est pour cela que l'on voit dans les marchez de la côté de Guinée un grand nombre de chiens gras attachez deux à deux, que ceux qui s'appliquent à ce négoce y amènent pour les tables des gens délicats. Mais si l'exemple des Sauvages & des Negres ne ne suffit pas pour persuader à nos Européens délicats que la chair de chien est délicate, succulente & de bon goût, peut-être que l'exemple des Chinois fera ce que l'exemple des Negres & des Américains n'aura pû faire. Or nous voyons dans les meilleures relations que nous avons de ce vaste Empire, que ces peuples si polis, si délicats, si sensuels, regardent la chair de chien comme un des meilleurs mets qu'on puisse servir sur une table délicate. Et pourquoi ne pas manger du chien, puisqu'on mange avec plaisir du cochon domestique, animal le plus sale qu'il y ait au monde, qui à cause de sa saleté & des ordures de toute espee dont il se nourrit, étoit interdit aux Juifs par la Loi de Dieu? On regarde comme des morceaux dignes de la bouche des Rois & des Princes, le sanglier, le dedans des beccasses, & mille autres choses de cette nature, contre lesquelles l'usage seul empêche le cœur de se soulever. Les plus grands Seigneurs Tartares ne font-il pas tuer des chevaux, des poulains, des ânes pour regaler leurs amis? Un peu d'exercice formeroit l'habitude de manger des chiens & des chats. Et si les Medecins ordonnent des bouillons de chair de vipere, & des vipers

mâ-

même en guise d'anguilles, ne peut-on pas espérer qu'on trouvera dans la suite quelques secours pour la santé dans la chair des chiens. Qui en introduira l'usage? Un homme qui se laisseroit mourir de faim pendant qu'il pourroit se nourrir de chiens, ne mériteroit pas de vivre.

J'ai vû plusieurs fois étant à l'Amérique, nos Negres Aradas & autres, acheter des chiens quand ils vouloient régaler leurs amis. J'ai vû des chiens entiers rôtis, j'en ai vû qui étoient bouillis dont l'odeur étoit très bonne. J'ai eu envie d'en goûter, & je ne ferois pas demeuré sur mon appetit, si je n'avois apprehendé qu'on ne m'eût appellé mangeur de chien, comme les Negres qui n'en mangent point ne manquent pas d'appeller ceux qui en mangent.

Quoi qu'il en soit, car mon dessein n'est pas d'introduire l'usage de manger des chiens, ce sont des animaux fideles, dociles, dont on tire de grands services. Ces chaircuitiers Negres ne peuvent vendre que de la viande, & comme la viande seule ne suffit pas pour faire un repas, il y a d'autres baraques à côté de celles-ci où des femmes vendent du pain; elles en ont de ris, de mil, de mahis, de couscous, & d'autres où l'on vend du pito. J'ai dit ci-devant que c'étoit une espece de biere d'assez bon goût, rafraichissante, qui n'enyvre point. On vend du vin de palme dans d'autres, & de l'eau de vie dans d'autres.

Ceux qui veulent faire un repas, commencent par payer d'avance la viande, le pain,
&

& la liqueur qu'ils veulent avoir; on ne connoît pas le credit en ce pais-là, le quart d'heure de Rabelais n'y fait jamais de querelle; on paye avant d'avoir la marchandise, & quand on l'a, on va la manger on l'on juge à propos.

Richesſes des
marchez.

Ces marchez ſont très-bien fournis, on y trouve des hommes à acheter, des femmes, des enfans, des bœufs, des moutons, des cabrites, des chiens, des poules de pluſieurs eſpeces, des ſinges & autres animaux; des Toilles d'Europe de toutes façons, des Indiennes, des ſoiries, des épiceries, des porcelaines, de l'or en poudre & en lingots, des menilles ou bijoux d'or, d'argent, de cuivre, de fer & d'ivoire, en un mot, de toutes fortes fortes de marchandiſes d'Europe, d'Afrique & d'Asie; du fer en barre & travaillé, & le tout à très-bon compte; ce qui eſt ſurprenant, vû que les Marchands achètent ces marchandiſes de la deuxième & troiſième main, & qu'ils les vont troquer ſouvent à trois & quatre cens lieues de chez eux. Les bouges ou l'or au poids, ſont les monnoyes courantes; comme il ne s'y fait aucun crédit, les Marchands n'ont point de livres.

Ce ſont les hommes qui vendent les eſclaves; tout le reſte eſt entre les mains des femmes, ſoit pour vendre, ſoit pour acheter. Nos Marchandes du Palais pourroient encore aller à l'école de ces Marchandes Noires, il n'y en a point au monde qui ſçaſſent, comme elles, ſurfaire & vanter leurs marchandiſes; elles ſont d'une attention merveilleuſe ſur les payemens, auſſi les hommes s'en rapportent-ils

ils entierement à leur habileté, à leur sçavoir faire, & ils ont raison.

Les droits que le Roi perçoit sur ce qui se vend & s'achete, font une partie très-considérable de son revenu. Je ne trouve pas qu'il les donne à forfait à des Fermiers, il est persuadé que ces gens tyranniferoient son peuple pour faire bons les deniers de leur Ferme & pour s'enrichir par son moyen, & que cela nuiroit infiniment au commerce de ses sujets, & le pourroit peut-être ruiner tout-à-fait, comme nous ne le remarquons que trop dans bien des endroits. Il a des Officiers qui reçoivent ses droits & qui les portent dans ses coffres sans autres frais que leurs appointemens. Je ne prétens pourtant pas assurer que leur fidélité soit à toute épreuve. Ils sont hommes, ils aiment le bien passionnément, ils sont fripons par nature. La peine suit le crime sans remission dès qu'il est connu, la moindre est la confiscation du corps du coupable, de toute sa famille & de tous ses biens; on vend le Receveur, ses femmes, ses enfans & ses effets, le tout au profit du Prince, qui par ce châtiment politique remplit ses coffres, se dédommage avantageusement du tort qu'on lui a fait, & contient ses Officiers dans leur devoir. Cette maxime n'est point du tout barbare, elle marque au contraire une conduite sage, éclairée & digne d'être mise en pratique.

Maniere de lever les droits du Roi.

Lorsqu'un pere de famille, qui a plusieurs enfans mâles, vient à mourir, c'est l'aîné qui hérite des qualitez & des dignitez dont le pere a joui; il hérite encore des femmes de son pere,

Loi de Juda touchant les successions,

pere, & s'en fert comme de celles qu'il peut avoir épousées; il n'y a que sa propre mere & la mere de son pere qui soient exemptes de cette loi. N'en déplaise à ceux qui l'ont introduite, elle me paroît des plus barbares, mais elle est reçüe & pratiquée dans le pais, il n'y a que le Christianisme qui la puisse abroger. Elle se pratique parmi les Grands comme parmi le peuple, il n'y a qu'une chose à quoi il ne sont pas obligez, c'est de ne point abattre ni brûler la maison où le pere de famille est mort, & qu'il ne leur est pas permis de faire mourir ni de sacrifier aucun de leurs esclaves & des femmes du défunt, comme on le fait à la mort du Roi. Il faudroit pour le faire, avoir une permission du Roi, qui a des raisons pour ne l'accorder jamais, ou tout au plus très rarement.

En quoi
consiste le
deuil.

Ce qu'ils observent inviolablement à la mort de leurs peres, c'est d'être douze Lunes entieres sans habiter la maison du défunt, & de s'abstenir pendant le même tems de jouir de ses femmes. Pendant ce tems ils vont loger autre part, ils quittent les habillemens qu'ils ont accoûtumé de porter, & ne se couvrent que de pagnes d'herbes sans aucuns bijoux, c'est-à-dire, qu'ils ne portent ni bagues, ni colliers, ni bracelets. C'est-là leur deuil, il n'est permis à qui que ce soit de donner atteinte à cette Loi, ou en diminuant le tems du deuil, ou en le distinguant en grand & petit dueil, comme on fait en bien des endroits de l'Europe, où il semble qu'on s'ennuye bien plus vîte qu'on ne faisoit autrefois de pleurer la mort de ses proches

pa

parens, ou d'en donner des marques à l'extérieur, à moins qu'on ne veuille croire qu'il y a dans notre conduite moderne plus de bonne foi, & qu'on a jugé qu'il ne falloit plus tromper le monde par ces apparences, & qu'il étoit à propos de faire connoître qu'on est bien plutôt consolé qu'on ne l'étoit dans ces tems, où le grand deuil duroit une année entiere & le petit autant.

Les grands Seigneurs font enterrer leurs peres dans une galerie que l'on bâtit exprès, le corps mort est au milieu; on met sur la fosse le bouclier, l'arc & les flèches, & le sabre du défunt, & on les environne de ses Fetiches & de quantité d'autres de la famille. Plus le nombre est grand, plus le mausolée est digne de respect. Quoi qu'ils se servent tous de fusils & de pistolets, on ne voit point qu'ils en mettent sur les sepultures, peut-être qu'ils regardent ces armes comme étrangères & nouvelles à la Nation, au lieu que les autres étant très anciennes dans le pais, leur font plus d'honneur, & marquent davantage la bravoure des défunts.

Quoi qu'il soit très vrai que le commerce du pais se fasse ordinairement sans crédit, il y a cependant des occasions où il s'en fait. Il y a dans ce pais d'aussi mauvais payeurs qu'ailleurs.

Les Princes ont tâché d'apporter remede à ce mal, en permettant au créancier de prendre son débiteur & de le vendre, & même ses femmes & ses enfans, si ses femmes & sa personne ne suffisent pour faire la somme dont il est redevable. Cette Loi, toute dure qu'elle paroisse, est très ancienne; elle étoit en u-

Mausolées
des Grands

Privileges
des créan-
ciers.

sage chez les Juifs & chez bien d'autres Nations, & si on s'avisoit de la mettre en vigueur en Europe, elle tiendrait dans le devoir bien des gens qui empruntent; quoi qu'ils sçachent fort bien qu'ils n'auront jamais le moyen de payer.

Mais en voici une autre sur la même matière qui me paroît plus favorable pour les créanciers, personne n'en est exempt, pas même le Roi ni les Grands. Si après avoir demandé jusqu'à trois fois en présence de témoins sa dette à une personne que l'on ne peut arrêter ni vendre, soit à cause de sa qualité, de ses charges ou de sa puissance, elle néglige ou refuse de payer, le créancier est en droit d'arrêter le premier esclave qu'il trouve sous sa main, sans s'embarasser à qui il appartient, fût-il au Roi, & à plus forte raison à quelque autre que ce puisse être, excepté s'il appartient aux Blancs qui ne sont point sujets à cette Loi. Il suffit qu'il ait assez de force pour l'arrêter & le conduire chez lui, après avoir dit tout haut & en présence de témoins, j'arrête cet esclave à la cabesche, c'est-à-dire, à la tête, ou sur le compte d'un tel qui me doit telle somme. Alors celui à qui l'esclave appartient est obligé de payer la somme s'il veut retirer son esclave, & cela, dans les vingt-quatre heures, à faute de quoi celui qui l'a arrêté le peut vendre en paiement de sa dette, si le prix de l'esclave est suffisant. Alors le maître de l'esclave devient créancier de celui à la cabesche duquel l'esclave a été saisi. Pour l'ordinaire les créanciers bien avisés ne saisisent des esclaves que de personnes

Loi en faveur des créanciers.

puif-

puiffantes, étant bien sûrs qu'ils auront bientôt leurs recours & se feront aisément payer de celui pour lequel ils ont été obligez de payer. Si le prix d'un esclave ne suffit pas, il est permis au créancier d'en saisir autant qu'il lui en faut pour remplir sa dette entiere.

Cette coutume passée en Loi dans le Royaume de Juda, a du bon & du mauvais, & expose souvent les personnes riches & puissantes à payer les dettes d'autrui.

La peine du Talion est fort en usage dans ce pais; œil pour œil, dent pour dent; il semble qu'ils ayent emprunté cette Loi des Juifs. Les meurtriers sont punis de mort; il arrive très rarement que le Roi, à force de sollicitations, commuë leur peine en celle du bannissement perpetuel hors de l'état, c'est-à-dire, à être vendus aux Blancs, qui les transportent en Amerique, d'où il n'est pas encore arrivé qu'il soit revenu personne. La peine des criminels s'étend sur tous leurs biens, qui de droit sont confisquez au profit du Roi, & comme leurs femmes & leurs enfans en font partie, & souvent la plus considerable, ces pauvres gens se trouvent punis pour un crime auquel ils n'ont point de part.

Si on faisoit mourir les voleurs, il y a long-tems que le pais n'auroit plus d'habitans, car tout le monde s'en mêle, & on est fort expert dans l'art de voler, de cacher le vol, & de se sauver. Ce que j'ai dit dans les Chapitres précédens, doit avoir convaincu de ces veritez. On ne laisse pas cependant de châtier les voleurs quand ils sont assez bêtes

Punition des voleurs.

pour se laisser prendre. La peine ordinaire qu'on leur inflige est l'esclavage.

Peines des
incendiaires.

A l'égard des incendiaires, ils sont brûlez vifs, comme ceux qui ont attenté à l'honneur du Roi en abusant de ses femmes. Heureux quand on leur tourne le visage en bas afin que la fumée les étouffe plutôt.

Passion des
Negres pour
le jeu.

Il ne faut pas s'imaginer que les Negres de Juda ayent une application si forte pour leur commerce ou pour la culture de leurs terres, qu'ils ne donnent aucun moment à leur plaisir; un des plus grands qu'ils puissent prendre est le jeu. On sçait & on convient que si on donnoit au jeu seulement le tems qui est nécessaire pour délasser l'esprit, il n'y auroit rien de criminel ni de réprehensible dans le jeu; mais c'est souvent l'avarice qui engage les joüeurs à perdre leur tems à cet exercice. Les Chinois, qui sont sans contredit les plus avares de tous les hommes, sont aussi, à ce qu'on dit, les plus grands joüeurs, leur passion se tourne en fureur quand la fortune ne leur est pas favorable. Après qu'ils ont perdu tous leurs biens, ils joüent leurs femmes & leurs enfans, & si le malheur continuë de les poursuivre, ils se pendent. Il semble que des gens qu'on s'éforce de nous donner pour des modèles de prudence, devroient se pendre avant d'engager dans le dernier des malheurs, les personnes qui leur doivent être les plus cheres.

Les Negres de Juda aiment le jeu à la fureur, c'est-à-dire, autant que des Chinois, mais ils n'en viennent jamais à l'extrême fureur de se pendre. Ils joüent leurs biens, leurs fem-

femmes & leurs enfans , & quand cela est perdu , ils se jöient eux-mêmes & deviennent la proye de leurs compatriotes , qui ont soin de les vendre sur le champ aux Européens.

Ces desordres avoient obligé le dernier Roi de Juda à défendre les jeux de hazard , sous peine , à ceux qui étoient surpris en jöiant , d'être vendus sur le champ aux Européens. Comme il étoit fort absolu & assez puissant pour ne rien craindre des Grands de son Etat , il faisoit executer à toute rigueur ses Ordonnances , & entre autres celle-ci.

Son fils & son successeur qui est un jeune Prince peu affermi sur un Trône où on l'a placé au préjudice de son aîné , veut bien ignorer par politique que ses sujets jöient aux jeux de hazard , que son pere avoit défendus. Mais son bon naturel & les marques qu'il donne d'être un jour un grand Prince , font esperer qu'il renouvellera cette Loi si sage , & si propre à empêcher la ruine de ses sujets , dès qu'il n'aura plus rien à craindre de ses Grands & de son frere.

Il y a parmi eux des jeux purement de hazard , & d'autres qui sont d'exercice. Il n'y a point d'esprit dans les premiers , ils sont au nombre de trois.

Le premier se nomme *Attropoé* , c'est-à-dire , à six bouges.

Ils s'assemblent douze ou quinze autour d'une natte étendue sur la terre ; ils sont assis sur leur derriere , chacun tenant dans sa main trois bouges , qu'ils ont soin de marquer d'une marque particuliere qui fasse reconnoître à

Loi du Roi
désint con-
tre les
joueurs.

Jeux de ha-
zard.

Attropoé,
maniere de
jouer.

qui elles appartiennent. Ils conviennent ensuite du prix du jeu qui n'est jamais au-dessous de cinq gallines de bouges, ce qui revient à quatre francs monnoye de France.

Le prix du jeu étant convenu & posé sur la natte, un des joüeurs prend les trois bouges de son voisin & les remuë dans sa main avec les siennes, comme on fait en Europe quand on jouë aux dez sans cornet. Il les jette toutes fix sur la natte, s'il se trouve une ou trois des siennes renversées sur le côté opposé à celles de son adversaire, il gagne le coup, s'il n'y en a qu'une, il perd. S'il n'y en a que deux, le coup est nul, il faut recommencer & doubler la mise. Si le second coup est encore nul, il faut recommencer & doubler ce qui est au jeu, jusqu'à ce qu'un des deux joueurs ait gagné. Le gagnant prend le dez ou plutôt les bouges, & jouë contre tous les joüeurs l'un après l'autre, s'il a toujours le bonheur de gagner. Mais s'il perd il faut qu'il le quitte & qu'il attende que la ronde soit faite pour le reprendre.

Il est permis aux spectateurs de parier tant qu'il leur plaît; les pertes & les gains qui se font dans ces paris, sont souvent bien plus considerables que les mises des joüeurs, & on s'y ruine également.

Le second jeu, dont je ne trouve point le nom dans mes Mémoires, se jouë seulement à quatre bouges; on observe les mêmes regles que dans le précédent. La difference qu'il y a, est qu'il faut qu'il y ait deux bouges tournées d'un côté & deux de l'autre pour gagner; quand cela ne se trouve pas, la partie est re-

Second jeu
de hazard.

mi-

mise, on recommence après avoir doublé la mise. Celui qui tient le dez gagne dès qu'il s'en trouve deux d'un côté, & deux d'un côté opposé, sans qu'il soit nécessaire que ce soient les siens ou ceux de son adversaire. On parie à ce jeu, il est plus facile & moins embarrassant que le premier. Je m'étonne que les Directeurs des Compagnies n'aient pas introduit chez ces peuples l'usage des cornets, ce seroit une nouvelle espece de marchandise qu'on debiteroit à ces joueurs, qui seroit qu'il y auroit moins de supercheries à craindre dans ces jeux.

Le troisième, dont j'ignore aussi le nom, se jouë avec des pierres ou cailloux ronds, ou avec des graines de palmier de la grosseur & de la figure d'un œuf de pigeon que chaque joueur reconnoît à une marque qu'il y fait. Ils s'assemblent autour d'une natte ronde au nombre de trois, de six, de neuf ou de douze; ils conviennent du prix du jeu que chaque joueur met devant lui. Trois joueurs entrent en lice en même tems, & font piroüetter leurs balles sur la natte à peu près comme les enfans en Europe quand ils jouent au Toton. Si une des balles en piroüettant jette les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne ce que les deux autres joueurs ont mis au jeu, si elle n'en jette qu'une, il ne gagne que l'enjeu de celui à qui elle appartenoit; si aucune n'est jettée dehors, on recommence en doublant la mise. Celui qui jette deux balles dehors conserve le dez, & jouë contre deux autres jusqu'à ce qu'il ait perdu. Il y a de l'adresse & du hazard dans

Troisième
jeu de ha-
zard.

ce jeu; il n'y a pas davantage de silence dans les Ridotti de Venise, c'est tout dire, & on se ruine également dans tous ces lieux.

Jeu d'exercice. Il y a un autre jeu qui n'est point défendu, il est purement d'adresse & très propre pour exercer ceux qui se servent de l'arc & des flèches, aussi ne s'y sert-on que de ces choses.

On plante un piquet à 40. ou 50. pas de la borne où les tireurs sont arrêtez; on met au haut du piquet une boule de bois mol, d'un pouce ou un pouce & demi de diamètre, & on fait des paris à qui touchera ou emportera la balle, en deux, trois, cinq ou sept coups, & pas plus. Celui qui manque à toucher dans le nombre de coups dont est convenu, perd ce qu'il a mis au jeu, qui n'est jamais moins que quatre ou cinq écus d'or en bouges.

Les spectateurs parient souvent beaucoup plus que les joüeurs, & les uns & les autres y perdent aussi souvent tous leurs biens & ensuite leur liberté. C'est pour cela que le Roi dernier mort les avoit défendus si rigoureusement. Voilà tous les jeux. Au défaut d'autre occupation, ils s'assemblent sous des arbres ou dans un caldé, & y passent les journées entières à causer, à fumer & à boire, tantôt du vin de palme & tantôt de l'eau de vie.

J'ai remarqué au commencement de ce Chapitre que les Negres de Juda sont si ignorans qu'ils ne sçavent pas seulement leur âge ni celui de leurs enfans. Il faut dire à présent à leur loüange qu'il y a peu de gens qui sçachent aussi bien qu'eux leur négoce, qui
le

le fassent avec plus d'habileté & de finesse, qui y voyent plus clair, qui sçachent mieux se prévaloir du tems & des occasions. Sans sçavoir les regles de l'arithmetique, ils sçavent supputer dans leur tête le prix de leurs marchandises, & ils le font pour le moins aussi vite qu'un habile arithmeticien le pourroit faire avec la plume ou les jettons, & il ne faut pas craindre qu'ils se trompent ni qu'ils oublient la moindre chose, non plus que dans les commissions dont ont les charge.

Je ne connois point de país où les mariages se fassent à si peu de frais & avec si peu de cérémonie qu'à Juda. On n'y connoît ni contrat, ni dot, ni présens de part ni d'autre. Les Negres de la côte occidentale sont riches quand ils ont bien des filles à marier, sur-tout quand elles sont belles & qu'on est moralement assuré qu'elles ont été sages. Les peres les vendent cherement & pour une fille qui sort de leur maison, ils y voyent entrer des troupeaux de bœufs, de chameaux, de moutons, des chevaux, souvent des esclaves, & toujours une bonne quantité de marchandises. Il est vrai que si la fille ne se trouve pas vierge, celui qui l'a achetée est en droit de la renvoyer, & le pere de la fille obligé de rendre le prix qu'il en avoit reçu. Cette coutume oblige les parens de veiller sur leurs filles.

Rien de semblable ne se pratique à Juda. Comme les femmes n'y sont pas pour l'ordinaire fort fécondes, une fille qui a donné des marques de fécondité avant d'avoir été recherchée en mariage, est plus estimée qu'une au-

Mariages
des Negres
de Juda.

tre qu'on prend au hazard, mais aussi ses parens ne retirent rien de celui qui s'en veut bien charger. Voici de quelle maniere se font ces mariages.

Quand un homme se sent de l'inclination pour une fille, ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'il est assuré qu'elle lui donnera des enfans, il va sans cérémonie la demander au pere de la fille. Il est très-rare que les peres fassent la moindre difficulté de consentir à la demande qu'on leur fait, c'est autant de debarassé. Si la fille est en état d'être mariée, son pere & ses parens la conduisent chez l'époux qui lui donne dès qu'elle entre, une page neuve, qui est souvent la premiere qu'elle ait portée de sa vie, car elle n'apporte rien que son corps; & si elle a gagné quelque chose, elle le laisse à la maison de ses parens. L'Époux fait tuer un mouton qu'il mange avec les parens de sa femme & en envoie un morceau à sa femme; la coutume ne permet pas aux femmes de manger avec leurs maris. Une couple de pots d'eau de vie se boit dans ce repas, après quoi les parens de la fille se retirent, & l'époux demeure avec sa nouvelle épouse.

Lorsque la fille accordée n'est pas en âge d'être mariée, le futur époux la laisse dans la maison de ses parens sans lui rien donner, & sans que cela empêche les parens de la donner à un autre, s'il se présente quelqu'un qui soit plus de leur goût que celui à qui ils l'avoient promise.

Si dans la suite la femme abandonne son mari, car elle est toujours maîtresse de le faire,

re, son pere & ses parens font obligez de rendre au mari les frais qu'il a fait pour le repas modique, dont je viens de parler. Mais si le mari repudie sa femme, ce qui se fait sans autre cérémonie que de la mettre hors de la maison, il faut qu'il paye aux parens de sa femme le double de ce qu'il a dépensé pour le festin des nôces. Cette loi est commode pour les maris qui sont las de leurs femmes. Si elle étoit reçûë dans d'autres pais, on ne verroit pas tant de mariages discordans.

Peine pour ceux qui repudient leurs femmes.

Il y a parmi ces Negres de la prudence à ne pas faire plus de frais qu'ils en font pour leurs mariages, autrement ils n'y pourroient pas suffire, ou bien il faudroit qu'ils se retranchassent beaucoup, & qu'au lieu de trois ou quatre cens femmes que les Grands ont pour l'ordinaire, ils n'en eussent qu'une ou deux douzaines, ce qui ne laisseroit pas de leur être à charge, & peut-être même de les ruiner.

Le Roi en a jusqu'à deux mille & plus, ou pour parler plus juste, autant qu'il en veut. J'ai remarqué qu'il n'y a pas presse à jouir de cet honneur. Outre que les filles de ce pais n'aiment pas à vivre comme des Religieuses, elles sçavent que pour la moindre faute ou souvent par caprice, le Roi en envoie deux ou trois douzaines au marché, & les y fait vendre à son profit sans que leur nombre diminuë, parce que les Grands sont obligez de lui en fournir tant qu'il en veut. Cela seroit à charge aux Grands s'il leur en coûtoit quelque chose, mais ils ont le pouvoir d'enlever les filles qu'ils jugent propres

Traitement que le Roi fait à ses femmes.

aux plaisir du Roi, & souvent ils tirent des parens de ces filles des prétens pour les relâcher avant qu'elles ayent été conduites au Serail.

Mariage des esclaves.

Si un esclave a envie d'épouser une fille esclave d'un autre particulier que son maître, il la demande au maître sans être obligé d'en parler au pere de la fille, on la lui accorde sur le champ: mais les enfans mâles qui proviennent de ce mariage appartiennent au maître de la fille, & les filles au maître de l'époux.

Loi de rigueur contre les femmes.

Les Negres de Juda semblent avoir emprunté des Juifs la loi qui sépare de tout commerce les femmes qui ont leurs infirmités ordinaires. Elles sont obligées sous peine de la vie de se retirer de la maison de leurs maris ou de leurs parens, dès qu'elles s'aperçoivent de cette infirmité, elles ne peuvent avoir aucun commerce avec personne pendant que cela dure. Selon le nombre des femmes ou filles qui sont dans une famille, il y a une ou plusieurs cases au bout de l'enceinte où elles demeurent sous la conduite de quelques vieilles femmes qui ont soin d'elles, qui les servent, qui ont soin de les bien laver avant qu'elles rentrent dans la maison & dans le commerce du monde.

On peut dire à la loiiange des femmes, que leur grand nombre n'incommode jamais ou presque jamais les maris, pourvû que ce ne soient pas des *Beta*; car ce sont elles qui font valoir les terres, c'est-à-dire qui les labourent,

Occupation des femmes. qui les sement, qui font les récoltes, qui vont aux marchez vendre & acheter; en un mot

qui

qui ont soin de nourrir leurs maris , & de fournir à toute leur dépense de bouche qui n'est pas petite, car les hommes aiment la bonne chère, le plaisir & le repos. Tout ce qu'ils gagnent par leur commerce d'esclaves ou par leur industrie, s'employe uniquement à leurs habits & à ceux de leur famille, ils ne songent tout au plus qu'à cela; il faut que les femmes pourvoyent à tout le reste. Aussi sont-elles sans cesse occupées, & il est difficile de concevoir comment elles peuvent supporter tant de travaux sans y succomber.

C'est cette vie laborieuse des femmes mariées qui engage bien des filles dans la débauche & dans le libertinage. Comme elles sont maîtresses d'elles-mêmes, elles se retirent des maisons de leurs parens, vivent en leur particulier, trafiquent pour leur compte & s'abandonnent à qui fait leur condition meilleure, étant sûres que leur honneur n'en reçoit pas la moindre flétrissure, & qu'elles trouveront toujours des maris quand elles jugeront à propos de se soumettre aux dures loix du mariage, sur-tout quand elles sont belles & qu'elles ont eu des enfans.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent des Negres de Juda n'est pas fort propre à les faire passer pour des gens bien polis. Ce que je vais rapporter prouvera clair comme le jour, que les Chinois ne portent pas plus loin la longueur & la severité de leur cérémonial. Les Negres dont j'écris l'histoire, l'auroient-ils été chercher si loin aussi bien que les coutumes dont nous avons parlé qu'ils semblent avoir tiré de la loi des Hebreux? Venons aux preuves.

Respect
qu'on à Ju-
da pour les
François.

En premier lieu toute la nation a un respect profond pour la nation François, & la traite avec une politesse infinie qu'elle n'a pas à beaucoup près pour les autres nations Européennes qui sont établies dans le pais. Le dernier Roi de Juda étoit là-dessus d'une fermeté inexorable: un de ses principaux Officiers ayant insulté un François, & levé la main sur lui, sans cependant l'avoir frappé, le Roi lui fit couper le col sur le champ, sans s'être jamais voulu rendre aux prieres & aux instances les plus vives que le Directeur François lui fit pour sauver la vie à ce malheureux.

Histoire sur
ce sujet.

Notre nation est donc sûre d'être traitée avec une distinction particuliere dans ce pais.

En second lieu je dois rendre aux Negres de Juda la justice, qu'ils sont entre eux d'une politesse qu'on ne remarque point dans les nations qui se piquent le plus de politesse. En voici des exemples.

Audience
des Grands
à un particu-
lier.

Lorsqu'un Negre en va visiter un autre qui est d'une condition superieure à la sienne, il ne manque jamais de l'envoyer avertir auparavant, & de lui faire demander audience, & le moment qu'il la lui voudra accorder. L'ayant obtenuë, il sort de chez lui accompagné de tous ses domestiques & de ses instrumens s'il est d'un rang à en pouvoir avoir. Toute la troupe marche gravement & en bon ordre; le maître vient le dernier, porté dans un hamac sur la tête de deux serviteurs. Il met pied à terre à quelques pas de la maison de celui à qui il va rendre visite, & s'avance ainsi jusqu'à la premiere porte, il y trouve les dome-

stiques du maître de la maison. Il fait aussitôt cesser le son de ses instrumens, & se prosterne par terre avec tous ses gens. Les domestiques qui viennent le recevoir en font autant, & après quelques cérémonies à qui se levera le premier, il entre dans la première cour où il laisse ses gens, & ne prend avec lui qu'un petit nombre des principaux de sa suite. Etant conduit & accompagné des domestiques de la maison, il entre dans la salle d'audience, où le maître de la maison est assis sans se remuer, ni lui faire le moindre signe de tête. Là celui qui fait la visite se met à genoux, baise la terre, frappe des mains & souhaite au maître de la maison une longue vie, accompagnée de toutes sortes de prospéritez. Il recommence cette cérémonie jusqu'à trois fois, après quoi le maître de la maison sans changer de situation lui dit de se lever, & le fait asseoir vis-à-vis de lui sur un fauteuil ou sur une natte, comme lui-même est assis. Le maître de la maison commence la conversation, & quand il juge à propos de la finir, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs & d'en présenter à celui qui lui rend visite. C'est le signal de la retraite comme le parfum l'est chez les Turcs. Alors celui qui a rendu la visite se met à genoux, baise la terre trois fois, bat des mains, fait de nouveaux souhaits & se retire. Les domestiques de la maison l'accompagnent jusqu'ou ils l'ont été recevoir, & le prient de se mettre dans son hamac; mais il n'a garde de le faire, il faut que les deux troupes se prosternent encore une fois, après quoi celui qui

a fait la visite se met dans son hamac, ses instrumens se font entendre, & il s'en retourne dans le même ordre qu'il étoit venu.

Dira-t-on après cela que les Negres de Juda sont impolis? Les Chinois sont-ils plus civilisez? Font-ils plus de cérémonies?

Cérémonial
entre les
personnes
d'égale qua-
lité.

Si ce même particulier rencontre dans le chemin une personne plus distinguée que lui, son train s'arrête d'abord, il descend de son hamac, se met à genoux, baise la terre, bat des mains & ne se relève point que celui qui passe ne lui dise de continuer sa route.

Si les personnes qui se rencontrent sont de condition égale, ils s'arrêtent en même tems, descendent de leurs hamacs s'ils en ont, se mettent à genoux, se complimentent, & après s'être fait des civilités de part & d'autre, ils partent en même tems & continuent leur chemin.

Ces cérémonies se réitérent à chaque fois que les mêmes personnes se rencontrent, & quand cela arriveroit vingt fois dans la même journée, la coûtume ne permet pas qu'on en obmette la moindre partie.

Cela paroît incommode à des gens qui comme nous sont toujours pressés & qui n'aiment pas la contrainte; mais ces peuples y sont faits & s'exposeroient à des peines s'ils vouloient s'en dispenser.

On voit bien sans que je le dise, que les inférieurs sont encore plus obligez à ce cérémonial que les égaux, aussi sont-ils contraints de s'arrêter, de se prosterner & de demeurer dans cette posture humiliante tant qu'il plaît

Respects des
inférieurs
pour leurs
supérieurs.

au superieur, & jusqu'à ce qu'il dise d'un ton grave: c'est assez, poursuivez votre chemin, encore ne se levent-ils que quand le superieur est passé. S'ils en agissoient d'une autre maniere, le superieur est en droit de les châtier par une amende qu'il regle à sa volonté, & qu'il faut payer sans bruit & sans retardement, crainte de pis.

Les enfans ne parlent à leurs peres qu'à ge- Des enfans
pour leurs
peres.
noux & les femmes à leurs maris, à moins qu'elles ne soient *Beta*, auquel cas & en vertu de leur consecration, elles exigent de leurs maris ce qu'elles sont obligées de lui rendre par les sages loix du país.

Les aînez exigent les mêmes déferences de Des cadets
pour leurs
aînez.
leurs cadets, le tout sous peine d'amende qu'ils reglent à leur volonté.

Ce qui me deplaît dans la conduite des enfans, c'est que je ne trouve point qu'ils ayent pour leurs meres les mêmes respects à proportion qu'ils ont pour leurs peres. Quand même ils les regarderoient comme des esclaves que leurs peres peuvent vendre quand il leur plaît, cela les devoit-il dispenser de ce que le droit naturel exige d'eux dans tous les país du monde?

Les femmes pratiquent entre elles les mê- Politesse des
femmes.
mes civilitéz que nous venons de voir que les hommes ont les uns pour les autres, & comme ce sexe est naturellement très-poli, on peut dire sans craindre de se tromper qu'elles surpassent les hommes dans le cérémonial. Je voudrois bien pouvoir dire que les hommes sont du moins aussi polis à l'égard des femmes qu'ils le sont en Europe; mais il faut
dire

dire les choses comme elles sont & avoüer à la honte de mon sexe qu'ils n'ont aucune bonne maniere pour les femmes en Juda.

J'ai parlé assez amplement des maisons de la ville de Xavier; j'ai dit qu'elles n'ont qu'un étage, qu'elles ne sont que de terre battuë, & sont toutes couvertes de pailles. Il faut en exempter celle du Capitaine Assou, ami & Protecteur de la nation François; lui seul après le Roi a une maison à deux étages, & du canon devant sa porte. Cette prérogative lui a été accordée en reconnoissance des services importans qu'il a rendus à l'Etat, & par le credit que les Directeurs François ont de tems immemorial auprès des Rois de Juda.

Maison du
Capitaine
Assou.

Les Negres
ne vendent
point leurs
enfans.

La plûpart des Européens qui ne connoissent les Royaumes d'Afrique que par des relations peu veritables & encore moins sentées, croyent que les Negres vendent leurs enfans. C'est une fable, c'est une fausseté; il n'y a point de peuple au monde qui les aime plus tendrement, qui les chérisse & témoigne plus de reconnoissance à ceux qui les caressent, qui leur donnent des marques de bonté & leur font quelque présent.

Il est vrai qu'ils vendent leurs femmes, mais ils mettent une difference infinie entre elles & leurs enfans.

Ils regardent les premieres comme leurs esclaves, ou peu moins, & comme ils en peuvent avoir autant que bon leur semble, ils les retiennent dans leur devoir par la crainte de ce châtiment politique, qui pour le prix d'une femme inquiete, turbulente, paresseuse, sterile, de mauvaise humeur ou qu'une maladie

ladie a rendu laide, leur en fait trouver plus d'une douzaine de jeunes, belles, obéissantes, laborieuses & très-propres à augmenter leur bien & leur famille.

Ils vendent aussi les enfans de leurs esclaves, ils font partie de leurs biens, ils en peuvent donc disposer; mais pour leurs propres enfans, quand même ils les auroient eu de leurs esclaves, ils les regardent comme libres, & ne mettent aucune différence entre eux & ceux qu'ils ont eu de leurs femmes légitimes, si tant est qu'on puisse donner ce nom aux femmes des Negres de Juda. Voici encore un article qui augmente la conformité des loix de Juda avec celles des Hebreux.

Ces regles sont générales pour tout le monde depuis le Roi, jusqu'au dernier de ses sujets.

Les revenus du Roi sont d'autant plus considérables que ses dépenses le sont peu. Tous les vivres qui se consomment dans sa maison viennent de ses terres, dont la culture ne lui coûte rien. Il lui est libre de prendre les droits qu'il leve en grand nombre dans les marchez, ou en argent ou en espece. Il n'y a point de Vaisseau Européen dont il ne tire au moins la valeur de vingt esclaves, sans compter les présens & les emprunts qu'il fait le plus souvent qu'il lui est possible, & qui sont toujours perdus pour ceux qui ont la simplicité de lui en faire.

Riches
du Roi de
Juda.

Les confiscations de corps & de biens qui sont ses parties casuelles, produisent encore des sommes très-considérables.

Le droit qu'il leve sur toutes les marchandises

difés qui entrent & qui sortent de ses Etats, est d'un revenu assuré, & celui qui se leve tous les jours sur le poisson suffiroit & au delà, pour rendre un Roi Negre très-riche, s'il en recevoit seulement la quatrième partie, mais les Officiers qui le levent & le Grand qui est à leur tête, sont de maîtres fripons qui le volent tant qu'ils veulent ou qu'ils peuvent. Le produit de ce droit est pour l'ordinaire employé à l'entretien des femmes du Serail, dont celles qui ont l'honneur d'approcher de sa personne, sont toujours magnifiquement habillées.

Leurs forces.

Le Roi de Juda peut aisément & sans bourse délier, mettre deux cens mille hommes sur pied. Ce sont les Grands de son Etat qui sont obligez d'en assembler & armer chacun un nombre, & ces mêmes soldats sont obligez de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Je crois pourtant qu'il y a des occasions dans lesquelles le Roi fournit à ses troupes de la poudre & des balles.

Ces troupes si nombreuses & entretenues à si bon marché, rendroient le Roi de Juda formidable, si ses gens étoient braves & ne craignoient pas tant la mort. Mais ils la craignent plusqu'on ne peut s'imaginer. Ils craignent encore l'esclavage, qui est souvent le but qu'ont les Rois Negres dans les guerres qu'ils entreprennent contre leurs voisins. Ils aiment mieux dix esclaves, que cent de leurs ennemis couchez sur le carreau. Ceux qui savent un peu la guerre, ont pitié quand ils voyent la disposition de leurs troupes dans le moment d'une bataille; ils n'y gardent aucun ordre.

ordre, de sorte que deux mille Européens viendroient aisément à bout de deux cens mille Negres. Ils ne conduisent point d'artillerie dans leurs expéditions, outre qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, ils n'entreprennent jamais de sièges, ils s'exposeroient à la perdre s'ils en menoient en campagne. Je ne fais pourquoi ces Negres craignent si fort la mort dans leurs pais, après les avoir vûs si braves & si déterminez en Amérique, où ils affrontoient les plus grands perils d'une maniere qui auroit fait honneur à des Césars. On peut dire pour excuser leur lâcheté chez eux, qu'ils craignent d'être pris & vendus comme esclaves sans distinction de rang & de qualité, car on ne fait dans ce pais-là, ce que c'est que de faire des échanges, ou de payer des rançons, on n'y pense seulement pas, je ne trouve pas même dans leur langue des termes qui signifient ces choses; or l'esclavage leur paroît plus insupportable que la mort, quoique la mort soit le plus grand de tous les maux. Ils aiment la vie, le plaisir & le repos; quelque gloire que les autres hommes s'imaginent dans la victoire, ils ne veulent point l'acheter à un prix si haut. Ils font pourtant la guerre, ils la font même si souvent & pour des raisons si frivoles, qu'on peut dire qu'ils ne font presque jamais en paix; accorde qui voudra deux choses si opposées.

Voici leur maniere de combattre. Chaque Grand conduit tous ses sujets avec lui; ils en font de gros pelotons sans rang & sans ordre; quand ils se trouvent plus nombreux que leurs

leurs ennemis, ils tachent de les envelopper. Quand ils se trouvent à peu près égaux, la guerre est bientôt finie, chacun craint pour sa peau, & quand ils peuvent se retirer chacun de son côté, sans crainte d'être poursuivis & défaits dans leur retraite, on voit les deux armées se retirer comme de concert chacune de son côté, & la partie est remise à une autre fois. Quand cela ne se peut & que le hazard les a tellement postez que la retraite seroit suivie d'une défaite entiere, alors le desespoir leur tient lieu de bravoure, il faut vaincre, ou mourir, ou être esclaves, il faut combattre. Ils s'excitent d'abord par des cris, par des injures & des menaces, les coups de fusil suivent, les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable, dans un moment le Ciel est obscurci par les flèches, ils s'échauffent ainsi & s'avancent les uns contre les autres, & dès qu'ils sont à portée, ils lancent leurs javelots & leurs dardilles en se couvrant de leurs grands boucliers, de maniere qu'à peine apperçoit-on le haut de leurs têtes, l'affaire s'engage ainsi insensiblement, les cris augmentent & enfin ils en viennent aux sabres & aux couteaux, & c'est alors que la ferocité & la fureur paroissent dans toute leur étendue, personne ne pense à demander quartier, qu'en se livrant, pour ainsi dire, pieds & mains liez entre les mains de son vainqueur. Cette loi est trop dure, ils sont échauffez, ils ne songent qu'au massacre, & il s'en fait quelquefois de terribles. A la fin le parti le plus foible prend la fuite, jette ses armes pour se sauver plus aisément. Il est poursuivi vive-

ment

ment par les vainqueurs qui lient & garottent avec les cordes qu'ils ont apportées ceux dont ils peuvent se rendre maîtres; ils font des esclaves tant qu'ils peuvent. Voilà le but de leurs guerres,

Les vainqueurs ne trouvant plus de captifs à faire, reviennent sur le champ de bataille, ils dépouillent les morts, ce qui est bientôt fait, car dans ces occasions ils sont tous nuds, excepté une petite pagne qui couvre leur nudité, ils s'en chargent pourtant, ainsi que des armes des morts, après leur avoir coupé la tête qu'ils emportent chez eux comme des trophées & des marques de leur valeur.

Le Roi qui est demeuré dans son Serail avec ses femmes, attend ses Officiers & ses troupes victorieuses sur son Trône, ils les reçoit avec bonté, leur donne des éloges, leur distribue des récompenses & prend le dixième des esclaves qui ont été faits. Après quoi chacun s'en retourne chez soi & attache à la porte les têtes qu'il a apportées, & va vendre promptement aux Européens les esclaves qu'il a amenez.

Il est arrivé quelquefois que les parens des esclaves ont fait proposer de les acheter, mais ceux qui étoient les maîtres les mettoient à un prix si exorbitant, que tous les biens de la famille d'un esclave ne suffisant pas pour les racheter, ils ont été contraints de les abandonner à leur mauvaise fortune, & de les laisser vendre.

Au reste la fuite n'est pas chez ces peuples un deshonneur; ce sont pour l'ordinaire les Grands & les Chefs qui en donnent l'exemple

La fuite
n'est pas un
deshonneur

aux

chez les Negres,

aux autres, qui ne manquent pas de les imiter. Leur conduite est suffisamment justifiée, pourvû qu'ils échappent à la poursuite de leurs ennemis, & qu'ils regagnent leurs maisons. On s'embarasse peu qu'ils ayent perdu leurs boucliers, & qu'ils ayent jetté leurs armes pour fuir plus aisément & avec moins d'embaras, le point principal est d'avoir sauvé leur vie & leur liberté, cet avantage leur suffit, car ils ne font point consister leur gloire à se faire tuer ou estropier.

Les Negres de Juda ont un très grand avantage sur leurs voisins; c'est d'avoir des armes à feu bien plus qu'eux. Ils savent fort bien s'en servir, & s'ils étoient mieux disciplinez & mieux conduits, il est certain qu'ils seroient bientôt maîtres de tous les pais qui environnent le leur.

Les fusils dont ils se servent leur viennent des Européens, qui trafiquent chez eux, aussi bien que la poudre & les balles. On ne sauroit assez blamer l'imprudencence des Européens qui leur vendent ces armes, qu'ils ont souvent tournées contre eux; & dont ils se serviront quelque jour pour les détruire entièrement. On peut dire qu'il y auroit longtems que cela seroit arrivé si la politique des Negres ne leur avoit fait voir, qu'ils tirent plus d'avantage de la demeure des Blancs dans leur pais, qu'ils n'en tireroient du pillage de leurs Comptoirs & du massacre qu'ils en pourroient faire. Car de dire que les Européens doivent leur sûreté aux Forts qu'ils ont, qui les mettent à couvert des insultes & de la mauvaise volonté des Negres, c'est se tromper à plaisir.

plaisir. Ces Forts ne sont bons que pour arrêter un coup de main, une émeute populaire, ils deviendront inutiles quand les Negres se feront déterminez à les chasser ou à les exterminer. Ils ne peuvent recevoir du secours que par mer, & les Negres étant maîtres de la Barre, les secours qui leur viendroient par cette voye leur deviendroient inutiles, L'eau & le bois, les vivres & les rafraichissemens dont ils ont sans cesse besoin, sont entre les mains des Negres qui peuvent les leur couper, & les obliger de se mettre à leur discretion dès que le besoin les pressera; & quelle confiance peut-on prendre dans des barbares qui n'ont ni honneur ni foi, & qui dans une occasion semblable ne se feroient pas la moindre peine d'y manquer? Je fais que les Européens sont braves, qu'ils savent faire la guerre. Je veux même que ce soient autant de Césars, mais leur nombre est si petit, que quand tout ce qu'il y a de François, d'Anglois, de Portugais & de Hollandois se joindroient ensemble, je ne fais s'ils feroient cent hommes; & que feront cent hommes contre une multitude qui prendra la fuite dès qu'elle se verra un peu pressée, & qui est sûre de les vaincre par la famine & par des embuscades qu'elle leur dressera, & où ils ne manqueront pas de tomber dès qu'ils s'éloigneront un peu de leurs Forts?

Il n'en est pas de même des Européens établis à la Mine, à Acra, à cap Corse & autres lieux de la côte. Outre que leurs Fortereses sont infiniment meilleures, ils sont maîtres de la rade, & ils ne dépendent point

des Negres pour débarquer & embarquer ce qui leur vient du dehors. Voilà de quoi faire penser les Directeurs des Compagnies. Il reste à voir quelles mesures ils prendront pour y apporter du remede,

Armes des
Negres.

Les fusils qu'on leur porte d'Europe ne sont pas des meilleurs, en cela les Négocians marquent quelque étincelle de prudence. Les ouvriers Negres savent fort bien les racommoder, tremper les batteries & brazer les canons, cela fait qu'ils n'en consomment pas tant qu'il seroit à desirer. Ils s'en servent très-bien, ils tirent juste. Je le repète, il ne leur manque que du courage & d'être bien conduits.

Leurs Fu-
sils.

Leurs bou-
cliers.

Outre les fusils, qui sont une partie de leurs armes offensives, ils portent tous des boucliers de quatre pieds au moins de hauteur, & de près de deux pieds de large. Quelques-uns en ont de peau de Bœuf ou de cuir d'Elephant; mais ils les trouvent trop pesans, il y en a peu à Juda qui s'en servent; ils en ont de même grandeur qui sont faits de jonc, si bien travaillez & si serrez que les flèches ni les dardilles ne les peuvent percer.

Arcs & Flê-
ches.

Leurs arcs sont grands & forts; ils ont communément cinq pieds de hauteur. Il les font d'un bois roide & dur; il n'en manque pas dans les Forêts qui sont au bord de l'Euphrate. L'on n'a pas pour les arbres de ces Forêts le même respect que pour ceux qui sont entre cette riviere & le bord de la mer. Leur grand nombre a empêché qu'on ne les prît pour des divinitez.

Les flèches sont de roseaux, la pointe qui

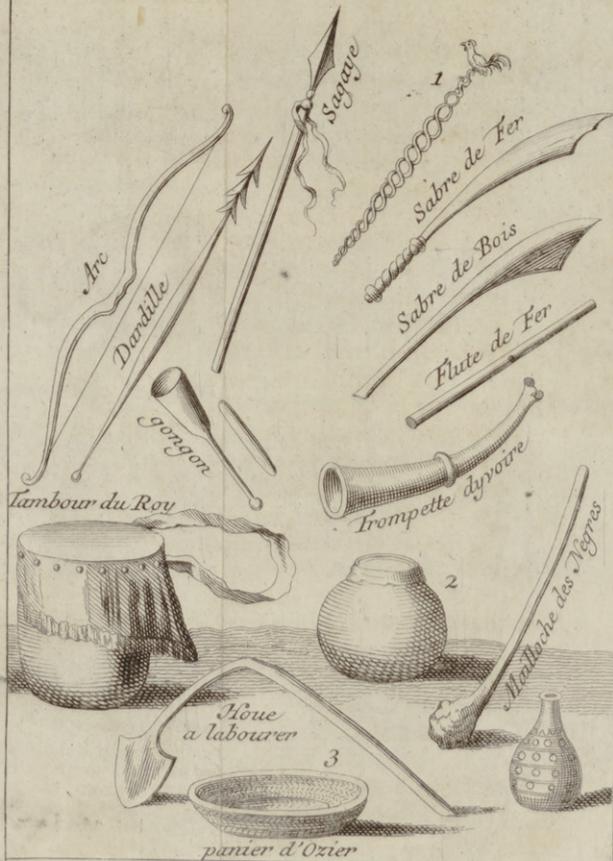
Habillement des
grands



Habillement des
Femmes du Roy



- 1 Instrument fait en Visse rempli d'anneaux de Cuivre au bout duquel est un Cog de Cuivre servant a la musique du Roy
- 2 Criche de terre Couverte de peau servant de tambour pour les Femmes du Roy
- 3 Panier dozier rempli de Coquilles qui sert a la musique du Roy.



y est entée & fortement attachée, est de fer qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois dur dont on augmente la dureté en les mettant dans les cendres rouges après que les ardillons sont faits.

Les Européens leur portent des sabres, les uns droits, les autres courbes & plus larges vers le bout qu'à la poignée, qui pour l'ordinaire n'a point de garde; ils sont grands & pesans, ce qui marque que ceux qui s'en servent sont très-forts, ils ont au moins trois pieds de lames, leur taillandiers en font aussi qui sont tranchans & plus pesans que ceux qui leur viennent d'Europe.

Sabres de fer ou d'acier.

Les Negres qui n'ont pas le moyen d'avoir des sabres de fer ou d'acier en ont de bois dur, de la forme à peu près de ceux de fer, mais plus épais & plus pesans; ils ne coupent point, mais ils donnent des coups qui cassent la tête & rompent les bras.

Sabres de bois.

Outre les sabres de bois souvent en leur place ils ont des mailloches de bois dur & pesant, dont l'extrémité est garnie d'une boule prise dans le même bois de trois à quatre pouces de diametre qui porte de furieux coups. Quelques-uns garnissent la boule de cloux à têtes rondes ou pointues; c'est une espece de massue ou de casse-tête, à peu près comme ceux dont se servent les Sauvages du Canada & de la Louïsiane.

Mailloches de bois.

Leurs dardilles ont quatre pieds ou environ de longueur; la hampé est plus grosse dans son milieu qu'à ses extrémitéz. Cela augmente la force du coup & rend la conduite plus juste; la pointe est quelquefois de fer avec des

Dardilles.

dardillons qui rendent la blessure plus difficile à guérir à cause de la peine que l'on a à la retirer de la playe qu'elle a faite. Celles dont la pointe n'est que de bois, sont à peu près de même figure. Je ne trouve pas que les Negres de Juda ayent la coûtume de les empoisonner comme les Sauvages de l'Amerique ont coûtume d'empoisonner leurs flèches, aussi bien que quelques Negres de la côte Occidentale, de la côte d'Or & de quelques autres pais.

Saguayes.

Leurs saguayes ne different des dardilles que par leur longueur & par la pointe qui est comme nos fers d'espons, soit que la pointe soit de fer ou de bois durci. Ils se servent de ces deux fortes d'armes avec beaucoup d'adresse. De trente pas ils donnent dans un écu, il est rare qu'ils manquent leur coup, sur tout quand ils n'ont rien à craindre de ce contre quoi ils tirent. Chaque soldat qui n'a point de fusil est chargé d'un bouclier, d'un sabre ou d'une mailloche, d'une saguaye & de trois ou quatre dardilles.

Instrumens
de guerre
& de musi-
que.

Les tambours dont ils se servent dans les armées, sont les mêmes qu'ils employent dans leur musique, si tant est qu'on puisse donner le nom de musique ou de simphonie au charivari qu'ils font avec leurs instrumens.

Ces tambours ne sont qu'un arbre creusé, ouvert par un bout & fermé du même bois par l'autre en portion de cercle comme nos tambours. On choisit pour cela du bois léger; on ne leur donne que douze à treize pouces de diametre, & environ vingt-deux pouces de longueur. On couvre l'extrémité

ou-

ouverte avec une peau de chevre ou de mouton bien ratiffée & on la ferre sur la caisse avec des cordes de jonc que l'on bande avec des chevilles de bois. La caisse est environnée d'un tablier court à peu près comme nos timbales avec une bande de toile de coton qui l'attache au col du tambour. Ils ne se servent que d'une baguette de bois dur avec une petite tête en guise de boule. Celui qui bat tient la baguette de la main droite & bat encore avec la gauche, tantôt avec les doigts & tantôt avec la paulme de la main. Le son de ces instrumens est lourd & pesant. Ils aiment beaucoup nos caisses d'Europe, mais ils ne peuvent s'affujettir à se servir de deux baguettes comme nous faisons.

Tambours.

Le Roi de Juda a dans la musique de sa chambre des timbales; elles ne different des tambours dont nous venons de donner la description que par leur grosseur. Elles sont de même matiere, de même forme, mais elles sont une fois plus grosses & plus longues. On les bat de même; chaque Timbalier n'en a qu'une qu'il ne porte point au col comme les tambours, mais qui est suspenduë au plancher avec des cordes.

Timbales de bois.

Les Trompettes dont on se sert à la guerre & dans les concerts, sont de dents d'Elephant; il y en a de plusieurs longueurs & de differens diametres; ce sont plutôt des cornets. Les cornes de bœuf dont se servent nos vachers & nos gardeurs de cochons, rendent un son qui doit être aussi agréable à peu de chose près que ces sortes de Trompettes.

Trompettes d'Ivoire.

Il y a pourtant bien du travail dans ces

fortes d'instrumens, car il faut diminuer à force de raper, l'épaisseur de la dent pour la reduire à celle qu'on lui veut laisser, ce qui est un travail long, & il faut que ceux qui les embouchent ayent la poitrine forte. Les différentes longueurs & épaisseurs de ces Trompettes produisent differens sons, qui me paroissent plus propres à faire un charivari qu'une harmonie un peutolerable. Aussi faut-il être accoûtumé à ces sortes de bruits pour n'en être pas étourdi.

Flutes de
fer.

Leurs Flutes, autres instrumens qui entrent dans leur musique, sont de fer. Ce sont des cones de différentes longueurs & largeurs faits de lames de fer minces & brazées, n'ayant qu'un seul trou dans toute leur longueur, sur lequel ils appuyent un doigt; elles ne doivent les differens tons qu'elles produisent qu'à leurs differens calibres. Elles sont limées proprement & rendent un son éclatant qui n'est supportable que quand on l'entend de loin, car de près il écorche les oreilles les moins délicates. Il n'y a que les Negres qui le puissent supporter.

Paniers d'o-
ziers.

Voici un autre instrument servant à la musique du Roi & des Grands, dont mes memoires ne m'apprennent pas le nom. C'est un panier d'ozier fait comme une grosse bouteille ronde de six à huit pouces de diamettre, d'environ dix pouces de hauteur sans compter le goulet qui en a cinq & qui sert à le tenir. Ce panier est rempli de coquilles, je crois que ce sont des bouges. Celui ou celle qui en jouë tient le goulet de la main gauche & agite les coquilles qu'il renferme avec cadence

dence & mesure, & frappe dessus de tems en tems avec la main droite. On donne à nos petits enfans en France de petits Tambours à manche, dans lesquels il y a des pierretes qu'ils remuent & dont le bruit doit être plus agréable, parce qu'ils sont couverts de parchemin, que celui que produisent ces paniers de jonc.

En voici un second dont je ne fais pas non plus le nom; il est de fer. C'est un cylindre creux d'un pouce ou environ de diametre roulé en spirale autour d'un bâton; les deux extrêmités sont ouvertes; un des bouts du bâton a pour ornement un Coq de cuivre; l'autre extrêmité sert de manche pour le tenir. Le musicien ou la musicienne embouche l'autre ouverture, & produit des tons & des sons qui s'accordent à ceux des autres instrumens.

Voici le troisiéme. C'est un Tambour ou espece de Tambour, dont la caisse est un pot de terre fait comme une boule d'un pied ou environ de diametre; avec une ouverture d'environ six pouces bordée d'un ourlet d'un pouce de hauteur.

On couvre cette hauteur avec un parchemin ou une peau bien ratissée, & on la bande avec un cercle d'osier que l'on fait entrer de force autour du bourlet.

Tambour
de terre.

Il n'y a que les femmes qui se servent de cet instrument. Étant accroupies à terre ou sur une natte, elles mettent l'instrument devant elles, & frappent dessus avec une baguette de bois dur à tête ronde qu'elles tiennent de la main droite; elles frappent de la main gauche, ou plutôt des doigts de cette

main sur la peau, & tirent de cet instrument un son qui ne doit pas être plus agréable que ceux des autres instrumens que nous venons de décrire.

Il est surprenant que les Européens établis à Juda, & particulièrement les François qui y ont introduit le luxe de leurs meubles & l'abondance & la délicatesse de la table, n'aient pas encore fait passer chez ces peuples leur musique & leur simphonie. Rien n'est plus aisé: car ces peuples ont du goût, & il ne faudroit pas beaucoup de tems pour les persuader d'abandonner leurs concerts barbares qui déchirent les oreilles les plus dures, & leur faire aimer nos instrumens & notre musique.

Je ne connois pas de país au monde où les Grands soient plus maîtres que dans cet Etat. Ce que j'ai dit ci-devant marque assez, qu'excepté le cérémonial, les Seigneurs sont autant que le Roi. Une des choses qui le prouvent plus clairement, c'est la liberté qu'ils ont de venger leurs injures particulieres, non par les duels, comme cela s'est pratiqué en bien des país, mais par des guerres ouvertes où l'on voit des batailles, des pillages, des incendies & des enlevemens de captifs. Le Roi tout maître qu'il paroît être, n'a d'autre remede à y apporter que de les exhorter à la paix, par l'entremise des Directeurs des nations Européennes.

Liberté des
Grands.

Il y a quelquefois employé ses femmes du troisième ordre, qui au nombre de deux ou trois mille ont été ravager les terres de celui qui ne vouloit pas accepter les conditions rai-
sonna-

sonnables que le Roi propoſoit aux parties oppoſées. Le reſpect qu'on avoit pour ces femmes qu'on n'oſe toucher ſeulement du bout du doigt, obligeoit les mutins à faire la paix, & ils aimoient mieux conſentir à un accommodement, que de ſe voir ruinez par ces furies ou de s'expoſer à la vengeance que toute la nation ſe ſeroit trouvée obligée de tirer d'eux, s'ils avoient donné atteinte à une loi qui paſſe pour fondamentale dans l'Etat, qui eſt de ne jamais toucher aux femmes du Roi pour quelque raiſon que ce puiſſe être. Cette liberté des Grands a penſé ruiner plus d'une fois cet Etat. Ses forces le rendent reſpectable à tous ſes voiſins, mais il eſt fort à craindre que ces mêmes forces agiſſant ſur elles-mêmes dans ces guerres inteſtines, ne le renverſent à la fin. Ce qui vient d'arriver en eſt une preuve. Nous pourrons peut-être donner une relation du malheureux Etat où il eſt à preſent dans la ſuite de cette hiſtoire.

Les Grands auſſi bien que le Roi ont leurs priſons où ils enferment les criminels & les captifs que l'on y veut mettre. Il eſt vrai qu'ils s'en font payer le geolage, mais auſſi ils en ſont reſponſables, & ſi un captif ſe ſauve de quelque maniere que ce puiſſe être, ils ſont obligez de le payer à ſon maître.

J'ennuierois le public ſi je repetois ici ce que j'ai dit dans d'autres endroits touchant les arbres qui ſont à Juda, parce que ce ſont les mêmes que j'ai décrit dans la relation de la côte Occidentale d'Afrique, & dans celle des Iſles de l'Amerique; on voit des Palmiers dont on tire du vin, d'autres qui portent des Dattes.

Arbre de
Juda.

tes d'autant meilleures que le terrain où ils sont plantez est maigre & sablonneux. Il y a des Lataniers, des Cocotiers, des Citronniers, des Orangers qui sont couverts de fleurs & de fruits en toutes les saisons de l'année & qui sont excellens. Il y a aussi des Bananiers de plusieurs especes, & les Figuiers d'Europe qu'on y a plantez réussissent à merveille.

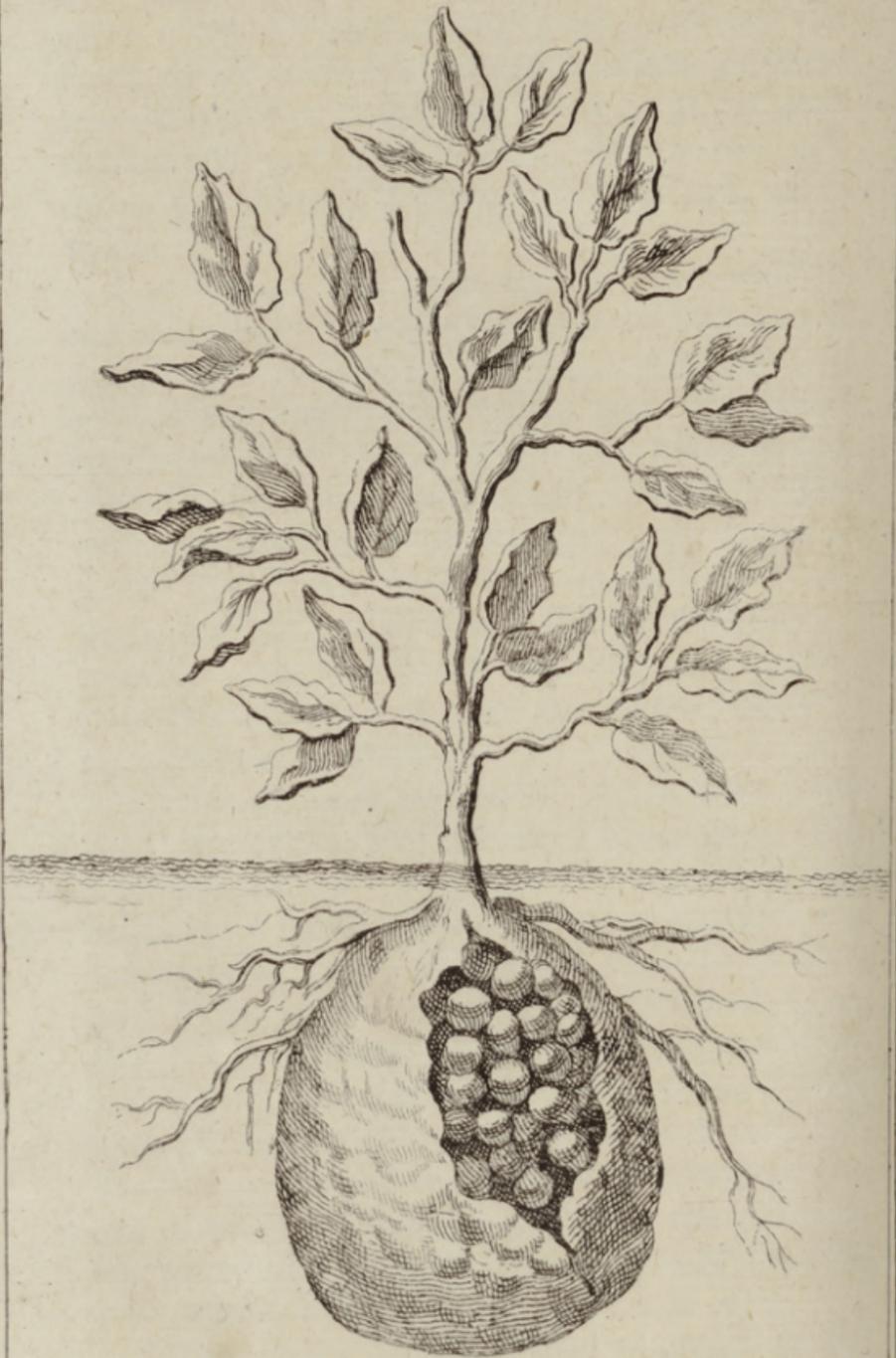
Les Polons que nous appellons Fromagers aux Isles de l'Amerique, y sont en très grand nombre & portent un duvet court à la verité, mais d'une finesse admirable, qui étant bien cardé peut être employé à des ouvrages qui sont d'une beauté exquisite. Un Directeur Anglois en ayant fait faire une piece de drap, il la fit teindre en écarlatte, ce qui réussit si parfaitement, qu'il auroit été impossible de trouver une étoffe qui en approchât, soit pour la couleur, soit pour la finesse, soit pour la beauté & la force.

Cet objet n'est pas si petit qu'on se le veut bien imaginer, puisque ce coton peut être employé dans la fabrique des chapeaux & des étoffes qui seroient d'une grande beauté, extrêmement legeres & très-chaudes. Si on prenoit le parti de faire usage de ce coton, il ne faut pas craindre que la matiere manque, l'Afrique & l'Amerique en sont pleines, les arbres qui le portent ne coûtent rien à cultiver, ils chargent extrêmement leur production, par conséquent il doit être à bon marché, & on peut répondre par avance de la réussite de l'entreprise si on a le courage de la faire.

Nous avons en Amerique quantité de legumes,

Coton de
Polon ou de
Fromager.

Pois de Juda.



gumes, dont les semences sont venues d'Afrique. J'en ai parlé dans mon voyage des Isles auquel le Lecteur pourra avoir recours. Mais voici une espece de pois dont je n'ai eu connoissance que par le Journal du Chevalier des M.*** il en avoit apporté de quoi faire part à tous les curieux, mais le different qu'il a eu à son retour de Cayenne avec la Compagnie, lui a ôté le moyen de pouvoir disposer à tems de ces semences.

Ces pois forment de petits arbrisseaux semblables à ceux qui portent le Piment ou Poivre rouge. Ils ne passent pas dix-huit à vingt pouces de hauteur, leur bois, leur écorce, leurs branches, leurs feuilles sont si semblables aux Pimentiers, qu'il n'y a personne qui ne s'y trompe. Ils ne fleurissent point & l'on voit en cela la sagesse de la nature qui ne fait rien d'inutile, & qui en feroit si elle faisoit produire à une plante des fleurs qui ne seroient suivis d'aucuns fruits. Ces arbrisseaux en portent pourtant & en assez grande quantité, mais ces fruits ou plutôt ces pois sont renfermez dans une bourse ou membrane presque aussi forte qu'un parchemin, qui est placée sous la tige & entre les racines qui soutiennent & qui fournissent la nourriture à l'arbrisseau. On trouve dans cette poche cent vingt & jusqu'à cent cinquante pois, tendres, faciles à cuire & à digerer, d'un très-bon goût, qui ne different en rien de nos pois d'Europe, & dont on fait des purées excellentes.

Pois mex-
veilleux.

Quand les feuilles commencent à jaunir, on arrache l'arbrisseau avec la poche qui y

est jointe & on l'ouvre pour en tirer ces pois. Lorsqu'on les veut manger très-tendres, & comme les premiers pois verts que les gens délicats achettent si cher en France, on les tire de terre avant que les feuilles jaunissent. Quand on les veut plus formez & plus meurs, il n'y a qu'à attendre que l'arbrisseau soit tout à fait sec.

On sème ces pois à la fin des pluyes, & on les peut cueillir au bout de six semaines. Je crois qu'on en pourroit faire plusieurs récoltes dans les païs chauds si on avoit soin de les arroser pendant quelques jours après qu'on les a mis en terre.

Je trouve dans le Journal du Chevalier des M.*** un petit fruit rouge, dont il ne donne ni le nom ni la figure, & qu'il croit pouvoir croître en France. Il avoit apporté des pepins de ce fruit qui sont assez semblables aux pepins de nos poires. Ce fruit étant maché sans être avalé, a la propriété d'adoucir ce qu'on peut mettre après lui dans la bouche de plus aigre & de plus amer. J'ai peine à pardonner à Monsieur des M.*** la négligence qu'il a eu de ne nous pas mieux instruire sur ce fruit, dont l'usage seroit admirable & extrêmement recherché par ceux qui ont tant de peine à prendre les remedes amers & désagréables que les Medecins ordonnent, contre lesquels la nature se revolte, sans que la raison puisse y apporter du remede. Les pepins ont été perdus avec quantité d'autres choses qu'il avoit amassées, dont la perte n'est pas aisée à reparer.

La terre de tout ce Royaume est rouge &
très-

très fertile. Il n'en faut point d'autres preuves que les trois récoltes que l'on fait dans le même champ. Les terres du Roi se labourent & se sement par corvées, & avant que que ce soit ose travailler les siennes. Il donne le signal de ce travail par trois coups de canon qu'il fait tirer au coucher du Soleil. Il n'en faut pas davantage pour avertir les Grands d'assembler les peuples de leur Jurisdiction, & d'être le lendemain au point du jour devant la porte du Palais du Roi. La moitié de ces gens est en armes comme dans un jour de bataille avec leurs Tambours, leurs Trompettes & leurs Flutes. L'autre moitié a des hoües, seul instrument qu'ils employent à la culture de la terre. Le fer de ces hoües est large comme la main; ce sont eux-mêmes qui le forgent des barres qu'on leur apporte d'Europe. Il est mince, & il a une douille, dans laquelle on fait entrer le manche qui n'est pas droit comme par tout ailleurs, mais courbé à l'équerre. Cet instrument tout bizarre qu'il paroît est commode, parce que celui qui s'en sert, n'est point obligé de se courber en travaillant.

Qualité du terrain & maniere de le travailler.

Après que les gens armez & les travailleurs ont chanté & dansé quelque tems devant le Palais, pendant que leurs Chefs reçoivent les ordres du Roi par la bouche de son premier Valet de chambre, ils partent & courent comme des cerfs aux lieux qui leurs sont marquez, & pendant que ceux qui sont armez chantent & dansent au bruit de leurs instrumens qui sont toujours avec leur Chef à la tête de l'ouvrage, les travailleurs font mer-

veille. Ils imitent par leurs mouvemens & leurs chants ceux qui dansent, & suivent la cadence de instrumens. On diroit que tous ces gens ne sont que des chanteurs & des danseurs, & cependant ils travaillent avec une vitesse, une force & une propreté qu'on ne trouve point ailleurs. Ils coupent toutes les terres en fillons relevez, ceux des terres du Roi ont leurs fillons bien plus élevez que celles des particuliers. On sème ou l'on plante deux jours après que le labourage est achevé.

Lorsque la nuit approche on quitte le travail, & on vient en chantant & en dansant devant le Palais, où l'on se délasse en dansant pendant que les Grands qui ont présidé au travail rendent compte de l'Etat des terres au premier Valet de chambre du Roi; après quoi chacun s'en retourne souper & coucher chez soi.

Il ne faut pas s'imaginer que ceux qui sont éloignez de six ou sept lieues de la ville où le Roi fait sa résidence viennent tous à Xavier; il n'y a que ceux qui en sont à deux ou trois lieues. Le Roi a des terres dans les Provinces éloignées aussi bien qu'aux environs de sa Capitale. La culture de ces terres-là est commise aux soins des Gouverneurs de ces Provinces, & les peuples de leur Jurisdiction les cultivent avec les mêmes cérémonies que celles que nous venons de rapporter.

Il faut avouer que ces peuples aiment bien passionnément le chant & la danse, puisqu'elles leur servent à se délasser après des journées entières de travail. J'ai remarqué cela en Amerique où nos Negres après six jours entiers

entiers des rudes travaux des sucreries qu'ils ne finissent que le Samedi à minuit, passent le reste de la nuit à danser, & quand leurs maîtres ne veulent pas souffrir qu'on danse chez eux, ils font guayement deux ou trois lieues pour trouver une habitation où l'on permette leurs danses.

On ne peut assez admirer leur diligence dans le travail, il est vrai qu'ils s'y mettent le moins qu'ils peuvent, mais aussi quand ils y font une fois, c'est tout de bon & on est étonné de trouver dix mille arpens de terres labourées & dressées en sillons que l'on avoit vû le jour précédent en friche.

Les deux rivières qui traversent le Royaume de Juda sont extrêmement poissonneuses, & le poisson excellent; c'est ce qui fait que les naturels du pais negligent la pêche de la mer plus que leurs voisins qui n'ont pas cet avantage, car le passage de la Barre est pour eux un leger obstacle: ils donnent leur poisson à bon marché.

Les deux rivières de Juda sont poissonneuses.

On trouve dans leur Eufrate des Crocodilles qui détruisent beaucoup de poissons, des Vaches marines, autrement des Lamentins & des Chevaux marins. Les Negres n'aiment point ces derniers, parce qu'ils font de grands dégats dans leur champs. Comme ils ont des armes à feu dont ils savent fort bien se servir, ils en diminuent le nombre, leur chair est un regale pour eux, & ils tirent de l'argent de leurs dents. Ces trois raisons suffisent pour les engager à leur faire une guerre rude & continuelle.

Diverses especes de poissons.

On trouve encore dans ces deux rivières une

une

une très grande quantité de Chevrettes, d'Ecrevisses, de Homars, de Poupars & d'autres poissons à l'écaille. On y pêche des Anguilles très grosses & très-grasses, des Muges, des Surmulets, des poissons blancs qui approchent de nos Brochets & mêmes des Soles, des Rayes & des Anges. On voit assez que ces poissons y viennent de la mer; c'est aussi à leurs embouchures qu'on les trouve, & dans les fosses qui en sont peu éloignées, ou l'eau est salée ou du moins saumâtre. On prétend que ces poissons de mer pris en ces endroits sont meilleurs que quand on les prend dans la mer; c'est peut-être le mélange de l'eau douce avec celle de la mer qui leur donne cette délicatesse.

Oiseaux
sauvages &
domestiques.

Les oiseaux de toute espece n'y sont pas moins abondans que les poissons. Je ne parle point ici des volailles domestiques; je crois en avoir parlé autre part. Je parle des sauvages, comme sont les Perdrix rouges, les Faïsans, les Grives, les Fourterelles, les Poules pintades, les Canards, les Cercelles, les Becasses, les Ortolans & les Ramiers. Tous ces oiseaux sont excellens. Si on mangeoit des Chauve-Souris comme en quelques endroits des Indes Orientales, il n'y auroit pas danger de mourir de faim dans ce pais-là; car elles y sont en si grand nombre que le Ciel en est couvert dès que le Soleil est couché. Lorsque le jour approche, elles s'attachent à la cime & aux grosses branches des arbres; elles s'accrochent les unes aux autres & forment des amas qui ressemblent de loin à des esseins d'abeilles ou à des regimes de cocos. C'est un
plai-

Chauves-
Souris.

plaisir de tirer dessus pendant le jour afin de faire tomber le paquet, & voir l'embaras où elles sont quand la lumière leur frappe les yeux. Elles sont pour l'ordinaire de la grosseur des Poules communes. Les Negres quoique gens de grand appetit n'en mangent point, c'est ce qui en augmente la quantité; ils les ont mêmes en horreur. Elles entrent fort souvent dans les maisons, c'est où les Negres les prennent plus aisément & les tuent.

L'oiseau le plus singulier qu'il y ait dans le país, c'est celui dont j'ai donné la description dans ma relation de l'Afrique Occidentale sous le nom d'Oiseau rouge, ou bleu, ou jaune, ou noir. Monsieur Brué en a fait voir à Paris au retour de son dernier voyage, mais une circonstance qui lui a échappée, peut-être parce qu'elle ne se rencontre pas dans ceux du Senegal comme on la voit constamment dans ceux de Juda, c'est qu'ils changent de couleur à chaque muë; de sorte que ceux qui étoient noirs cette année, deviennent bleus ou rouges l'année suivante, ils seront jaunes l'année d'après & ensuite verts, mais ne sortent point de ces cinq couleurs qui sont toujours très-vives, & ils ne sont jamais panachez. Après cet exemple qui vient de la sage nature, on ne peut pas taxer d'inconstance les personnes qui aiment le changement dans les couleurs de leurs habits. Quand même elles ne porteroient pas les mêmes couleurs autant de tems que ces oiseaux, elles ont le pouvoir de changer plus souvent leur plumage, & par une suite qui me paroît raisonnable, la couleur de leur plumage est d'être panachée, ce que
la

Remarque
sur les Ois-
seaux bleus
ou rouges.

la nature n'a pas accordé à ces oiseaux. Le país en est tout plein, ce qui ne les rend pas plus faciles à élever & transporter.

On y voit aussi un très grand nombre de Peroquets; ils sont tous gris avec quelques plumes rouges à la tête, au bout des ailes, & à la queue, ils s'apivoisent aisément & apprennent facilement à parler. Le sexe babillard est très propre à les instruire.

Singes de
Juda & de
Jaquin.

C'est aussi le país des Singes. On en voit de plusieurs especes & aussi méchans les uns que les autres. Il y en a aux environs de Jaquin qui sont très-jolis, ils sont dociles, ils retiennent les leçons qu'on leur donne & apprennent une infinité de choses, bien entendu pourtant qu'il faut que le fouet soit toujours présent, & qu'on le leur fasse sentir à la moindre faute qu'ils commettent, car leur naturel léger les porte sans cesse à mal faire, & ne peut être reprimé que par le châtiement.

Bestiaux
domestiques,

Les Bœufs sont petits, il est difficile d'en rendre une raison qui satisfasse entièrement, car ils ne travaillent point du tout & leur pâturage est excellent, ceux du Niger au contraire sont grands, on s'en sert pour porter des hommes & de très-pesans fardeaux, & des marchandises, sans que cela les empêche de devenir très-grands & très-forts. Les uns & les autres ont la chair tendre, grasse, succulente. Les Veaux & les Cabrits sont très-bons, & les moutons n'y valent rien, ils sentent la laine grasse & le suif. En un mot, c'est un país où les Negres font bonne chere depuis que les Blancs leur ont appris l'art de

la cuisine, & où les Blancs peuvent tenir des tables délicates & bien garnies à bon marché. Il ne leur peut manquer que du vin & de la farine de froment. Il est vrai cependant que les Lievres, Lapins & Perdrix n'ont pas le fumet qu'on y trouve en Europe. On ne voit dans le Royaume ni Chevaux, ni Chameaux, ni Anes, ni Mulets, ni aucune autre bête de selle ou de charge. Tout le monde va à pied, & tous les fardeaux se portent sur la tête quand ils n'excedent pas ce qui peut faire la charge d'un homme, ou attachez à un ou deux leviers portez sur la tête ou sur les épaules, de deux ou plusieurs hommes selon la grandeur & la pesanteur. Généralement parlant tous ceux qui n'ont point d'esclaves vont à pied, & portent ou font porter en payant, les fardeaux qu'ils veulent transporter.

Les Européens, les Grands & les gens riches se font porter dans des hamacs sur la tête de leurs esclaves. Les plus beaux hamacs viennent du Brésil, ils sont de coton, les uns sont travaillez à plein comme une forte piece de toile, les autres sont à jour comme un réseau; la longueur ordinaire des uns & des autres est de sept pieds sur dix, douze ou quatorze de largeur. Chaque bout est partagé en 50. ou 60. parties enfilées dans de petites cordes de soye, ou de pitte, ou de coton qu'on appelle rubans qui ont chacune environ trois pieds de longueur. Tous les rubans d'un bout de la piece s'unissent ensemble pour faire une boucle, où l'on passe une corde qui s'attache à un roseau ou bambouc long de quin-

Hamacs dont on se sert à Juda.

Description du hamac.

quinze à seize pieds; on attache de même l'autre extrémité, de manière que la longueur du hamac & de ses rubans fasse un arc de cercle. Les deux porteurs mettent les bouts du bambouc sur leur tête, la personne s'assied ou se couche de son long dans le hamac, non pas en droite ligne & suivant la longueur du hamac, parce que dans cette situation elle auroit le corps plié en deux, & les pieds aussi hauts que la tête, ce qui seroit une posture incommode, mais sur la diagonale du hamac, c'est-à-dire la tête à un des coins & les pieds au coin opposé; ce qui fait que le corps est posé presque aussi de niveau que si on étoit couché sur un matelas. Les gens délicats mettent un oreiller sous leur tête pour la tenir plus élevée. J'ai parlé des hamacs dans mon Voyage des Isles, tome second page 39. où le Lecteur trouvera tout ce qu'il pourra desirer sur cette matière.

Les hamacs qui viennent du Brésil sont de diverses couleurs, fort bien travaillés avec des crepines & franges de même matière qui pendent aux côtes & qui font un ornement qui n'est pas à mépriser.

On se sert communément d'un parasol pour se garantir des ardeurs du Soleil, que celui qui est dans le hamac tient à la main & qu'il oppose au soleil.

Quand on voyage la nuit & qu'on veut éviter la pluie ou le serain qui est fort dangereux en ce pays-là, on étend une toile ordinaire ou une toile cirée sur le bambouc, & tout en dormant on ne laisse pas de faire du
che-

chemin d'une maniere infiniment plus douce que dans une Litiere.

Les Directeurs Européens & quelques Grands ont des hamacs sur le modele des serpentins dont on se sert au Bresil, & dont M. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi nous a donné la figure dans son excellente Relation de son voyage à la mer du Sud, imprimée à Paris en 1716. où le Lecteur trouvera abondamment de quoi se satisfaire; rien au monde n'étant ni mieux écrit ni plus détaillé, ni plus fidele, ni plus propre à contenter les curieux, même les plus difficiles & les plus critiques. Je dois dire ici à la louange de cet Auteur qu'ayant été attaqué très-mal à propos par le Pere Fueillée Minime, dans une Preface critique qu'il a mise à la tête du Journal de ses observations Phisiques & Botaniques sur les côtes de l'Amerique Meridionale, dans laquelle ce bon Religieux ne garde aucun ménagement, ce sçavant Ingenieur y a répondu avec tant de netteté, de précision & de modestie, qu'en se défendant de ce dont on l'accuse, il donne à ce Pere des leçons d'une moderation dont il seroit à souhaiter qu'on trouvât quelque vestige dans la Preface de ce Pere. L'Ouvrage de M. Frezier est imprimé à Paris chez Ravenel en 1727.

Je reviens au Hamac ou Serpentin.

Le Serpentin dont on se sert au Bresil & à Juda qu'il ne faut pas confondre avec le Palanquin qui est en usage dans les Indes Orientales, comme a fait le sieur Duret, ne differe du Hamac ordinaire qu'en ce qu'il est

Description
du Serpentin.

COU-

couvert d'un dais en Imperiale ovale qui a toute la longueur du Hamac & environ quatre pieds de largeur. On le fait de carton ou de planches très minces d'un bois des plus légers, & on le couvre d'une étoffe de foye ou d'une fine toile ciréc avec des rideaux de Taffetas que l'on tire du côté que le Soleil donne. C'est dans cette voiture que les Directeurs Européens font leur voyages.

Marche des
Directeurs
Européens.

Lors qu'ils sortent de la ville ou pour aller à la promenade ou en quelques lieux plus éloignez, ils sont toujours accompagnez & escortez par le Capitaine Negre protecteur de leur nation, qui est porté dans un Hamac après celui où est le Directeur. Le Pavillon de la nation est porté tout déployé à la tête de toute la troupe qui est toujours composée des troupes du Capitaine Negre au nombre de cent, cent cinquante ou deux cens, avec des Tambours & des Trompettes. Ceux qui sont armez ne cessent de faire des décharges de leurs fusils. Les autres battent la caisse & sonnent leurs Trompettes, & tous dansent ou chantent pendant tout le chemin.

Prérogative
du Directeur
François.

Sur quoi il faut remarquer que le Pavillon de France précède tous les autres, & que si les Directeurs des autres nations rencontrent celui de France, ils lui cedent le pas & la main. C'est une prérogative dont nos Directeurs sont en possession de tout tems, & dont les Negres qui nous sont attachéz font pour le moins aussi jaloux que nous mêmes. Quand on leur en demande la raison & qu'on l'a voulu sçavoir des Rois mêmes, ils ont tous répon-

pondu uniformement, que les Rois de Juda étoient les enfans des François, qu'ils leur devoient tout le commerce & toute la richesse de leur Etat, & qu'ils ne pouvoient leur faire assez d'honneur, ni leur marquer assez leur reconnoissance.

Réponse du Roi de Juda sur la prerogative des François.

Le Chevalier des M.*** a remarqué dans les differens voyages qu'il a fait en Juda, que les Negres étoient assez disposez à recevoir la foi malgré l'ignorance où ils vivent, leur insensibilité pour les choses qui ne tombent pas sous les sens, & le libertinage au sujet des femmes.

Il assure que malgré la veneration si marquée qu'ils ont pour le grand Serpent & pour sa très-nombreuse Famille; ils reconnoissent un être supreme, Créateur de toutes choses, infiniment plus grand & plus puissant que le Serpent. Ils disent qu'il habite dans le Ciel, d'où il gouverne tout l'univers, qu'il est tout-puissant & infiniment bon & juste. Ils ont recours à lui dans les grandes calamitez publiques, ou pour obtenir la santé de quelque personne considerable; il est vrai pourtant que ce n'est qu'après qu'ils ont inutilement invoqué le Serpent, & ont tout mis en œuvre pour en obtenir ce dont ils ont besoin. Ils s'adressent alors au grand Dieu; ils le prient, ils passent les jours entiers & les nuits à chanter & à danser à son honneur, & après lui avoir sacrifié toutes sortes d'animaux, ils lui immolent enfin des hommes & des jeunes enfans des deux sexes. On se souvient encore que le Capitaine Assou qui vit encore aujourd'hui offrit au Dieu du Ciel un sacrifice d'hommes

Sentimens des Negres touchant Dieu.

mes & d'enfans pour obtenir la fanté à son pere.

Mission des
Capucins.

Opposition
de la part des
Européens
heretiques.

Ces dispositions parurent excellentes aux François qui s'établirent dans ce Royaume en 1666 & 1667. Ils crurent qu'ils pourroient y faire connoître le vrai Dieu, & y introduire la Religion. M. du Cassé qui est mort Lieutenant-Général des Armées navales du Roi, y conduisit deux Peres Capucins sur le Vaisseau la Tempeste, en 1667, qui apprirent si parfaitement la langue du pais, en moins de rien, qu'ils prêchoient sans interprête, & qu'ils travaillerent avec tant du succès à convertir ces peuples, que le Roi qu'ils avoient convaincu de l'extravagance de ses superstitions, étoit prêt de recevoir le Baptême, ce qui auroit été suivi de la conversion de tout son peuple, lorsque d'autres Européens établis au même Royaume, & d'une Religion bien opposée à la notre, crurent que la perte de leur commerce étoit infailable, & qu'ils seroient chassés du pais, si le Roi & le peuple embrassoient la Religion Catholique.

Ils cabalerent donc si bien, & firent tant de présens aux Marabous, qu'ils exciterent une sédition contre ces deux excellens Prédicateurs de la verité, de maniere que la veille du jour que le Roi devoit recevoir le Baptême, qu'il demandoit avec instance, le peuple séduit par ces indignes Chrétiens se souleva, mit le feu à la Chapelle, assiégea le Palais du Roi & auroit immolé les Capucins à leur fureur, si le Roi ne les eût sauvez dans son Palais. Ce Prince intimidé par cette re-
vol-

volte, & craignant de perdre son Etat & sa vie, promit aux Marabous de demeurer dans la Religion de ses ancêtres, de ne plus penser à se faire baptiser & de renvoyer sans délai ces deux Missionnaires.

Ces malheureuses conditions rémirent la paix dans l'Etat.

Un des deux Capucins mourut quelques jours après, les uns disent que ce fut de chagrin, les autres assurent qu'il fut empoisonné. Son compagnon fut contraint de s'embarquer, & ainsi fut abandonné l'ouvrage de la conversion de ces peuples.

La Compagnie Françoisise de 1664, voulut faire une seconde tentative & montrer que la gloire de Dieu lui étoit pour le moins aussi chere que son commerce. Elle chercha d'autres Missionnaires & elle en trouva aisément. Deux Jacobins se présenterent en 1670. Elle les fit passer dans ses vaisseaux, après les avoir pourvûs abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour leurs fonctions & pour leur subsistance. Comme ils avoient appris la langue du país avant de partir d'Europe & dans la traversée; ils se trouverent en état de prêcher, presqu'en arrivant; mais les mêmes Européens que la charité m'empêche de nommer, pour ne les pas rendre odieux à toute la terre, recommencerent à caballer contre eux, & y réussirent si bien, qu'ils ne purent jamais avoir audience particuliere du Roi, ni des Grands, ni être écoulez, quand ils se mettoient en devoir de parler en public. Ils moururent dans le país empoisonnez comme le Capucin.

Mission des
Jacobins sans
fruit.

Cette tentative a été la dernière qu'on a faite pour introduire la foi dans ce pais malheureux. La dérouté de la Compagnie de 1664, qui finit en 1674, & les divers changemens qui sont arrivez dans celles qui lui ont succédé, a fait oublier ce pieux dessein. On s'est contenté d'entretenir jusqu'à présent un Aumônier, pour administrer les Sacremens aux employez de la Compagnie qui souvent ont été privez de ce secours. Ne peut-on pas espérer que la Compagnie d'à présent si riche, si prudemment conduite, régie par des personnes de piété, ouvrira les yeux sur les besoins spirituels de ces peuples dont elle tire de si grands avantages, & qu'elle fera de nouveaux efforts pour en bannir l'Idolâtrie & y introduire la connoissance & le culte du vrai Dieu? Si elle manquoit de lumiere sur ce sujet, elle ne manquera pas de gens qui lui en pourront communiquer. C'est une des plus louïables & des plus chrétiennes entreprises qu'elle puisse former, pour attirer sur elle les graces & les faveurs de Dieu les plus essentielles.

C H A P I T R E IX.

D'un Peuple appellé Malais.

Des Malais. **O**N ne sçait pas au juste d'où sont originaires les peuples dont je vais parler, quoiqu'il y ait un grand nombre d'années qu'ils trafiquent au Royaume d'Ardres. Pas

un Negre de ce país n'a eu la curiosité ou le courage d'aller avec eux pour les mieux connoître.

Ce fût en 1704, qu'il en parût pour la premiere fois à Juda. Ils n'étoient que deux, grands, bien faits, de bonne mine; l'un étoit blanc, c'est-à-dire bazanné, l'autre étoit noir. L'un & l'autre sçavoient écrire, & écrivoient exactement tout ce qu'ils voyoient, & sur tout le prix des marchandises dont ils s'informoient exactement, aussi bien que des mœurs & des coûtumes des peuples. Cette curiosité & cette exactitude à tout remarquer & à tout écrire, leur fut funeste. On les mit en prison après avoir renvoyé l'Interprète qu'ils avoient pris à Jaquin, & les serviteurs qu'ils avoient amenez du même endroit, parce qu'on ne voulut pas déplaire au Roi d'Ardres dont ils étoient sujets.

*Histoire de
deux Malais.*

Mais pour les Malais qu'on prit pour des espions envoyez par leur Roi dans le dessein de venir conquerir le país, après qu'ils en auroient bien reconnu la situation & les forces; on s'en défit sans bruit & on n'en a plus entendu parler.

Les Negres de Juda qui vont trafiquer hors de leur país, ont eu depuis ce tems-là des occasions de connoître ces peuples dans le Royaume d'Ardres & dans les país qui sont situez au Nord-Est. Ils ont reconnu que c'étoient d'honnêtes gens, paisibles, de bon commerce, avec lesquels il y a des profits considerables à faire, attendu qu'ils amènent avec eux de bons esclaves, chargez de diverses sortes de marchandises d'un débit avanta-

geux dans le païs. Les bonnes rélations qu'ils en ont faites, ont obligé le Roi & les Grands du Royaume à les faire assurer qu'ils seroient bien reçûs à Juda, qu'ils y feroient leur commerce en toute sûreté; ce qu'on leur a confirmé par les sermens les plus solennels, au nom du grand Serpent. Ces assurances en ont attirez quelques-uns à Xavier, & c'est à Jaquin que le Chevalier de M***. en a vû, & qu'il a marqué dans son Journal & dans ses Mémoires ce que j'en vais rapporter.

Langue &
monture des
Malais.

Ces peuples parlent Arabe & écrivent fort bien en cette langue. Ils sont pleins d'esprit, habiles dans le commerce & de bonne foi. Ils sont braves, curieux, industrieux. Pour leur Religion, je n'en puis rien dire, mes mémoires ne m'en instruisent pas assez; il y a pourtant bien de l'apparence qu'ils sont Mahometans. Ils ne vont point à pied comme les Negres de Juda, ils ont des chevaux de la taille & de la force des chevaux de carosse dont on se sert en France; ils n'ont pas l'usage de les ferrer, & cela seroit inutile, car ces animaux ont tous la corne très-noire & très-dure, quoiqu'ils soient de differens poils.

Ils employent trois Lunes, c'est-à-dire, quatre vingt-dix jours à venir de leur païs à Ardres: à compter ces journées à dix lieues par jour, ce seroit neuf cens lieues, mais comme on ne fait gueres de si longues marches sans se réposer au moins de trois jours l'un, & que ces marchands conduisent avec eux des esclaves très-chargez de vivres & de marchandises; je crois qu'on peut compter qu'ils

qu'ils ne sont éloignez d'Ardres que d'environ six cens lieues.

Autre réflexion. Ils ont des toiles de coton, des mouffelines, des Indiennes de Perse & des Indes. Ils ne les tirent pas des Européens qu'ils ne connoissent seulement pas; Conjecture sur le lieu de leur patrie il faut donc qu'ils les tirent des Indiens ou des Arabes; ils sont par conséquent des environs de la Mer rouge & des frontieres de l'Ethiopie. Les Sçavans corrigeront ma conjecture, comme il le jugeront à propos.

Ces gens sont vêtus de longues robes amples & plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches longues & larges, rien ne ressemble mieux aux coules de nos Bénédictins: un capuchon assez large & pointu est attaché à cette robe; ils s'en couvrent la tête quand ils le jugent à propos. Ces robes sont de laine ou de toile de coton, bleues ou blanches; ils ne portent point d'autres couleurs. Ils ont sous cette robe des chemises blanches de toile de coton, & sous ces chemises des calçons de la même toile & de la même couleur, dont le fond va plus d'à demie jambe & les bouts jusques sur leurs pieds, comme les portent les Levantins. Ils ont à leurs pieds des sandales de cuir. Ils ont des ceintures assez larges de toile, ou de mouffeline, de grands mouchoirs pendans à leurs ceintures, & des sacs qui leur servent de poches sur leur sein au dessus de leurs ceintures. Ils rétroussent leurs robes à l'aide de ces ceintures, quand ils sont à cheval. Ils portent tous la tête rasée, mais ils ont un soin extrême de nourrir leur barbe; & plus elle est

Leurs habillemens.

Leurs armes
& portraits
de leurs sa-
bles.

longue & bien fournie, plus ils s'en croient honorez. Ils n'ont point d'armes dans leurs voyages, qu'un grand couteau à guaine passé dans leur ceinture & un sabre de trois pieds & demi de longueur y compris la poignée. Ce sabre est fait comme nos battoirs de longue paume; la palette est tranchante des deux côtez, le manche est plat & la poignée ronde. Ils tirent ce fer de leur país, le fabriquent & le trempent eux-mêmes; ce fer est si doux, & la trempe qu'ils lui donnent est telle qu'ils roulent comme un carton le manche autour de la palette & le portent sous leur bras gauche comme un livre. Cette arme seroit inutile, s'ils frapoyent du plat, elle plieroit, mais en frappant du taillant, le manche qui ne plie pas sur sa largeur, mais seulement sur son épaisseur, demeure roide & porte de terribles coups.

On en voit à Ardres qui ont des fusils; ils les font dans leurs país, ils sont plus courts que les notres, ce sont à proprement parler des mousquetons de gros calibre qui portent des balles de huit à la livre. Leur poudre est inferieure à la notre, cependant ils ne se mettent guere en peine d'en acheter, peut-être ont-ils éprouvé que leurs fusils ne pouvoient résister à son effort. Il est étonnant que des gens si sages n'ayent pas compris qu'ils n'y avoit qu'à en diminuer la quantité, pour la proportionner à la force de leurs armes.

Ceux qui ont vû leurs fusils, disent qu'ils sont fort justes, & que la culasse & la batterie sont à peu près comme les notres, quoique travaillées moins délicatement.

Leur

Leur país renferme quantité de métaux, comme or, argent, plomb, cuivre, étain & fer.

Leur cuivre rouge est d'une espèce très-particulière. Ils en font des anneaux assez larges, qu'ils portent à l'index de la main droite. Ces anneaux sont des Phosphores qui étant exposez sur une table ou à terre, dans un lieu obscur, rendent autant de lumière que deux bougies allumées en pourroient rendre. Aussi assurent-ils, qu'ils ne se servent pas d'autre lumière pendant la nuit.

Anneaux
servans de
Phosphores.

Je raporte ce fait sur la foi du Chevalier des M***. qui le marque ainsi dans son Journal, & qui m'a assuré plus d'une fois avoir acheté un de ces anneaux, qui ne lui avoit couté qu'environ deux écus en marchandises, & qui produisoit cet effet merveilleux. Il l'auroit fait voir en Europe, s'il n'avoit pas eu le malheur de le perdre. Cette perte est assurément très-considérable; mais il sera facile à la Compagnie de la réparer. Elle n'a qu'à ordonner aux employez qu'elle a à Juda & à Jaquin, d'en acheter quelques-uns, quand il se trouve de ces Malais dans ces deux endroits; ou s'ils ne veulent pas se priver d'une chose qui leur est si nécessaire, les engager à en apporter quelques-uns & leur en donner un prix si raisonnable, qu'ils y trouvent du profit. On pourroit même les obliger à apporter de ce cuivre, & sçavoir d'eux s'ils y apportent quelque préparation.

On dit que ceux qui ont entrepris de changer le fer en cuivre, avoient dit qu'ils travailloient à la recherche d'un Phosphore.

& que leur travail étoit assez avancé. Supposé qu'ils n'y employent pas d'autre matiere, voila de quoi les encourager & leur faire concevoir de grandes esperances de réussir. Supposé qu'ils ayent pris une autre voye, ce que je raporte ici, leur ouvrira un chemin auquel ils n'avoient peut-être pas pensé. Rien ne seroit plus beau & plus commode; tout le monde s'en serviroit & on ne seroit point exposé aux incendies, qui n'arrivent souvent, que par la négligence de ceux qui s'endorment & qui laissent leur chandelle allumée. On iroit dans les fonds de calle des Vaisseaux, dans les soutes aux poudres, dans les magazins, sans rien craindre, & la dépense d'un de ces anneaux dont la vertu ne s'affoiblit point, seroit un épargne considérable qui doit exciter tous les curieux à chercher ce secret.

Ces peuples ne se vendent pas les uns les autres. Les esclaves dont ils se servent dans leur país & ceux qu'ils conduisent à Ardres & à Juda, sont des étrangers qu'ils achètent sur leur route & aux environs de leur país. On estime beaucoup ces esclaves, ils sont forts & de bonne volonté; ils les conduisent toujours chargez de marchandises comme ivoire, toiles de coton fabriquées dans leurs país & aux Indes.

Ils ne prennent en échange que de l'eau de vie en ancre de vingt-cinq pots & des bouges. Depuis quelques années ils prennent aussi quelques curiositez d'Europe. Ils sont habiles dans le commerce, examinent beaucoup ce qu'on leur présente, & ne sont pas faciles à

à se laisser tromper, du reste pleins de droiture & de bonne foi.

On ne sçait pas au juste, de quelle Religion ils sont, on prétend avoir découvert qu'ils sont circoncis. Cette marque ne peut pas décider sur la Religion qu'ils professent, s'ils sont Juifs ou Mahometans ou Idolâtres, parce que la circoncision se pratique presque dans toute l'Afrique. On voit des esclaves qui viennent du centre de ce vaste país qui sont circoncis, sans avoir aucune teinture du Judaïsme, ni du Mahometisme.

Ce qui pourroit faire penser, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils ne mangent pas de toutes sortes de viandes, ils choisissent les animaux terrestres qu'ils veulent manger, les tuent eux-mêmes & les accommodent; mais ce choix des viandes & leur délicatesse à ne se servir que de celles qu'ils ont accommodées eux-mêmes, est en usage parmi les Mahometans. D'ailleurs ils boivent tous de l'eau de vie & même des liqueurs & du vin, ce qui ne convient point aux Mahometans rigides.

Ils parlent le pur Arabe, prient Dieu plusieurs fois le jour, ils n'ont ni fétiches ni gris-gris, & ne se lavent point avant de faire leur priere. Ils lisent & écrivent fort bien leur langue.

On a remarqué à Juda & à Jaquin, qu'ils témoignent plus d'amitié & plus d'inclination pour les François, que pour les autres Européens qu'ils voyent dans ces Villes. Cela auroit dû inviter les Directeurs de notre commerce à envoyer quelques-uns de leurs Commis avec eux, afin de ménager un établisse-

ment de commerce avec eux, qui ne peut être que très-avantageux à la Compagnie. Il faudroit pour réussir dans cette entreprise, que celui ou ceux qu'on enverroit à cette découverte, sçussent la langue Arabe, qu'ils sçussent prendre les hauteurs & mesurer la distance des lieux où ils passeroient, & sur tout que ce fussent des gens sages, de bonnes mœurs, d'une santé forte & vigoureuse, & que l'esperance d'une récompense proportionnée à la grandeur du travail & aux risques qu'il y a dans un si long voiage, les excitât à l'entreprendre & à faire avec la dernière exactitude toutes les remarques nécessaires pour connoître le país des Malais, & s'il se pouvoit, de leurs voisins.

Le Chevalier des M***. a de bonnes raisons pour croire que ces peuples sont voisins de la Mer rouge, ou des côtes orientales d'Afrique; & il m'a assuré plusieurs fois, que s'il eut pû quitter le Vaisseau qu'il commandoit, il auroit accompagné ces Marchands Malais dans leur voyage.

C H A P I T R E X.

Du Royaume d'Ardres.

LE Royaume d'Ardres étoit autrefois bien plus puissant qu'il ne l'est à présent. Il s'étendoit jusqu'à la riviere de Volta, le long de la côte, avant que ceux de Popo & de Juda se fussent soustraits de son obéissance.

Il ne laisse pas d'être encore aujourd'hui très-considérable & d'une grande étendue, puisqu'il renferme ses Etats du côté du Nord, & qu'il va jusqu'à la riviere de Benin.

Les Européens qui commercent dans cet Etat, n'y connoissent que deux Villes, Offra qui est à cinq lieues ou environ du bord de la Mer, & à sept lieues à l'Est de Xavier & Ardres, Arda ou Assém qui est la Capitale à sept lieues au Nord-Est d'Offra. Bien des gens confondent Jaquin avec Offra, & ils n'ont pas tout-à-fait tort; car ces deux lieux sont très-voisins, & la Ville d'Offra s'étant extrêmement augmentée depuis cinquante à soixante ans, elles se sont trouvées unies & ne faire qu'une Ville, que les Européens nomment indifferemment Offra ou Jaquin, & plus communément Jaquin qu'Offra. C'est dans cette Ville que demeure le Viceroi du Royaume & où les Européens qui trafiquent ordinairement dans le pais, ont leurs comptoirs & leurs magazins. Mais les Rois d'Ardres n'ont pas voulu permettre à aucune des Nations Européennes de bâtir des forts, de crainte qu'ils ne se rendissent maîtres du pais, & n'y fissent ce que les Hollandois établis à la Mine, ont fait dans ce pais-là, qu'ils se sont rendus tributaire.

Ce n'est que depuis quelques années, que le Roi d'Ardres jaloux des richesses que le commerce répand dans le Royaume de Juda, a permis aux seuls François de bâtir un Fort au bord de la Mer dans un lieu dont il leur a fait présent, esperant attirer chez lui

Villes du
Royaume
d'Ardres.

par cette distinction le commerce qu'il font à Juda. La Compagnie n'a pas encore jugé à propos de songer à faire cette dépense. Elle n'entretient pas même à Jaquin un comptoir considérable, soit qu'elle se soit bornée au commerce qu'elle fait à Juda, soit que le mauvais air de la côte d'Ardres lui ait fait appréhender de perdre beaucoup de Commis sur cette côte extrêmement mal saine; ce qui l'obligeroit à des dépenses qui excéderoient peut-être le profit qu'elle y pourroit faire.

La côte du Royaume d'Ardres est toute Est & Oüest. Elle est plate & entièrement découverte; lorsqu'on en approche en venant de Juda, on la reconnoit à une pointe & à trois mottes de terre peu éloignées l'une de l'autre. Dès qu'on les a dépassées, on trouve une anse assez grande, qui est le mouillage des Vaisseaux. Pour peu que le tems soit mauvais; que la mer soit grosse, ou que le vent vienne du large, la barre est difficile à passer; elle l'est pourtant moins que celle de Juda. Les Chaloupes y passent quand la mer est haute, mais ils n'osent pas s'y risquer quand elle est basse, parce qu'il y a peu d'eau. C'est ce qui oblige de se servir des Canots du pais, dont le fond est plat. On en trouve à louer tant qu'on veut, les Nègres qui les conduisent sont à peu près aussi habiles & aussi voleurs que ceux de Juda; mais ils n'ont pas la même commodité de voler, parce que la barre n'a qu'une lame à craindre & que les Chaloupes peuvent décharger les marchandises dans les Canots, sans les perdre de veüe jusqu'à terre.

Dans la belle saison, c'est-à-dire, hors le tems des pluyes, les Vaisseaux peuvent mouiller en toute sûreté à trois quarts de lieües de terre, à six & sept brasses d'eau sur un fond de sable net de bonne tenuë. Mais dans la mauvaise saison qui est le tems des pluyes, ils sont obligez de demeurer à une lieüe & demie de terre, sur huit à dix brasses d'eau, même fond & d'également bonne tenuë.

Mouillage
des Vaisseaux

La mer est pour l'ordinaire si grosse dans cette saison, que le débarquement est presqu'impossible, de sorte qu'on est souvent huit & dix jours, sans pouvoir aller à terre ou en revenir. La meilleure saison qu'on puisse choisir pour traiter sur cette côte, est pendant les mois de Decembre, Janvier, Fevrier, Mars, Avril & Mai. Pendant ces six mois l'air est plus pur & moins mal sain que pendant le reste de l'année, où il est tellement corrompu, que c'est une espece de miracle qu'ils ne contractent point de longues & dangereuses maladies.

On trouve sur le bord de la mer un Village de peu de cases, habité par des pêcheurs & des canottiers. On s'en sert aussi pour porter des marchandises à Jaquin ou Offra, de même que pour porter les hommes dans des hamacs, comme à Juda.

Ce petit Village appelé Praya, a un Gouverneur ou Fidalque, c'est-à-dire, noble ou gentilhomme, que le Roi d'Ardres y établit, pour administrer la justice, & faire exécuter ses ordres. Le nom de Fidalque ou Fidalgo est Portugais, marque que les Portugais ont eu des établissemens dans cet Etat, comme

ils font encore dans les Royaumes de Benin, d'Angola & de Congo, qui font très-confidérables & fituez à l'Est ou au Sud de celui d'Ardres. La langue Portugaife corrompue s'y est conservée jusqu'à présent, & produit un jargon ou langue franque que presque tout le peuple entend, & parle de sorte que ceux qui sçavent le Portugais, n'ont pas besoin d'interprète dans cet État.

Les mœurs, les coûtumes & la Religion de ces peuples font presque les mêmes de ceux de Juda, excepté qu'ils n'adorent pas le serpent. Au contraire ils cherchent les serpens doux & polis, les tuent & les mangent.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, si ces serpens se font retirez & se font donnez à ceux de Juda, chez lesquels ils ont trouvé non seulement de l'humanité; mais qui les ont pris pour leurs divinitez & leurs chefs, pour leur Dieu principal. Dira-on après cela que ces serpens font des bêtes? N'admira-t-on pas leur prudence? Que pourroit faire davantage l'homme le plus sage & le plus au fait de ses interêts?

Je crois faire plaisir au public en lui rapportant ici en abrégé la rélation du voyage que les François y firent en 1670, pour y établir le commerce des esclaves dont la Compagnie de 1664. avoit besoin pour faire valoir les Isles de l'Amérique que le Roi lui avoit cédées. Par ce moyen, nous entrerons dans un détail plus ample & plus circonstancié de tout ce qui regarde ce Royaume & les peuples qui l'habitent.

La Compagnie des Indes Occidentales établie

blie en 1664, considerant donc le besoin qu'elle avoit d'esclaves Negres, fit équiper deux Vaisseaux au Havre de Grace, la Justice & la Concorde, ils étoient de deux cens cinquante tonneaux & de trente deux pieces de canon. Le sieur d'Elbée, Commissaire ordinaire de la Marine de Roi, fut nommé Commandant de ces deux Navires. Il montoit la Justice, & avoit sur son bord le sieur du Bourg, qui devoit être Comandant du Fort & du Comptoir qu'on projettoit d'établir sur la côte d'Ardres. Dans le nombre de Commis que la Compagnie envoyoit à Ardres & aux Isles, il se trouva un Hollandois nommé Carlof, qui connoissoit le país, & qui y avoit fait d'assez bonnes habitudes, pendant qu'il étoit au service des Hollandois pour pouvoir être utile à la Compagnie Françoise, au service de laquelle il étoit entré.

Ces Vaisseaux mirent à la voile le premier Novembre 1669. Le détail de leur voyage est inutile ici. Ils rangerent toute la côte d'Afrique depuis le cap Blanc, mirent à terre en differens endroits, & mouillerent enfin à la rade d'Ardres le 4. Janvier 1670.

Le lendemain le sieur Carlof vint mettre à terre & se fit porter à Offra. Il avoit appris à Praya par le Fidalque, que les Hollandois avertis du dessein des François, faisoient sous main tous leurs efforts pour les traverser & pour ruiner entierement leur entreprise. Ce Fidalque ne manqua pas selon les ordres qu'il en a de son Souverain, d'envoyer un Courier à Ardres donner avis à la Cour de l'arrivée des Vaisseaux des François. Le sieur Carlof y en dé-

Voyage des
François à
Ardres, en
1673.

dépêcha un autre avec des lettres pour ses anciens amis.

Il fut reçu parfaitement bien par le Viceroy d'Offra, & revint à bord donner avis au sieur d'Elbée de ce qu'il avoit appris dans ce petit voyage.

Le second Commis des Hollandois ne laissa pas de venir à bord de la Justice; de complimenter le sieur d'Elbée, & de lui faire un présent de viandes fraîches. On reçût avec civilité son compliment & son présent, on le fit bien boire, on lui fit d'autres présens, & quoi qu'on fût convaincu de ses mauvaises intentions, on le traita avec autant de politesse qu'on auroit traité un véritable ami.

Le Commis
des Anglois
loge le sieur
du Bourg à
Offra.

Le sieur du Bourg mit à terre & se fit porter à Offra. Il fut reçu fort civilement du Viceroy, & le Commis des Anglois lui ceda une maison, & eut soin de le pourvoir de vivres, car il n'étoit pas permis aux naturels du pais de lui en fournir jusqu'à ce que le commerce eût été ouvert par un ordre du Roi.

On fut cependant trois jours sans recevoir aucune nouvelle de la Cour. Le sieur Carlos en fut d'autant plus surpris qu'il esperoit une prompte réponse aux lettres qu'il avoit écrites au Roi dans lesquelles il le supplioit de se souvenir de leur ancienne amitié, & que dans leur jeunesse ils avoient bû ensemble bouche à bouche, c'est-à-dire dans le même verre & en même tems, ce qui chez ces peuples est comme un gage d'une amitié éternelle qu'on ne peut violer sans s'exposer à mourir
aussi.

aussitôt, les Dieux ne pouvant souffrir en vie un homme qui a commis une pareille lacheté.

On débarqua cependant les présens que la Compagnie envoyoit au Roi, au nombre desquels il y avoit un très-beau Carosse doré avec des harnois magnifiques pour les chevaux. On voit par-là que l'usage de ces voitures étoit connu à Ardres, & que les Portugais l'y avoient introduit.

La coûtume de cette Cour est de faire attendre assez longtems les étrangers avant de répondre à leurs Lettres. En faveur de l'ancienne amitié on abregea beaucoup ce tems. Le Sous-Capitaine du Roi arriva à Offra le 16. de Janvier, c'est-à-dire dix jours après la datte des Lettres. Il vint trouver le sieur Carlos dans le logis du sieur du Bourg de la part du Roi, & lui dit que ce Prince étoit ravi qu'il se trouvât encore de ses anciens amis en vie qui fussent dignes de le voir, & qu'il auroit cet honneur incessamment, & que pour lui donner une marque qu'il se souvenoit de leur ancienne amitié, il ne vouloit point recevoir par avance ses présens comme il les recevoit des autres nations; qu'il étoit très-disposé à favoriser les François, & à leur accorder les mêmes priviléges qu'il accorde aux autres nations & même plus, & qu'il avoit commandé au Prince son fils & au grand Capitaine du commerce, de se transporter au plutôt à Offra pour le recevoir & le conduire à sa Cour.

Réponse
obligeante
du Roi.

Ces nouvelles qu'on affecta de rendre publiques, mortifierent beaucoup les Hollandois.

Deux

Deux jours après, le Prince fils aîné du Roi & héritier présomptif de la Couronne, arriva à Offra avec le grand Capitaine du commerce. Le sieur du Bourg accompagné du sieur Carlot le fut saluer; la visite se passa en civilité réciproques, & comme il étoit tard on ne parla point d'affaires.

Le lendemain le Prince accompagné du grand Capitaine du commerce, rendit visite au sieur du Bourg: après des complimens réciproques & très-polis, le Prince lui dit qu'il étoit envoyé par le Roi son pere pour le conduire à Assen ou Ardres, mais qu'auparavant il vouloit le régaler & boire avec lui au bord de la mer, & que ce seroit le lendemain, après quoi ils repasseroient à Offra, & prendroient ensemble le chemin d'Assen.

Cette visite produisit aux François la liberté d'acheter tout ce qui leur étoit nécessaire, non seulement pour ceux qui étoient à terre, mais encore pour ceux qui étoient à bord. Il est vrai que ceux-ci n'avoient manqué de rien, les Negres de la côte leur ayant porté la nuit tout ce qui leur étoit nécessaire.

Le 20. Janvier le Prince se fit porter au bord de la mer, où il avoit fait dresser une grande tente; il étoit suivi du grand Capitaine du commerce, des sieurs du Bourg & Carlot, du Commis des Anglois & du Sous-Commis des Hollandois.

Le Prince
traite les
François.

Il y arriva sur les neuf heures du matin; sitôt qu'il parut le sieur l'Elbée qui étoit resté à bord le fit saluer à quatre distances de douze piece de canon selon la coutume du pais, après

après quoi il s'embarqua dans la chaloupe & vint à terre. Dès qu'il fut prêt d'y aborder, des gens envoyez par le Prince l'enleverent & le porterent à terre, d'autres enleverent la chaloupe avec l'équipage qui étoit dedans, & la porterent à plus de vingt brasses du rivage avec autant de force que d'adresse. C'étoient tous grands hommes noirs, nuds à l'exception des parties naturelles qui étoient couvertes de morceaux de toilles de cotton.

Cérémonie
de la recep-
tion.

Après qu'il eut avancé quelques pas, un Officier lui dit en Portugais de demeurer où il étoit, il obéit & tout le peuple qui s'étoit avancé pour le voir, se retira par respect, il ne demeura avec lui que ses gens & l'Officier Negre.

Presque aussitôt on vit venir une troupe de Negres qui portoient des bâtons pliez en S, au bout desquels il y avoit de petits étendards; ils en jouïoient & faisoient mille tours avec beaucoup d'adresse. Après eux venoient des Tambours, leurs caisses étoient peintes, pointues par les deux bouts, ils battoient fort juste & faisoient une cadence agréable. Ils étoient suivis d'autres qui portoient des instrumens de fer poli en forme de petites cloches, sur lesquels ils frapportoient avec des baguettes, & faisoient un carillon qui s'accordoit avec le son des Tambours. Une assez grosse troupe de Comédiens venoit ensuite, les uns dansoient, les autres chantoient en faisant cent postures divertissantes. Quelques-uns faisoient des contes & des recits réjouissans, & avec eux il y avoit des Trompettes de cuivre & d'ivoire de plusieurs grandeurs, dont les differens

Marche de
la Maison du
Prince.

sons

sons s'accordoient avec le reste de la musique. Tous ces gens composent la musique de la chambre du Prince, & l'accompagnent quand il sort en cérémonie.

Ils passèrent tous en bon ordre devant le sieur d'Elbée, & firent des fanfares devant lui.

Les Officiers de la Maison du Prince parurent ensuite à quelque distance, après eux les Gardes qui avoient le fusil sur l'épaule & des sabres à poignées dorées, après lesquels vint le grand Écuyer, il marchoit seul habillé magnifiquement, le chapeau sur la tête, & portant le sabre du Prince sur son épaule, comme on porte l'épée de l'Etat devant le Doge de Gennes.

Le Prince venoit ensuite, on portoit sur sa tête un grand parasol; il s'appuyoit en marchant avec beaucoup de gravité sur les bras de deux Officiers. Le grand Capitaine de Cavalerie étoit à sa droite, & le grand Capitaine du commerce à sa gauche. Il étoit suivi de plusieurs personnes qui sont comme les Nobles ou les Grands du país, derrière lesquels il y avoit plus de dix mille Nègres.

Lorsque le Prince fut à dix pas du sieur d'Elbée il s'arrêta, & l'Officier qui étoit demeuré auprès de lui, lui dit qu'il étoit tems d'avancer. Il le fit aussi-tôt, il salua le Prince avec une profonde révérence à la Françoisse; le Prince lui présenta la main, & d'Elbée lui donna la sienne que le Prince serra modérément, le regardant fixement sans lui rien dire. D'Elbée fut un moment sans rien dire

Audience
du sieur d'El-
bée.

dire

dire pour lui marquer plus de respect, il lui fit son compliment en Portugais, que le Prince se fit expliquer par grandeur; car il entendoit & parloit parfaitement la langue Portugaise. Il se servit aussi du même interprète pour dire au sieur d'Elbée, qu'il étoit bien aise de son arrivée, qu'il le favoriseroit de tout son pouvoir auprès du Roi son pere, & qu'il le remercioit des offres qu'il lui faisoit. Après cela il le prit par la main & le fit marcher à son côté & sous son parasol. Il voulut voir la Chaloupe dans laquelle il avoit mis à terre; il l'examina avec attention & fit prendre le pavillon qui y étoit, qu'il envoya planter devant la tente, où il conduisit le sieur d'Elbée. Il y avoit devant la tente une compagnie de cent Mousquetaires dont les mousquets étoient fort propres. Ils avoient des sabres & des gibecieres. Ces honneurs penferent désespérer le Commis Hollandois qui les trouvoit d'autant plus extraordinaires & excessifs, qu'on n'avoit jamais rien fait qui en approchât pour sa Nation. La conversation fut toujours par interprète, elle fût très-polie, & l'esprit du Prince y brilla autant que sa vivacité, quoiqu'il gardât toujours beaucoup de gravité. Cela lui convenoit parfaitement. Il étoit d'une grande taille, il avoit de l'embonpoint autant qu'il lui en falloit sans être incommodé; il étoit beau, ses yeux étoient vifs, ses dents paroïssent être d'ivoire, il avoit le sourire charmant, & la grandeur qui paroïssoit dans tout son extérieur, étoit mêlée d'un air de bonté, qui le faisoit aimer en même tems qu'elle lui atti-

roit

roit du respect & de la vénération. L'heure du repas étant arrivée, on étendit au milieu de la tente des nattes très-fines & très-propres; on mit autour des nattes des carreaux de damas, le Prince s'y assit & fit placer à sa droite le sieur d'Elbée & à sa gauche le sieur du Bourg. Il y fit mettre le sieur Carlot & le Commis Anglois. On servit quantité de viandes bouillies & rôties, comme bœuf, sanglier, cabrits, poulets & autres volailles, & on mêla les services de ragoûts faits à l'huile de palme. Il faut être accoutumé à ces ragoûts pour les trouver bons. Il n'y avoit point d'autre vaisselle que des coüis, c'est-à-dire des moitez de callebasses peintes d'un vernis si brillant, qu'il semble de la plus belle écaille de tortue.

Il y eut pendant tout le repas deux Officiers qui éventerent le Prince avec des éventails de cuir de senteur. On remarqua que tous les Officiers qui servoient le Prince, ne le faisoient qu'à genoux & avec un extrême respect.

Il y avoit à côté du Prince, & un peu derrière lui trois personnes qu'il faisoit approcher, & à qui il mettoit des morceaux de viande & de pain dans la bouche. On dit au sieur d'Elbée que c'étoient ses favoris. C'étoit en effet un honneur très-particulier pour ces personnes; mais il faut être extrêmement adroit pour profiter de cet honneur, & pour ne pas s'en rendre indigne; car il n'est pas permis de toucher à ces morceaux avec la main, & il est extrême-

ment

Favoris du
Prince.

ment défendu de les laisser tomber, on perdroit absolument ses bonnes grâces dans un de ces deux cas. Les Sauvages de la nouvelle France & de la Louisiane pratiquent la même chose envers ceux à qui ils veulent faire honneur. Le maître de la maison leur met le premier morceau à la bouche; mais s'il étoit trop gros, il leur laisse la liberté de le couper, ce n'est qu'une cérémonie par laquelle il les invite à manger. La coutume du Royaume d'Ardres me paroît incommode & sujette à de grands inconveniens, à moins que le Prince n'ait assez d'attention pour ses favoris, pour ne leur pas remplir la bouche excessivement, & que les viandes qu'il y met ne soient pas assez chaudes pour les brûler. Chaque pays a ses coutumes, il faut par politesse les estimer; les François ont besoin de beaucoup d'instructions sur cet Article.

On ne boit point pendant qu'il y a des viandes sur la table. Autre inconvénient pour les François & qui seroit insupportable à bien d'autres nations qui boivent bien plus qu'ils ne mangent.

Le repas ne laissa pas d'être long, le Prince faisoit à merveille les honneurs de la table, la conversation ne languit point, le Prince y fit voir beaucoup de brillant, & on le trouva bien mieux instruit de la situation & des affaires des l'Europe, qu'on ne pouvoit se l'imaginer. Il faisoit des questions au sieur d'Elbée sur bien des choses qui marquoient

sa pénétration & la délicatesse de son esprit.

A la fin, le dernier service étant levé, on apporta dans des vases de cristal de l'eau dont le Prince & à son exemple, les conviez se laverent, & on leur présenta de nouvelles serviettes de toile très-fines & pliées fort proprement, après quoi on apporta le vin de palme, du vin de Canarie & de Portugal, du vin François & des liqueurs. Il ne faut pas s'imaginer qu'on fit la débauche avec tous ces vins, on bût modérément, & quoique le Prince invita souvent les conviez à boire, il étoit bien éloigné de la mauvaise coûtume de certaines gens qui forcent leurs conviez de boire à l'excez.

Cérémonie
de boire
bouche à
bouche.

Le plus grand signe d'amitié qu'on peut donner à une personne, est de boire bouche à bouche dans un même verre. Le Prince fit cet honneur plusieurs fois au sieur d'Elbée. On n'en pouvoit pas attendre davantage; car c'est une espece de serment d'une amitié éternelle qu'on promet à celui avec qui on boit ainsi bouche à bouche. Ce qui m'embarasse, c'est de sçavoir comment on peut boire bouche à bouche dans un même verre, car cela me paroît impossible, supposé que les verres dont on se sert dans ce pais-là, soient faits comme les nôtres, & à moins qu'il ne soient comme certains verres que j'ai vû en Italie qui ont huit à dix pouces de diamètre, & pas plus d'un pouce de profondeur, je ne conçois pas, comment ils y peuvent réussir.

Pen:

Pendant que le Prince étoit à table, on en servit d'autres hors de sa tente sous des feuillées où il donna à manger à toute sa Cour & ensuite à tous ses soldats & à l'équipage de la chaloupe Françoisé, & on distribua des vivres à tout le peuple qui s'étoit assemblé pour voir la cérémonie.

Le sieur d'Elbée étant hors de table, fit selon la coûtume jeter au peuple plusieurs poignées de bouges, c'est la monnoye du pais, comme à Juda; il en fut rémercié par de grands cris de joye. Après cela le commerce fut ouvert, & il fut libre aux François & aux sujets du Roi de négocier ensemble comme il le jugeroient à propos.

Le Prince paroissoit avoir trente à trente-cinq ans, il n'avoit sur lui que deux pagnes trainantes à terre, l'une de satin, l'autre de taffetas, avec une grosse écharpe de taffetas passée en baudrier, le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tête un chapeau à l'Européenne, garni de plumes rouges & blanches & des escarpins rouges aux pieds.

Le sieur d'Elbée prit congé de lui sur le soir, le Prince lui fit de nouvelles honnêtetés, l'assura qu'il auroit toujours pour lui & pour sa nation toute l'estime imaginable, & qu'il la protegeroit dans toutes les occasions qui se présenteroient. Il eut encore la politesse de ne point vouloir partir qu'on ne l'eut mis à flot dans sa chaloupe, & il fallut que le sieur d'Elbée reçût cette honnêteté.

On poussa la chaloupe au bord de la mer, on y remit le pavillon, on l'y fit rentrer avec tout son équipage, & aussi-tôt un nombre de

Le sieur
d'Elbée re-
tourne à son
Vaisseau.

puiffans Negres l'enleverent fur leurs épaules & enfuite fur leurs têtes & la mirent au delà des groffes Lames.

Le fieur d'Elbée falua encore le Prince, fit crier plusieurs fois vive le Roi à fes gens, & fon Vaiffeau, fuivant les ordres qu'il en avoit donné, falua le Prince de quatre décharges de douze coups de canon.

Cependant le Prince fe plaça dans fon hamac qui étoit porté par deux forts Negres, les fieurs du Bourg & Carlof le fuivirent dans des hamacs, & eurent comme le Prince des parasols que l'on portoit fur leurs têtes. Le Prince étoit accompagné de fes gardes, de fa musique & d'un très grand nombre de peuple.

Ils arriverent affez tard à Offra. Le lendemain 21 Janvier, le fieur du Bourg reçût une vifite du Prince qui étoit accompagné des deux grands Capitaines. Il l'invita de venir avec lui à Affem; des affaires l'ayant retenu à Offra, il ne pût partir que le 24. Il fit fournir des hamacs aux fieurs du Bourg & Carlof, & comme ils étoient en fa compagnie, ils eurent l'avantage de voyager de jour & de voir le país, ce qui n'est permis à aucun étranger. Le Prince leur donna un repas long & magnifique au grand Foro, Bourg confidérable, à moitié chemin d'Offra à Affem, & comme on ne partit qu'affez tard, il étoit nuit quand ils arriverent à Affem. On les conduifit au Palais du Roi dans l'appartement qu'il avoit deftiné pour les François, où il lui envoya à fouper.

Cependant le fieur d'Elbée fit décharger les mar-

marchandises de traite qui furent portées à Offra par des Negres qui les venoient charger au bord de la mer à qui on payoit vingt bouges par voyage; c'est peu, mais aussi leurs charges ne sont pas pesantes, puisqu'ils ne sont obligez que de porter deux barres de fer ou la pesanteur, c'est ce qu'il appellent Tonge. On fait que la barre de fer n'a que neuf pieds de longueur, sur deux pouces de large & un quart de pouce d'épaisseur.

D'Offra on fit transporter à Assem les marchandises qu'on devoit présenter au Roi, & celles qu'on devoit traiter avec les Grands.

Le 27 du même mois, le sieur du Bourg eut audience du Roi. Il y parut comme Ambassadeur, & en cette qualité, il fut introduit par le Prince, le grand Marabou & les deux grands Capitaines du commerce & de la cavalerie. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton qui étoit à côté du fauteuil, sur lequel il étoit assis. Il fit son compliment en Portugais. Quoique le Roi parlât & entendît en perfection cette langue; il se fit tout expliquer par ses deux interprètes, Matteo & Francisco qui étoient à genoux à ses pieds. La charge d'interprète du Roi est considérable; mais il faut que ceux qui l'exercent, prennent bien garde à ne pas dire une chose pour une autre, la moindre méprise ou le plus petit mensonge leur coûteroit la tête sur le champ, & leurs femmes & enfans deviendroient esclaves du Roi.

Après que le Roi eut répondu obligamment au compliment du sieur du Bourg; celui-ci lui présenta le carosse & les autres pré-

Audience
du Roi d'Ar-
dres au sieur
du Bourg.

sens que la Compagnie lui envoyoit, après quoi il lui demanda permission de bâtir une loge à Offra, avec promesse que la Compagnie enverroit régulièrement quatre Vaisseaux toutes les années, pour faire le commerce dans ses Etats.

Réponse du
Roi.

Le Roi lui répondit, qu'à l'égard du commerce, les Hollandois envoyoit à ses côtes plus de Vaisseaux qu'on n'y en pouvoit charger, que l'année dernière il en étoit parti sans charge, qu'il y en avoit actuellement six en rade & quatre au Château de la Mine qui n'attendoient que l'avis de leurs Commis, pour y venir, & qu'ainsi il ne manquoit ni de Vaisseaux ni de marchandises; que les Hollandois lui avoient fait des offres très-avantageuses pour contracter une alliance plus étroite avec lui & avoir seuls le commerce dans ses terres, ce qu'il auroit dû avoir fait, ayant remarqué que les Anglois sembloient avoir négligé son commerce, & que les François qui y étoient venus dans les tems passez, n'avoient pas été plus exacts à tenir leurs promesses, ce qu'on ne pouvoit pas reprocher aux Hollandois; que malgré cela, les grandes choses qu'il avoit entendu dire du Roi de France & de l'attention d'un de ses Ministres pour le commerce, lui avoit fait naître le desir de mériter l'estime d'un si grand Monarque en traitant favorablement ses sujets, que pour cet effet il avoit donné ordre à son grand Capitaine de commerce, de faire bâtir une loge pour les François à Offra, de les protéger en toutes choses & de favoriser leur commerce de tout son pouvoir.

On

On apporta les coffres ou étoient les marchandises les plus précieuses. Le Roi choisit celles qui lui plurent, & le sieur du Bourg le laissa maître d'y mettre le prix tel qu'il jugeroit à propos. Cette politesse lui fut très agréable, & lui fit concevoir beaucoup d'estime de la nation Françoisé. Le sieur du Bourg étant tombé malade laissa le soin du commerce au sieur Carlot; celui-ci poussa le prix des esclaves jusqu'à dix-huit barres la piece, quoi qu'il n'eût jamais passé douze barres. C'étoit une politique afin de faire tomber le commerce des Hollandois, qui aimèrent mieux ne plus traiter que de manquer à faire sur leurs marchandises le gain qu'ils avoient coûtume d'y faire.

On envoya des présens à la mere du Roi & à la Reine.

Le sieur Carlot traita environ trois cens esclaves du Prince, du grand Marabou & des grands Capitaines, & il conduisit ses esclaves à bord des Vaisseaux. Le Sous-Capitaine du commerce y en conduisit soixante & quinze de la part du Roi pour le prix des marchandises qu'il avoit prises.

Le huitième Février on publia par tout la liberté du commerce d'esclaves que la Compagnie avoit obtenué du Roi, & comme elle se trouva établie dans la loge qu'il lui avoit fait bâtir, les Receveurs du Roi firent payer les droits du Roi à Offra comme on les avoit payez à Assém. Il n'y eut que pour la traite particuliere du Roi qu'on n'exigea rien. Le Vaisseau la Justice se trouva chargé le premier Mars, & il auroit été en état de faire

route s'il n'avoit fallu faire celle du Vaisseau la Concorde.

Voyage du
sieur d'El-
bée à la
Cour.

Le sieur d'Elbée crut que pour l'avancer il étoit à propos de faire un voyage à la-Cour; il se fit accompagner du sieur Carlot & du sieur Mariage, & de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des Hamacs & des porteurs, mais comme ils n'étoient pas en la compagnie du Prince, ils ne purent faire leur route que la nuit, suivant la regle qui s'observe avec tous les étrangers à qui on cache autant qu'il est possible la vûe du país.

Cependant comme la Lune étoit fort claire & le tems serain, il ne laissa pas de voir le país autant qu'il en étoit besoin, pour pouvoir remarquer qu'il étoit plat & uni, & que toutes les terres étoient parfaitement bien cultivées, & remplies de quantité de Bourgs & de Villages.

Le Capitaine des étrangers qui le conduisoit & qui étoit porté dans un Hamac à la tête de la troupe, observa de ne les faire passer au travers d'aucun Bourg. Il s'en détournoit exprès & en passoit à quelque distance.

Murailles
d'Assém.

On arriva avant le jour à Assém. Le sieur d'Elbée remarqua qu'il avoit passé par quatre grandes portes, & que les murailles de la ville quoique seulement de terre, étoient fort épaisses & assez hautes. Cette terre est rouge & fait un corps aussi ferme & aussi uni, que le plâtre quoiqu'il ne paroisse point qu'on y mêle de la chaux. Les portes ne sont point vis-à-vis les unes des autres. Chaque muraille étoit accompagnée d'un fossé large & profond: mais au lieu que nos fossés sont au dehors des

murailles, ceux-ci étoient en dedans : on les passoit sur des ponts de bois assez legers qui dans un besoin pouvoient être rompus ou démontez en peu de momens; les pieds droits des portes étoient de gros poteaux de bois bien assemblez, au-dessus de chaque porte étoit une chambre pour le portier, & des deux côtez en dedans des galleries qui servoient de corps de garde, où il y avoit des soldats armez de fusils & de sabres, qui prenoient les armes & se mettoient en haye quand le sieur d'Elbée & sa troupe passoit. Il y avoit de larges bernous entre les fossez & les murailles qui servoient de chemin pour arriver à un autre pont & à une autre porte. Les murailles étoient construites de la terre qu'on avoit tirée des fossez. Les ventaux étoient couverts dehors & dedans de plusieurs cuirs de bœuf, les uns sur les autres, attachez avec des clouds, ce qui suffit en ce pais pour resister aux coups de hache dont on pourroit se servir pour les rompre ou pour les enfoncer. Le sieur d'Elbée qui n'avoit pû remarquer ces circonstances en entrant, tant à cause qu'il ne faisoit pas assez clair que parce que ces personnes marchent très-vîte, les remarqua ensuite à son aise en se promenant dedans & dehors la ville avec les Officiers que le Roi lui avoit donné pour l'accompagner.

Il fut porté au Palais à l'appartement destiné aux François, où le Roi lui envoya sur le champ quantité de viandes bouillies & rôties, du pain de plusieurs especes, & des boissons de plusieurs fortes. Le Prince, le grand Marabou & les Grands lui en envoyerent aussi,

de sorte qu'il se trouva avoir des vivres plus qu'il n'en falloit pour deux cens personnes s'il les avoit eu avec lui.

Tous les Grands ne manquerent pas de lui rendre visite dès qu'il fut jour. Le Prince l'envoya complimenter & s'excuser de ce qu'il ne venoit pas en personne, parce qu'il ne sortoit pas de son Palais à cause de la mort d'un de ses enfans qu'il aimoit tendrement; il étoit renfermé chez lui & ne voyoit personne, ce qui est la marque de leur plus grand deuil.

Audience
du Roi.

Le Roi ne rend visite à personne, mais par une distinction toute particuliere il donna audience au sieur d'Elbée le même jour dès qu'il eut dîné, il y fut conduit par les deux grands Capitaines du Commerce & de Cavalerie qui marchaient à ses côtez.

Le Roi étoit dans un de ses jardins assis sur un fauteuil de damas sous une gallerie.

Son por-
trait.

Ce Prince qu'on nomme Tozifon paroiffoit avoir soixante & dix ans, il étoit d'une très grande taille & gros à proportion. Il avoit les yeux bien fendus & très-vifs; sa physionomie marquoit de la grandeur, de la pénétration, du jugement, de la sagesse, il avoit du brillant dans l'esprit; on en reconnut la vivacité par les reparties qu'il fit au sieur d'Elbée dans la longue audience qu'il lui donna. Il étoit vêtu de deux pagnes en maniere de juppons à la Persienne, l'une sur l'autre, celle de dessous étoit de taffetas, & celle de dessus de satin piqué, une grosse écharpe de taffetas lui servoit de baudrier; le reste du corps étoit nud. Il avoit sur la tête une maniere de coiffe de nuit de toile fine garnie de dentelle,

Habille-
ment du
Roi.

&

& par dessus une couronne de bois noir & luisant comme de l'ébène qui rendoit une très-bonne odeur. Il tenoit à la main un petit fouet dont le manche de bois noir étoit fort chargé d'ornemens, & la corde, de soye ou de pite.

Le sieur d'Elbée s'étant approché de lui après lui avoir fait trois profondes réverences, le Roi lui présenta la main, & le sieur d'Elbée lui ayant présenté la sienne, le Roi la prit & lui fit claquer trois fois le doigt index en le tirant. C'est chez ces peuples la marque d'une amitié très-étroite.

Il fit ensuite apporter des nattes & des careaux, & fit asseoir le sieur d'Elbée & ses deux Officiers. Les domestiques demeurèrent hors de la galerie.

Après les complimens ordinaires & les offres de tout ce qui étoit au pouvoir du sieur d'Elbée, il supplia le Roi de lui permettre de faire bâtir une loge à la Françoisé, attendu que celle qu'on avoit bâti étoit trop petite, & qu'elle manquoit de plusieurs commoditez. Il le supplia ensuite de donner ses ordres pour la sûreté du Directeur & des Commis qu'il laissoit à Offra. Le Roi lui répondit qu'il prenoit ces Officiers sous sa protection, & qu'il auroit un soin tout particulier qu'ils fussent contents & dans une entière sûreté; qu'il alloit donner ses ordres afin que les débiteurs s'aquittassent en 24. heures de leurs obligations sachant le préjudice qu'un long retardement apporteroit aux Vaisseaux; qu'à l'égard de la loge d'Offra, il alloit donner ordre à son fils & à ses deux grands Capitaines de s'y transporter.

Réponse
du Roi.

porter, d'en faire augmenter les bâtimens tant qu'il seroit nécessaire, mais qu'il ne pouvoit pas lui permettre d'en bâtir une à la maniere d'Europe. Vous en feriez une, lui dit le Roi, dans laquelle vous placeriez d'abord deux petites pieces de canon; l'année prochaine vous y en mettriez quatre, & en peu de tems votre loge se transformeroit en une forteresse qui vous rendroit maîtres de mes Etats, & dont toutes mes forces ne pourroient pas vous chasser. Il accompagna ce discours de comparaisons justes & spirituelles, avec un air doux & enjoué qui ne permettoit pas d'être mortifié du refus honnête & politique qu'il faisoit.

Il ajoûta qu'il s'étonnoit que le Royaume de France étant si vaste & si rempli d'habiles ouvriers & de choses rares, la Compagnie n'avoit chargé ses Vaisseaux que des marchandises ordinaires, & telles que les Anglois & les Hollandois en apportoient tous les jours.

D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étant pour ainsi dire qu'un essai du commerce que la Compagnie vouloit établir dans ses Etats, elle n'avoit chargé ses Vaisseaux que de ce qu'elle savoit que les Anglois & Hollandois chargeoient les leurs; mais qu'à l'avenir elle lui enverroit tout ce qu'il y avoit de plus beau & de plus rare, & il supplia le Roi de vouloir bien lui dire ce qu'il souhaitoit en particulier. Le Roi lui demanda une épée d'argent à la Françoisise & un coutelas, deux grands miroirs, des toilles & des dentelles des plus fines, des foulliers & des pantoufles de velours & d'écarlatte, des gants de senteur,
des

des bas de soye & autres choses que le sieur d'Elbée promet de lui apporter ou de lui envoyer par les premiers Vaisseaux qui partiroient après qu'il seroit de retour en France.

Le sieur d'Elbée fit présent au Roi d'un fusil de chasse, & d'une paire de pistolets garnis d'argent, le Roi reçût ce présent fort agréablement. Il invita le sieur d'Elbée d'aller voir le Prince son fils aîné, & lui dit qu'en sa consideration ce Prince le recevroit quoiqu'il fût en deuil. Il donna encore sa main au sieur d'Elbée, & le congédia avec des marques d'estime qu'il n'avoit jamais donné à aucun Européen.

Ce Prince est tellement respecté de tous ses sujets, qu'à l'exception de son fils & du grand Marabou, personne ne paroît devant lui que le visage prosterné contre terre, sans oser lever les yeux pour le regarder, que quand il est obligé de lui répondre; alors il leve un peu la tête & le regarde, & se remet dans la même posture sitôt qu'il a achevé de parler, comme on le vit pratiquer par les deux grands Capitaines du Commerce & de la Cavallerie, qui étoient présens à cette audience.

Le seul Prince & le grand Marabou parlent au Roi debout, le regardent & ont leurs entrées libres de jour & de nuit dans le Palais & dans l'appartement du Roi, où ils entrent sans être appellez.

Par une grace particuliere on fit voir au sieur d'Elbée le Palais du Roi & ses Jardins, il n'y eut que les appartemens des femmes où il n'entra pas.

Palais &
Jardin du
Roi.

Ce Palais est vaste; il est composé de plusieurs grandes cours toutes environnées de portiques, au-dessus desquels sont des appartemens, les fenêtres ne sont pas fort grandes, la chaleur du climat ne le permet pas. Il y avoit dans quelques chambres de grands Tapis de Turquie qui couvroient les planchers, dans d'autres il n'y avoit que des nattes, un seul fauteuil dans chaque chambre, & nombre de careaux couverts d'étoffe de soye, il y avoit des tables, des paravents, des coffres & des cabinets de la Chine, & de très belles porcelaines, point de vitres aux fenêtres, mais seulement des chassis de toile blanche, & des rideaux de taffetas.

Les Jardins étoient spacieux, ils consistoient en de longues allées tirées au cordeau, formées par des arbres de différentes especes fort touffus pour donner de l'ombre & du frais. Il y avoit en quelques endroits des compartimens bordez de Thim, & remplis de fleurs, entre lesquels on remarqua des Lis ou espece de Lis de trois couleurs, dont les feuilles étoient plus longues & moins épaisses que celles d'Europe; & d'une odeur plus agréable & moins forte.

Le sieur d'Elbée & sa compagnie fut conduit chez le Prince par le grand Capitaine de Cavalerie. Il étoit à la tête d'environ cent Cavaliers qui avoient des mousquetons & des sabres, leurs chevaux étoient grands & forts, mais mal embouchez, les selles rases & petites, les étriers à la Portugaise. Les Cavaliers n'avoient qu'une pague, un bonnet pointu comme nos Dragons, & des botines de cuir

Visite du
Sieur d'El-
bée au Prin-
ce d'Ardes.

cuir

cuir qui leur venoient à mi-jambe avec de grands éperons à une seule pointe. Le sieur d'Elbée & sa suite étoient dans des Hamacs; on portoit sur sa tête un parasol.

Le Prince ne demuroit pas dans la Ville Royale, mais dans un Bourg qui en est à une petite lieue. Comme la Ville d'Assém n'a qu'une porte, il falut faire le tour d'une partie de ses murailles, pour prendre le chemin du Bourg du Prince. La moitié de la Ville est environnée de la riviere d'Eufrate qui lui sert de fossé. La muraille qui l'enferme de ce côté-là est simple & n'a pas tant de hauteur ni d'épaisseur que les autres. Elle est d'une grande enceinte, & cela ne peut pas être autrement, parce que chaque famille occupe un assez grand terrain. Ce qu'elle a de plus qu'à Xavier, c'est que les bâtimens sont mieux alignez & forment des ruës, où l'on ne trouve point de trous ni d'immondices, & quoiqu'on voye très-peu de femmes dans les ruës, elles ne laissent pas d'être couvertes de peuple.

Le Prince reçût le sieur d'Elbée avec beaucoup de politesse, il se dispensa en sa faveur de la coûtume du pais; qui ne permet pas aux personnes de son rang, de se laisser voir, lorsqu'elles sont dans leur grand deuil comme le Prince y étoit alors.

La salle où il donna audience au sieur d'Elbée, étoit grande & couverte de tapis de Turquie. Il y étoit assis sur une natte. Il en fit donner de semblables au sieur d'Elbée & à ses deux Officiers. Après une heure de conversation, dans laquelle il promit toute sa

protection & son attention à la nation Française, il fit apporter des liqueurs, il but bouche à bouche avec le sieur d'Elbée; on présenta à boire aux autres, après quoi on se leva: on prit congé du Prince & on retourna à la Ville de la même maniere qu'on en étoit venu; on alla descendre chez le grand Marabou qui avoit prié le sieur d'Elbée à souper. Il fût reçu chez ce premier Ministre avec toute la politesse imaginable. Le plancher de la salle où l'on mangea, étoit couvert d'un grand tapis de Turquie, sur lequel il y avoit des nattes fines & fort propres qui servoient de nappes. Les conviez avoient devant eux des assiettes de fayance, avec de grandes serviettes qui en valoient deux des nôtres. On servit quantité de viandes bouillies & rôties, des ragoûts à la mode du pais, plusieurs sortes de vins & de liqueurs. Le grand Marabou n'oublia rien pour bien traiter ses conviez. Comme il savoient qu'ils n'étoient pas accoutumés à s'asseoir à terre, il avoit fait apporter des carreaux de satin & de taffetas, afin qu'ils s'en servissent pour se mettre plus à leur aise.

Il joignit la musique & la simphonie à la bonne chere. Elle commença vers le milieu du repas. On entendit des voix comme des voix d'enfans, accompagnées du son de petites clochettes qui sembloient venir de loin, & que le sieur d'Elbée écoutoit avec attention, parce qu'il y remarquoit de la methode. Le Marabou qui parloit tres-bien Portugais, lui demanda ce qu'il pensoit de ces voix. Ce sont des voix d'enfans, lui repondit le sieur d'Elbée,

Le grand Marabou donne à souper au sieur d'Elbée.

Musique pendant le souper.

d'Elbée, ils chantent avec justesse & s'accordent parfaitement avec leurs instrumens. Ce sont mes femmes, lui dit le Marabou, qui vous donnent ce petit divertissement. Ce n'est pas la coutume de les faire voir à personne; mais pour vous montrer l'estime que je fais de vous & vous traiter à la Françoisé, je vous les ferai voir si vous le voulez. D'Elbée lui en remarqua sa reconnoissance, & quand le repas fut fini, le Marabou le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute qui avoit une fenêtre qui donnoit dans la salle, où on avoit mangé. Ces femmes y étoient au nombre de soixante & dix à quatre-vingt. Elles n'avoient que des jupes ou pagnes de taffetas qui les couvroient depuis la ceinture en bas, & laissoient le reste du corps à nud, quelques-unes d'elles avoient des taffetas en bandouillieres. Elles étoient assises sur des nattes au fond & aux côtez de la gallerie, les unes auprès des autres & assez pressées. L'arrivée du Marabou & des François ne leur causa du moins autant qu'on pût le reconnoître, ni émotion, ni curiosité. Elles continuerent leur chant & leur simphonie, en frappant avec des petites baguettes sur des clochettes de fer & de métal qu'elles tenoient de la main gauche, qui étoient comme des cylindres de différentes longueurs & grosseurs. Il sembloit qu'elles n'avoient rien apperçû d'extraordinaire dans leur appartement. Leur modestie dans une occasion si peu commune, ne peut être que très-louable. Ne pourroit-on pas soupçonner que le Marabou qui se vançoit d'avoir un commerce ouvert avec le Diable, s'en étoit

Femmes du grand Marabou, leur modestie.

sierra
bary ab
modestie

étoit servi pour empêcher ses femmes de voir les François, & que ne les voyant point, elles n'avoient eu garde de jeter les yeux sur eux. En effet la figure du Diable étoit à un coin de cette gallerie, elle étoit de la grandeur d'un enfant de quatre ans & toute blanche. D'Elbée s'étant informé quelle figure c'étoit, le Marabou lui dit que c'étoit la figure du Diable, mais le Diable n'est pas blanc, lui repliqua d'Elbée, vous vous trompez repondit le Marabou, en le faisant noir, il est très-blanc, & j'en suis assuré pour l'avoir vû & lui avoir parlé plusieurs fois. Il y a plus de six mois qu'il m'a averti du dessein qu'on avoit en France, d'ouvrir un commerce avec cet Etat. Vous lui avez obligation, car c'est sur cet avis que nous avons laissé languir le commerce des autres Européens, afin que vous trouvassiez plus aisément des esclaves, pour charger vos deux Vaisseaux. D'Elbée crut ce qu'il jugea à propos de croire, & par politesse il ne voulut point contester sur ce que le Marabou avançoit; mais il se garda bien de faire des rémerciemens au Diable. On convient que le Diable peut être informé des choses passées, & qu'il peut les faire savoir quand Dieu le lui permet; mais on ne convient pas qu'il penetre dans le futur, si ce n'est par des conjectures que son grand âge lui doit avoir acquises.

Le grand Marabou étoit un homme d'environ quarante ans, grand & bien fait, d'une physionomie agréable & spirituelle. Il porte les mêmes habits que les principaux Officiers du Roi, c'est-à-dire, deux grandes pa-

Le Diable
est blanc
chez les
Negres.

Portrait
du grand
Marabou.

gnes

gnes d'étoffe de foye, l'une sur l'autre; une large écharpe en baudrier, des calçons assez longs de toile de coton, des sandales ou des especes d'escarpins de maroquin de couleur, un bonnet ou un chapeau à l'Européenne, un grand couteau à manche doré, passé dans sa ceinture & une canne à la main qu'il quitta quand il entra dans l'appartement du Roi dont il est le premier Ministre, non seulement pour ce qui regarde la Religion, mais aussi pour tout le gouvernement de l'Etat. Il a seul de tous les Officiers du Roi le privilège d'entrer dans son appartement interieur de jour, & de lui parler face à face sans se prosterner.

Ce Ministre fit toutes les honnêtetez imaginables au sieur d'Elbée, le conduisit jusques dehors son Palais, & n'y voulut point rentrer, qu'il ne le vit dans le hamac dans lequel il fut porté la même nuit à Offra, avec le même cortège qui l'avoit accompagné en venant à Assém.

Les Etats d'Ardres ne sont pas considérables à la côte de la mer, depuis que les Royaumes de Juda & de Popo s'en sont soustraits. Ils n'ont guere que vingt-cinq lieües de côte; mais ils sont d'une grande étendue dans les terres; puisque comme nous avons dit, ils n'ont pour bornes de l'Est à l'Oüest, que les rivieres de Volta & de Benin qui sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent lieuës: Son étendue vers le Nord & le Nord-Est est encore plus considérable. On dit cependant qu'il ne peut mettre sur pied que quarante à cinquante mille hommes, ce qui seroit peu

Grandeurs
des Estats
d'Ardres.

en comparaison des deux cens mille hommes que le Roi de Juda met sur pied. Sur quoi il faut remarquer que les troupes du Roi d'Ardres ne sont pas des milices comme celles de Juda, mais des troupes réglées & entretenues, à qui il ne manque que de bons Officiers & des armes à feu, pour mettre bien-tôt à la raison le Roi de Juda & les autres qui se sont soustraits de son obéissance.

Le commerce de cet Etat n'est que d'esclaves & de vivres. Il en peut sortir pour l'ordinaire trois mille chaque année.

Ces esclaves sont de plusieurs sortes.

Commerce
du pais, dif-
ference des
Esclaves.

Les uns sont des prisonniers de guerre, les autres sont des contributions des Royaumes voisins qui relevent de celui d'Ardres. Il y en a qui sont condamnez à être vendus pour esclaves, pour avoir contrevenu aux loix du pais. Il y en a qui sont esclaves de naissance; tels sont les enfans de tous ceux qui sont esclaves, de quelque maniere qu'ils le soient. Il y en a enfin qui ne pouvant payer leurs dettes, sont vendus au profit de leurs créanciers.

Ceux qui ont désobeï aux Ordres du Roi, sont irrémisiblement condamnez à la mort, & leurs femmes & leurs parens, jusqu'à un certain degré, deviennent esclaves du Roi qui les vend à qui il lui plaît & quand bon lui semble.

Le Roi a le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement de ses droits, soit pour les esclaves qu'il fait vendre. On se louë fort de lui, car il paye régulièrement, & ne fait

Droits du
Roi.

fait

fait point d'emprunt, comme tous les autres Rois du país.

Après le Roi, le Prince héritier présomptif de la Couronne, & après lui, le grand Marabou & les grands Capitaines ont le choix des marchandises & la vente de leurs esclaves.

Après ceux-ci, tout le monde a droit d'acheter & de vendre & tous au même prix, les marchandises & les esclaves sont taxez, il n'y a là dessus presque jamais de contestations, & quand il en arrive, elles sont vidées promptement & sommairement par le Roi.

Les Vaisseaux grands & petits payent également ce qui est taxé à la valeur de cinquante esclaves par Vaisseau qui à raison de dix-huit barres par esclaves font la quantité de neuf cens barres par Vaisseau.

Outre ces droits, on paye au Prince la valeur de deux esclaves pour l'eau que l'on fait pour le Vaisseau, & quatre esclaves pour le bois; si on n'en fait point, on n'est pas obligé de payer.

Les peuples ne savent ni lire ni écrire. Au lieu de cela, ils ont des petites cordes nouées dont les nœuds ont leur signification. Ces nœuds sont en usage chez plusieurs Sauvages de l'Amerique. Ignorance
du peuple.

Mais les Grands savent tous la langue Portugaise, la lisent & l'écrivent bien. Ils n'ont point de caractères pour écrire leur langue; & comme l'Alcoran n'a pas pénétré chez eux, ils ne connoissent point la langue Arabe.

Quand à leur Religion, si tant est qu'on puisse honorer de ce titre un amas confus de super-

superstitions ridicules, on peut dire sans leur faire injustice, qu'ils n'en ont aucune, puisque n'y ayant point de Religion sans culte, & ces peuples n'ayant aucun culte, il s'ensuit que ces peuples n'ont aucune Religion. Ils n'ont aucun Temple ni aucun endroit qui leur en puisse tenir lieu. Ils ne font aucunes prières, ils ne connoissent point les sacrifices. Les sentimens qu'ils ont d'un être supérieur, sont si confus, qu'ils ne s'en expliquent qu'avec une obscurité qui fait compassion. Ils ne craignent que les accidens qui peuvent les rendre malheureux dans cette vie, sans aucune idée de l'autre vie.

Religion
de l'Etat.

Education
du Roi.

Le Roi qui a passé sa jeunesse à l'Isle Saint Thomé dépendante des Portugais où il a reçu les teintures de la Religion Chrétienne, dans un Couvent où il a été élevé, ne paroît point du tout attaché aux folles superstitions de ses peuples; il y a même de grandes espérances qu'il y renonceroit entièrement, & qu'il recevroit le Baptême sans la considération, où plutôt sans la crainte qu'il a du grand Marabou dont la puissance & l'autorité sont assez grandes pour le renverser du Trône, s'il entreprenoit d'introduire une nouvelle Religion dans l'Etat.

C'est ce grand Marabou qui donne à chaque famille les Fétiches qu'elle doit honorer, si elle veut se garantir des malheurs inséparables de la vie présente.

Fétiches du
Roi & de
l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de certains gros oiseaux noirs presque semblables à nos Corbeaux d'Europe. Les Jardins du Palais en sont pleins, on les y nourrit assez

bien.

bien, quoiqu'il s'en faille du tout au tout qu'on ait pour eux le même respect & la même attention qu'on a pour les bons Serpens à Juda. On est seulement persuadé que si on en tuoit quelqu'un, il arriveroit quelque grand malheur au Roi & à l'Etat.

Les particuliers ont pour Fétiches, les uns une montagne, les autres un arbre, quelques-uns une pierre, un morceau de bois, un rocher ou autre chose semblable inanimée, qu'ils regardent avec quelque sorte de respect, mais sans lui offrir ni prieres ni sacrifices. Telle Religion est assez commode, comme on le voit, & n'est point du tout chargée de cérémonies.

Il n'y en a qu'une en tout cet Etat, dont on ne fait pas assez bien le but & les raisons pour en pouvoir instruire le public; c'est que le grand Marabou a dans chaque Ville une maison où il envoie tour à tour les femmes des gens libres pour y apprendre quelques exercices qu'on pourroit soupçonner être des exercices de Religion, s'il y en avoit dans le pais. Elles y demeurent cinq ou six mois & y sont instruites par des vieilles qui leur enseignent une sorte de danse & de chant. Elles les font entrer par bandes, les unes après les autres de jour & de nuit dans une salle destinée à cet usage, & après leur avoir attaché de petits fers & des plaques de cuivre aux jambes & aux pieds, afin qu'en dansant elles fassent un plus grand bruit, elles les font danser & chanter de toutes leurs forces. Cette danse est un trépignement de pieds, avec une agitation & un mouvement de corps qui est

Maisons de
danse.

très-

très-fatigant & très-difficile à supporter. Elles l'accompagnent d'un chant mêlé de cris qui paroissent des hurlemens en cadence. Elles continuent ce violent exercice, jusqu'à ce qu'elles tombent en foiblesse & à l'instant les vieilles maîtresses substituent une autre bande d'écolières à celles qui sont hors d'haleine, qui recommencent la même danse, le même chant & les mêmes cris avec une très-grande incommodité de ceux qui ont le malheur de se trouver voisins de ces maisons de bruit.

Le sieur d'Elbée se trouva logé dans le voisinage d'une de ces maisons de danses qui l'empêchoient de reposer ni jour ni nuit. Il s'en plaint amèrement dans la relation qu'il nous a donné de son voyage.

Chrétiens
Negres à
Assém.

Il trouva à Assém des Negres qui étoient Chrétiens, qui lui vinrent demander des cha-pelets & s'informer s'il ne feroit pas dire la Messe dans son appartement. Ils souhaitoient avec passion de l'entendre, mais il ne pût les satisfaire, parce qu'il n'avoit pas amené avec lui son Aumonier. Il y a apparence que ces Negres avoient été baptisez par les Portugais, dans le tems qu'ils étoient établis dans le Royaume. Ils s'en étoient alors retirez ou en avoient été chassés; car on n'y en trouva aucun, & je ne trouve point dans mes mémoires en quel tems ils avoient cessé d'y faire commerce, ni pour quelle raison ils avoient quitté le país. Je conjecture qu'étant établis comme ils sont encore aujourd'hui dans le Royaume de Benin & dans les autres Etats voisins, en descendant vers le Sud, le Roi d'Ardres les chassa de chez lui, pendant quel-
que

que guerre qu'il eut avec le Roi de Benin, dans laquelle les Portugais prirent trop ouvertement le parti de ce dernier Roi, ce qui a porté un grand préjudice à la Religion Chrétienne qui auroit pû devenir florissante dans cet Etat.

Tous les Officiers de la maison du Roi portent le nom de Capitaines avec le surnom de leur Office. Ainsi on appelle son Maître d'Hôtel Capitaine de table, son Pourvoyeur Capitaine viande, son Echançon Capitaine vin, & ainsi des autres.

Personne ne voit manger le Roi: & quand il boit, un Officier fait un signal avec deux petites baguettes de fer, afin que tous ceux qui sont hors de la salle se jettent par terre ou qu'ils se tournent pour ne pas voir le Roi. C'est un crime digne de mort de voir boire le Roi, même par inadvertance. L'Officier qui présente le verre, tourne le corps & la tête & le lui présente par derrière. On dit que c'est pour empêcher les sortilèges qu'on pourroit faire contre le Roi dans ce moment.

Quelle folie? Quelle superstition! Un jeune enfant que le Roi aimoit, s'étant endormi auprès de lui, & s'étant éveillé au bruit des baguettes, eut le malheur de regarder le Roi pendant qu'il buvoit, le grand Marabou ordonna qu'il seroit tué sur le champ, & qu'on répandroit quelques gouttes de son sang sur la chair & sur les habits du Roi, pour empêcher l'effet des malefices qui auroient pû suivre cette action toute innocente qu'elle pût être, & cela fut exécuté.

Ces peuples sont bien éloignez de la coutume

Officiers du Roi appel-
lez Capitai-
nes.

Comment
le Roi boit.

Enfant mis
à mort pour
avoir regar-
dé le Roi
pendant
qu'il bu-
voit.

tume qu'ont les Anglois de regarder fixement ceux qui boivent à leur fanté, jusqu'à ce qu'ils ayent achevé de boire.

Le Roi est toujours servi à genoux, & ce respect s'étend jusques sur les viandes qu'on porte à sa table ou qu'on en dessert. Ceux qui se trouvent sur le chemin des Officiers qui les portent, se prostituent la face contre terre, & n'osent se relever, que quand ils ne peuvent plus voir les plats. On pourroit servir les viandes à plats couverts, comme on fait dans quelques Cours d'Europe, & on éviteroit ce cérémonial si incommode & si dangereux pour ceux qui se trouvent au Palais; car il n'y a point de quartier pour ceux qui regardent les viandes du Roi, leur curiosité est punie par la perte de leur tête & par l'esclavage de toute leur famille.

Marchan-
dises de trai-
te.

Les marchandises les plus propres pour la traite d'esclaves qu'on fait à Ardres sont les grosses Margriettes, les gros Pendans d'oreille de cristal, les Coutelas larges & dorez, les Taffetas de couleur, les Etoffes de soye rayées & mouchetées; les Toilles fines, les Dentelles, les Mouchoirs fins à glands, les Barres de fer, les Bouges, les Cloches de cuivre en forme de cylindre, d'autres en pyramide, de Corail long, des Bassins de cuivre de plusieurs grandeurs, des Fusils, de l'eau de vie, de grands Paraffols; des Miroirs dorez, du Taffetas & autres Etoffes de soye de la Chine, de l'Or & de l'Argent en poudre, des Ecus d'Hollande & d'Angleterre. Il y a beaucoup à gagner sur cette dernière marchandise, on a un esclave de choix pour dix de ces écus.

Voici

Voici une coûtume de cet Etat dont on portera tel jugement qu'on voudra. Si une femme mariée s'abandonne à quelque homme esclave, si le maître de l'homme est plus grand Seigneur que celui de la femme, la femme devient son esclave, si au contraire le mari de la femme est le plus élevé en dignité, l'homme qui a commis la faute devient son esclave.

Ordonnance pour empêcher l'adultère.

Tous les hommes de condition sont couverts de deux juppons de Taffetas ou autres étoffes de soye, ils ont des écharpes de soye en forme de baudriers, la plupart ont la tête & les pieds nus. Ils peuvent cependant porter des bonnets ou des chapeaux, & des sandales ou demies botines de cuir, excepté dans le Palais du Roi.

Differens habits des hommes.

Les hommes du commun sont couverts depuis la ceinture jusqu'aux genoux d'une piece de serge qui fait deux tours, & dont les bouts se croisent sur le nombril.

Les pauvres & ceux qui gagnent leur vie par leur travail, n'ont qu'un petit morceau de toile de coton ou d'herbe qui couvre leur nudité, & ont la tête & les pieds nus.

Les femmes de condition ou riches, portent des juppons & des écharpes comme les hommes, & comme elles ne sortent guere de leurs maisons où leurs maris les tiennent renfermées à l'exemple des Portugais, elles n'ont pour l'ordinaire rien sur la tête ni aux pieds.

Habits des femmes.

Les pauvres femmes ont des pagnes assez courtes, & la tête & les pieds nus.

La cargaison du navire la Justice qui étoit commandé par le sieur d'Elbée, se trouvant

complete, le bois, l'eau & les vivres pour six cens esclaves qu'il avoit à bord & qui commençoient à s'ennuyer beaucoup, on resolut qu'il partiroit sans attendre l'autre Vaisseau nommé la Concorde, qui n'avoit pas encore sa charge complete. Il mit donc à la voile le 13. Mars 1670. & prit la route de l'Isle de Saint Thomé, où il vouloit encore faire du bois, de l'eau & des vivres, car on n'en sauroit trop avoir pour tant de monde, & pour un voyage aussi long qu'est celui de la rade d'Ardres à la Martinique.

Mais avant de finir ce chapitre, il y a une remarque à faire qui me paroît trop de conséquence pour n'en pas informer le Lecteur.

Nous avons remarqué que le Roi & les grands Seigneurs, & généralement tous ceux qui le peuvent, ont plusieurs femmes. Le Roi en a un très-grand nombre; cependant il n'y a que la premiere, c'est-à-dire celle qui lui a donné le premier enfant mâle, qui ait le titre de Reine. Cette qualité lui donne une très-grande autorité auprès du Roi, & sur toutes les autres femmes, & il ne faut pas douter qu'elle ne la fasse valoir, principalement sur toutes les autres femmes, qu'elle regarde bien moins comme ses compagnes, que comme ses esclaves. Elle porte cela si loin, que selon ses besoins, ou son bon ou mauvais plaisir, elles les vend pour esclaves sans consulter sur cela le Roi son époux; & le Prince qui fait que c'est un droit attaché à la qualité de Reine, ne s'y oppose pas, ou ne fait pas semblant de le savoir quand cela arrive.

Cela arriva effectivement pendant que le
sieur

sieur d'Elbée étoit en traite. Le Roi refusa à la Reine quelques marchandises ou bijoux dont elle avoit envie; elle ne laissa pas de se les faire apporter, & quand ce vint au payement, elle envoya au Comptoir des François huit des femmes du Roi, qu'on marqua sur le champ & qu'on fit embarquer.

Ces pauvres Princesses ressentirent vivement un traitement si dur, elles seroient mortes de douleur & de désespoir, si le sieur d'Elbée n'étoit un peu entré dans leur peine, ne les eût distinguées des autres, & ne les eût logées & traitées avec une distinction qui leur fit oublier en partie le triste état où elles étoient reduites. Il fit plus, il leur donna le commandement de toutes les autres femmes esclaves, il ne les appelloit jamais que Reines, il leur donna de belles pagnes, & fit si bien qu'elles arriverent en bonne santé à la Martinique.

CHAPITRE XI.

Difficultez qui arriverent entre les François & les Hollandois.

LES Hollandois avoient regardé avec une extrême jalousie le commerce que les François s'ouvroient dans le Royaume d'Ardes; la maniere dont le Roi les avoit reçûs, & ce qu'il avoit fait en leur faveur, leur faisoit craindre que leur commerce ne souffrît

une grande diminution, & même qu'il ne se détruisit entièrement. Ils avoient caballé autant qu'ils avoient pû en secret sans ofer éclater, parce que les deux Navires François qui étoient en rade les tenoient en respect: mais un de ces Navires ayant mis à la voile, & celui qui restoit ayant perdu son Capitaine le sieur Jamain, dont ils connoissoient la valeur & l'expérience, & ayant été renforcez de deux Navires de leur nation, ils crurent qu'ils pouvoient sans trop risquer faire un affront à celui qui étoit en rade, & aux Employez de la Compagnie qui étoient à Offra, & qui avoient un magasin à Praya sur le bord de la mer. Ils prirent pour prétexte que les François avoient un pavillon devant leur magasin à Praya, ce qui ne devoit être permis qu'à leur nation.

Sur cela leur premier Commis accompagné des Capitaines de leurs Vaisseaux & d'autres gens, vinrent pour ôter le pavillon de France, qui par la situation des magasins des deux nations se trouva à la droite du leur.

Le sieur Mariage, principal Commis du Directeur du Comptoir, s'étant trouvé par hazard à Offra avec quelques-uns de ses Officiers, & ceux qui descendirent en diligence du Vaisseau au signal qu'on leur en fit, empêcha cette violence, & le Fidalque ou Commandant du village y étant accouru, empêcha les voyes de fait qui alloient commencer, & remontra aux uns & aux autres qu'ils offenseroient le Roi son maître, qui ne souffriroit jamais qu'on eût de pareilles disputes sur ses terres, qui l'obligeroient à chasser les aggresseurs. La fer-

fermeté du Fidalque ralentit la fougue des Hollandois, & les obligea de suivre son conseil & de s'en remettre au jugement du Roi.

Les deux parties dépêcherent en Cour & reçurent ordre de s'y rendre avec défense de rien innover, ni au sujet du pavillon ni du commerce.

Cette affaire embarrassoit beaucoup le Roi & son Conseil, & les deux principaux Commis étoient arrivez à Assém, avant que le Roi se fût déterminé sur le parti qu'il devoit prendre.

Il arriva encore un autre incident qui pensa ensanglanter la scene. Quand il fut question d'aller à l'audience, le Commis Hollandois prétendoit le pas & la droite sur le sieur Mariage. Celui-ci se contenta de dire, que si le Hollandois se mettoit en devoir de le précéder, il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince fils aîné du Roi prévint ce qui alloit arriver en présentant sa main droite au François, & sa gauche au Hollandois, & les conduisit ainsi de front à l'audience du Roi son pere, qui imitant l'expedient que son fils avoit trouvé, fit placer le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche, après quoi il leur donna le champ libre pour déduire leurs raisons. Le Hollandois après un assez long discours se retrancha sur l'ancienneté de l'établissement de son commerce dans le Royaume, mais il ne pût nier que les États Généraux ses maîtres déferoient l'honneur du pavillon aux Vaisseaux François. Le sieur Mariage répondit vivement à tout ce que le Hollandois avoit avan-

Contesta-
tion pour le
pas à l'au-
dience.

Décision
du Roi.

cé, & rabaiffa d'une terrible maniere l'orgueil du Hollandois, & le fit fouvenir d'où venoit leur Republique, & à qui elle avoit l'obligation de la liberté dont elle jouïffoit. Les discours s'aigriffoient de part & d'autre, & ils auroient à la fin oublié la présence du Roi, lorsque ce Prince leur impofa filence & leur dit : C'est à vos maîtres à regler les féances & l'avantage des pavillons. J'aurois mauvaife grace, ignorant comme je fuis de leur puiffance, de le vouloir faire, ainfi c'est à eux que vous devez vous adreffer pour ce fujet : cependant quoique l'avantage de l'ancienneté de l'établiffement des Hollandois dans mes terres leur y dût faire avoir toute forte de préférence, & qu'il femble qu'un nouveau venu ne doit pas les contester à celui qui est en poffeffion depuis longtems, néanmoins les grandes chofes que j'ai appris de la puiffance & de la perfonne du Roi de France; auffi bien que de la grandeur de fes Etats, me font réfoudre à ôter plutôt ce qui femble appartenir de droit au Commis des Hollandois, que de me mettre au hazard de rien faire qui puiffe bleffer tant soit peu la dignité d'un fi grand Monarque; ainfi je vous défends aux uns & aux autres de mettre des pavillons, ni de vous rien demander les uns aux autres jusqu'à la décifion de vos maîtres. Et parce que je fuis bien aife d'être informé amplement de la grandeur du Roi de France, & de le faire affurer de mes services, je nomme pour mon Ambaffadeur auprès de lui, mon Interprête Royal Mattheo Lopez; & s'adreffant au fieur Mariage, il partira dans

votre

vosre Vaisseau, j'espere que vous en aurez soin, & que vous le conduirez au plûtôt à la Cour de vosre Monarque, & cependant je desire que vous vous embrassiez en ma présence, que vous mangiez ensemble, & que vous viviez en bons amis.

Les deux Officiers trouverent cette décision trop équitable pour ne s'y pas conformer. Ils s'embrassèrent sur le champ & furent traitez dans un des appartemens du Palais par le Prince fils du Roi, avec toute la magnificence possible. Le Roi leur envoya de sa table & du vin de sa bouche, & leur auroit tenu compagnie si le cérémonial du país l'avoit pû permettre.

Il donna encore une audience fort longue au sieur Mariage, dans laquelle il n'y eut que le Prince & l'Ambassadeur nommé qui furent présens, & comme le Vaisseau étoit presque en état de mettre à la voile, Mattheo Lopez n'eut que peu de jours pour se préparer à un si long voyage.

Les présens dont le Roi son maître le chargea pour le Roi de France, étoient plus considerables par leur nouveauté, que par leur nombre & leur richesse. Ils consistoient en deux Coutelas à jour fabriquez dans le país, deux Saguayes très-bien travaillées, une Veste & un Tapis de fil d'écorce d'arbre, dont la finesse & les ornemens étoient fort recherchez & de bon goût.

On voit par les noms de l'Ambassadeur qui sont Portugais, le credit que ces peuples avoient eu dans le Royaume d'Ardres, où ils avoient introduit leur langue, leurs coûtumes

& où il y a apparence qu'ils avoient fait fleurir la Religion Chrétienne.

Portrait de
Mattheo
Lopez Am-
bassadeur
d'Ardres.

Le Vaisseau la Concorde mit à la voile chargé de près de six cens esclaves. On y reçut avec respect l'Ambassadeur, & on l'y traita avec la distinction que demandoit son caractère & son mérite personnel. Il étoit fort âgé & il étoit aisé de s'en convaincre, puisque sa barbe & ses cheveux étoient tous blancs, ce qui n'arrive aux Negres que dans une extrême vieillesse. Il étoit cependant bien droit, vigoureux, ferme, marchoit bien, il avoit les yeux fort vifs, l'air grand, la physionomie agréable & spirituelle, il étoit fort poli, s'expliquoit en bons termes dans la langue Portugaise qu'il parloit en perfection. Sa charge d'Interprète Royal lui donnoit le rang & la fonction de Secrétaire d'Etat. Il avoit appris les principes de la Religion Chrétienne, mais il n'avoit pas été baptisé. Les cérémonies de notre Religion ne lui étoient point nouvelles, il assistoit à la Messe qui se disoit dans le Vaisseau avec piété, & sçavoit les prières ordinaires en Portugais, il touchoit de bien près au bonheur des Chrétiens, & promettoit de se faire baptiser dès que le Roi son maître auroit des Missionnaires dans son pais. C'étoit un homme sage, il parloit peu & interrogeoit beaucoup, & écrivoit exactement tout ce qu'il voyoit & entendoit dire. On apprit de lui-même qu'il avoit été plusieurs fois en Ambassade aux Royaumes de Benin & de Oyco, & il paroissoit fort instruit des mœurs & des coutumes de tous les Etats voisins du Royaume d'Ardres.

Il n'avoit mené avec lui que trois de ses femmes, & trois de ses plus jeunes fils avec sept ou huit domestiques. Lui & tous ses gens étoient assez bien pourvûs d'habits, mais c'étoient des habits propres au climat qu'ils habitoient, & tous peu propres pour celui où ils alloient.

Le voyage de la rade d'Ardres à la Martinique fut assez long, on n'y arriva que le treize de Septembre, on eut cependant le bonheur de perdre très-peu d'esclaves dans la route & d'y conduire l'Ambassadeur & sa suite en parfaite santé.

Il fut reçu avec beaucoup d'honneur par M. de Baas Lieutenant-général, Commandant pour le Roi, & pour la Compagnie aux Isles & terre ferme de l'Amérique, & par le sieur Pelissier Directeur général de la Compagnie, qui logea & défraya l'Ambassadeur, & sa suite avec toute la magnificence possible; & comme l'hiver approchoit & que les habits de l'Ambassadeur & de sa suite ne venoient pas au país où il devoit aller, il leur en fit faire à la Françoisé, & les pourvût abondamment de tout ce qui leur étoit nécessaire pour leur voyage. Il jugea à propos pour la même raison de ne pas attendre que le Vaisseau la Concorde qui les avoit apportez fût en état de prendre la route de France, cela auroit retardé leur départ, & leur auroit fait passer à la mer la saison la plus froide de l'hiver, il destina pour leur passage le Vaisseau de la Compagnie nommé la Bergere, commandé par le Capitaine Reauville, où ils s'embarquerent le 27. Septembre 1670. &

mirent à la voile le lendemain. Le Vaisseau quoique bon voilier eut le tems si contraire, qu'il fut soixante & quatre jours en route, & ne mouilla à la rade de Dieppe que le 3 de Decembre.

L'Ambassadeur fut reçu avec honneur par le Gouverneur de la ville; un des Directeurs de la Compagnie qui s'y trouva, le logea & le défraya, & pendant qu'il se reposoit & se remettoit des fatigues d'un si long voyage, le Directeur eut soin de donner avis de son arrivée à la Cour, qui lui ordonna de le faire partir pour Paris.

C H A P I T R E XII.

Abregé de ce qui se passa en France à l'occasion de l'Ambassade du Roi d'Ardres.

LEs Directeurs de la Compagnie ayant été avertis de l'arrivée de l'Ambassadeur, firent meubler l'Hôtel de Luines pour l'y recevoir, & quand ils eurent avis qu'il approchoit de Paris, ils députerent deux de leurs membres qui furent le recevoir à saint Denis avec deux carosses à six chevaux. Il entra ainsi à Paris le 13. Decembre, & fut descendre à l'Hôtel de Luines, où la Compagnie l'envoya complimenter.

L'Ambassadeur entre à Paris.

Le Roi ayant été averti de son arrivée, lui envoya un de ses Gentilshommes avec ordre de demeurer auprès de lui, & de l'accompagner par tout où il voudroit aller, & la

Com-

Compagnie lui donna de ses Officiers, & deux de ses carosses, & le fit traiter avec magnificence.

On lui fit sçavoir que le Roi viendrait à Paris, & qu'il lui donneroit audience dans son Palais des Tuilleries, le dix-neuf du même mois à dix heures du matin.

Ce fut en cette occasion qu'on remarqua la politesse & la solidité de l'esprit de l'Ambassadeur. Il dit au sieur d'Elbée que la Compagnie avoit mis auprès de lui: N'ai-je pas fait une faute d'être sorti hier? Je ne devois rien voir avant d'avoir vû le Roi, puisque c'est le but de mon voyage & le terme de mes souhaits. Qu'on ne me parle donc plus de sortir, jusqu'à ce que j'aye vû ce grand Monarque.

Les Directeurs en corps lui rendirent visite, & celui d'entre eux qui portoit la parole, ne manqua pas de l'entretenir de la grandeur du Roi, de sa puissance, des forces de ses Etats, de ses richesses & des grandes qualitez qui brilloient dans sa personne Royale. Il lui dit ensuite qu'il lui seroit facile de juger de l'état d'une Compagnie qui avoit la protection d'un si grand Prince, & l'attention de ses Ministres, & de connoître la distance infinie qu'il y a entre elle & les Hollandois qui trafiquent à Ardres.

Comme celui qui portoit la parole parloit Portugais, que l'Ambassadeur parloit très-bien, il ne fut pas besoin d'Interprète. L'Ambassadeur répondit que ce qu'il avoit vû depuis qu'il étoit en France, l'avoit convaincu de ce que la France étoit en elle-même, que sans avoir

Les Directeurs rendent visite à l'Ambassadeur.

vû les autres Royaumes de l'Europe, il étoit persuadé qu'aucun d'eux n'en approchoit, qu'il connoissoit ce que valloit la Compagnie par la maniere surprenante dont elle le traitoit, qu'il n'en falloit pas tant pour découvrir la fausseté de ce que les Hollandois avoient avancé contre sa grandeur. Mais il faut que j'aye l'honneur de voir le Roi, dit-il, & de l'affurer que le Royaume d'Ardres est tout entier à lui, & que ses rades & son commerce sont à la Compagnie.

Un des Directeurs lui ayant demandé en Portugais comment il se portoit, il lui dit : ma santé n'étoit pas fort bonne, elle est meilleure depuis que je vois Messieurs de la Compagnie, & lorsque j'aurai vû le Roi elle sera parfaite.

La Compagnie fit faire des habits fort riches pour lui, pour ses enfans & pour ses femmes. Il dit lorsqu'on les lui présenta de sa part : je vois bien que la France veut faire éclater sa richesse en ornant de la sorte des gens qui n'ont que la pauvreté en partage.

Le jour de l'audience étant venu, M. de Berlise Introduceur des Ambassadeurs vint à l'Hôtel de Luines avec les Carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur à l'audience de Sa Majesté. Il monta dans le Carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Il entra ainsi dans la Cour du Château des Tuilleries. Les Compagnies Françaises & Suisses qui étoient de garde, formoient deux bataillons dans la place devant le Palais. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la Cour.

L'Am-

Audience
de l'Ambas-
sadeur d'Ar-
dres.

L'Ambassadeur admira la bonne mine de ces troupes, leurs riches habits, leurs armes & leur bel ordre.

On le conduisit dans une des Salles de l'appartement bas, où en attendant le moment de l'audience, on lui fit voir des raretez & des richesses immenses que l'on avoit rangées avec ordre sur de grandes tables. Il les regarda avec attention, & comme on lui demandoit ce qu'il en pensoit; je pense, dit-il, que je vais voir le Roi qui est toute autre chose.

Au bout de trois quarts d'heure M. de Berlise le vint avertir qu'il étoit tems de monter. Il trouva l'escalier bordé des Archers de la Prévôté de l'Hôtel, ayant à leur tête le Marquis de Sourches, Grand Prévôt de France superbement vêtu. Les Cent-Suisses de la garde occupoient le haut de l'escalier jusqu'à l'entrée de la salle des Gardes. Il fût reçu à la porte par le Marquis de Rochefort Capitaine des Gardes du Corps de quartier, accompagné des premiers Officiers, & fût conduit par ce Marquis au milieu de deux hayes des Gardes de Sa Majesté jusqu'à la premiere antichambre, qu'il passa au milieu des personnes de qualité qui la remplissoient aussi bien que la galerie, en si grand nombre, qu'on avoit peine à lui ouvrir un passage pour pouvoir voir le Roi qui étoit au bout assis sur son Trone élevé sur une estrade de quelques marches.

Sa Majesté brilloit par sa bonne mine & par le nombre prodigieux de diamans dont son habit étoit couvert. Il avoit à sa droite M. le Dauphin & M. le Duc d'Orleans à

fa gauche. Les Princes du Sang étoient au-dessous de ces deux premiers Princes & les Ducs & Pairs après eux, ce qui faisoit un grand demi cercle des plus brillans autour de la personne du Roi.

L'Ambassadeur étant arrivé vers le milieu de la gallerie, fit une profonde révérence. Il en fit une seconde quand il eut avancé quelques pas & une troisième quand il fut au pied des degrés. On le fit monter sur l'estrade, & là il se prosterna aux pieds du Roi. Ses enfans qui avoient fait les mêmes révérences se prosternerent à ses côtez & un peu derriere lui.

Il commença son compliment en levant un peu la tête, & parla en Portugais; il dit au Roi que le Roi d'Ardres son maître ayant appris les grandes choses que la renommée publioit par tout de Sa Majesté, l'avoit envoyé pour l'assurer qu'il mettoit toute sa gloire à acquerir les bonnes graces de Sa Majesté, lui présenter ses Etats & tout ce qui étoit en son pouvoir, tant pour son service que pour ses sujets. Le Roi le fit lever, & voyant que l'Ambassadeur qui paroissoit étonné, tenoit un papier à la main, il demanda ce que c'étoit. Le sieur d'Elbée qui servoit d'Interprète à l'Ambassadeur, répondit que se doutant bien que l'auguste présence de Sa Majesté pourroit déranger le discours qu'il s'étoit proposé de lui faire, il l'avoit mis par écrit le jour précédent & l'avoit chargé de le traduire en François pour le lire à Sa Majesté, si elle l'avoit agréable.

Le Roi l'agréa & commanda au sieur d'Elbée de le lire tout haut, le voici.

Sire, le Roi d'Ardres & d'Alguemy mon
maî-

maître m'a commandé de venir de sa part Compliment par écrit de l'Ambassadeur. près de Votre Majesté pour son Ambassadeur, afin de lui offrir tout ce qui dépend de ses Royaumes & sa protection pour tous les Navires qu'elle aura agréable d'y envoyer; vous assurant, Sire, que ses Terres & ses Ports, le commerce & tout ce qui en dépend sont entierement à Votre Majesté & à ses Sujets.

Et pour faire connoître à Votre Majesté qu'il veut mériter, entretenir & conserver l'amitié qu'il vous demande, il m'a ordonné de lui dire que dorénavant Messieurs de la Compagnie établie depuis un an à Offra, ne payeront plus que vingt-quatre captifs de coutume, au lieu des quatre-vingt que l'on paye à présent, qui est le moins qui se soit payé au tems que les Portugais se sont venus établir dans ses terres & qu'ils en sont sortis, aussi bien que les Espagnols, Danois, Suedois & Anglois, à cause des Hollandois qui ont fait depuis quelques années tout le commerce de son pais; mais il m'a chargé d'assurer Votre Majesté de sa protection contr'eux en faveur de vos Sujets, & de tenir sur cela exactement la parole qu'il lui donne.

Comme aussi que lorsqu'il y aura de vos Navires ou de ceux de Messieurs de la Compagnie en rade, & qu'il s'y trouvera des Vaisseaux Hollandois pour commercer, que les vôtres seront préferés, & chargeront avant que les Hollandois commencent.

J'ai de plus ordre de dire à Votre Majesté, qu'il y a une difficulté pour le pavillon sur le bord de la mer, entre vos Sujets établis dans les terres du Roi mon maître, & les

Com-

Commis des Hollandois qui vouloient avoir la droite & le pas; mais que comme le Roi mon maître a connu la différence qu'il y a entre un grand Roi comme vous & un autre Prince, il a fait mettre à sa droite le Commis votre sujet, & l'a logé dans son Palais, celui des Hollandois n'ayant eu que la gauche, & ayant été logé après son audience chez le Prince son fils; & sur ce sujet il m'a expressément chargé de sçavoir de Votre Majesté la déférence que les Hollandois doivent avoir pour son pavillon & pour ses sujets, afin de les obliger de la rendre dans toute l'étendue de ses terres, & d'exécuter ce qu'elle trouvera bon sur ce sujet & sur tout autre où il la pourroit servir.

Entre les choses dont le Roi mon maître m'a chargé pour Votre Majesté, une des plus expressés est la demande que je lui dois faire de sa part, pour ce qu'il lui plaise envoyer deux Religieux Prêtres pour travailler dans son país à l'instruction d'un grand nombre de ses sujets qui ont quelque teinture du Christianisme, & qui desirent avec passion de se perfectionner dans la connoissance de la Religion & de la pouvoir exercer dans ses país.

Il m'a aussi ordonné d'offrir à Votre Majesté mes deux fils qui sont ici présens, & de la supplier de les avoir agréables, ce que j'estimerai un des plus grands bonheurs qui me puisse arriver, par l'avantage qu'ils recevront de rester auprès d'un si grand Monarque, & de joindre à cette offre celle de deux bons Coutelas, deux Saguayes, une Veste & un Tapis

pis qu'il supplie Votre Majesté d'agréer, & d'être persuadé que si son pais produisoit quelque chose de plus rare, & qu'il crût lui pouvoir plaire, il auroit la dernière joye de le lui envoyer, puisqu'il ne desire rien avec tant de passion que de vous persuader, Sire, que ses terres sont les vôtres, qu'il est entièrement à Votre Majesté.

Ce discours fut écouté avec attention, il plût au Roi qui y répondit avec cet air de bonté & de majesté que l'on admire dans toutes ses actions. Il dit à l'Ambassadeur qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardres son maître de ses civilités & de ses offres, ainsi que de l'envoi qu'il avoit fait de sa personne auprès de lui, qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de ses deux fils qui resteroient auprès de lui tant qu'il demeureroit à Paris, & desquels il feroit prendre soin sitôt qu'il seroit parti; que pour ce qui regarde le commerce, il en traiteroit avec la Compagnie des Indes Occidentales.

Réponse du
Roi.

Après cette réponse, Monsieur de Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il pouvoit se retirer, il se prosterna de nouveau avec ses enfans aux pieds du Roi, & s'étant relevé, il fit une profonde révérence à sa Majesté, & se retira sans tourner le dos qu'après qu'il eut fait sa troisième révérence assez près de la porte de la galerie. Il sortit du Palais dans le même ordre qu'il y étoit entré & fut conduit par le sieur de Berlise dans le carrosse de Sa Majesté à l'Hôtel de Luines.

Le lendemain vingtième Decembre, le
sieur

Audience que la Reine donna à l'Ambassadeur d'Ardes. fleur de Berlife le vint prendre sur les deux heures après midi dans les carosses du Roi & de la Reine & le conduisit à l'audience de la Reine. Il passa l'escalier de son appartement au milieu des Cent-Suisses du Roi qui y étoient en haye. Il fut reçu à l'entrée de la salle par l'Officier qui commandoit la garde de la Reine qui l'attendoit dans sa chambre, environnée des Princeffes & des Dames de sa Cour parées de pierreries autant que le deuil pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes réverences, & quand il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna comme il avoit fait devant le Roi avec ses trois fils & ses trois femmes, & tous sept par un battement de mains réitéré plusieurs fois, donnerent des marques de leur vénération pour cette auguste Princeffe, après quoi l'Ambassadeur demeurant à genoux fit son compliment en Portugais dans lequel on remarqua beaucoup d'esprit & de politesse. La Reine le fit relever malgré la résistance qu'il y apporta, & lui répondit en Espagnol d'une maniere très-gracieuse. Il se prosterna de nouveau & sortit de l'audience sans tourner le dos, après avoir fait trois profondes réverences; ses enfans & ses femmes firent la même chose, & donnoient à tous momens des marques de l'étonnement où ils étoient. La foule du monde étoit si grande, que ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils pûrent arriver aux carosses dans lesquels ils étoient venus.

Audience de M. le Dauphin. Il fut conduit au vieux Louvre à l'appartement de M. le Dauphin. Il y fut reçu par le

le Duc de Montausier qui le présenta à ce jeune Prince. Il fit les mêmes cérémonies qu'il avoit fait pour le Roi & pour la Reine, & fit un compliment dans lequel il n'oublia pas le bonheur qu'avoit le Duc de Montausier d'avoir été choisi pour conduire le premier Prince du monde. Il dit ensuite que le Prince d'Ardres l'avoit chargé d'assurer Monsieur le Dauphin de ses respects, & de lui demander ses bonnes graces, & qu'il mettroit tout en usage pour mériter son amitié. Il présenta ensuite quelques armes que le Prince d'Ardres envoyoit à M. le Dauphin.

Monseigneur répondit à ces complimens avec beaucoup de grace & de Majesté, & le chargea d'assurer le Prince d'Ardres de toute son amitié.

Après cette réponse, l'Ambassadeur se retira avec les cérémonies ordinaires & fut reconduit chez lui comme le jour précédent.

Il rendit visite aux premiers Ministres du Roi & aux plus Grands Seigneur de la Cour. Il reçut aussi quantité de visites & toutes les honnêtetez imaginables. Les Comédiens du Roi lui donnerent la représentation du Festin de Pierre; ce spectacle qui lui étoit très-nouveau le charma. Il souhaita d'assister au Service Divin. On le lui fit entendre dans plusieurs Eglises, & on fut très-content de l'attention qu'il y fit paroître & du soin qu'il avoit de se faire instruire des raisons des cérémonies qu'il y voyoit observer.

Messieurs de la Compagnie le régalerent à Ramboüillet. Ils le vinrent prendre chez lui avec sept carosses à six chevaux. On lui fit entendre un concert des Hautbois du Roi

Festin que
la Compagnie donne
à l'Ambassadeur.
le

le divertirent beaucoup, qu'il trouva infiniment au-dessus de la musique & des instrumens de son pais. Il disoit agréablement qu'on le prendroit pour un menteur quand il raconteroit ce qu'il avoit vû en France, tant ce qu'il diroit surpassoit la portée de leurs esprits.

Il y avoit quatre tables de douze couverts chacune dans la salle où il mangea. Elles furent servies en même tems & également avec une magnificence & une délicatesse extraordinaire. Il étoit à la premiere avec le Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & quelques-uns des Directeurs; ses enfans & d'autres Directeurs occupoient la seconde. Ses trois femmes & des Dames de qualité étoient à la troisiéme. Un Directeur faisoit les honneurs de la quatriéme aux personnes de condition qui en avoient été priées. Les Hautbois jouèrent pendant le répas. On admira l'esprit, la politesse & la frugalité de l'Ambassadeur. On le divertit après le répas de l'exercice & des tours qu'on fit faire à des Singes, & on le conduisit ensuite à Vincennes dont il admira les appartemens, la richesse & le bon gout des meubles. Ce qui l'obligea de dire que quand on avoit vû une petite partie de la France, il ne falloit plus souhaiter de voir le reste de l'Univers.

On le ramena chez lui aux flambeaux. Il vit les jours suivans les Maisons Royales & les plus belles maisons qui sont aux environs de Paris.

Il eut une audience de M. de Lionne Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires

res étrangères, dont le public ne fera pas fâché que je lui fasse le détail.

Ce Ministre le vint recevoir au milieu du superbe escalier de l'Hôtel magnifique qu'il venoit de faire bâtir, & le conduisit par ses riches appartemens dans son grand cabinet. Ils s'affirent l'un & l'autre dans des fauteuils proche la cheminée, étant environnez d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité être présentes à cette audience.

Audience
de Monsieur
de Lionne
Secrétaire
d'Etat.

L'Ambassadeur lui dit en Portugais qu'étant venu de la part du Roi d'Ardres son maître pour offrir au Roi de France ses services & ses Royaumes, il avoit cru qu'il étoit de son devoir de le venir prier de sa part de contribuer de tout son pouvoir à entretenir la bonne correspondance qui alloit s'établir entre eux, par le moyen des fréquentes navigations que la Compagnie des Indes Occidentales entreprendroit dans ses Etats; ce qu'il faisoit avec d'autant plus de joye qu'il étoit persuadé de son mérite particulier & du zèle qu'il avoit pour la gloire du Roi de France son maître.

Monsieur de Lionne lui répondit en Espagnol que ce seroit avec joie qu'il emploiroit ses soins aux choses qui concernoient le service du Roi d'Ardres & à maintenir la mutuelle intelligence entre les deux Monarques. Il lui demanda dans la suite de la conversation, ce qu'il lui sembloit du Roi, de la Reine & de M. le Dauphin. L'Ambassadeur répondit que la personne du Roi étoit remplie d'é-

d'éclat & de Majesté, que pour la Reine il n'avoit point de termes pour expliquer ce qu'il en pensoit, que M. le Dauphin paroïssoit plutôt un Ange qu'une créature humaine. Sur ce que M. de Lionne lui demanda s'il y avoit des Ports dans les Etats de son maître, s'ils étoient d'une grande étendue & s'il avoit souvent guerre avec ses voisins, il dit que dans le Royaume d'Ardres aussi bien que dans toute la Guinée, il n'y avoit aucuns Ports, mais seulement des rades où les Vaisseaux pouvoient mouïller sur un fond net & de bonne tenuë, que comme il arrivoit rarement des tempêtes sur les côtes, ils ne souffroient pas beaucoup d'incommoditez de ce défaut, mais seulement de ce que la mer brisoit avec beaucoup de violence à la côte. Que les Etats de son maître n'étoient pas d'une grande étendue sur le bord de la mer, mais qu'ils s'étendoient beaucoup dans les terres, de maniere qu'on pouvoit marcher une demie lune sur ses terres. Que le Roi son maître, avoit des voisins puissans avec lesquels il étoit souvent en guerre, & que quand cela arrivoit, il marchoit à la tête de son armée composée d'Infanterie & de Cavalerie qui étoit nombreuse, bien armée & bien aguerrie.

Monsieur de Lionne ayant demandé à un des Directeurs qui étoit présent, s'il étoit à propos de lui faire quelques propositions pour les interêts de la Compagnie, celui-ci répondit qu'il alloit traiter avec l'Ambassadeur de leurs affaires dans la maison de la Compagnie.

L'Am-

L'Ambassadeur prit congé de M. de Lionne, & quelques instances qu'il pût faire à ce Ministre, il ne put l'empêcher de l'accompagner jusqu'à son carosse, sans qu'il voulût se retirer que quand il l'y vit placé.

Il fut conduit à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs le reçurent à la descente du carosse, & le conduisirent à la salle où ils tenoient leurs assemblées.

L'Ambassadeur leur dit qu'il y avoit longtemps qu'il attendoit le moment de leur rendre cette visite pour les remercier de toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit tous les jours de la Compagnie; qu'il leur en seroit éternellement obligé, & qu'ils pouvoient s'assurer qu'ils avoient acquis en sa personne un serviteur fidele & zélé.

Visite de
l'Ambassa-
deur aux Di-
recteurs de la
Compagnie.

Les Directeurs répondirent de leur mieux à cette civilité, & le remercierent de la prompte expedition que le Roi d'Ardres avoit procuré à leurs Navires la Justice & la Concorde, de ce qu'il avoit agréé l'établissement de leurs maîtres, & de ce qu'il avoit accordé une loge pour eux & pour leurs marchandises.

L'Ambassadeur leur ayant dit qu'il étoit là pour écouter ce qu'ils jugeroient à propos de proposer, & y répondre au nom du Roi son maître autant que ses instructions le lui pouvoient permettre, un des Directeurs prenant la parole lui demanda pour tous:

1°. Que les vaisseaux de la Compagnie allant traiter à Ardres fussent préferéz à tous ceux des autres Nations.

2°. Qu'ils

2°. Qu'ils ne payassent que 24. esclaves de coûtume au lieu des quatre-vingt que l'on avoit fait payer aux derniers vaisseaux, & que cette coûtume fût réduite pour les François sur l'ancien pied & comme il se pratiquoit dans le temps des Portugais.

3°. Qu'il plût au Roi d'obliger ceux qui avoient emprunté de la Compagnie de la satisfaire sans retardement.

4°. Que ses Commis ne fussent point obligez de faire des credits à aucun Seigneur du Royaume, s'ils ne le connoissoient en état de bien payer.

5°. Qu'il fût permis à la Compagnie de faire couvrir de tuilles sa loge & ses magasins, au lieu de paille qui les exposoit trop au feu.

Et enfin que le Roi eût agréable de prendre sous sa protection la Compagnie, ses Commis & ses marchandises.

Que moyennant ces articles la Compagnie s'engageoit de tenir ses magasins fournis de marchandises, enforte qu'il y en auroit toujours pour plus de 500. captifs en reserve, ce qui serviroit au Roi comme de gage & d'assurance de l'envoi continuel que la Compagnie s'obligeoit de faire de ses vaisseaux dans ses Ports, & encore de ne faire commerce qu'avec ce seul Prince.

L'Ambassadeur qui avoit écouté attentivement toutes ces propositions répondit à la premiere, que si la Compagnie ne vouloit faire commerce des esclaves qu'avec son Maître seul, il l'assûroit qu'elle auroit la préférence,

ce, & que ses vaisseaux seroient chargez avant tous ceux qui pourroient se trouver en rade.

A la seconde il dit que c'étoit une chose qu'il avoit promise au Roi, & qu'elle seroit fidelement executée.

A la troisiéme, qu'elle étoit de Justice, & que les Capitaines de la Compagnie se devoient assûrer, puisqu'ils avoient vû que le Roi d'Arbres en avoit usé de cette sorte à l'égard de ceux qui s'étoient trouvez redevables aux navires la Justice & la Concorde.

A la quatriéme, qu'elle étoit trop raisonnable pour être refusée.

Et que pour la cinquiéme, il emploieroit ses Offices auprès du Roi son maître pour l'obtenir; mais que n'étant pas assûré de ses intentions, il ne pouvoit donner de parole.

Sur ce qu'un des Directeurs lui fit quelque autre demande, il repartit: Messieurs, je ne puis répondre sur cela des volontez du Roi mon Maître; mais je puis vous assûrer que je n'aurai de bouche que pour vous.

Ainsi finit la Négociation; on fit un Acte double, écrit en François & en Portugais, qui fut signé de part & d'autre. L'Ambassadeur en garda un, & la Compagnie un autre.

L'Ambassadeur fit présent à la Compagnie d'un Tapis de la fabrique de son país, fait d'écorce d'arbre filée, & les Directeurs lui firent présent d'un grand Miroir garni de cuivre doré, dont il parut très-content. Après quelque entretien il prit congé de ces Messieurs

qui le vinrent conduire en Corps jusqu'à son carosse.

Tout le reste de son séjour à Paris fut employé en visites qu'il fit ou qu'il reçut, dans toutes lesquelles on lui fit tout le bon accueil qu'il pouvoit esperer. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présens; les Dames en firent à ses femmes qui apprirent en peu de tems la difference infinie qu'il y a entre les Européennes & elles, & qui témoignoit qu'elles auroient accepté de tout leur cœur le sort des deux enfans de leur mari qui devoient rester en France.

Il se trouva un jour de Fête aux Cordeliers; le Général de cet Ordre, qui étoit alors à Paris, le reçut à la tête de sa nombreuse Communauté, & lui fit voir tout le Couvent; ils eurent ensemble un long entretien, dans lequel le Général lui demanda ce qu'il pensoit du Royaume de France: c'est un excellent pais, répondit l'Ambassadeur; on n'y voit que de belles choses & des richesses. Et de Paris? lui dit le Pere; C'est une Ville grande, belle, riche & bien peuplée, dit l'Ambassadeur. Mais qu'admirez-vous d'avantage de tout ce que vous avez vû? Le Roi, répartit l'Ambassadeur; il est au-dessus de tout ce qu'on peut voir. Je n'ai point de termes pour expliquer ce que j'en pense.

L'on travailloit cependant en diligence à équiper deux navires au Havre de Grace pour reporter l'Ambassadeur en son pais, & l'on y apportoit toute la diligence possible,

afin

afin de passer vîte à Ardres dans la bonne faifon.

Il eut fon Audience de congé avec les mêmes cérémonies qu'il avoit eu la première; il s'étoit fi bien accoûtumé à nos manieres, qu'il ne parut point du-tout gêné, ni dans fes habits, ni dans fes discours. Celui qu'il fit au Roi plût infiniment. Ce Monarque incomparable y répondit avec cette bonté & cette majesté qui lui étoit naturelle. La Reine & M. le Dauphin en firent de même.

L'Ambassadeur partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671. pour se rendre au Havre. Le Roi le fit deffrayer & recevoir partout avec magnificence. Lorsqu'on lui porta les présens que le Roi envoyoit à son Maître & à lui en particulier, il les regarda avec étonnement, tant leur nombre, leur richesse, & leur bon goût le fraperent. Il dit ensuite comme s'il fût revenu d'un profond évanouissement: il n'y a qu'un Roi au monde, il faut que tous ceux qui prennent ce titre flechissent les genoux devant celui de France. Mon Maître ne croira jamais ce que je lui dirai, il doutera de ce qu'il verra.

Telle fut l'Ambassade de Matteo Lopez; la Compagnie en auroit tiré de grands avantages si elle avoit duré plus long-tems: mais elle fut supprimée quatre ans après, & les Isles & toutes ses concessions réunies au domaine du Roi.

La Compagnie du Senegal qui avoit aussi le commerce de la Guinée, ne suivit pas cet

établissement de commerce, & elle eut des raisons pour s'établir à Juda. C'est la regle ordinaire que notre Nation suit dans ses établissemens, elle commence bien, & ne demeure gueres dans le même systême.

Fin du Tome Second.





